

PROVINCE DE BRABANT WALLON
COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE



Villers-la-Ville

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
AGENDA 21 Local
PARTIE 5 – FICHES-PROJETS

AVRIL 2024

DR(EA)²M

DEVELOPPEMENT RECHERCHE ENVIRONNEMENT ENERGIE ARCHITECTURE AMENAGEMENT MOBILITE

Atelier d'architecture DR(EA)²M
Place Communale, 28
6230 Pont-à-Celles

LOT 0

- Fiche n° 0.1 Mise en place d'un GT Mobilité active
- Fiche n° 0.2 Inventaire du réseau piéton et cyclable
- Fiche n° 0.3 Participation de la CLDR dans la nouvelle programmation du GAL Pays des 4 Bras

LOT 1

- Fiche n° 1.1 Embellir le réseau de promenades par l'implantation d'aires de repos et de panneaux didactiques sur six sites définis
- Fiche n° 1.2 Création d'une maison multiservices à Sart-Dames-Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal
- Fiche n° 1.3 Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC)
- Fiche n° 1.4 Transformer l'ancienne cure de Sart-Dames-Avelines en logements intergénérationnels
- Fiche n° 1.5 Création d'une Maison multiservices et aménagement de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- Fiche n° 1.6 Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation
- Fiche n° 1.7 Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- Fiche n° 1.8 Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité
- Fiche n° 1.9 Mise en place de projets participatifs citoyens
- Fiche n° 1.10 Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras
- Fiche n° 1.11 Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville

LOT 2

- Fiche n° 2.1 Promouvoir les pratiques de gestion naturelle et écologique des jardins publics et privés
- Fiche n° 2.2 Promotion de l'HORECA dans les villages avec valorisation des produits locaux, soutien à ceux déjà installés ainsi qu'à l'installation de nouveaux
- Fiche n° 2.3 Renforcer la gestion des eaux de ruissellement
- Fiche n° 2.4 Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- Fiche n° 2.5 Aménager un parc public à la cure de Sart-Dames-Avelines
- Fiche n° 2.6 Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants
- Fiche n° 2.7 Créer une aire de bivouac
- Fiche n° 2.8 Préserver la faune nocturne, favoriser la biodiversité notamment pour les chauves-souris
- Fiche n° 2.9 Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Soutenir et valoriser les agriculteurs Villersois

LOT 3

- Fiche n° 3.1 Faciliter les travaux de modification du lien piéton entre les arches de l'Abbaye et le Chalet de la Forêt en vue de le rendre plus confortable et sécurisé
- Fiche n° 3.2 Créer une structure de facilitation des mesures en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie et accroître l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- Fiche n° 3.3 Renforcer le maillage écologique et la biodiversité par des plantations
- Fiche n° 3.4 Créer un lieu polyvalent pour accueillir un marché couvert des artisans
- Fiche n° 3.5 Implanter des installations de production d'énergie locale et durable
- Fiche n° 3.6 Faciliter le projet de rénovation du Syndicat d'Initiative (SI) dans un plan stratégique global de l'Abbaye et créer des synergies / mutualisation entre les services de l'Abbaye et du SI
- Fiche n° 3.7 Créer un espace culturel de proximité diversifié complémentaire à celui de l'Abbaye
- Fiche n° 3.8 Transformer la plaine des sports de Sart-Dames-Avelines en espace public convivial intégrant la biodiversité
- Fiche n° 3.9 Revitaliser les écosystèmes humides de vallées
- Fiche n° 3.10 Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons
- Fiche n° 3.11 Création d'un Tiers Lieu Rural dans la Ferme de l'Abbaye
- Fiche n° 3.12 Créer un lieu de développement d'activités économiques proches des centres de village - Atelier rural et centre de services
- Fiche n° 3.13 Création d'une Maison de village et de ses abords à Tilly



Fiches de lot 0 : préambule

Le « lot 0 » reprend les 3 actions et projets initiés ou mis en place par la CLDR durant la phase d'élaboration du PCDR.

Tous ces projets ont été soit des réponses rapides à des problématiques identifiées dans le cadre du PCDR, soit des projets initialement prévus pour le PCDR mais qui ont abouti plus rapidement que prévu.



Mise en place d'un GT Mobilité active

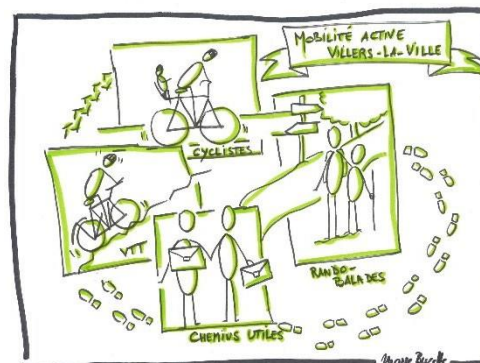
Fiche n° 0.1



Lors des réflexions autour du projet de création de cartes de déplacements actifs (FP 1.8), la CLDR a mis en place un groupe de travail « Mobilité active ». La Commune de Villers-la-Ville souhaite poursuivre un travail régulier avec ce GT.

1. Objectif

Ce GT a pour objectif d'aider la Commune sur des sujets liés à la Mobilité active. Ses participants sont des utilisateurs réguliers des routes et chemins en mode « actif » (vélo et piétons), ainsi que des membres de la CLDR et peuvent apporter leur expertise pratique.



2. État d'avancement du projet

Le groupe de travail s'est réuni une première fois en 2023 afin d'identifier, sur base d'un travail sur cartes, toute une série de points constitutifs pour les projets "mobilité" du PCDR (FP 1.1, 1.2, 1.11, 2.1, 3.1, 3.10) :

- Vérifier et compléter l'inventaire du réseau existant ;
- Identifier des pôles du territoire à relier en mode actif (écoles, supermarchés, maisons médicales, Administrations...);
- Identifier les lieux à embellir (lieux de pause, avec tables et bancs) sur le réseau de promenades piétonnes et cyclistes ;
- Identifier des tronçons manquants sur le réseau de modes actifs.

Une seconde réunion du GT aura eu lieu en début 2024 afin de présenter les résultats de la première réunion et les projets « mobilité » du PCDR.

Le GT a vocation à se réunir au moins une fois par an et sera associé au suivi des projets « mobilité » du PCDR. Le GT sera également associé au projet « carrefour de la randonnée » du GAL Pays des 4 bras qui se penchera entre autres, sur l'établissement d'un réseau points-nœuds piéton, et du balisage du territoire.

3. Effets attendus en lien avec le diagnostic partagé du PCDR :

- **Le développement de la participation citoyenne en matière de Mobilité active**
- **Une amélioration de l'accueil et de l'encadrement des touristes et promeneurs sur le réseau de promenades**
- **Une meilleure valorisation des sentiers et chemins de promenades**
- **Renforcement d'un réseau structurant et sécurisé pour les « modes actifs »**



Inventaire du réseau piéton et cyclable

Fiche n°0.2



Dans le cadre des réflexions sur les fiches projets, la CLDR et le GT « Mobilité active » ont initié l'inventaire du réseau piéton et cyclable. Ces données seront utilisées pour la réalisation du projet 1.8. « **Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utiles, sécurisés et balisés** »

1. Objectif

L'objectif de cet inventaire est de compiler, compléter et actualiser les différents travaux de recensement déjà réalisés sur Villers-la-Ville (par le GAL, la commission chemins et sentiers, le Syndicat d'Initiatives, le PCM...) afin d'obtenir un relevé complet du réseau piéton et cyclable existant sur la Commune.

Cet inventaire permettra également d'identifier les tronçons à rénover ou à créer (FP 3.10), mais aussi d'aboutir à un balisage cohérent et uniforme sur l'ensemble du territoire.

2. État d'avancement du projet

Un premier travail sur l'inventaire a été initié dans le cadre du PCDR mais doit se poursuivre, notamment, avec le GT « Mobilité active » en 2024 et 2025.

3. Effets attendus en lien avec le diagnostic partagé du PCDR :

- **Une meilleure valorisation des sentiers et chemins de promenades**
- **Le renforcement d'un réseau structurant et sécurisé pour les « modes actifs »**



Participation de la CLDR dans la nouvelle programmation du GAL Pays des 4 Bras

Fiche n°0.3



Afin de consolider le lien entre le PCDR de Villers-la-Ville et la future programmation du GAL Pays des 4 Bras, la CLDR de Villers-la-Ville s'est directement investie dans le GAL Pays des 4 Bras grâce à une première rencontre « interCLDR ». De cette rencontre est née l'envie de maintenir un lien fort entre le PCDR et le GAL ainsi qu'entre les différents partenaires. Ce travail conjoint a d'autant plus de sens que les objectifs et axes de développement du futur GAL et ceux du PCDR sont très similaires et complémentaires.

1. Objectif

Les liens ténus entre le PCDR et le GAL vont apporter de la cohérence entre les projets du PCDR et ceux qui seront mis en place sur l'ensemble du territoire du GAL. Certains projets du PCDR pourront être mis en œuvre avec l'aide du GAL et certains projets du GAL pourront également être facilités par l'ODR de Villers-la-Ville et la CLDR.

2. État d'avancement du projet

Certains projets proposés dans le cadre de l'interCLDR de 2023 ont été retenus par le GAL. Des membres de la CLDR sont dès lors associés à la mise en œuvre de ceux-ci avec le GAL (ex. : le Marché des 4 saisons).

Cette collaboration durera tout le long de la programmation du GAL et la CLDR reste un interlocuteur privilégié du GAL pour la réflexion et la présentation des projets en cours. Des rencontres régulières seront organisées.

3. Effets attendus en lien avec le diagnostic partagé du PCDR :

- **Une amélioration de la participation citoyenne**
- **Le renforcement du rôle de la Commune de Villers-la-Ville au sein du GAL Pays des 4 Bras**
- **Une amélioration des liens d'intercommunalité avec Les Bons-Villers et Genappe**



Embellir le réseau de promenades par l'implantation d'aires de repos et de panneaux didactiques sur six sites définis

Fiche n° 1.1
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Cette fiche-projet vise à équiper et embellir le réseau de promenades de la Commune, en y implantant des aires de repos pour les promeneurs ainsi que des panneaux expliquant les intérêts particuliers de chaque site dans un but didactique.

Description du site dans son état actuel

Les lieux sélectionnés (choisis parmi ceux identifiés lors des groupes de travail de la CLDR) sont repris ci-dessous (Tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques des lieux de repos identifiés.

Site	Réseau points nœuds (PN) ¹	GR	PIP ² ADESA	PIP PDS ³	N2000 ⁴	Aménagement proposé par la CLDR
1 - Bois de Haute Heuval	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Tables de pique-nique/bancs
2 - Carrefour N275-Rue de l'abbaye	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Tables de pique-nique
3 - Bois de l'Etoile	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Tables de pique-nique/bancs
4 - Quatre chênes	Oui	Non	Non	Oui	Non	Tables de pique-nique
5 - le long de la Thyle	Non	Oui	Non	Oui	Non	Banc et panneaux didactiques
6 - Franquenouille	Non	Non	Non	Oui	Non	Panneau point d'intérêt

Seul le site 5, se situe sur une parcelle publique (parcelle appartenant à la Commune de Villers-la-Ville). Tous les autres sites sont situés sur le domaine privé.

Description du projet et nature des aménagements

SITE 1 — BOIS DE HAUTE HEUVAL

Au cœur du site Natura 2000 *Vallée de la Thyle*, cet emplacement, situé sur terrain privé dans le bois de Haute Heuval, borde le GR126/GRP127. Deux lieux à aménager, distants de 150 m, ont été définis (Figure 2).

L'objectif est d'installer une aire de repos le long du sentier de promenade, où passent les GR126 et GRP127, ce qui en fait un lieu très fréquenté des randonneurs.

¹ Points nœuds (PN)

² Périmètre d'Intérêt Paysager

³ Plan de Secteur

⁴ Natura 2000

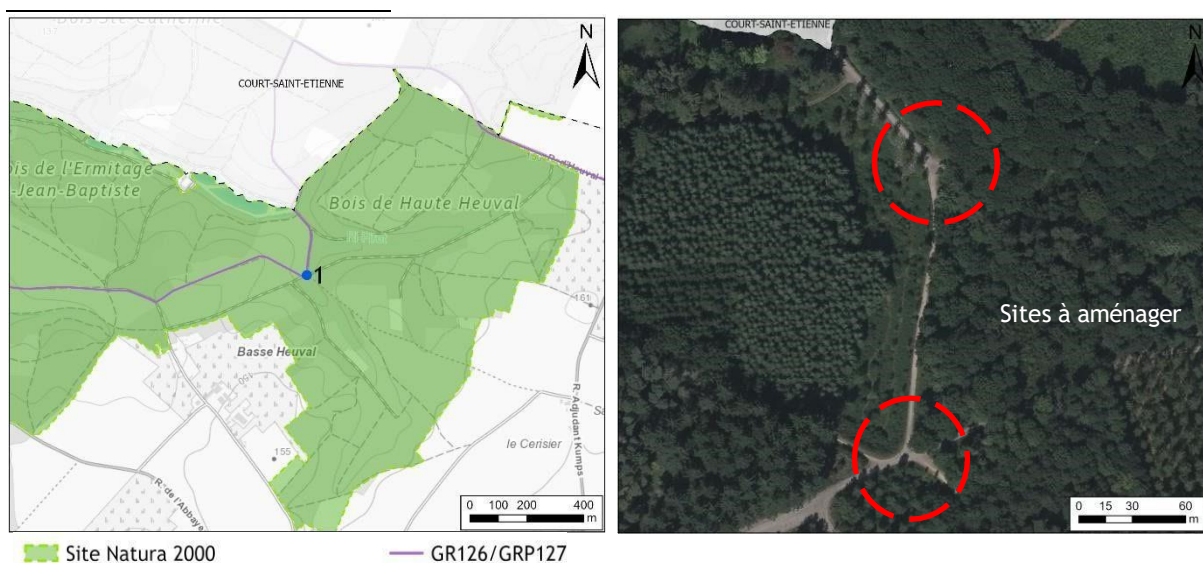


Figure 2 : Localisation du site n°1 (Carto : DR(EA)²M).

Au vu de l'espace disponible, chacun des deux emplacements sera équipé d'un banc, d'une table de pique-nique et d'une poubelle. Le sol en graviers sera conservé avec entretien-maintien deux fois par an (par la Commune et/ou des associations). Une structure en bois sera posée au-dessus des tables de pique-nique (toiture) afin de le protéger des intempéries.



Figure 3 : Bois de Haute Heuval (site Sud en haut, site Nord en bas) (DR(EA)²M).

SITE 2 — CARREFOUR N275-RUE DE L'ABBAYE

Ce lieu stratégique est à la fois une des entrées de la Commune de Villers-la-Ville, l'entrée qui mène à l'Abbaye, et aussi l'endroit où les GR126, GRP127 et réseau cyclable PN se rejoignent. Ce carrefour se situe à l'intersection de Genappe et Villers-la-Ville. Ce carrefour fait partie à la fois du domaine privé et du domaine public et est à cheval entre Genappe et Villers-la-Ville. Une partie du site est située sur une parcelle appartenant à la Région wallonne (Figure).

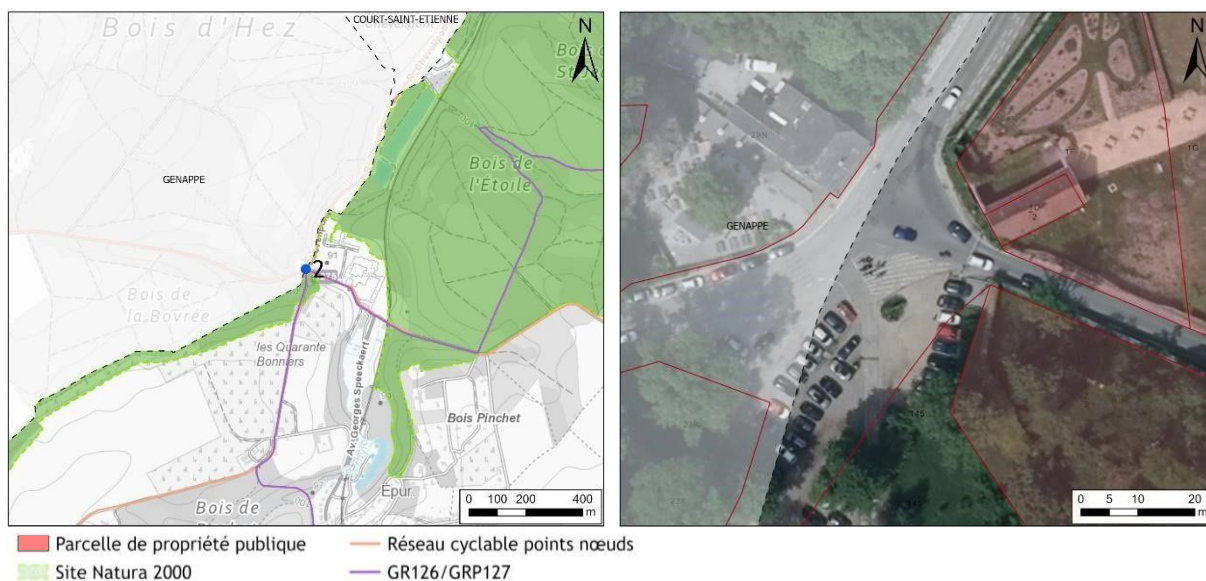


Figure 4 : Localisation du site n°2 (Carto : DR(EA)²M).

Il est un des rares carrefours à comporter un restaurant bien fréquenté à la fois par les touristes et les promeneurs. Non loin du syndicat d'initiative de Villers, ce lieu offre un bon départ pour de nombreuses promenades, le long du réseau points nœuds (PN), mais permet également un accès piéton aux Quatre Chênes (site 4) depuis ce lieu.

Il est possible d'installer les infrastructures uniquement sur la Commune de Villers-la-Ville (Figure), mais pour réaliser un projet plus ambitieux à l'échelle de ce lieu stratégique et fort fréquenté, il pourrait être envisagé de contacter le service communal compétent de la Commune de Genappe, la Région, le service compétent pour les zones Natura 2000, le site étant enclavé en zone



Figure 5 : Proposition de la surface à aménager pour le site de l'Abbaye (Google Street View). Natura 2000 et bordant le site classé de l'Abbaye, en vue d'avoir leur autorisation et de réfléchir à des aménagements communs, mutualisés.

Le carrefour est peu aménagé et sert de parking, bien qu'il existe d'autres places de stationnement à proximité. Il pourrait être valorisé en installant des tables de pique-nique pour offrir aux visiteurs de l'Abbaye et aux promeneurs un lieu de rendez-vous et un endroit où se reposer et se restaurer avant ou après une balade.



Comme il s'agit d'un carrefour comportant bon nombre de véhicules de passage, celui-ci sera végétalisé afin de le rendre plus intime et de le séparer davantage de la circulation pour sécuriser l'aire de repos (la route étant fortement fréquentée). La végétation pourra aussi rendre le lieu plus attractif. Le revêtement de sol sera également égalisé et rénové.

Au vu de l'espace disponible (environ 150 m²) et de la place nécessaire pour rendre le lieu plus intime, 10 tables de pique-nique et deux poubelles (PMC et déchets résiduels) pour que les utilisateurs puissent y jeter leurs déchets seront installées.

SITE 3 — BOIS DE L'ETOILE

Ce lieu, situé à l'orée du Bois de l'Etoile, le long du réseau PN et à environ 700 mètres de l'Abbaye, présente un paysage intéressant, mêlant bois et vastes espaces agricoles (Figure 6).

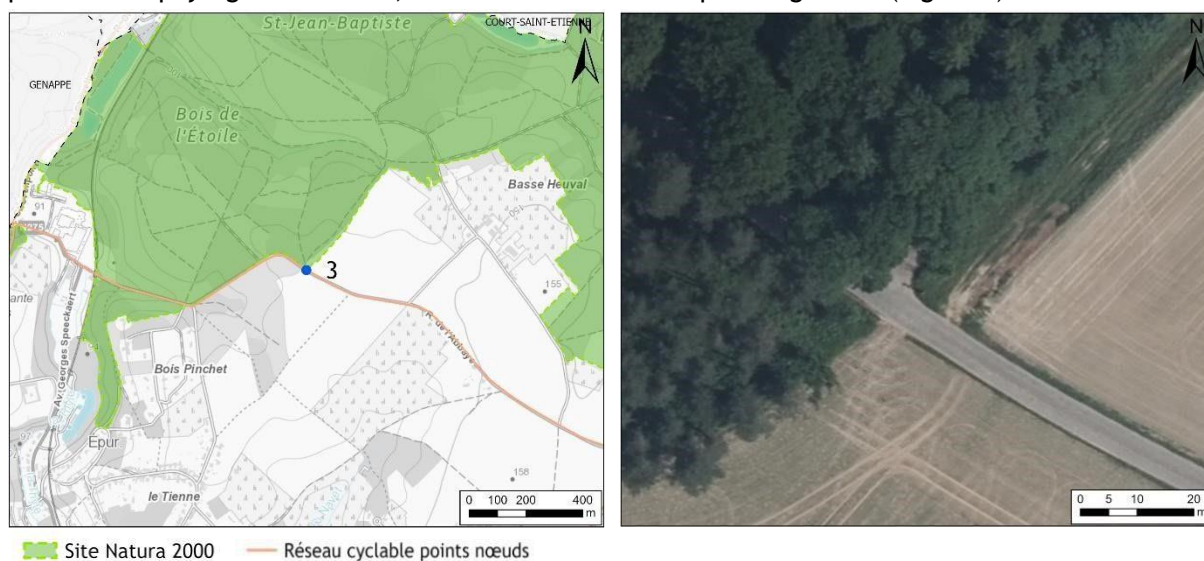


Figure 6 : Localisation du site n°3 (Carto : DR(EA)²M).

L'objectif est d'installer des tables de pique-nique au niveau de l'entrée du bois, le long de la route de l'Abbaye.

L'espace disponible est souvent utilisé comme stationnement, probablement par des promeneurs, mais peut être utilisé pour installer des tables de pique-nique et une poubelle supplémentaire pour le tri (PMC), moyennant l'accord du propriétaire du terrain (Figure 7). Les véhicules pourront aisément se garer à proximité, le long de la route, et seraient donc peu impactés par ce changement. Le stationnement à proximité de l'aire de repos devra cependant être étudié de sorte à garder la quiétude des lieux. En outre, un nouveau revêtement de sol plat, perméable et propre sera installé pour améliorer l'attrait de l'aire de repos (pour l'aire et bordures pour bien la délimiter).



Figure 7 : Surfaces à aménager à l'entrée du bois de l'Etoile (Photos : DR(EA)²M).



SITE 4 — QUATRE CHENES

Le long du réseau PN, ce site est au croisement de quatre chemins reliant l'Abbaye, le centre de Villers-la-Ville, Sart-Dames-Avelines et Baisi-Thy (Genappe) (Figure 1).

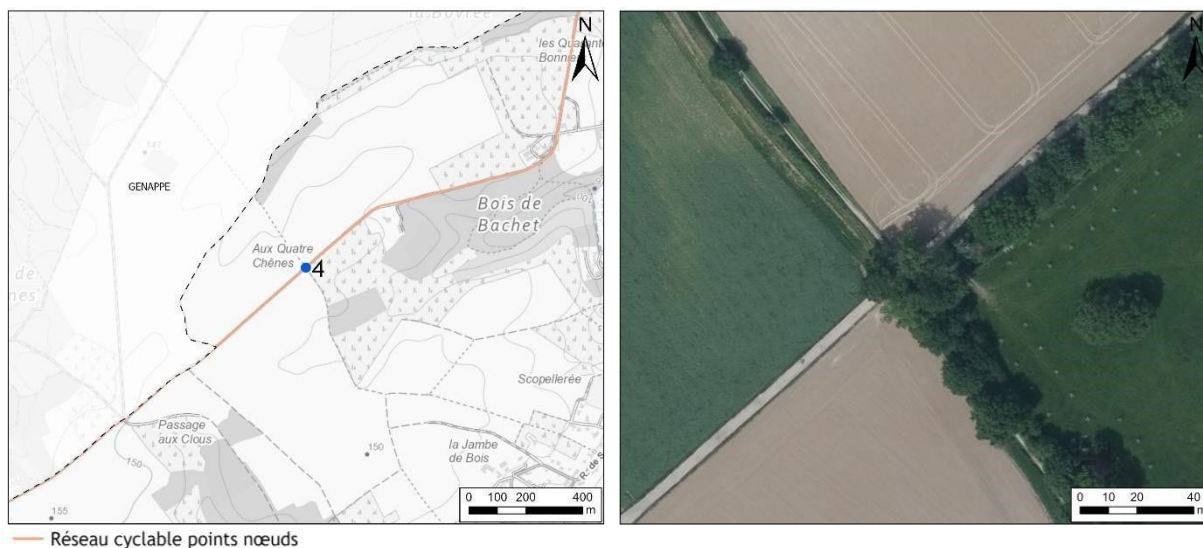


Figure 1 : Localisation du site n°4 (Carto : DR(EA)²M).

L'aménagement consiste à installer des tables de pique-nique au lieu-dit les Quatre Chênes. En raison de l'espace limité disponible (environ 3 m x 2 m de chaque côté du sentier), seules deux tables pourront être positionnées de manière à ne pas perturber la circulation des véhicules agricoles le long de la drève ni empiéter sur les terres avoisinantes. Afin de créer cet espace pour les tables, le banc actuellement en place devra être retiré (la poubelle sera conservée). Le revêtement de sol devra être également égalisé et rénové.

Il est important de noter que le site des Quatre Chênes et la drève qui y mène offrent une atmosphère naturelle exceptionnelle pour la région, créant une impression d'isolement par rapport au monde extérieur. Par conséquent, il est essentiel de maintenir un équilibre en n'installant pas un nombre excessif de tables de pique-nique, ce qui risquerait de dénaturer cet environnement remarquable.



Figure 2 : Les Quatre Chênes (Photos : DR(EA)²M).

SITE 5 — PARKING AVENUE ARSÈNE TOURNAY

Ce site est situé le long du GRP127 et à 20 m de la Thyle, sur un parking communal (Figure 3).

Bien que les citoyens aient proposé l'installation de bancs et de panneaux le long de la Thyle sans tables de pique-nique, il pourrait être judicieux d'en mettre sur ce parking étant donné que c'est une propriété communale, donc facilement mise en œuvre. Six tables pourraient être installées près du chemin au bout du parking communal au détriment de deux places de parking (6 m x 6,5 m) (Figure



4). Deux bancs permettant aux promeneurs de se reposer seront également installés. Des poubelles sont déjà présentes, il n'est donc pas nécessaire d'en installer. Les nouveaux aménagements profiteraient aussi à la friterie installée sur le parking.



Figure 3 : Localisation du site n°5 (Carto : DR(EA)²M).

Une végétalisation en pleine terre des lieux accompagnera les nouveaux équipements afin de rendre l'aire de pique-nique plus agréable dans un lieu fort minéralisé.



Figure 4 : Parking Avenue Arsène Tournay et espace à aménager (DR(EA)²M).

La Thyle passant à proximité, des panneaux didactiques seront installés. Ils pourraient reprendre :

- l'histoire de la Thyle, son origine, son parcours, son rôle dans le développement économique et social de la région ;
- la biodiversité le long de la Thyle, en mettant en avant les différentes espèces de flore et de faune que l'on peut y rencontrer, avec des illustrations et des explications sur les espèces les plus remarquables ou menacées, ainsi que les efforts de préservation pour maintenir cette biodiversité ;
- l'interaction entre l'homme et la nature le long de la Thyle au fil du temps, décrivant comment les habitants ont utilisé la rivière pour l'agriculture, l'industrie et d'autres activités.



SITE 6 — SENTIER DE FRANQUENOUILLE

Bien que ce site ne semble pas avoir d'éléments particuliers justifiant un aménagement (Tableau 1), il a été identifié lors d'un groupe de travail de la CLDR et la visite de terrain a révélé son intérêt paysager (Figure 5 et Figure 6).

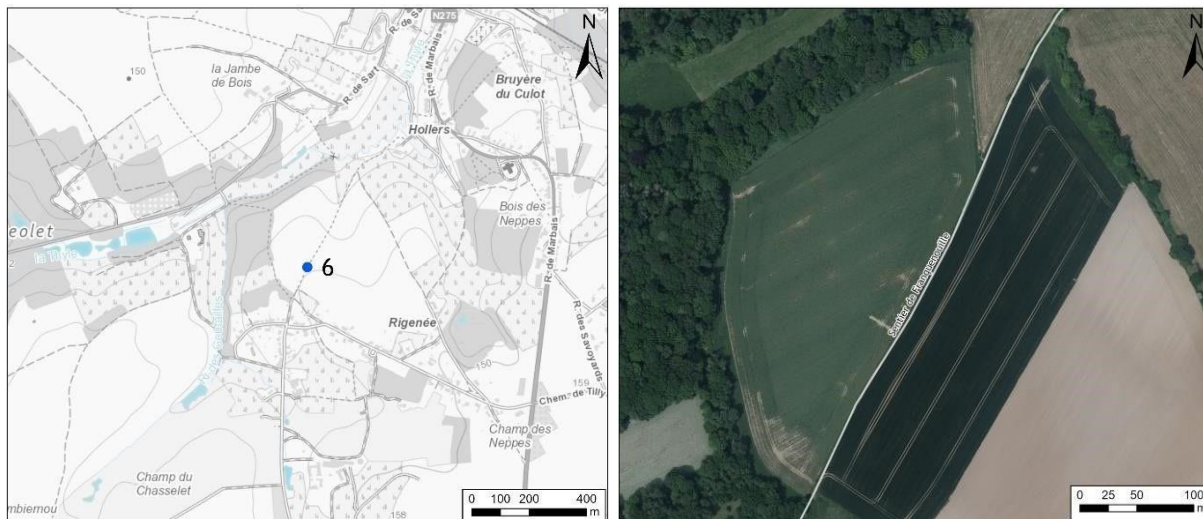


Figure 5 : Localisation du site n°6 (Carto : DR(EA)²M).



Figure 6 : Paysage depuis le sentier de Franquenouille (Photos : DR(EA)²M).

L'objectif est ici d'améliorer la signalétique pour mettre en évidence l'intérêt paysager du site. Cette démarche pourrait servir de point de départ à un projet plus vaste visant à baliser les sites paysagers d'intérêt à travers la Commune.

Nature des aménagements

Panneaux didactiques

Dans l'ensemble, il conviendra de placer sur tous les sites choisis, des panneaux didactiques expliquant aux promeneurs où ils se situent, l'intérêt et l'histoire de ce lieu, et ce via des panneaux « Vous êtes ici » avec des cartes de situation indiquant les directions intéressantes, les distances des itinéraires et toutes informations utiles aux promeneurs. Des explications sur le patrimoine naturel, paysager et architectural seront aussi présentes sur les panneaux.

Les sites 1, 2 et 3, qui se trouvent à proximité d'une zone Natura 2000, sont propices à l'installation d'explications supplémentaires sur les sites Natura 2000, mettant en avant la biodiversité présente



Figure 7 : Exemple de panneaux didactiques à Mirwart (foretdesainthubert-tourisme.be).

sur ces sites.

Un lien avec Totemus (jeux de piste grandeur nature) sera indiqué sur les panneaux afin de faire le lien avec les activités existantes.

Les poubelles existantes (voir cartes INBW) y seront également indiquées.

Aire de repos

Tous les aménagements proposés pour les aires de repos (bancs, tables de pique-nique, poubelles) se veulent simples mais robustes afin d'être durables (Figure 8).

En plus de cela, pour le site 1 (bois de Haute Heuval) décrit plus haut, une structure sera placée au-dessus des tables de manière à protéger les promeneurs des intempéries. Les exemples ci-dessous peuvent être des sources d'inspiration de bonne intégration paysagère, même si la structure à poser sur les tables sera plus réduite en surface (Figure 9).



Figure 8 : Exemple de bancs/ tables de pique-nique.



Figure 9 : Exemple de structure sur aire de repos à Mirwart (foretdesainthubert-tourisme.be).

2. Justification du projet

Villers-la-Ville dispose d'un réseau cyclable à points nœuds (PN) et est également traversée par les GR126 et GRP127 et de nombreux chemins et sentiers. Les paysages agricoles et forestiers, les atouts touristiques et les paysages variés de cette Commune lui confèrent un attrait particulier qui attire grand nombre de randonneurs et cyclistes. Malgré un réseau de promenades très développé, peu d'arrêts sont équipés de bancs ou d'abris qui permettraient aux promeneurs de faire une halte et de se poser dans des lieux de qualité en y observant ses atouts.

Villers-la-Ville est une Commune qui regorge de lieux de promenades, qui s'explique notamment par : « Le territoire du GAL Pays des 4 Bras est doté d'un paysage typé aux accents historiques



importants, comme les granges à grains, l'Abbaye de Villers et sa ferme, les deux plus belles réserves naturelles du Brabant wallon, des zones Natura 2000...

Idéalement situé entre Bruxelles et Charleroi, le territoire du Pays des 4 Bras est un véritable poumon vert pour les amateurs de nature, de sport et de découvertes patrimoniales. L'Abbaye de Villers-la-Ville forme l'attraction touristique phare du Pays des 4 Bras. Le site cistercien, comptabilise à lui seul 160.000 visiteurs chaque année. Les paysages forestiers et agricoles qui s'étendent autour de l'Abbaye font le bonheur des randonneurs et des cyclistes, tant francophones que néerlandophones. En moindre nombre, les cavaliers profitent également des sentiers de promenades au départ de l'Abbaye et du village de Sart-Dames-Avelines qui regroupe un grand nombre des manèges du territoire. »⁵

Besoins de la population

Lors des réunions de consultation de la population et des groupes de travail organisés au début de l'Opération de Développement Rural, la nécessité de développement du tourisme vert a été abordé à plusieurs reprises, notamment pour son intérêt dans le développement de l'HORECA local et pour la valorisation du patrimoine naturel.

Le réseau de promenades, les GR 126 et GRP 127, et le réseau cyclable à points nœuds (PN) passant souvent à proximité de lieux touristiques remarquables (site Natura 2000, périmètre d'intérêt paysager ...), un embellissement de ce réseau de promenades aura pour effet d'accroître l'attrait touristique de la région et de stimuler la croissance de l'économie locale.

Effets attendus

- augmentation de l'attractivité touristique ;
- valorisation du patrimoine local ;
- augmentation de la mobilité douce ;
- promotion de la marche à pied ;
- réappropriation du territoire par les habitants ;
- accroissement de la cohésion sociale entre habitants ;
- augmentation des rencontres intergénérationnelles ;

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- FP 2.7 - Créer une aire de bivouac
- FP 3.10 - Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons

Alternatives au projet

D'autres lieux que ceux identifiés par la CLDR peuvent être utilisés pour cette fiche-projet mais nous avons voulu tenir compte du choix et des sélections des citoyens.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet incitera les habitants et les visiteurs à opter pour des déplacements doux, tels que la marche ou le vélo. De plus, en rendant les espaces publics plus attrayants et en mettant en valeur les éléments naturels et culturels de la Commune, l'embellissement des promenades encourage les habitants à

⁵ FICHE PROJET FEDER « carrefour de la Randonnée » Gal du Pays des 4 Bras.



passer du temps à l'extérieur, favorisant ainsi un mode de vie plus sain et actif. Cela peut également réduire la dépendance à l'égard des loisirs nécessitant des ressources énergétiques.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux.
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de l'attractivité touristique	X		X
Valorisation du patrimoine local	X	X	
Augmentation de la mobilité douce	X	X	



Promotion de la marche à pied	X	X	
Réappropriation du territoire par les habitants	X		
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	- Bois de Haute Heuval 50,59429° N, 4,55506° E et 50,59573° N, 4,55528° E. - Abbaye – Croisement entre rue de l'Abbaye, la N275, bois d'Hez et la Drève des Quatre Chênes. - Bois de l'Etoile – rue de l'Abbaye - Quatre Chênes – drève des Quatre Chênes - Parking avenue Arsène Tournay – avenue Arsène Tournay 28 - Sentier de Franquenouille – au nord du croisement rue de Rigenée - rue du Châtelet
Périmètre d'intervention	Puisqu'il s'agit ici de petits aménagements occupant peu d'espace, ces aménagements seront faits sur le domaine public communal (le long des chemins/sentiers) et ne seront donc pas sur une parcelle cadastrale, à part pour le site 5, où des aménagements seront faits sur la parcelle 33S².
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Les aménagements concernent des sites qui sont tous en lien avec d'autres fonctions (GR, sentiers, PIP, etc.) de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement du tourisme vert dans la Commune. Intégration architecturale et paysagère Les tables de pique-nique et panneaux didactiques seront intégrés dans leur environnement et formeront un ensemble peu impactant (peu d'emprise au sol et en hauteur) afin de maintenir le cadre naturel du lieu. Intégration culturelle et sociale L'embellissement du réseau de promenades vise un public de tous âges et de milieux sociaux différents pour leur permettre d'apprécier le patrimoine naturel de la Commune.



Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur 1. Le site est en zone forestière 2. Le site est entre zone forestière et zone d'espaces verts 3. Le site est entre zone forestière et zone agricole 4. Le site est entre zone agricole 5. Le site est en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole 6. Le site est en zone agricole Outils du cadre juridique et documents d'orientation / Contraintes naturelles 1. Le site est en zone d'aléa faible et sur un site Natura 2000 2. Le site est sur un site Natura 2000 3. Le site est en partie sur un site Natura 2000 4. / 5. Une partie du parking est en zone d'aléa par débordement faible et moyen mais il n'y a pas d'aléa d'inondation là où les aménagements seront mis en place 6. /
Statut de propriété	Les sites sont sur le domaine public ou sur une parcelle appartenant à la Commune.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
• Population • CLDR • GT mobilité active • Syndicat d'initiative	• Commune de Villers-la-Ville • Commission des chemins et sentiers • CLDR • Propriétaires privés	• Commune de Villers-la-Ville • Commission des chemins et sentiers • Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés des subsides
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	DR /// Subsides octroyés par le Développement Rural
Fonds propres communaux	
GAL Pays des 4 Bras	Pas de financement de la part du Gal mais moyens humains peuvent être mis à disposition dans le cadre du projet « Carrefour de la randonnée »



Direction des Equipements touristiques (SPW)	Les subventions au balisage, cartes et descriptifs de promenade. Le taux d'intervention est fixé à 60 % de la conception, de la fourniture, de la pose des balises et de la certification du balisage, ainsi que de la fourniture de balises de réserve correspondant au maximum à 40 % des balises à placer. Ce taux peut toutefois être porté à 80 % si le demandeur intègre son itinéraire à d'autres activités ayant un rapport avec le tourisme, en respectant notamment certaines conditions.
---	---

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- sites dans le domaine public ;
- aménagements rapides et peu coûteux ;
- aménagements de voirie prévus pour le site 2.

État du dossier

Les lieux de repos ont été analysés lors des séances de groupe de travail organisées par la CLDR puis choisis et sélectionnés. Les citoyens y ont proposé également des aménagements.

Programme des travaux

Le projet vise :

- l'aménagement des sites (pique-nique, panneaux didactiques, ...) dans l'optique d'améliorer l'attractivité du réseau de promenades ;
- la diffusion de l'information et la communication autour du projet.

Planification

- Phase 1 : désignation d'une entreprise de travaux en vue de l'exécution des opérations matérielles, si ce n'est pas envisageable par les services Communaux ;
- Phase 2 : création des panneaux didactiques (espèces site Natura 2000, explication des lieux d'intérêt, ...) en partenariat avec le GAL Pays des 4 Bras ;
- Phase 3 : réalisation des aménagements ;
- Phase 4 : communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : suivi et entretien des aménagements.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : finalisation des projets d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet ;
- Démarche n°2 : la sollicitation du certificat de patrimoine.
- Démarche n°3 : démarches pour obtenir les accords de subvention (Développement Rural) ;
- Démarche n°4 : organisation du marché public de travaux.



Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- contrôle de la qualité du mobilier construit ;
- enquête de satisfaction auprès des usagers et des associations ;
- enquête de satisfaction auprès des riverains ;
- actions liées à la bonne gestion et à l'entretien des lieux.

8. Estimation du coût

Estimation globale

Estimation globale du coût		
Article	Montant (TVAC)	Sources de financement
Tables de pique-nique, bancs et poubelles	35.000 €	DR - 80 % : 28.000 €
Panneaux didactique	3000 €	DR - 80 % : 2400 €
Poubelles	900 €	DR - 80 % : 720€
TOTAL	38.900 €	DR - 80 % : 31.120 €

Estimation détaillée

Estimation détaillée du coût (pose et fourniture compris)			
Article	Quantité	PU (TVAC)	Prix
Tables de pique-nique	21	1000 €	24.000 €
Structure couverte	1	3.000€	3.000€
Bancs	4	1000 €	4.000 €
Panneaux didactiques ⁶	10	300 €	3.000 €
Plantations	20	50	1.000 €

⁶ Un panneau par site et quatre panneaux supplémentaires pour le site 5



Revêtement de sol et terrassement	1	3000	3.000 €
Poubelles	6	150 €	900 €
TOTAL			38.900 €

 Projet rémunérateur : Oui ☐ Non ☒

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement des sentiers	Infrastructures installées	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des chemins concernés	Croissance annuelle de 10% du nombre d'utilisateurs	Comptages annuels
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la Commune (écoles, association...)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, communication sur le site internet de la Commune
Fréquentation des chemins concernés	Croissance annuelle de 10% du nombre d'utilisateurs	Comptages annuels

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Certains sites sont situés dans des zones présentant un aléa d'inondation faible à moyen et sur un site Natura 2000. Cependant, ces caractéristiques ne sont pas contraignantes pour ce projet :



1. les aménagements prévus sont de faible emprise et ne sont pas de nature à dégrader le paysage ou la qualité biologique du site Natura 2000. Des panneaux permettent de prévenir et de demander le respect naturel des lieux ;
2. les aménagements sont situés le long des itinéraires de balades et il n'y a pas de mesure spécifique contre les inondations ;
3. les aménagements prévus sont légers et n'ont aucun impact négatif sur la gestion des eaux ; 4. les aménagements permettent de renforcer le lien entre les citoyens et leur environnement.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Les aménagements sont légers et n'ont aucune emprise au sol, à part des revêtements perméables de type dolomie
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
 - o Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation du sol, il n'est donc pas nécessaire de modifier la gestion naturelle des eaux de pluie.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le bois utilisé pour les infrastructures (tables et panneaux) sera issu de cultures durables (label PEFC PEFC/07-31-335, et sera de préférence local (Belge). De plus, les aménagements sont simples et demandant peu de ressources. Les revêtements de sol seront perméables. **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

Le projet se caractérise par des aménagements simples et peu demandant en ressources. L'embellissement du réseau de promenades aura un impact positif sur le tourisme vert, tout en améliorant l'attrait des modes de mobilité douce. Les matériaux se veulent sobres et à tendance lowtech.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le projet crée un lien avec la nature en préservant et en valorisant la biodiversité sur les sites Natura 2000. Des panneaux didactiques seront installés pour sensibiliser les visiteurs à l'importance de la biodiversité et expliquer pourquoi il est nécessaire de préserver ces sites. Le projet n'aura pas d'influence sur les éléments d'intérêt écosystémique tels que les haies, les arbres, les zones humides.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet vise à être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Cependant, aucun réaménagement des sentiers n'est prévu, ce qui signifie que l'accessibilité peut être difficile par endroits.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le projet favorise l'utilisation de ressources Belges pour la construction des infrastructures. Cela soutient l'économie locale et contribue à la durabilité du projet. L'embellissement du réseau de promenades aura un impact sur le développement du tourisme vert dans la Commune, stimulant ainsi la demande en HORECA de court séjour sur le territoire communal et générant des bénéfices économiques locaux.

La marque « BOIS LOCAL », par exemple, est un bon exemple de produit durable et local favorisant les circuits courts et le réemploi.



H. Intégration du projet dans l'environnement :

Le projet a été conçu pour minimiser son impact sur le paysage environnant. Les aménagements prévus sont simples et discrets, visant à préserver l'aspect naturel des sites tout en améliorant leur attractivité. Ces projets étant souvent isolés, leur impact sur le voisinage est négligeable. Les mesures prises visent à maintenir l'harmonie du cadre naturel tout en permettant aux visiteurs de mieux apprécier ces espaces.

11. Annexes

I. Plan de situation

Voir Partie 1 - Description du site

II. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Voir Partie 5 - Localisation et statut

III. Dossier photographique

Site 6 – Sentier de Franquenouille



Paysage depuis le sentier de Franquenouille (DR(EA)²M).

Voir Partie 1 - Description du projet.

IV. Etat des lieux

Voir Partie 1 - Description du projet.



Création d'une maison multiservices à Sart-Dames-Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal

Fiche n° 1.2

Priorité : lot 1

1. Description du projet

L'objectif de cette fiche projet est d'aménager le site communal de Sart-Dames-Avelines en rénovant ou remplaçant les bâtiments qui s'y trouvent pour créer une maison multiservices. Plus spécifiquement, l'intention est de rénover l'ancienne maison communale située à l'avant du site pour y accueillir, dans de meilleures conditions, différents services et de reconstruire ou rénover la salle tout en préservant sa polyvalence. La salle sera dédiée à des activités culturelles, festives, événementielles et de loisirs qui ont besoin d'un grand espace d'un seul tenant.

Description du site dans son état actuel

La salle et l'ancienne maison communale de Sart-Dames-Avelines sont situées Rue Gustave Linet, 40-44, 1495 Sart-Dames-Avelines. La salle se situe à l'arrière de l'ancien bâtiment administratif (Figure 1).

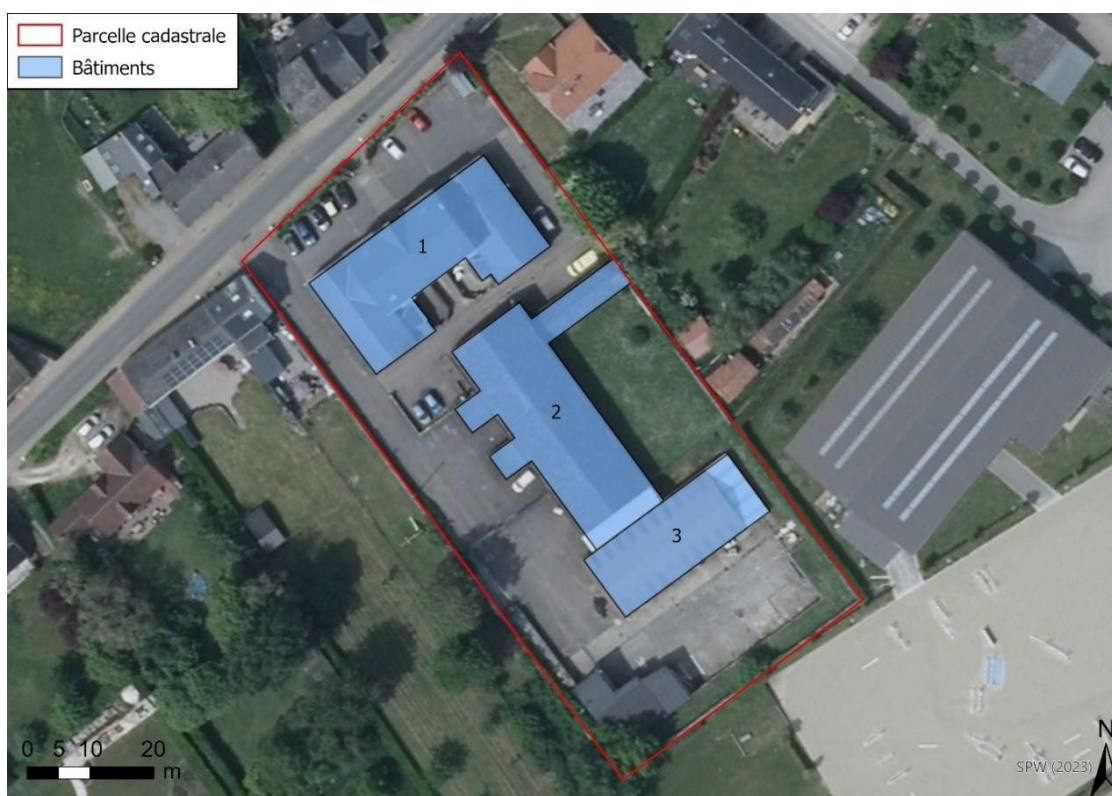


Figure 1 : Bâtiments concernés par le projet et parcelle cadastrale (Sources : SPW, SPF Finances - Carto : DR(EA)²M)

Le site, qui appartient entièrement à la Commune de Villers-la-Ville, est composé de trois bâtiments (Figure 1) :



1. A l'avant, du côté rue, se trouve actuellement l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), l'Espace Public Numérique (EPN), le service de secours, des logements publics, des activités d'une école de musique et un local pour les personnes pensionnées, sur une surface totale d'environ 600 m² au sol. Les logements du bâtiment ont subi quelques rénovations. Ce bâtiment a une qualité architecturale et patrimoniale intéressante qu'il convient de maintenir en rénovant. Une rénovation partielle du bâtiment est déjà en cours : une isolation par l'intérieur a été privilégiée afin de maintenir l'esthétique du bâtiment, les châssis seront bientôt remplacés et une ventilation hygiénique mise en place. Une pompe à chaleur a permis le chauffage des logements indépendamment de la chaudière mazout. La toiture a été remplacée et isolée avec de la laine de bois et des panneaux photovoltaïques ont été installés pour autoproduire une partie de l'électricité. Les autres rénovations nécessaires et le réaménagement fonctionnel des lieux font l'objet de la présente fiche.
2. En deuxième rang se trouve un bâtiment de 514 m² servant actuellement de salle communale à usage festif et de rassemblement. Il abrite également une donnerie communale dans sa partie arrière. Le bâtiment n'est plus aux normes énergétiques et techniques. De plus, la couverture de toiture semble entièrement en matériaux contenant de l'amiante. Certaines parties de la toiture sont soumises à des fuites d'eau.
3. En troisième rang se trouve un hangar qui abritait anciennement le service des travaux de la Commune et qui est actuellement vide depuis quelques années. Ce bâtiment de 370 m² environ n'est pas isolé et n'est plus aux normes techniques. Des fuites d'eau provenant de la toiture montrent un certain état de dégradation.

Le terrain où sont implantés les bâtiments fait environ 48 ares au total.

Description des aménagements proposés

L'aménagement de ce site consiste en la création d'une maison multiservices, constituée d'un bâtiment offrant divers services (déjà existants) à la population et d'une salle polyvalente, dans le village de Sart-Dames-Avelines.

La donnerie déménagera dans le bâtiment 1 afin d'améliorer sa visibilité, dans un bâtiment aux normes. Dans ce bâtiment, le projet aura pour fonction principale d'améliorer les lieux pour les activités de la donnerie, de l'EPN et de l'ALE. Il vise à compléter les rénovations du bâtiment afin de disposer de locaux rénovés pour les services et activités existants et y déménager la donnerie, en vue d'organiser un espace d'utilité publique correspondant à la réalité quotidienne et locale des habitants.

La partie du projet concernant le bâtiment 2 aura pour but la création de deux salles polyvalentes. Ces dernières seront aménagées comme espaces d'un seul tenant permettant d'accueillir des événements (expositions, anniversaires, concerts, foires, marchés, etc.) ainsi que pour accueillir des activités locales (pour pensionnés, école de musique, associations avec peu de personnes). Les citoyens ou associations pourront louer la salle pour des activités ponctuelles. Le bâtiment 3 sera détruit afin de mettre à disposition un espace extérieur pour les événements organisés dans les salles polyvalentes.



AMENAGEMENTS DU PREMIER BATIMENT

DÉMÉNAGEMENT DE LA DONNERIE

La donnerie va déménager dans le bâtiment 1 et occupera environ 160 m² (Figure 2).

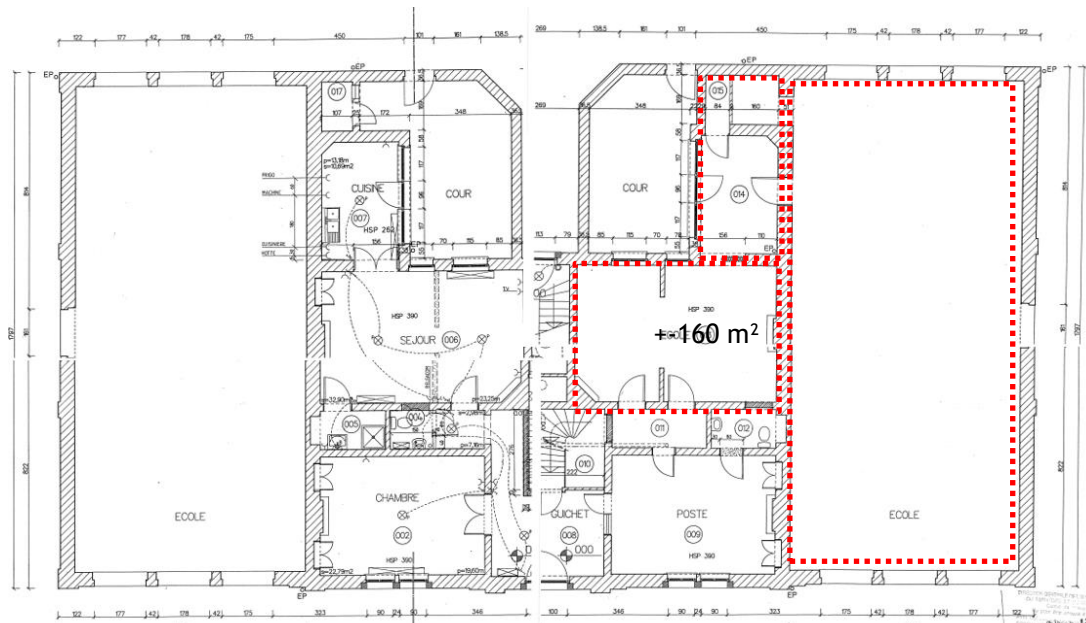


Figure 2 : Salles où la donnerie pourra être déménagée

Si c'est nécessaire, elle pourra être agrandie grâce à la création d'une mezzanine pour augmenter l'espace de stockage. Elle sera connectée aux sanitaires existants.

Des travaux de parachèvement des locaux seront réalisés.

RENOVATIONS ÉNERGETIQUES INTÉRIEURES

Les bâtiments actuels ne sont plus aux normes énergétiques (chaudière au mazout, châssis anciens, isolation des parois de déperdition ...). Des travaux techniques seront nécessaires pour améliorer la performance du bâtiment. Un audit énergétique devra être effectué afin d'évaluer les travaux nécessaires pour mettre le bâtiment aux normes, et le phasage éventuel de ces travaux.

L'objectif n'est pas de modifier l'architecture ou l'aménagement des lieux mais bien de revoir tout le système technique (chauffage, électricité, sanitaires, production d'eau chaude et d'électricité) et de modifier la performance énergétique de l'enveloppe. Des panneaux photovoltaïques pourront être installés sur le bâtiment.

REAMÉNAGEMENT FONCTIONNEL DES LOCAUX

La maison multiservices est un concept récent, insistant sur la nécessité de retrouver des services (publics et/ou privés) de proximité au cœur des villages. C'est un espace dans lequel sont mis à la disposition de la population locale un ensemble de services apportant une réponse à des besoins identifiés, en vue d'accroître leur accessibilité.

Les fonctions que le bâtiment continuera d'abriter sont l'EPN, l'ALE, le service des secours et les logements publics. En plus de ces fonctions, la donnerie va s'y implanter ainsi. L'école de musique sera déménagée dans le bâtiment 2 (salle communale disposant de plus d'espace).



D'autres activités seront disponibles dans les locaux réaménagés du bâtiment 1:

- ateliers pour les seniors (cuisine, écriture, jeux de société, cours d'informatique et de nouvelles technologies, gymnastique douce...) ;
- animations pour enfants et adolescents ;
- ateliers petite enfance : massages bébés, coin lecture, espace, pour la psychomotricité, activités préventives envisageables dans le cadre du projet « Espace rencontre parents-enfants » (éveil musical, éveil sensoriel, formations aux soins d'urgence, séances d'information sur divers thèmes...) ;
- organisation de conférences pour parents, pour seniors... ;

L'objectif est d'avoir des espaces dédiés où les tables, chaises et le matériel didactique peuvent rester en place sans nécessiter un montage et démontage fréquent. Pour atteindre cet objectif, une restructuration fonctionnelle des locaux sera entreprise : chaque service disposera d'un espace dédié, adapté à sa fonction, avec le stockage du matériel de base nécessaire et une éventuelle mutualisation des espaces à plusieurs activités qui ont les mêmes besoins. Le plan de ces réaménagements sera élaboré en collaboration entre les services communaux et les associations hébergées dans le bâtiment. Différents travaux de rénovation seront entrepris, tels que la mise à neuf des finitions intérieures des locaux (murs, portes et plafonds). Dans la mesure du possible, les revêtements de sol existants seront conservés.

REAMENAGEMENTS EXTERIEURS

A l'extérieur du bâtiment, les murets seront restaurés (dont l'état est visible sur la Figure 3). L'accessibilité du site sera également améliorée, notamment pour les PMR et l'utilisation de modes de déplacement actifs. Des locaux spécifiques pour les vélos seront aménagés.



Figure 3 : Arrière de l'ancienne école communale (DR(EA)²M 2023)

AMENAGEMENT DU SECOND BATIMENT

TRANSFORMATION DE LA SALLE / RECONSTRUCTION DU BATIMENT

Il s'agit de transformer (ou reconstruire, selon les coûts et les études techniques) le bâtiment 2, abritant la salle communale, en vue d'y créer deux salles polyvalentes. Le bâtiment abriterait les fonctions suivantes :

- une grande salle communale polyvalente, constituée d'un vaste espace libre d'environ 420 m², servant de salle de fêtes et de lieu de rencontres convivial pouvant accueillir des événements,



activités culturelles et festives, avec une réserve de matériel et mobilier pliant pour les événements dans la salle ;

- une plus petite salle polyvalente d'environ 40 m² abritant les activités de l'école de musique, les activités des personnes pensionnées et les activités des associations locales nécessitant moins d'espace (comme le Repair Café, voir FP 1.6.) ;
- des locaux techniques de plus de 60 m² équipés d'une cuisine industrielle et de sanitaires.

La performance énergétique sera adaptée aux normes actuelles et l'installation de panneaux photovoltaïques permettra une production d'énergie renouvelable.

Dû aux lourds travaux à entreprendre pour le bâtiment (notamment dû à la présence d'amiante), les coûts pour une rénovation ou une reconstruction complète du bâtiment seraient similaires (~2500 €/m²). Lorsque la Commune de Villers-la-Ville mettra en œuvre cette fiche-projet, elle décidera quant à la rénovation du bâtiment 2 ou sa démolition suivie d'une reconstruction.

REAMENAGEMENT DU PARKING ET DES ABORDS DU BATIMENT

Le projet prévoit la réfection du parking latéral et arrière attenant à la salle. Cette réfection permettra d'offrir un nombre de places suffisant tout en favorisant un aménagement paysager et une verdurisation (dalles gazon) permettant d'améliorer l'infiltration des eaux de pluie et de maximiser la biodiversité. Ce parking pourra également servir de petite esplanade afin d'organiser des activités conviviales en extérieur. Il sera donc aménagé de manière à permettre l'installation d'une structure externe temporaire (chapiteau, tonnelle...).

Un parking pour les vélos et un accès pour les livraisons du côté des espaces techniques et la cuisine sera aménagé. L'accès existant du côté droit du bâtiment sera conservé (accès services d'urgences) et un deuxième accès pour les livraisons uniquement sera envisagé du côté gauche du bâtiment (Figure 4).

Tous les lieux seront accessibles aux PMR.



Figure 4: Accès possible pour les livraisons à réaliser depuis la rue (Google Street View).

La rénovation (ou reconstruction totale) technique et énergétique ira donc de pair avec un réaménagement architectural des lieux, pour en faire un lieu plus adapté aux enjeux actuels (orientation, fonctionnalité et organisation des espaces, lumière naturelle, accès à un espace de rencontre extérieur ...).



La démolition du bâtiment 3 tiendra compte de l'évacuation des éléments en amiante et de la protection des utilisateurs du site pendant la durée des travaux. Des précautions identiques seront prises en cas de démolition du second bâtiment. L'espace libéré par ce bâtiment pourra également être utilisé pour organiser des activités en extérieur et accueillir des structures amovibles (chapiteau, tonnelle, etc.).

Les aménagements pour le bâtiment 2 sont repris ci-dessous (Figure 5).

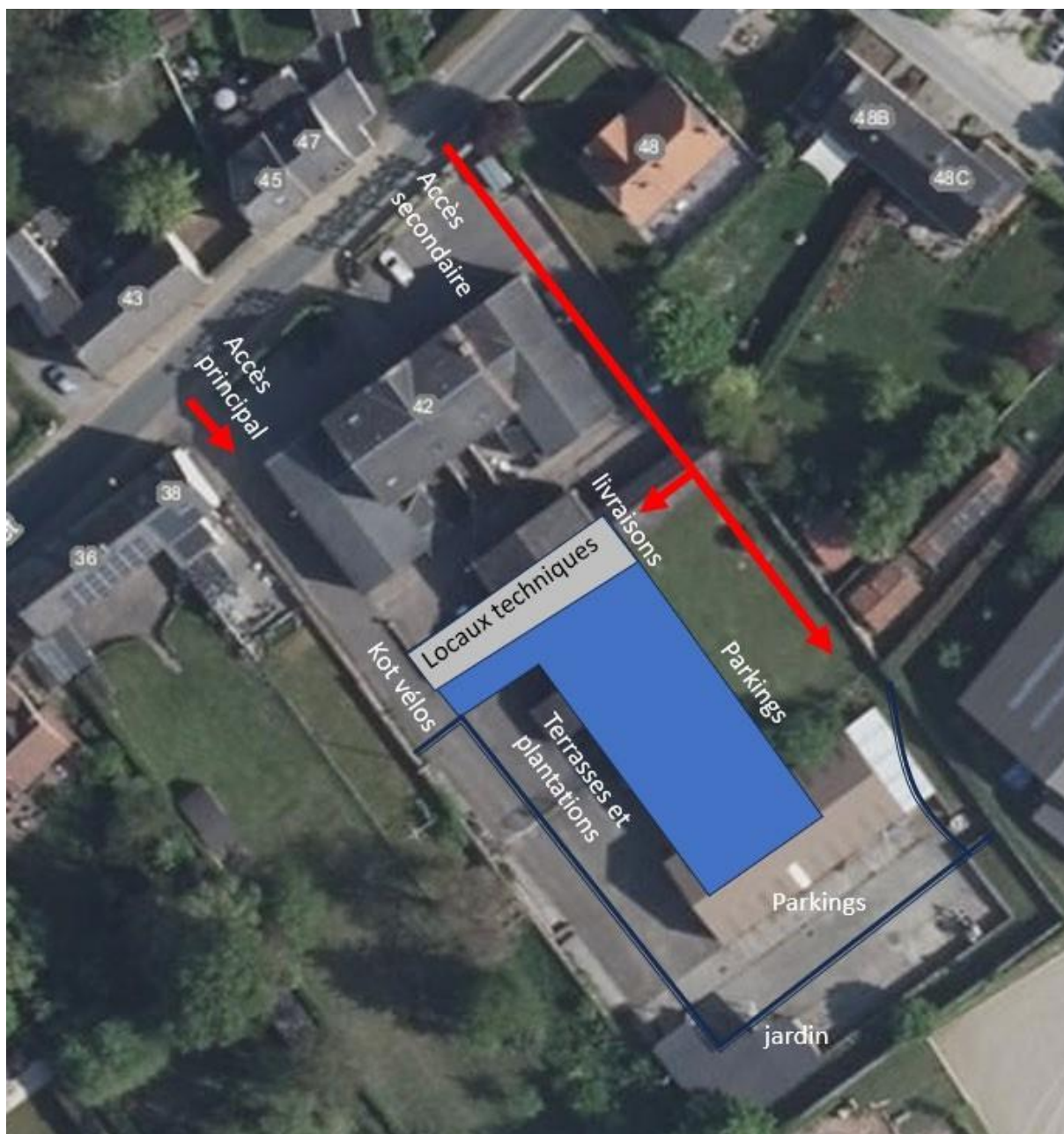


Figure 5 : Ebauche d'implantation de la future salle et des accès (DR(EA)²M).

Une attention particulière devra être portée à l'accès du bâtiment aux services de secours/incendie vu la spécificité du bâtiment et de l'endroit (2 bâtiments, dont 1 à l'arrière).



2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence la nécessité de pérenniser les services existants et de développer de nouveaux services qui permettraient de dynamiser les villages, de mettre en relation les citoyens et d'intégrer les défis de demain (par exemple un espace culturel, un espace de coworking, une plateforme de partage, un Repair Café, etc.).

Le réaménagement de ce bâtiment permettra notamment de répondre aux sollicitations des citoyens quant aux besoins des secteurs culturels et associatifs.

Justification spécifique au premier bâtiment

La donnerie inaugurée en mai 2022 existe déjà dans le bâtiment 2 et sera déplacée dans le bâtiment 1. Elle fonctionne relativement bien actuellement, avec de nombreux objets déposés et d'autres repris par les citoyens et est très fréquentée le mercredi. Elle reste cependant trop peu connue alors que l'économie circulaire est de plus en plus encouragée et présente dans les objectifs de la Wallonie. La donnerie, en facilitant le recyclage et en donnant une seconde vie aux objets, justifie l'allocation de davantage d'espace dans des lieux plus visibles et plus accessibles des citoyens, aux normes actuelles.



Le bâtiment 1 présente une consommation énergétique très importante et les coûts qui y sont liés sont trop élevés. Sa performance énergétique (isolation, ventilation, performance des châssis de fenêtre) n'est plus en accord avec les normes actuelles. Une partie du bâtiment est actuellement en rénovation afin d'améliorer le PEB des appartements (permis délivré, exécution des travaux 2023-2024). Ceci rentre également dans le cadre de la PAEDC et de la politique de la ville en matière de transition énergétique.

Les abords du bâtiment sont aussi, à certains endroits, peu praticables et pas accessibles aux PMR. Ils seront également à rénover afin de proposer des services accessibles à tous.

Le projet permettra également la mise en valeur du patrimoine (rénovation d'un bâtiment communal) avec une valeur architecturale importante. C'est en effet une des faiblesses pointées par le diagnostic : un bâti ancien peu adapté et plus difficilement adaptable à la structure sociétale actuelle et potentiellement très énergivore. L'enjeu est de procéder à la rénovation de ce bâti de qualité.

Justification spécifique au deuxième bâtiment

La salle communale implantée à l'arrière du terrain (bâtiment 2), n'est plus conforme aux normes énergétiques et techniques (chauffage, sanitaires, électricité, cuisine, ...). Le confort actuel pour abriter les événements des associations et des citoyens est également insuffisant (peu de lumière naturelle, pas de lieu extérieur convivial, espace de livraison et entrée publique se côtoyant, ...). Ce bâtiment est pourtant fréquenté par les citoyens, le comité des fêtes et les associations, ce qui rendrait une rénovation des lieux particulièrement bénéfique pour eux. Ces acteurs doivent donc être inclus dans le processus d'élaboration du projet avec l'auteur de projet.

La rénovation et le réaménagement de ce bâtiment permettra notamment de répondre aux sollicitations des citoyens quant aux besoins des secteurs culturels et associatif.



L'espace arrière de la salle, abritant actuellement la donnerie n'est plus aux normes techniques (des fuites d'eau sous la toiture entre autres).

Justification spécifique au troisième bâtiment

Le hangar (bâtiment 3) et le parking qui se situent en troisième rang à l'arrière du terrain, sont inutilisés. Le déménagement du service des travaux hors de ce bâtiment a libéré des espaces utiles permettant d'offrir des perspectives de reconversion multiples au cœur du village. Cependant, au vu de l'état de dégradation du hangar, celui-ci sera démoli. La surface permettra un réaménagement des lieux (parkings, terrasse, végétation...) utiles au fonctionnement de la future nouvelle salle communale.

Effets attendus

Le projet entraînera des répercussions positives d'un point de vue culturel, social, associatif, écologique et économique :

- permettre aux citoyens de continuer à louer une salle communale pour des activités ou événements locaux et renforcer la présence de ces activités ;
- permettre à la Commune de disposer d'une salle en plein cœur de village pouvant rassembler, réunir les citoyens ;
- développer l'économie locale (événements, marchés...).
- réaliser des économies d'énergie ;
- diminuer l'empreinte carbone de la Commune ;
- produire de l'énergie locale, augmenter l'autonomie de la Commune vis-à-vis des énergies fossiles ;
- obtenir un meilleur confort thermique et acoustique ;
- consolider les services de proximité (donnerie, EPN...).

Liens avec d'autres fiches-projets :

- FP 1.6 - Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation
- FP 1.9 - Mise en place de projets participatifs citoyens
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants
- FP 3.5 - Implanter des installations de production d'énergie locale et durable
- FP 3.7 - Créer un espace culturel de proximité diversifié complémentaire à celui de l'Abbaye

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	



Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développement de la cohésion sociale	X		
Développement des relations intergénérationnelles	X		
Développement d'une mixité sociale	X		
Rénovation énergétique du bâtiment en vue d'en augmenter sa performance énergétique		X	X
Mise en valeur du patrimoine	X		
Réaménagement fonctionnel de la salle communale en vue d'en faire une salle polyvalente conçue comme salle multifonctionnelle conviviale	X	X	X
Déménagement de la donnerie afin de la rendre plus visible et de renforcer son rôle dans l'économie circulaire	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Adresse	Rue Gustave Linet, 40-44, 1495 Sart-Dames-Avelines.
Périmètre d'intervention	1. Le bâtiment 1 et ses abords 2. Salle communale (bâtiment 2) (514 m ²) à rénover ou reconstruire 3. Abords du bâtiment 2 (500 m ²) 4. Hangar (bâtiment 3) à démolir (350 m ²)



Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle L'implantation actuelle et future de la salle et de ses activités est dans le centre du village de Sart-Dames-Avelines. Intégration architecturale et paysagère Le gabarit du bâtiment global ne sera pas modifié. Au mieux, l'architecture se verra modernisée en s'intégrant au cadre bâti. Le projet prévoit aussi de réduire les surfaces imperméabilisées des abords existants en offrant des parties végétalisées à la place du bitume par endroits. Intégration culturelle et sociale Le projet permettra d'accueillir les activités socio-culturelles.	
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur Zone agricole et zone d'habitat à caractère rural. Outils du cadre juridique et documents d'orientation Directives Marchés publics 2014/24/UE Cour de justice de l'UE : légitimation des critères sociaux et environnementaux	
Statut de propriété	Propriété communale	

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
• Population • CLDR • Collège communal • Cellule Energie-Environnement de la Commune	• ALE • Donnerie • L'Administration communale • L'école de musique • La CLDR • Service bâtiments publics de la Commune • Cellules Énergie et Environnement de la Commune	• Commune de Villers-la-Ville



Sources de financement

Pouvoir subsidant	Libellés des subsides
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement.	Subsides octroyés par la direction du Développement Rural pour la construction d'un bâtiment de services à concurrence de 80% du projet maximum.
SPW Infrastructures	Subsides possibles en faveur de l'action sociale, sous conditions.
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie	Appels à projet POLLEC (Convention des Maires) dans le cadre du PAEDC. - Pour la réalisation d'un audit, d'une étude de préféabilité, pour l'élaboration d'une stratégie immobilière globale et pour l'installation d'une comptabilité énergétique : 75% des coûts éligibles - Pour les travaux d'amélioration de l'enveloppe : subsides en fonction des travaux envisagés.

7. Programme de réalisation

Éléments communs à l'ensemble du projet

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DEFINIR LA PRIORITE DE LA FICHE :

- état de dégradation du bâtiment existant (bâtiment 2) (fuites dans la toiture et vétusté des techniques) ;
- Sécurité des lieux (mise aux normes techniques) menaçant à moyen terme son usage et sa location ;
- activités de la donnerie menacée par les conditions de vétusté des locaux l'abritant (bâtiment 2), risque de non-fonctionnement de la donnerie et de diminution de ses impacts en matière d'économie circulaire et sociale ;
- rénovation de bâtiments énergivores (bâtiment 1 et 2) ;
- nouvelle étape dans l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la Commune et lui renvoie une image exemplaire ;
- augmentation du confort pour les usagers de l'école de musique.

ÉTAT DU DOSSIER

Le bâtiment 1 a en partie été rénové énergétiquement. Pour le reste, aucun réaménagement des lieux n'a été fait, les bâtiments sont en l'état (voir descriptif ci-dessus).

Éléments spécifiques à l'aménagement du bâtiment 1

PROGRAMME DES TRAVAUX

- audit énergétique (1 mois) ;
- cahier des charges administratif et technique de travaux ;
- exécution des travaux ;
- réception provisoire.



• PLANIFICATION

- Phase 1 : demande de permis ;
- Phase 2 : adjudication des travaux ;
- Phase 3 : désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 4 : réalisation des travaux ;
- Phase 5 : communication et information autour du projet ;
- Phase 6 : suivi et surveillance.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES A REALISER

- Démarche n°1 : audit énergétique ;
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet ;
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires (permis d'urbanisme) ;
- Démarche n°4 : rapport après travaux et tests de bon fonctionnement.

ÉLÉMENTS A METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT REALISE

- contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains ;
- surveillance du site.

Eléments spécifiques à l'aménagement des bâtiments 2 et 3

PROGRAMME DES TRAVAUX

- Phase 1 : la rénovation ou reconstruction du bâtiment 2 et la démolition du bâtiment 3 ;
- Phase 2 : aménagement, plantations et végétalisation des abords.

PLANIFICATION

- adjudication des travaux (rénovation ou reconstruction) ;
- désignation d'une entreprise ;
- réalisation des travaux ;
- communication et information autour du projet ;
- suivi, surveillance et réceptions ;
- commande et réception du matériel et mobilier.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES A REALISER

- vérification des conditions de subventionnement, réalisation du dossier ;
- demande de permis d'urbanisation concernant la rénovation ou reconstruction de la salle communale et de ses abords, et comprenant également la démolition du bâtiment 3
- rapport PEB ;
- cahier des charges d'exécution technique, procédure de marchés publics ;
- obtention des autorisations nécessaires.

ÉLÉMENTS A METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT REALISE



- questionner les futurs usagers et citoyens sur leurs besoins en termes d'espaces, d'aménagement et d'équipements ;
- définir les critères de sélection et d'attribution de l'auteur de projet et du maître d'œuvre selon les critères de développement durable (cahier des charges) ;
- contrôle de travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- choix de matériaux durables dans le temps ;
- la mise en place de la comptabilité énergétique a pour objectif de suivre plus attentivement les consommations du bâtiment et plus spécifiquement celles liées à l'activité du théâtre. Elle permettra de rapidement identifier une défaillance dans le système de chauffage ou de régulation, ou des évolutions dans les consommations d'énergie à surveiller ;
- réflexion sur la location des différents espaces.



8. Estimation globale du coût

Estimation globale des coûts

FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart Dames Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal							
N°	Description	Unités	PU (€)	Quantité	Prix (€)	Commune	Subside DR
1	Rénovation/reconstruction de la salle communale avec équipements techniques (cuisine, sanitaires, ..)	m²	2100	520	1.092.000 €		80%
2	Évacuation de la toiture en amiante selon la législation en vigueur et par un entreprise	m²	70	520	36.400 €		
3	Réaménagement des abords	m²	220	60	13.200 €		
4	Démolition de la salle comunale et évacuation des materoaux comportant de l'amiante	m²	90	520	46.800 €		
5	Démolition du hangar et évacuation	m²	81	370	29.970 €		
6	Études, coordination sécurité sante, frais d'études, honoraires et installation de chantier	%		0,1	117.157 €		
7	Plantations	fft			15.000 €		
8	Équipement et mobilier (tables, chaises, vaisselle)	FFT		1	72.000 €		
9	Remplacement du syteme de chauffage batiment 1	FFT		1	47.000 €		
10	Isolation des parpois de déperdition (murs, toiture, planchers, ..)	m²	350	120	42.000 €		
11	Panneaux votovoltaïques et revision système éclairage global	FFT		1	31.000 €		
12	Finitions et parachevement	m²	110	620	68.200 €		
13	Aménagement des abords	FFT		1	21.000 €		
TOTAL HTVA					1.631.727 €		4.305.381,60 €
TVA					342.663 €	781.727,00 €	850.000,00 €
TOTAL TVAC					1.974.390 €		

Projet remunerateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de maison multiservices réalisée	1 maison multiservices rénovée	PV de réception provisoire



Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'associations ou de prestataires de services utilisant les locaux	Que tous les locaux soient utilisés à min 20% du temps.	Commune
Augmentation de la performance énergétique du bâtiment	Bâtiments rénovés Q-ZEN	Mise à jour du certificat PEB
Réduction de la consommation totale d'électricité	Diminution de 50 % de la consommation électrique liée à l'éclairage	Mesures de consommation (cf. mise en place d'une comptabilité énergétique)
Réduction de la consommation totale de gaz	Diminution de 20 % de la consommation totale de gaz	Mesures de consommation (cf. mise en place d'une comptabilité énergétique)
Production d'énergie locale, augmentation de l'autonomie de la Commune vis-à-vis des énergies fossiles	Augmentation de la part des énergies renouvelables produites par le bâtiment à min 50 %	Rapport final de fin de chantier (énergétique)

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes :

- Les panneaux d'amiante existant (toiture existante du bâtiment 2) seront soigneusement évacués selon la législation en vigueur ;
- Le cahier des charges de travaux prendra en compte les critères de construction durable.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Pour le bâtiment 1, la gestion des eaux ne sera pas modifiée. Concernant le bâtiment 2, les mesures sont décrites ci-dessous.

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 4800 m²



- Il est prévu de réduire l'imperméabilisation de la parcelle qui est à ce jour avec un revêtement entièrement minéral. Les surfaces non bâties minéralisées représenteront une surface de maximum 30% de la parcelle et uniquement aux endroits absolument nécessaires (terrasse extérieure, trottoirs et chemins d'accès), le reste sera végétalisé, les parkings visiteurs pourront être composés d'éléments perméables.
- Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »

<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-Commune>

b. Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- Mesures envisagées : Citerne à eau de pluie et récupération des eaux de pluie pour sanitaires.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- a. *Utilisation des énergies renouvelables* : Le choix s'est actuellement porté sur des mesures de réduction et d'évitement de certaines consommations énergétiques. Notamment, la chaudière mazout du bâtiment 1 sera remplacée par un système de chauffage utilisant l'énergie renouvelable : pompe à chaleur ou système électrique si combiné avec une production énergétique solaire. La surface de toit offerte par la salle (bâtiment 2) est par ailleurs propice à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il est aussi possible de poser le choix d'acheter son énergie renouvelable 100% verte en faisant un choix de fournisseur en ce sens. Nous recommandons dès lors au porteur de projet d'envisager cette option.
- b. *Isolation des bâtiments* : Un audit énergétique sera réalisé pour le bâtiment 1. Pour le bâtiment 2, ce sera également le cas dans le cas d'une rénovation. Les travaux seront dès lors conformes et le bâtiment sera conçu comme passif. Dans le cas d'une reconstruction du bâtiment également et il respectera la législation en vigueur. L'audit du bâtiment 1 permettra de revoir l'isolation (parois extérieures) et le système de ventilation.
- c. *Energie grise, matériaux écologiques et durables* : les matériaux d'isolation de toute l'enveloppe du bâtiment devront rencontrer le compromis suivant : être les plus locaux possibles (l'énergie grise du transport est bien souvent le facteur le plus impactant), et les moins transformés possibles. Quelques cas concrets :

Énergie grise de l'isolation thermique :

- fibres de lin 30 kWh/m³
- fibres de chanvre 40 kWh/m³
- cellulose de bois 50 kWh/m³
- laine de mouton 55 kWh/m³
- laine de roche 150 kWh/m³
- perlite 230 kWh/m³
- laine de verre 250 kWh/m³
- argile expansé 300 kWh/m³
- panneau de liège 450 kWh/m³
- polystyrène expansé 450 kWh/m³
- polyesters : 600 kWh/m³
- polystyrène extrudé 850 kWh/m³ ;
- mousse de polyuréthane 1 000 à 1 200 kWh/m³
- panneau fibre de bois (tendre) 1 400 kWh/m³
- verre cellulaire : 700 à 1 300 kWh/m³



Figure 6 : Energie grise ou « cachée » des matériaux d'isolation (Source : ecoconso.be).

Nous recommandons également de porter un choix vers les matériaux biosources, ou naturels tels que le lin, la fibre de bois, de chanvre ou laine de mouton.

Nous recommandons par ailleurs de privilégier le recours à des entreprises locales pour la réalisation des travaux, ce afin de diminuer les coûts énergétiques du transport.

d. *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique* : l'ensemble du projet amené par cette fiche vise la réduction des consommations énergétiques du bâtiment :

- révision de l'installation d'éclairage (remplacement des appareils et du système global) du bâtiment 1 en vue d'en minimiser les coûts de fonctionnement et d'entretien ;
- utilisation des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) ;
- isolation des bâtiments et étanchéité à l'air (passif) ;
- système de chauffage performant ;
- mise en œuvre de matériaux écologiques.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

a. Concernant le bâtiment 1 :

- différentes alternatives seront étudiées dans l'audit énergétique ;
- le projet répond aux besoins identifiés dans le cadre de la stratégie du PCDR. Il a également fait l'objet d'une concertation avec la CLDR et les groupes de travail dans le cadre de la procédure du PCDR.

b. Concernant le bâtiment 2 :

- le coût/m² ne sera pas le premier critère de sélection et d'attribution du marché, mais bien la qualité fonctionnelle et environnementale du projet architectural (compacité, bioclimatisme, PEB, matériaux biosourcés ...). En effet, le bilan carbone total est le critère qui permet de vérifier si un coût plus élevé à la construction est justifié par une moindre consommation énergétique dans l'usage futur ;
- le projet sera durable, dans sa conception jusqu'à sa réalisation. Les matériaux seront prioritairement biosourcés et Belges ;
- architecture intégrée au cadre bâti existant tout en étant innovante ;
- études de différentes alternatives de l'impact paysager du bâtiment avec vues de profil et intégrations photographiques ;
- analyse coût/bénéfice du projet.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

La végétation est déjà bien présente à l'avant du bâtiment 1 et sera intégrée dans le réaménagement des abords. Toutefois cette partie est minime car le réaménagement des abords concerne principalement les accès aux PMR et les accès aisés aux piétons et cyclistes. La végétation accompagnera les nouveaux aménagements. Les abords du bâtiment 2 seront fortement végétalisés afin d'offrir aux utilisateurs de la salle un lieu extérieur convivial, abrité, et en contact avec la nature. Les revêtements de sol seront perméables et le taux de surfaces en pleine terre maximisé.

Les ressources locales seront intégrées à la conception architecturale.

a. *Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site* : des arbres à haute tige viendront ponctuer le site, des parterres orneront l'extérieur, des essences indigènes et mellifères y seront plantées. Des arbres fruitiers y seront également présents. Une petite partie



du site près des prairies environnantes sera laissée en friche et on y installera un compost. Des haies pourront entourer le site. Cela sera une belle amélioration puisque le site est actuellement quasi entièrement minéralisé.

- b. *Quelles sont les mesures prises pour leur protection ?* Les arbres et plantations existant à l'avant du site seront protégés et conservés. Le site, aux abords du bâtiment 2 sera entouré de haies afin de diminuer l'impact paysager des constructions.
- c. *Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre :*
- revêtements de sol extérieurs perméables à l'eau (dalles gazon, pavages ...) ;
 - verdissement vertical sur les façades et ou toiture végétalisée envisagé.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo ...) ? Oui les bâtiments seront accessibles aux PMR. L'accès à vélo sera aisé depuis le centre du village et les alentours.

Quels sont les aménagements prévus ? Un local vélo sera placé à l'extérieur sur le parking.

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet se situe en plein cœur villageois, il est aussi connecté au réseau de sentiers.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le choix des entreprises lors de l'adjudication des travaux pourra se porter sur des entreprises locales favorisant la réinsertion sociale, et quand c'est possible, directement sur les ressources humaines du service travaux de la Ville, dans le respect des législations en matière de marchés publics.

L'analyse de cycle de vie du bâtiment 2 depuis sa conception à sa réalisation fera l'objet d'un critère d'attribution du marché.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Le projet ne prévoit aucune modification de l'apparence extérieure du bâtiment 1 et donc de son intégration dans l'environnement.

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? La conception architecturale du bâtiment 2 prendra en compte le paysage et un critère d'attribution sera mis sur ce point. Il sera important d'y définir les mesures de végétalisation, les surfaces non minéralisées seront maximisées.

Le nouveau bâtiment pourra prendre place et s'implanter plus en recul par rapport au bâtiment existant, de quelques mètres, afin de laisser un espace et une zone tampon un peu plus importante qu'actuellement entre l'ancienne maison communale à l'avant et la salle à l'arrière (avantage acoustique et visuel).

Eléments structurant le paysage :



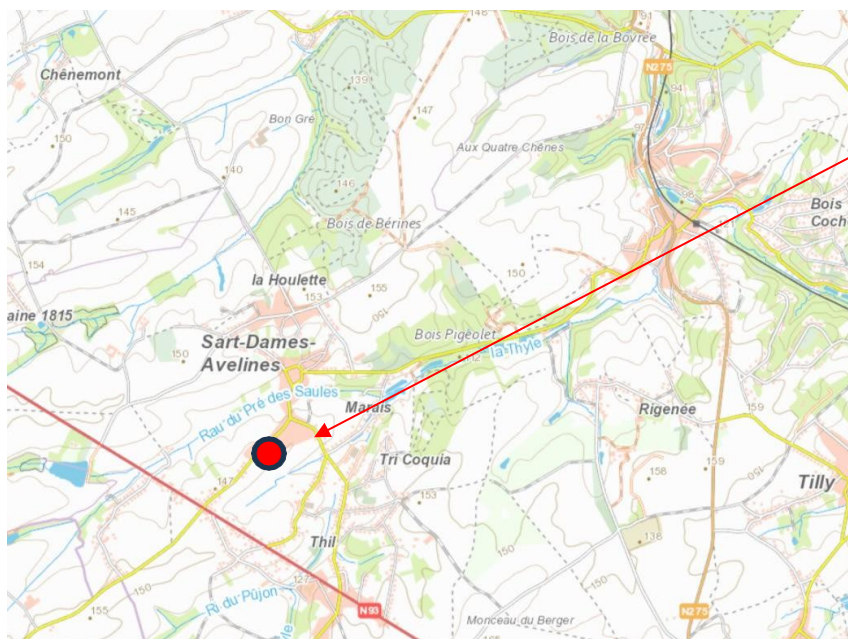
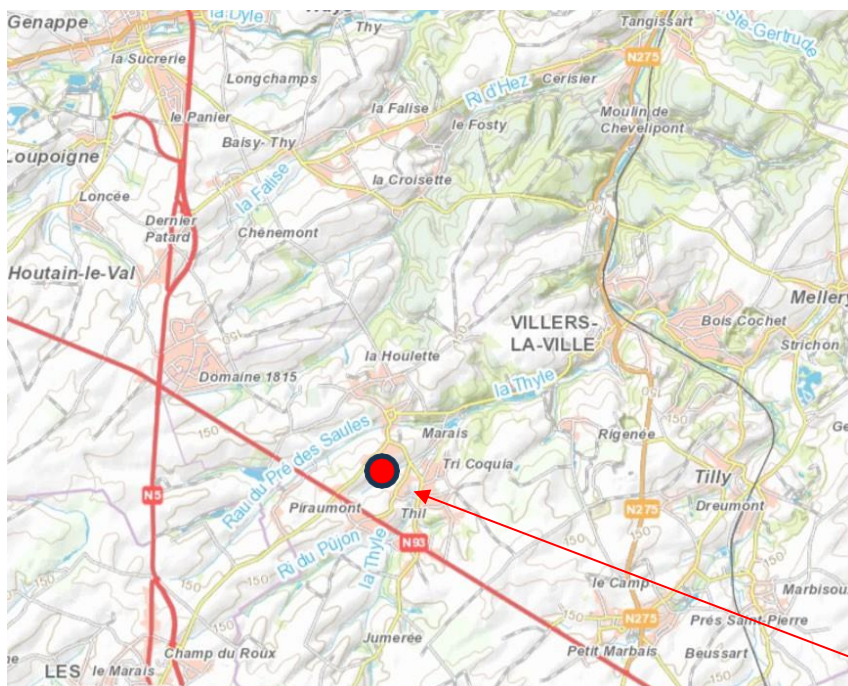
Figure 7 : Eléments structurants du paysage (Source : SPW - Carto : DR(EA)²M).

Impact sur le voisinage ? Le bruit pourrait être un élément de perturbation du voisinage. L'isolation acoustique du bâtiment sera maximale afin de ne pas perturber le voisinage.



11. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Objet de la demande

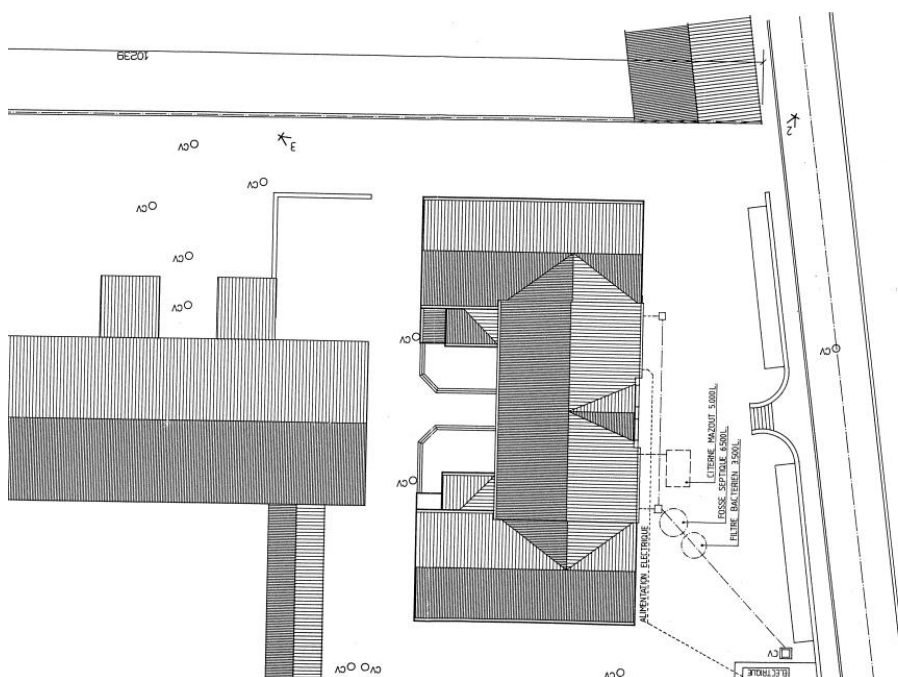


Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

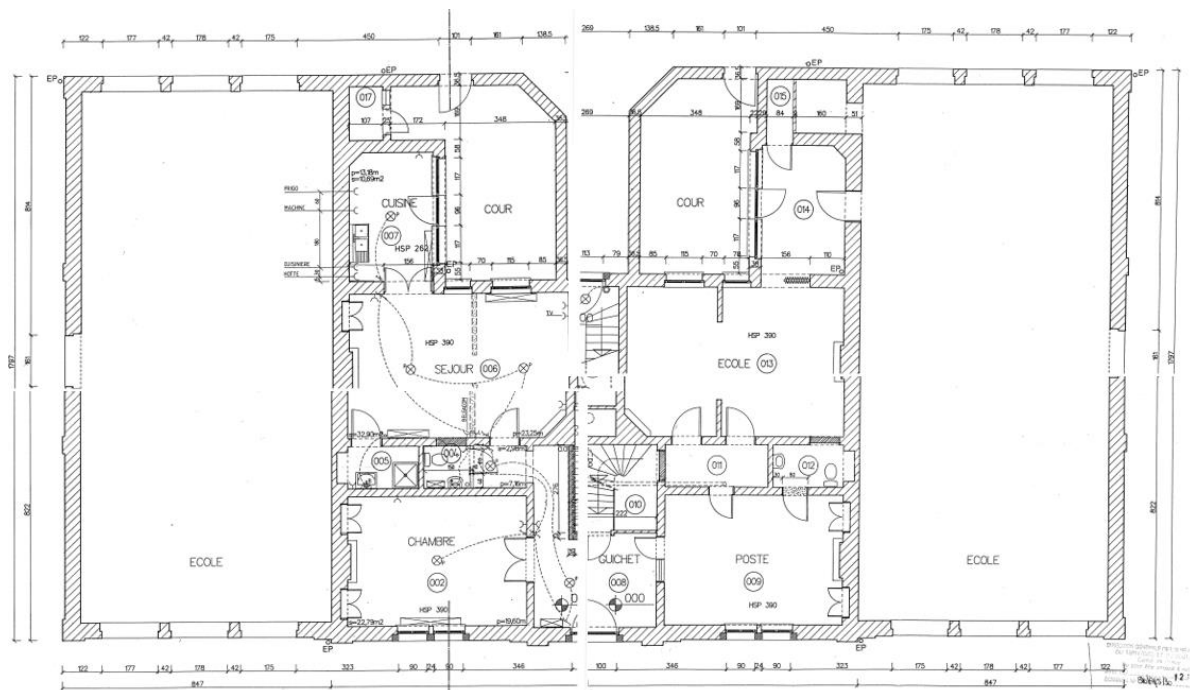


Annexe 3 : Plans du bâtiment existant (bâtiment 1)

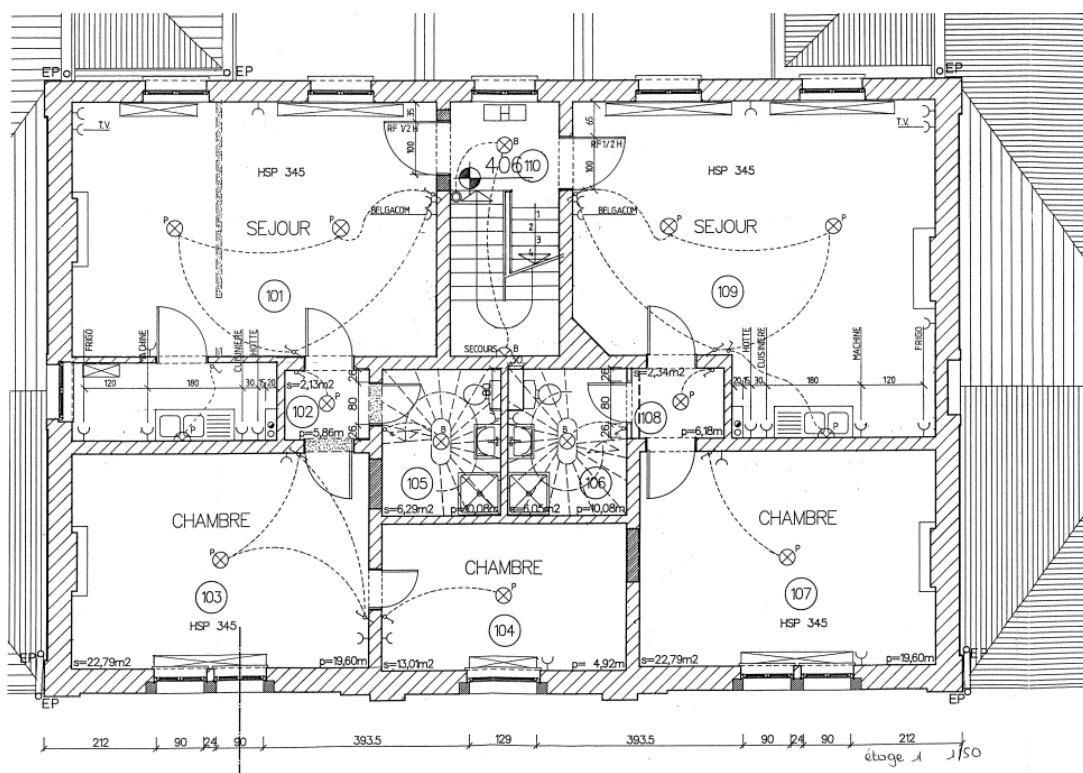
Implantation



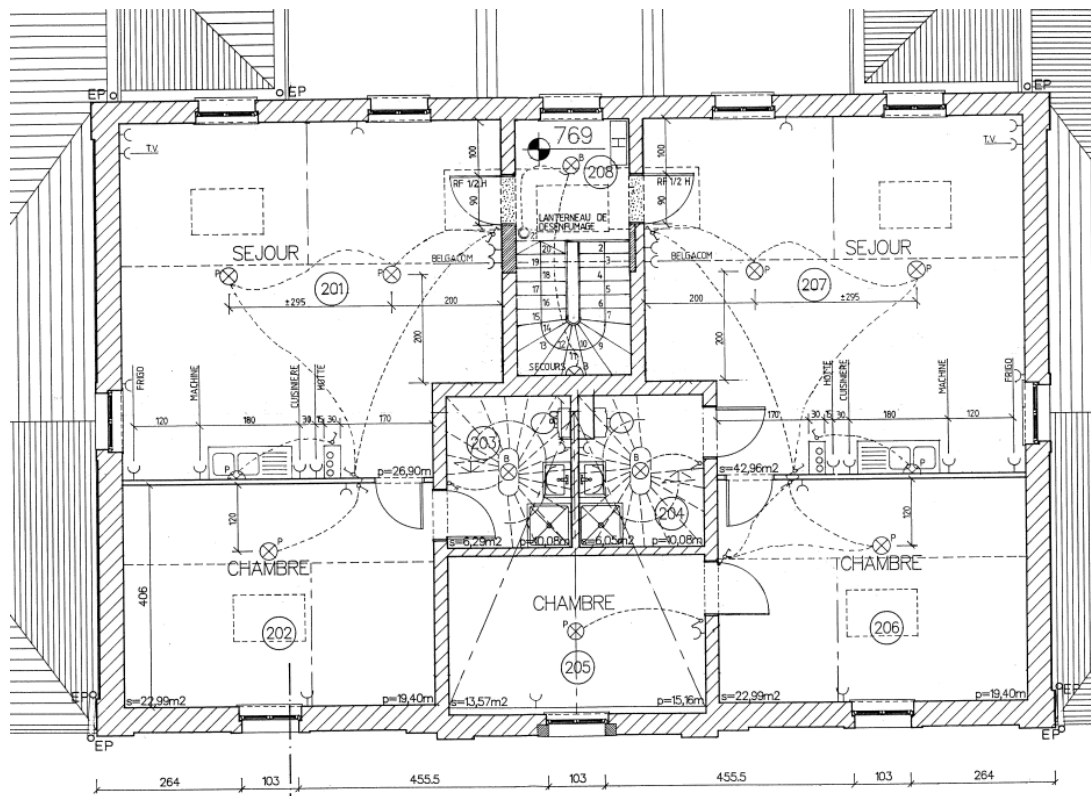
Rez-de-chaussée



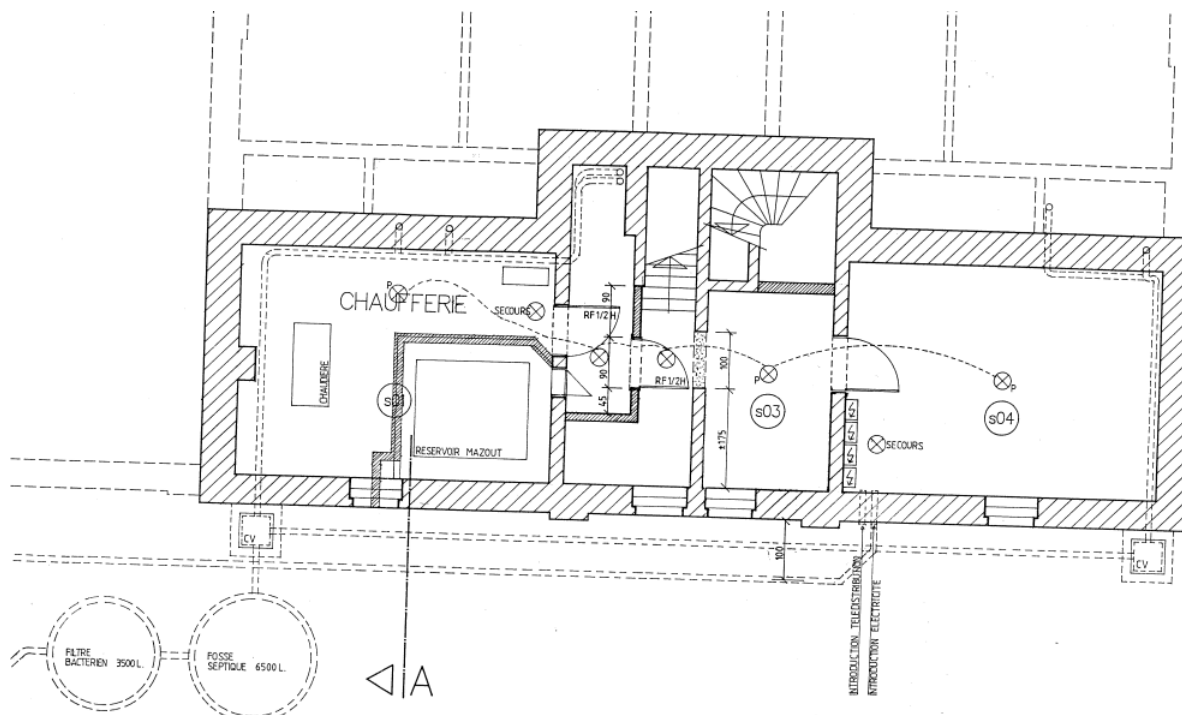
Premier étage



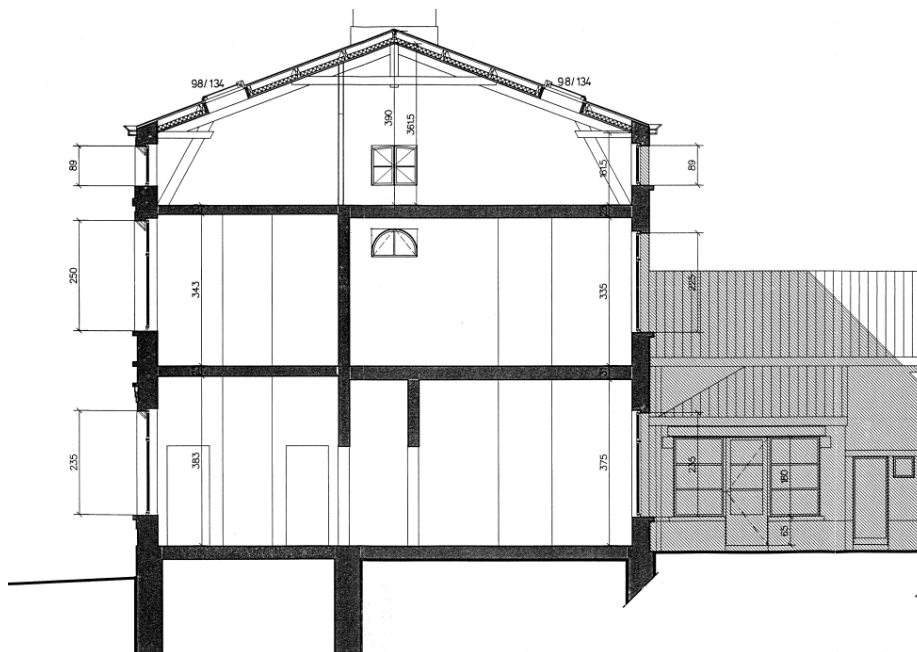
Deuxième étage



Cave



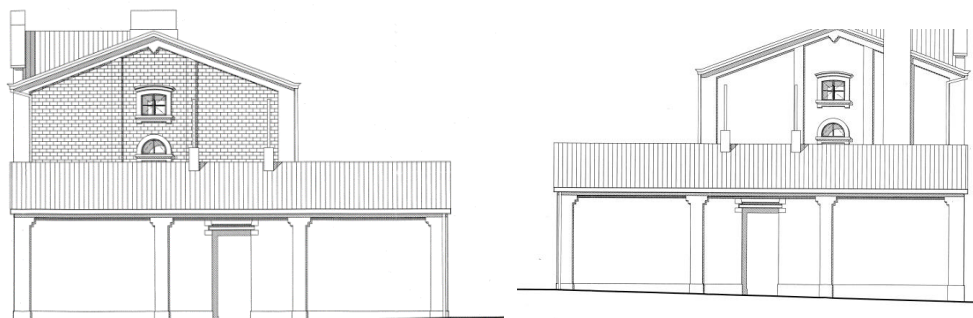
Coupe transversale


Façade avant

Façade arrière

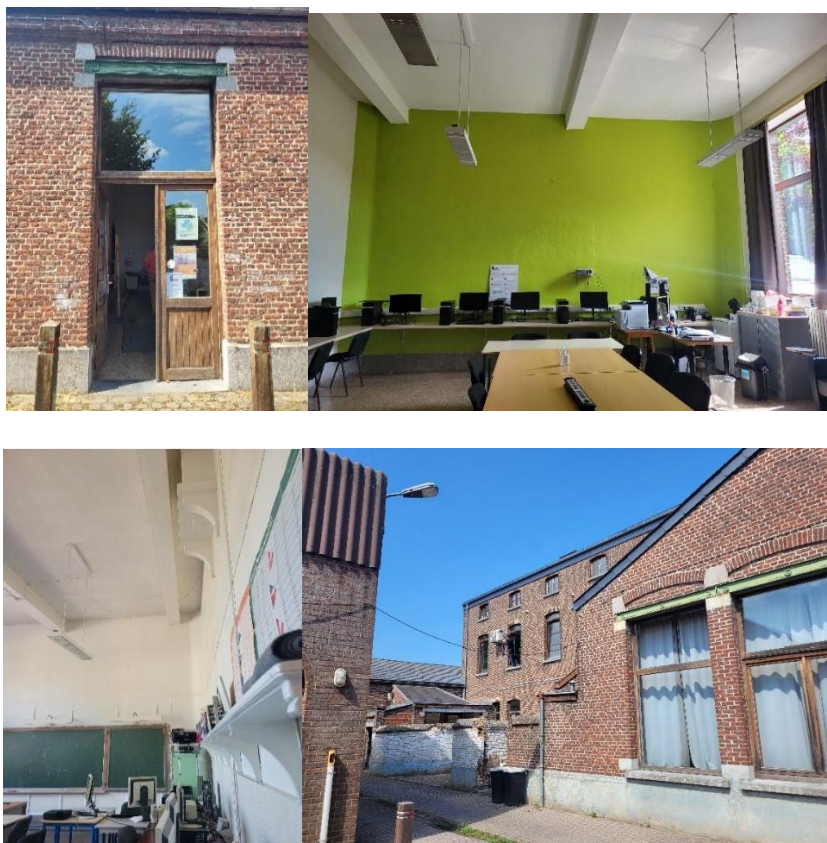



Façades latérales



Annexe 4 : Dossier photographique

Bâtiment communal





SALLE COMMUNALE: SITUATION EXISTANTE



SITUATION EXISTANTE: VUES INTERIEURES





SITUATION EXISTANTE: surfaces



FONCTIONS actuelles

- Salle collective des fêtes: 258m²
- Bar: 30m²
- Sas d'entrée: 25m²
- Sanitaires: 23m²
- Cuisine: 35m²
- Réserve matériel: 19m²
- Réserve: 12+14m²
- Salle de musique: 70+30m²
- Donnerie: 200m²

Annexe 5 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet ». Un état des lieux précis sera dressé par un architecte avant le début des travaux concernant le bâtiment 1. Les photos présentent brièvement l'état des lieux du bâtiment 1.



Figure 8 : Façade arrière de l'ancienne école communale (DR(EA)²M).



Figure 9 : Vue intérieure des locaux du rez-de-chaussée (DR(EA)²M).

Annexe 5 : travail de la CLDR de juin 2023

5.1. DR(EA)²M a proposé à la CLDR de travailler sur plusieurs thèmes afin de définir quelle serait le type d'architecture souhaitée pour le bâtiment 2 par les citoyens :

Fonctions

Lieu de fêtes
 Lieu de sport
 Lieu de musique
 Lieu d'échange
 Lieu de concert/culture
 Lieu familial
 Lieu de rassemblement
 Lieu pour les jeunes
 Lieu d'affichage/exposition
 ...
 Convivial (possibilité de se rassembler autour d'un bar)
 Convivial (possibilité de se rassembler dans un salon)
 Convivial (possibilité de se rassembler autour de...)
 Accueillant pour les enfants (petite aire de jeux intérieure/tableaux, extérieure...)

Lumière et vues

Lumineux (lumière naturelle)
 Bien **exposé** (lumière du sud-ouest qui rentre)
 Ouvert vers l'extérieur
 Ouvert sur un jardin convivial
 Ouvert sur une cour de jeux
 Intimité et plutôt fermé (pas de bruit pour les voisins)
 Avec des vues sur le paysage et la campagne Villeroise
 Grands murs d'affichage

Architecture

Authentique et de caractère (caractère rural)
 Chaleureux dans ses matériaux (bois en partie, divers matériaux,...)
 Un peu original (pas une copie d'un hall qui existe ailleurs, architecture non identique à un autre mais un bâtiment conçu pour ce lieu)
 Moderne et simple (murs blancs, béton, surfaces lisses, simple.)
 Techniques apparentes (gainés,...)
 Qui intègre la nature
 Aménagement intérieurs, mobilier confortable

Taille

Grand espace sans cloisons fixes (à part locaux techniques)
 Différents volumes pour différentes ambiances/fonctions
 Flexible : grand local modulable (possibilité de séparer, scinder selon le besoin et plus petits locaux)
 Circulations
 Communication fluide vers le bâtiment avant
 Communication fluide vers l'arrière
 Communication fluide vers l'extérieur
 Accessible PMR

Couleurs et textures

Lieu qui valorise des matériaux réutilisés /remployés (métal, bois, pierre,...)
 Lieu qui valorise les matériaux locaux
 Vivant et joyeux (qq couleurs chaudes)
 Matériaux lisses
 Matériaux résistants
 Lieu multifonctionnel épuré (plutôt froid)
 Lieu fonctionnel et rationnel
 Lieu pratique d'entretien dans ses matériaux (carrelage clair,...)
 Matériaux acoustiques (bon niveau sonore)

5.2. Résultats de la CLDR du 27/06/2023 afin de préciser le type d'architecture et les équipements nécessaires à ce bâtiment :



SALLE DES FETES	
Fonction	- Rassemblement festif - Salle polyvalente, modulable avec certaines spécificités pour accueillir certains types d'activités - Activités possibles : lieu de fête (familiales et associatives), concerts, spectacles, cinéma, expositions, culture, etc.
Taille	- Modulable +/- 300 personnes
Architecture	- Prévoir un podium/ une scène amovible - Parois modulables - Bar/cuisine central - Ecran de projection - Isolation phonique et N15 en suffisance (++) - Moderne et pratique
Circulations	PMR (+++)
Lumières et vues	- Grandes ouvertures vers l'extérieur et le jardin - Eclairage modulable - Cour de jeux
Couleurs et textures	- Neutre - Convivial - Valorisation des matériaux naturels (argile, bois, métal, pierre, etc.) - Sol pratique d'entretien
SALLE ECOLE DE MUSIQUE	
Fonction	- Salle(s) de cours collectif et individuel (++) - Utilisable également pour d'autres activités culturelles, d'autres style de musique (++) - Prévoir un petit studio d'enregistrement - En faire une sorte de petite maison des jeunes à caractère artistique
Taille	- Demander aux enseignants +/- 100 m²
Architecture	- Insonorisation optimale (+), situé le plus loin possible des habitations - Chaleureux et convivial (+) - Prévoir de l'équipement technologique de pointe - Indépendant des autres locaux
	Moderne et simple
Circulations	Attention au parking
Lumières et vues	- Lumineux (+) - Prévoir de l'intimité, plutôt fermé
Couleurs et textures	- Prévoir des matériaux qui limitent les nuisances acoustiques – Insonorisation importante (+++) - Chaleureux, jovial
CUISINE	
Fonction	- Aux normes - Prévoir du stockage
Taille	+/- 35 m²
Architecture	- Moderne et pratique - Prévoir une hotte de qualité (Bien ventilée et large) - Tout au même niveau - Grands fours
Circulations	- Fonctionnelle (+) - Accès vers l'extérieur (+) - Communication facile avec la salle de spectacle et le bar (+) >< Non connecté au bar mais à proximité - Prévoir un passe-plat (+)
Lumières et vues	/
Couleurs et textures	- Facile à entretenir et à nettoyer - Prévoir une évacuation des eaux au sol - Inox/métal non brillant (Cuisine professionnelle) (++) - Carrelage blanc
ESPACE DE STOCKAGE	
Fonction	1 espace de stockage pour les cours de musique 1 espace de stockage pour les activités festives (tables, chaises, etc.) 1 espace de stockage pour les activités culturelles (podiums, éclairage, etc.) 1 espace de stockage pour les autres activités (exemple : yoga)



	• Prévoir des navettes vers un parking de délestage pour les grands évènements
Lumières et vues	• Eclairage nocturne suffisant avec détecteur de mouvement (+) • Eclairage non dérangerant pour le voisinage (pas trop haut) (+)
Couleurs et textures	• /
JARDIN / TERRASSE	
Fonction	• Lieu de détente • Polyvalent • Convivial (+) • Coin photo • Attention au bruit après 22h • Prévoir un barbecue
Taille	• /
Architecture	• Tables et bancs • Partie couverte (+++) • Mobilier résistant et adaptable • Faire le lien avec les fonctionnalités intérieurs (salles, donnerie, etc.)
Circulations	• Ouverture vers l'extérieur • Accessibilité aux PMR (+++) • Séparé du trafic de voiture (++) • Revêtement sol lisse et pratique pour les cheminements
Lumières et vues	• Orientation sud (++) • Eclairage de soirée
Couleurs et textures	• Privilégier des matériaux en bois (palissades par exemple) (+) • Mobilier en matériaux durable • Prévoir des parterres « natures »

5.4. Exemple de projet mis en œuvre



Figure 10: Exemple Salle des fêtes - Lancie (Archipel)



Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC)

Fiche n° 1.3

Priorité : lot 1

1. Description du projet

Ce projet vise à créer un cadre à destination des candidats bâtisseurs et promoteurs immobiliers d'un part, et à destination du service urbanisme d'autre part, en vue de tendre vers des orientations claires en matière d'aménagement du territoire, afin de définir une stratégie territoriale qui englobe les enjeux environnementaux, humains, les logements, les services, l'économie, la mobilité, l'énergie ...

Un Schéma de Développement Communal (SDC) est un outil reconnu par le Code du Développement Territorial qui permet à une Commune de définir une stratégie territoriale pour l'ensemble de son territoire. C'est un outil indicatif qui « *définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire* » (CoDT art. D.II.10). Il permet donc d'aborder non seulement l'habitat mais aussi la mobilité, le développement d'activités économiques, la protection d'espaces verts, la création d'infrastructures collectives, de loisirs, etc. Il peut éventuellement être accompagné d'un Guide Communal d'Urbanisme (GCU) afin de préciser sa mise en œuvre. C'est également un outil indicatif qui « *décline, pour tout ou partie du territoire communal, les objectifs de développement territorial du schéma de développement du territoire (...) par des indications, en tenant compte des spécificités du ou des territoires sur lesquels il porte* » (CoDT art. D.III.40).

Le SDC indique entre autres « où » construire et « où » ne pas construire (mixité des fonctions et préservation des ressources) et le GCU donne les indications sur comment construire (logement, commerce, bâtiments de services, etc.) de manière à avoir une approche globale.

L'élaboration d'un SDC pourra aussi être réalisée de manière participative, en impliquant les services communaux, la CLDR, la CCATM, les habitants, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, de manière à construire un outil de référence pour l'aménagement du territoire communal qui permettra de coordonner les différentes politiques sectorielles en faveur du développement local.

2. Justification du projet

La Commune de Villers-la-Ville ne possède actuellement pas d'outils pour cadrer/guider, les particuliers ou les promoteurs immobiliers dans leur projet de construction ou transformation de logements. Ces outils les contraindraient ou les orienteraient vers la création de certains types de logements en vue d'avoir une diversité de logements sur l'ensemble du territoire.

La Commune et la CLDR ont porté ce projet afin de répondre à plusieurs objectifs :

- *assurer une mixité des typologies d'habitat* : s'assurer que chaque ménage puisse trouver un logement qui correspond à ses besoins et à ses capacités ;
- *assurer une mixité sociale* : prévoir des logements abordables, des espaces publics de qualité, etc.
- *anticiper les évolutions démographiques et sociétales* : la diminution de la taille des ménages, le vieillissement de la population, l'augmentation des prix de l'immobilier, etc.



- *structurer le développement de l'habitat* : planifier et maîtriser le développement urbanistique de la Commune, en définissant les règles de construction et en évitant une urbanisation anarchique.

LE PROJET DE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT) ET LES CENTRALITES

L'IWEPS a défini dans un rapport sorti fin 2022 la « Typologie des polarités résidentielles selon leur degré d'équipement en services et leur accessibilité bas carbone/basse énergie ». Pour chaque Commune wallonne, des zones de centralités ont donc été identifiées, classées en quatre catégories selon leur degré d'équipement.

Les centralités villageoises correspondent aux polarités résidentielles de degré IV, telles que définies par l'IWEPS. Trois centralités de niveau IV ont été identifiées à Villers-la-Ville : Villers-la-Ville, Tilly et Marbais (Figure 1).

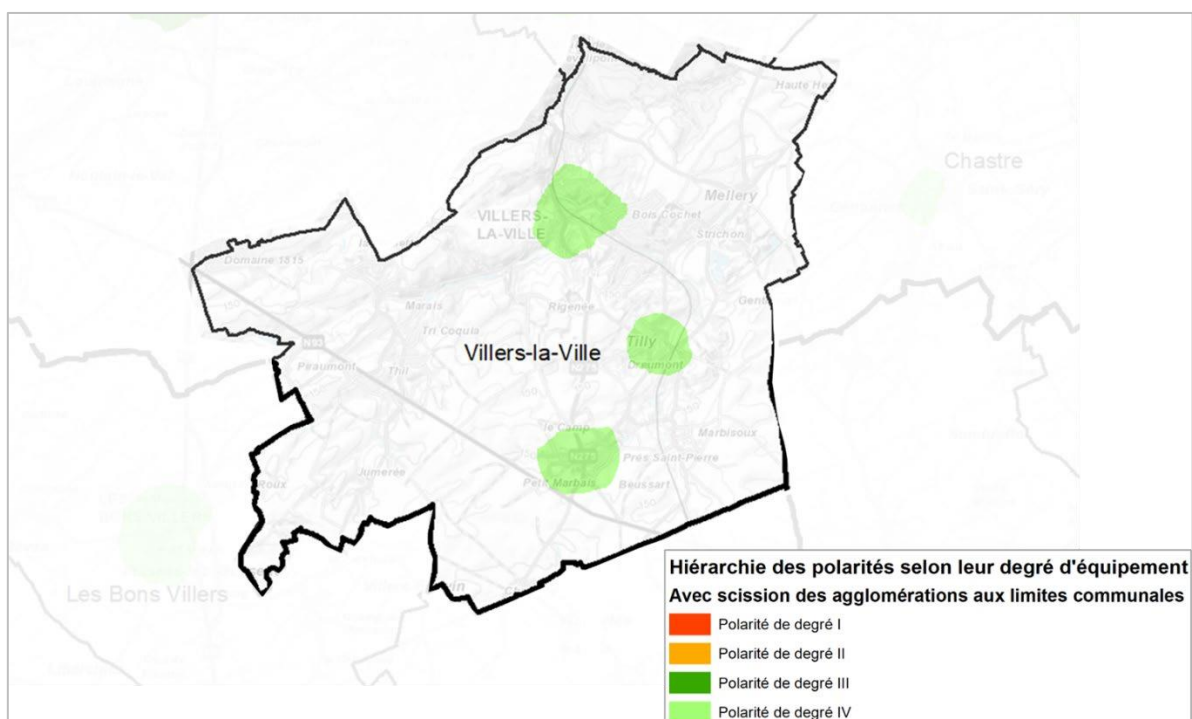


Figure 1 : Hiérarchie des polarités (source : SDT - Carto : DR(EA)²M).

La logique de renforcement de centralités voulue par le SDT a notamment l'ambition d'y concentrer le logement et les activités, commerciales et tertiaires, en densifiant l'urbanisation de manière raisonnée et dans le respect de la qualité de vie. Cela aura donc un impact fort sur le développement urbanistique futur de la Commune.

Si les autorités communales ne sont pas d'accord avec la proposition faite, elles ont la possibilité de délimiter les centralités, de les caractériser selon leur nature villageoise ou urbaine et d'identifier les cœurs et les axes urbains structurants à consolider via l'élaboration d'un schéma de développement communal.

Liens avec d'autres fiches-projets :

- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- FP 2.3 - Renforcer la gestion des eaux de ruissellement
- FP 3.3 - Renforcer le maillage écologique et la biodiversité par des plantations



- FP 3.10 - Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 5 : Accès au logement	
Objectif 5.1	Assurer l'accès au logement pour tous en innovant et en renforçant l'habitat autour des lieux centraux
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Elaboration d'une stratégie en termes de mobilité (active et automobile)	X	X	X
Elaboration d'une stratégie territoriale en termes de réseau écologique		X	X
Elaboration d'une stratégie territoriale en termes socio-économique (mixité des fonctions, implantations commerciales, services ...)	X	X	X
Protection du patrimoine et maintien des caractéristiques rurales	X		
Elaboration d'une stratégie territoriale en termes de bâti (logements adaptés aux besoins, rénovations, typologies, lutte contre l'étalement urbain ...)	X	X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	/



Périmètre d'intervention	Territoire communal
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration paysagère Les documents seront rédigés afin de préserver le cadre naturel existant et embellir le cadre de vie. Intégration architecturale Les documents seront élaborés en prenant en compte les caractéristiques architecturales typiques hesbignonnes ainsi que les éléments patrimoniaux bâtis.
Cadre légal	SDC - GCU
Statut de propriété	/

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- CLDR - Commune	- Service urbanisme - CCATM - CPAS - AISBW - SPW - CLDR	Commune de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés des subsides
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme	Subvention pour les honoraires de l'auteur de projet agréé pour l'élaboration d'un Schéma de développement communal (SDC) Une subvention à concurrence de maximum 60 % des honoraires (TVAC) de l'auteur de projet peut être octroyée aux Communes pour l'élaboration ou la révision totale de leur schéma de développement. Elle est limitée à un montant maximum de 60.000 € pour l'élaboration ou la révision totale du schéma.
Fonds communaux	

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La Commune a la maîtrise complète pour le lancement du projet.

État du dossier

La Commune ne dispose actuellement d'aucun document pour cadrer le développement urbanistique ou l'aménagement du territoire.



Liens avec le PAEDC

Il n'existe pas d'actions prévues dans le cadre du PAEDC (Plan d'Action Energie Durable et Climat)

Programme des travaux

Sans objet.

Planification

- Phase 1 : constituer un groupe de travail pour la réalisation de l'outil (agents communaux, bureau d'étude, SPW, etc.) ;
- Phase 2 : consultation des commissions locales (CLDR, CCATM ...) et des autres parties prenantes ;
- Phase 3 : élaboration d'un SDC ;
- Phase 4 : élaboration d'un GCU.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : appel d'offres pour un bureau d'étude ;
- Démarche n°2 : introduction du dossier terminé auprès du SPW - Direction de l'aménagement local ;
- Démarche n°3 : défense du dossier devant le Pôle Aménagement du Territoire.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- formation des agents communaux à l'outil élaboré ;
- mise en application stricte des principes et recommandations édictées dans l'outil.

8. Estimation globale du coût

Article	Montant (TVAC)	Sources de financement
Élaboration d'un SDC	80.000,00 €	Pour SDC et GCU : - 54 % SPW (subside limité à 60.000 €) - 56 % la Commune
Élaboration d'un GCU	30.000,00 €	

Projet rémunérateur oui ☐ ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)



9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Élaboration d'un outil stratégique territorial	Un SDC réalisé	Délibération du Collège communal / Arrêté Ministériel d'approbation du SDC
Élaboration d'un outil stratégique d'urbanisme	Un GCU réalisé	Délibération du Collège communal / Arrêté Ministériel d'approbation du GCU

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de la diversité des logements	20 % de logements 3 chambres et +	Statistiques des permis d'urbanisme délivrés sur un an
Augmentation de la diversité des logements	20 % de logements 1 chambre	Statistiques des permis d'urbanisme délivrés sur un an
Augmentation de la diversité des logements	5 % de logements sociaux	Statistiques des permis d'urbanisme délivrés sur un an

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Les caractéristiques architecturales typiques de Hesbaye seront respectées (cf. RGBSR « La Hesbaye »).

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- une part importante sera réalisée sur les vulnérabilités du territoire et entre autres les inondations, le diagnostic, les mesures et les options territoriales sur ce sujet ;
- la prise en compte des principes de bonne gestion des eaux sera vérifiée via l'obtention des permis d'urbanisme.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Une attention particulière sera donnée aux points suivants et à leur prise en compte dans les demandes de permis d'urbanisme :

- utilisation des énergies renouvelables ;



- isolation des bâtiments ;
- énergie grise et durabilité des matériaux ;
- citerne d'eau de pluie ;
- mise en œuvre de matériaux écologiques ;
- utilisation de techniques innovantes.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- sans objet pour l'élaboration de l'outil en lui-même ;
- la construction / rénovation de logements peu énergivores sera fortement encouragée (isolation thermique, système de chauffage à base d'énergie renouvelable mitoyen / semi-mitoyen encouragé pour les logements multiples ...).

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

- sans objet pour l'élaboration de l'outil en lui-même ;
- une attention particulière sera donnée à la préservation des espaces verts existants et à la protection des éléments d'intérêt écosystémique dans l'implantation de nouvelles constructions (Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux ...).

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

L'inclusivité des personnes à mobilité réduite est une des priorités de ce projet puisque l'accessibilité des logements aux PMR est un des principaux points d'attention qui sera appliqué aux futurs logements créés sur le territoire.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- sans objet pour l'élaboration de l'outil en lui-même ;
- les points d'attention suivants pourront être insérés dans l'outil réglementaire - en compléments des objectifs prioritaires liés à la diversification des logements - afin de favoriser l'économie locale et circulaire :
 - recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale ;
 - soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales ;
 - analyse économique du cycle de vie des bâtiments.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

- sans objet pour l'élaboration de l'outil en lui-même ;
- chaque nouveau logement devra naturellement s'intégrer harmonieusement dans l'environnement dans lequel il s'implante (voisinage, paysage, fonction, gabarit ...) qu'il s'agisse d'une nouvelle construction ou d'une rénovation d'un bâtiment existant. Il s'agira d'un point d'attention dans l'outil développé.



Transformer l'ancienne cure de Sart-Dames-Avelines en logements intergénérationnels

Fiche n° 1.4
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Cette fiche-projet a pour objectif de réaménager le bâtiment de la cure de Sart-Dames-Avelines et le terrain qu'elle occupe dans la perspective de proposer trois logements intergénérationnels publics.

Le logement intergénérationnel est conçu pour accueillir à la fois des locataires jeunes et plus âgés en fonction de leurs besoins spécifiques, et des patries communes favorisant ainsi les interactions entre eux, notamment en ce qui concerne les services tels que la présence, la garde d'enfants, les courses pour les personnes âgées, etc. Ce type de logement en offre donc deux en parallèle : l'un destiné aux familles, l'autre adapté aux besoins d'une personne ou d'un couple âgé, ce qui encourage la solidarité et la collaboration intergénérationnelle au sein de la communauté résidente.

La réhabilitation du bâtiment devra préserver ses caractéristiques patrimoniales (conservation des façades, des matériaux et teintes).

Description du site dans son état actuel

L'ancienne cure est située dans le centre villageois de Sart-Dames-Avelines, à l'ouest de Villers-la-Ville, à côté de l'église Saint-Nicolas, plus précisément au 32 rue Ernest Deltenre.



Figure 1 : Localisation du projet par rapport à la Commune (source : Google Maps).

La cure a été désacralisée afin de permettre sa réaffectation. Elle s'étend sur trois étages (sans compter la cave de ~110 m²) et a une superficie totale d'environ 350 m². Il y a une porte à l'avant et sur le côté gauche du bâtiment pour accéder à la propriété de 20,6 ares, mais l'entièreté de cette superficie n'est pas concernée par ce projet. Ici, les modifications concerneront le bâtiment en tant que tel et une part de terrain attenante au chemin de l'entrée, où un parking et un jardin seront aménagés. La parcelle est entourée de murs en maçonnerie anciens en relativement bon état dont la stabilité n'est pas menacée et qui constituent le caractère rural du lieu et un témoin historique à conserver.



Figure 2 : Cure de Sart-Dames-Avelines (source : DR(EA)²M).

Il est à noter que l'annexe à gauche se limite à un seul étage. Le plafond a une hauteur de 3,5 m au rez-de-chaussée et au 1^{er}, et varie entre 2,1 m et 4,1 m sous le toit, au 2^e étage.

L'accès carrossable ou à pied à la propriété se fait par l'allée donnant sur la rue ou par une venelle (non carrossable) longeant le côté gauche et l'arrière de l'église. Outre l'église adjacente, la parcelle est à 40 m d'une épicerie locale et à 20 minutes de marche d'une maison médicale. L'arrêt de bus, à 20 m, est peu desservi, avec le passage de seulement cinq bus par jour en semaine.

La façade de l'ancienne cure comporte des éléments architecturaux intéressants qu'il convient de conserver et de restaurer. Un jardin actuellement en friche est situé tout autour du bâtiment.



Figure 3 : Façade avant de l'ancienne cure et jardin latéral Sud (source : DR(EA)²M).

L'intérieur du bâtiment est en très mauvais état et devra être rénové entièrement (Figure 4). Des traces d'humidité et de condensation devront faire l'objet d'une investigation après destruction des anciens lambris et plafonnage afin de vérifier les sources d'humidité et d'y remédier.



Figure 4 : Etat de différentes pièces de la cure (source : DR(EA)²M).

Une esquisse approximative du rez-de-chaussée existant de l'ancienne cure a été réalisée et est reprise ci-dessous (Figure 5)¹.

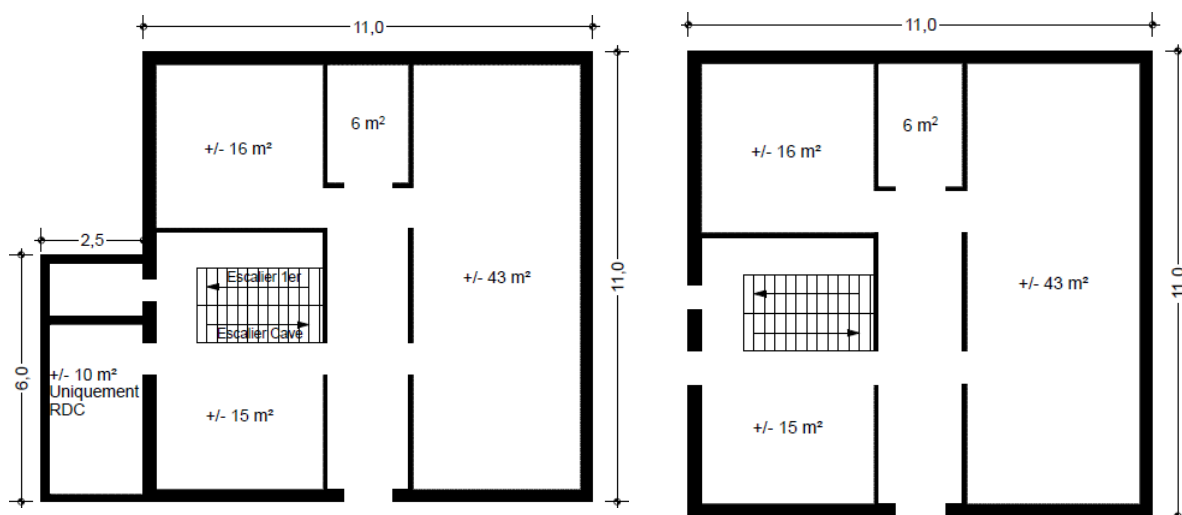


Figure 5 : Esquisse de la situation existante (RDC et étage) (source : DR(EA)²M).

¹ Cette esquisse a un objectif purement indicatif et ne constitue en aucun cas un plan du bâtiment. Les dimensions, l'emplacement des murs et la disposition des pièces devront faire l'objet de métré et plan détaillés.



Description du projet et nature des aménagements

La parcelle totale fait 11,60 ares. un parc public sera aménagé, où seront également planté de nouveaux arbres en vue de créer un jardin arboré (cf. FP 2.6.). L'ancienne cure et la parcelle où elle se trouve sont et resteront propriété de la Commune. Le reste de la parcelle sera dédié à l'aménagement d'un jardin pour les logements.



Figure 6 : Schéma d'implantation du projet de transformation de l'ancienne cure (source: DR(EA)²M 2023).

L'accès actuel carrossable par la rue sera conservé et permettra de rentrer dans la propriété avec des véhicules autant qu'en modes actifs ou à pied. Il sera également possible d'accéder à la propriété par la venelle le long de l'église. Les murs d'enceinte de la propriété seront conservés.

Environ huit places de parking seront aménagées le long de l'allée (en revêtement perméable ou dalles gazon), permettant de stationner les voitures des occupants et de leurs visiteurs.

Au rez-de-chaussée, deux logements spécialement adaptés aux besoins des personnes âgées seront aménagés. Ces logements seront conçus pour offrir un environnement accessible, favorisant ainsi la mobilité et le confort des occupants. Une salle commune/cuisine partagée sera également aménagée au rez-de-chaussée afin de promouvoir les échanges intergénérationnels et créer un espace convivial propice aux rencontres et à la coopération entre les résidents (Figure 7). Les aménagements seront simples. Une convention sera établie avec les paroissiens de l'église voisine pour qu'ils puissent également bénéficier de cet espace commun. Par conséquent, une isolation acoustique performante sera installée dans cette pièce afin d'éviter toute nuisance pour les résidents de la cure.

Deux logements distincts seront créés aux étages et aménagés de manière à optimiser l'espace, notamment en utilisant à la fois le premier étage et l'étage sous combles pour pouvoir répondre aux besoins des jeunes ménages ou des familles à la recherche de plus d'espace. La salle commune au rez-de-chaussée permettra des échanges avec tous les habitants du bâtiment en plus de sa partie privative propre.



Le premier étage sera aménagé comme un logement comprenant deux chambres séparées et une salle de bain (environ 100 m² net), idéal pour une famille. Quant au deuxième étage, il abritera un logement disposant d'un vaste séjour, une chambre pour une personne seule ou un couple, ainsi qu'une salle de bains (environ 75 m² net au total). Une attention particulière sera portée à l'isolation acoustique des étages pour assurer un confort optimal.

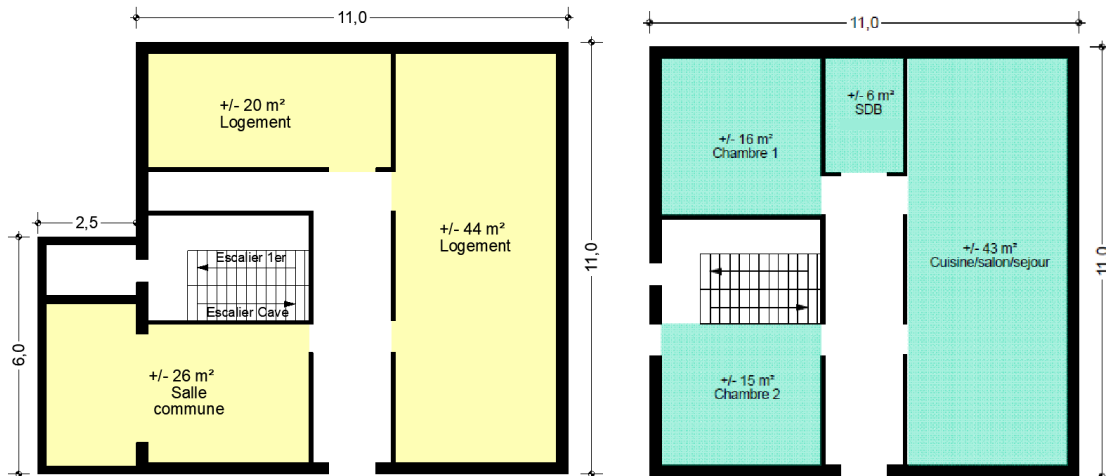


Figure 7 : Plans de la situation projetée au rez-de-chaussée et premier étage (DR(EA)²M, 2024).

L'isolation du bâtiment sera réalisée par l'intérieur afin de conserver l'architecture du bâtiment historique. Celui-ci sera conforme aux normes énergétiques en matière d'isolation et de ventilation des bâtiments publics afin d'offrir un bâtiment peu énergivore mais également avec des techniques les plus simples possibles au niveau de son utilisation.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit afin d'alimenter les logements en électricité (dépendant de la puissance atteignable par l'installation).

L'installation d'un local vélo est également prévue dans l'annexe existante au rez-de-chaussée derrière la salle commune avec une petite rampe d'accès au niveau parking et jardin.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Dans le cadre du diagnostic et des consultations de la population, deux problématiques ont été soulevées : l'isolement des personnes âgées d'une part, et d'autre part, les défis rencontrés par les jeunes ménages pour s'installer ou demeurer dans la Commune

En Brabant wallon et à Villers-la-Ville, l'augmentation des prix de l'immobilier rend l'accès au logement de plus en plus difficile. Certains publics cibles (parents isolés, jeunes couples, personnes âgées ...) ont ainsi parfois du mal à y rester habiter. Or, la Commune, comme toutes les autres Communes de la Province fait face à de nombreuses demandes de projets immobiliers privés. Ces projets, dont l'intérêt et l'impact doivent être à chaque fois validés, peuvent représenter une opportunité pour développer des partenariats public-privé via l'activation de charges d'urbanisme qui permettent le financement entre autres, de ces différents types de logements.

En outre, le diagnostic partagé met également en lumière le problème croissant de l'isolement des personnes âgées. Les logements intergénérationnels offrent une solution à cette problématique en favorisant la cohabitation entre générations, permettant aux personnes âgées de vivre dans un environnement où elles peuvent interagir avec des locataires plus jeunes. Ceci contribue ainsi à briser



l'isolement en favorisant les échanges sociaux, le soutien mutuel et en créant une communauté solidaire.

Le logement intergénérationnel semble représenter une solution optimale pour satisfaire les besoins d'une large portion de la population villersoise. D'une part, cela offre un soutien temporaire aux plus jeunes ménages ou aux familles en transition, favorisant leur stabilité et leur autonomie résidentielle. D'autre part, le logement intergénérationnel favorise l'échange et le partage de ressources, créant ainsi une communauté plus solidaire et offrant un environnement propice à l'apprentissage mutuel et au bien-être des résidents de tous âges.

Le bâtiment déjà en place est idéalement situé sans être isolé, la conservation et la rénovation de celui-ci semblent être une option judicieuse. Il s'agit d'un bâtiment rural présentant un caractère historique. L'ancienne cure désacralisée de Sart-Dames-Avelines est un bâtiment désaffecté au cœur du village et favoriserait ainsi une intégration harmonieuse des résidents tout en contribuant à revitaliser le centre de la localité

Effets attendus

- augmentation de la diversité de l'offre en logement ;
- augmentation de la cohésion sociale ;
- augmentation des rencontres intergénérationnelles ;
- maintien d'une diversité sociale ;
- soutien au pouvoir d'achat ;
- rénovation du patrimoine.

Liens avec d'autres fiches-projets

- Fiche 2.5 – Aménager un parc public à la cure de Sart-Dames-Avelines

Alternatives au projet

D'autres lieux pourraient être identifiés pour réaliser des projets de logements intergénérationnels proches des centres de villages.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet s'appuie sur la réutilisation d'un bâtiment existant, évitant ainsi la consommation de ressources importantes liées à la construction de nouvelles infrastructures. Cette rénovation permet de préserver le patrimoine architectural et de minimiser l'impact environnemental associé à la démolition et à la construction.

De plus, un tel projet favorise la densification des cœurs de village en optimisant l'utilisation de l'espace dans un environnement urbain déjà établi. En regroupant différentes générations au sein d'un même bâtiment, il contribue à la création de communautés intergénérationnelles solides tout en évitant l'étalement urbain, ce qui réduit les besoins en transport et les émissions de carbone associées.

L'efficacité de l'utilisation de l'espace est également un élément clé du projet, en partageant des espaces communs comme les salles de séjour ou les cuisines.



3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 5 : Accès au logement	
Objectif 5.1	Assurer l'accès au logement pour tous en innovant et en renforçant l'habitat autour des lieux centraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Augmentation de la diversité de l'offre en logement	X	X	X
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		
Maintien d'une diversité sociale	X		X
Soutien au pouvoir d'achat	X		X
Rénovation du patrimoine	X	X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Adresse	Rue Ernest Deltenre 32, 1495 Villers-la-Ville.
Périmètre d'intervention	L'ancienne cure et une partie de la parcelle (387 H ²) qu'elle occupe.
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'inscrit dans le centre villageois de Sart-Dames-Avelines, dans un bâtiment actuellement inoccupé, à proximité immédiate de l'église, du centre, d'une épicerie et d'un arrêt de bus.



	Intégration architecturale et paysagère Les modifications seront principalement à l'intérieur du bâtiment et les aménagements extérieurs seront visuellement en harmonie avec les abords existants du site. La végétalisation accompagnera les aménagements de parkings. Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise à diversifier l'offre en logement dans l'optique de maintenir sur le territoire les jeunes ménages actifs et les personnes isolées ou âgées.
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur La parcelle est en zone d'habitat à caractère rural. Outils du cadre juridique et documents d'orientation / Contraintes naturelles Le site est dans une zone de prévention de captage éloignée et arrêtée.
Statut de propriété	Propriété communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR - Collège communal	- L'administration communale - CLDR	Commune de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subsidy
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement	<u>Subvention BiodiverCité</u> Toute Commune wallonne peut introduire une demande annuelle de subsidy (une seule demande par an et par Commune). Le montant maximum de la subvention est limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la <i>Semaine de l'arbre</i>). Une majoration maximum de 500 € pour la valorisation de la charte « Végétal d'ici » dans le cadre de l'achat et de la distribution de plants lors de la « Semaine de l'Arbre ». Ce bonus est inclus dans le montant de 10.000 € pour les fiches-actions.
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement DGO3 - Développement Rural : Bâtiments de services (pour salle et abords) - 60 % (plafond de 510.000€) HTVA



	Yes We Plant /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres - Taux de Max 80 %
SPW Mobilité et Infrastructures	FRIC /// Fonds régional pour les investissements communaux : le montant de la dotation, fixé pour chaque programmation pluriannuelle, est versé automatiquement aux Communes par <i>tranches de subvention annuelles</i> successives. La libération des moyens financiers n'est donc pas liée à la réalisation effective des travaux. Les types d'investissements visés par ce droit de tirage sont ceux qui concernent la construction ou la rénovation de bâtiments publics .
Fonds propres communaux	Commune de Villers-la-Ville

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- bâtiment actuellement désaffecté et fort dégradé (menace que les infiltrations s'aggravent avec le temps) ;
- manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale au sein du village ;
- manque de logements accessibles aux jeunes ménages ;
- augmentation de l'isolement des personnes âgées ;
- rénovation d'un bâtiment énergivore.

État du dossier

Aucun réaménagement des lieux n'a été fait, le bâtiment est en l'état (voir descriptif ci-dessus).

Liens avec le PAEDC

Il existe également des actions prévues dans le cadre du PAEDC (Plan d'Action Energie Durable et Climat).

Secteur tertiaire - bâtiments et installations communales

- Connaissance des bâtiments :
 - Maintien et continuation du cadastre énergétique des bâtiments
 - Maintien et continuation de la comptabilité énergétique des bâtiments
 - Réalisation d'audits énergétiques
 - Etude de faisabilité pour la mise en place d'installations de production d'énergie renouvelable
- Investissements :
 - Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- Sensibilisation et optimisation
 - Amélioration des comportements des usagers des différents bâtiments
 - Optimisation de la régulation des installations

Secteur logement

- Conformité des nouvelles constructions



- Vigilance quant au respect des normes PEB lors du dépôt de nouveaux permis

Programme des travaux

- adjudication des travaux à réaliser ;
- désignation d'une entreprise ;
- installation du chantier ;
- préparation du terrain ;
- rénovation du bâtiment actuel ;
- aménagement des abords ;
- aménagement et verdurisation du parking.

Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet ;
- Phase 2 : demande de permis ;
- Phase 3 : rénovation du bâtiment actuel ;
- Phase 4 : réalisation des travaux ;
- Phase 5 : suivi et surveillance.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : rapport PEB ;
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet ;
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires ;
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- définir les critères de sélection et d'attribution de l'auteur de projet et du maître d'œuvre selon les critères de développement durable (cahier des charges) ;
- contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- enquête de satisfaction auprès des résidents ;
- enquête de satisfaction auprès des riverains ;
- actions liées à la bonne gestion et à l'entretien des lieux ;
- charte d'occupation ;
- bon entretien des lieux.



8. Estimation du coût

Estimation détaillée

FP 1.4 - Transformer l'ancienne cure de Sart-Dames-Avelines en logements intergénérationnels							
N°	Description	Unités	PU (€)	Quantité	Prix (€)	Commune	Subside DR
1	Rénovation globale (toiture, intérieur, isolation, châssis, techniques,...)	m ²	1400	320	448.000 €		60%
2	Places de stationnement et abords (semi-perméable)	m ²	120	60	7.200 €		
3	Plantations	fft			5.000 €		
4	Etudes, honoraires, sécurité santé, installation chantier			12%	55.224 €		
TOTAL HTVA					515.424 €	206.170 €	309.254 €
TVA					108.239 €		
TOTAL TVAC					623.663 €		

Projet rémunérateur : Oui ☐ Non ☒

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	Cure rénovée, logements construits	PV de réception provisoire
Parking réalisé	Parking aménagé	PV de réception provisoire

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des résidents après un an (selon les tranches d'âge)	80 % de satisfaction par tranche d'âge	Enquête de satisfaction
PEB	Augmentation du PEB	Mise à jour du certificat PEB
Taux d'occupation des logements	80 %	Rapport de gestion locative

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Les logements seront connectés à l'égout (régime d'assainissement collectif) et n'auront donc aucun impact sur les puits situés à plus de 780 m au sud-est de la cure.



B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux : la gestion des eaux dans les bâtiments sera améliorée : récupération de l'eau de pluie via placement d'une citerne adaptée.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
 - utilisation des énergies renouvelables : la chaudière mazout sera remplacée par un système de chauffage utilisant l'énergie renouvelable : pompe à chaleur ou système électrique si combiné avec une production énergétique solaire.
 - isolation des bâtiments : isolation du bâtiment sera revue suite à la réalisation de l'audit énergétique : les parois extérieures seront isolées. Le système de ventilation ira de pair avec ces travaux.
 - énergie grise et durabilité des matériaux : le choix des matériaux se fera le plus local possible et Belge pour la plupart.
 - les dispositifs LED pour l'éclairage seront utilisés afin de réduire la consommation énergétique.
 - la mise en œuvre de matériaux écologiques sera privilégiée.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Différentes alternatives seront étudiées dans l'audit énergétique et le choix sera fait de techniques « low-tech » facile à utiliser, et les systèmes les plus simples afin d'être facilement utilisés et compréhensibles par les locataires.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

La végétation est déjà bien présente à l'avant du bâtiment (deux arbres à hautes tiges) et sera conservée. Les nouveaux aménagements seront végétalisés (plantes mellifères et indigènes).

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :
 - deux arbres à hautes tiges sains et d'une vingtaine d'années comportent actuellement le site et lui confèrent un caractère arboré. Ils seront conservés.
 - Des arbres fruitiers composeront le futur jardin à destination des familles qui seront présentes dans les logements. Quelques plantes indigènes borderont le parking afin d'en diminuer l'impact paysager.



Figure 10: photos des abords de la cure (source: DR(EA)²M)

- Quelles sont les mesures prises pour leur protection ?
Les arbres existants et plantations à l'avant du site seront protégés et conservés.



- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers : Quelques plantes indigènes et mellifères seront intégrées aux nouveaux aménagements des abords et accès. Les 60m² de parkings seront entourés de plantes et arbustes afin de renforcer la diversité biologique du site.
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (*Quantification des surfaces*) :
 - o les parkings seront composés de surfaces perméables à l'air et à l'eau (dalles gazon...) ;
 - o les bordures seront également en éléments semi-perméables pour l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazon...).

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

La salle commune pourrait de temps en temps accueillir des activités incitant à la rencontre des habitants et de personnes extérieures. Les activités qui pourraient y prendre place sont nombreuses:

- ateliers pour les seniors (cuisine, écriture, jeux de société, cours d'informatique et de nouvelles technologies, gymnastique douce, etc.) ;
- animation pour enfants et adolescents ;
- organisation de conférences pour parents, seniors...

Le projet est accessible par tous (PMR, piétons, vélos...).

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Les véhicules automobiles peuvent rentrer dans la propriété, se garer devant l'entrée et accéder aux logements directement. Les vélos seront entreposés dans le local à vélo.

Les lieux se situent en centre de village avec accès aux services existants aux alentours.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le choix des entreprises lors de l'adjudication des travaux se portera sur des entreprises locales favorisant la réinsertion sociale et quand c'est possible, directement sur les ressources humaines du service travaux de la Ville.

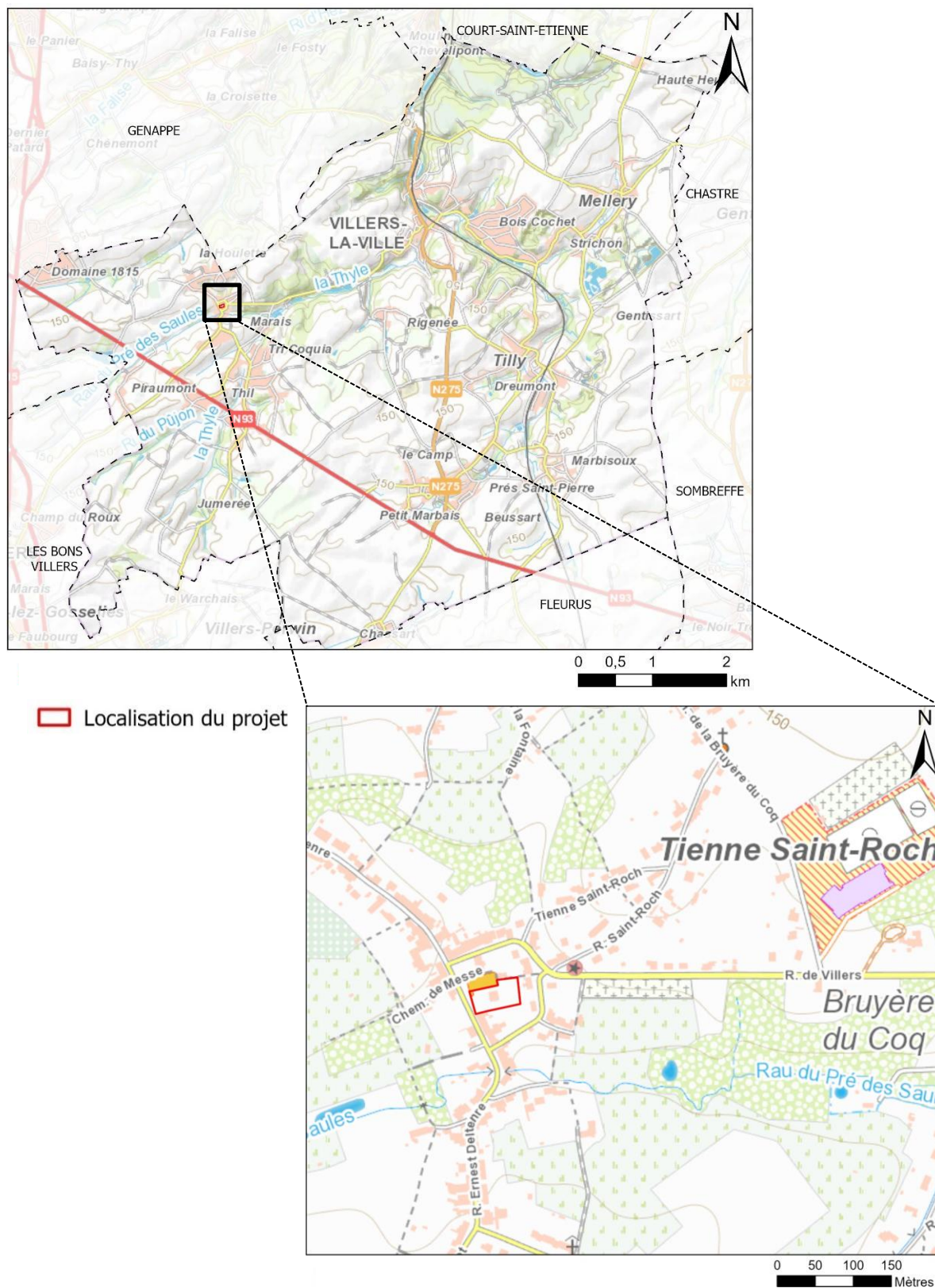
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Le projet ne prévoit aucune modification de l'apparence du bâtiment, ce qui permet de conserver son intégration existante et historique dans un centre de village et à côté de l'église.



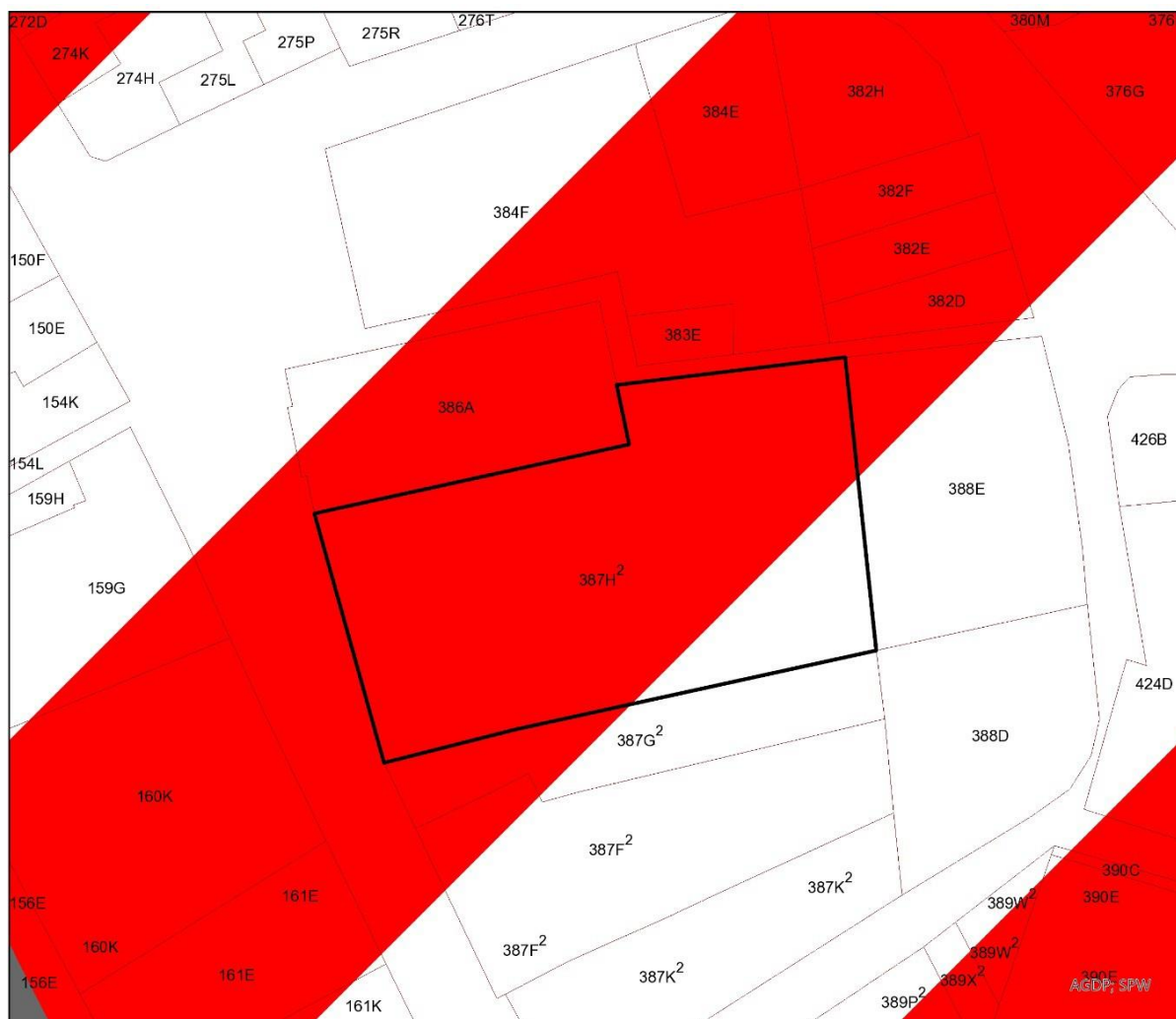
11. Annexes

Plan de situation



Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Le bien est situé dans une zone d'habitat à caractère rural.



Dossier photographique

Voir Partie 1 - Description du projet.

Etat des lieux

Voir Partie 1 - Description du projet.

Activités actuelles si bâtiment

Le bâtiment est actuellement inoccupé.



Création d'une Maison multiservices et aménagement de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville

Fiche n° 1.5.
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Ce projet vise à la rénovation du bâtiment rue Jules Tarlier (Ancienne Maison communale) de Villers-la-Ville et à l'aménagement de ses abords en une Maison multiservices. L'objectif est de pérenniser les services existants et ouvrir l'opportunité pour développer de nouveaux services, ainsi qu'améliorer l'accessibilité PMR et la convivialité des abords, que ce soit pour les habitants de Villers-la-Ville, mais aussi ceux des villages avoisinants. La Maison multiservices abritera la Maison de Jeunes mais également d'autres services et activités. Le bâtiment joue déjà à l'heure actuelle un rôle "multiservices" mais doit être rénové afin d'augmenter sa capacité d'accueil et ses performances énergétiques. Les espaces intérieurs et extérieurs seront ouverts sur le village, partagés et polyvalents.

Situation du site dans sa situation actuelle

Le bâtiment actuel représente une superficie totale de 372,4 m² réparti sur 3 niveaux de 124,1 m² chacun. Ces 3 niveaux se composent d'une série de petits locaux :

- **RDC : Hall d'entrée, Locaux utilisés par l'Accueil temps libre (ATL), la banque alimentaire du CPAS, sanitaires**
- **1^{er} étage : bureaux et salle de réunion du GAL Pays des 4 Bras, bureaux « récréative »**
- **2^e étage (combles) : inoccupé car en mauvais état**

Les abords à l'avant du bâtiment sont essentiellement constitués de places de parking ainsi qu'une rampe d'accès.

Description du projet et des travaux

Le projet vise à rénover complètement le bâtiment rue Jules Tarlier. Le volume total du bâtiment sera maintenu mais des travaux d'enveloppe, de rénovation et d'aménagement sont à réaliser. L'organisation interne des espaces (les accès et la distribution des pièces) est à repenser.

Dans les gros travaux à prévoir, il y aura notamment l'aménagement complet des combles qui sont actuellement impraticables. Cela permettra de bénéficier d'un véritable deuxième étage exploitable afin d'y accueillir de nouveaux services.

L'installation d'un ascenseur ou d'un monte-charge est également envisagée pour assurer aux personnes à mobilité réduite l'accès à l'ensemble des étages.

Des dispositifs de production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques ...) pourront être prévus dans la rénovation.

Enfin, des abords conviviaux et permettant l'accès au bâtiment pour les PMR seront aménagés à l'avant du bâtiment.



L'ensemble des travaux vise à garantir la polyvalence des locaux et la diversité des activités. Il devra également permettre d'anticiper l'éventuel développement des différentes associations et de leurs activités.

Projet final

Après rénovation, la Maison multiservices disposera des différents espaces suivants :

- Des salles de réunion
- Des espaces de stockage
- Des bureaux
- Des espaces pour la Maison de Jeunes (espace d'accueil, espace de jeux, espace de réunion)
- Des sanitaires
- Une petite cuisine partagée

En plus de la nouvelle Maison de Jeunes, d'autres activités et fonctions pourront rejoindre le bâtiment :

- Mik'Ados
- Service ATL/jeunesse de la Commune
- Ecole des devoirs, Accompagnements études/Blocus (ex: Plaisir d'apprendre ou "boost ton blocus")
- Activité d'une AMO
- Consultations ponctuelles psychologues/assistants sociaux "jeunesse"
- Lieu de rencontre pour les seniors (activités pour les seniors ou intergénérationnelles)
- Espace socioculturel pour des conférences, des expositions...
- Activités intergénérationnelles (ex : jeux de société...)
- Lieu de réunion pour les associations locales
- ...

Une attention particulière sera portée aux actuels occupants des lieux (ATL, GAL, CPAS) afin de leur permettre de continuer à occuper au mieux une partie du bâtiment. Ils seront associés aux réflexions en amont.

2. Justification du projet

Vis à vis des besoins

Le bâtiment rue Jules Tarlier est une part de l'identité du village, de son histoire et de son patrimoine, mais il est aujourd'hui moins bien occupé que ce qu'il pourrait être en raison de l'état des lieux.

Le bâtiment actuel répond déjà à la qualification « multiservices ». En effet, outre l'Accueil Temps Libre (ATL), il abrite déjà la Banque alimentaire du CPAS et les bureaux du GAL Pays des 4 bras. La Maison de Jeunes, en pleine constitution y trouvera également un espace adapté à ses activités. D'autres services, identifiés comme manquants dans le diagnostic partagé, pourraient également y trouver leur place une fois ce bâtiment rénové :

- Service ATL/jeunesse de la Commune



- Ecole des devoirs, Accompagnements études/Blocus (ex : plaisir d'apprendre ou "boost ton blocus")
- Activité d'une AMO
- Consultations ponctuelles psychologues/assistants sociaux "jeunesse"
- Lieu de rencontre pour les seniors (activités pour les seniors ou intergénérationnelles)
- Espace socioculturel pour des conférences, des expositions ...
- Activités intergénérationnelles
- Lieu de réunion pour les associations locales
- Salles de stockage
- ...

Caractère Rural du projet

La rénovation du bâtiment en Maison multiservices permettra l'accueil de services supplémentaires. Cela viendra donc soutenir l'accès aux services, à la culture et aux activités "toutes générations" pour l'ensemble des habitants de Villers-la-Ville et des villages voisins. Le projet permet également de maintenir un bâtiment qui reflète la vie rurale passée (Maison communale historique).

Effets attendus :

- **Amélioration de l'accessibilité aux services de proximité** : cela sera accentué par la rénovation du bâtiment en Maison Multiservices qui pourra accueillir de nouveaux services pour la population.
- **Une meilleure cohésion de la jeunesse Villersoise** : les jeunes Villersois, en ayant une vie sociale riche sur la Commune, amélioreront leur cohésion et créeront des liens importants grâce à la Maison de Jeunes. Ils auront un lieu où se retrouver et échanger. Ils pourront y faire de nouvelles rencontres, tisser des liens d'amitié et participer à des activités collectives. De plus, la concentration de plusieurs services à la jeunesse dans un même lieu permettra de créer des synergies entre les différents acteurs.
- **Une utilisation accrue des salles et lieux de rencontres de la Commune** : le bâtiment rénové sera mieux utilisé. Cela permettra d'augmenter les périodes d'occupation du bâtiment rue Jules Tarlier.
- **Plus de salles de réunion/lieux de rencontre pour les associations locales**

Lien avec d'autres fiches-projets :

- FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart Dames Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal



3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la commune et améliorer l'efficacité énergétique

De plus, dans les activités proposées et coconstruites avec les jeunes, l'accent pourrait être mis sur les autres objectifs du PCDR à travers les actions menées.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Interactions entre les usagers	☒	☐	☒
Revitalisation d'un bâtiment sous-utilisé	☒	☒	☒
Intégration de la biodiversité dans les abords	☐	☒	☐
Amélioration de la cohésion et de la mixité de la jeunesse	☒	☐	☐
Amélioration de l'accès aux services de proximité	☒	☒	☐
Amélioration de l'accessibilité pour les modes de transport actifs	☒	☒	☒

Il est également important de prendre en compte les impacts négatifs potentiels lors de la conception et de la mise en œuvre de la Maison multiservices. Ex : nuisances potentielles pour le voisinage ...

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet



Nom et adresse	La Maison multiservices sera localisée rue Jules Tarlier, 32, 1495, Villers-la-Ville
Périmètre d'intervention	Bâtiment de l'ancienne Maison communale de Villers-la-Ville et ses abords directs à l'avant du bâtiment.  



Intégration du projet dans son environnement direct



La Maison multiservice sera située dans le centre de la commune, à proximité directe de l'école du village et des transports publics (TEC et gare). Le bâtiment est idéalement situé par rapport aux espaces de jeux du village et est actuellement un pôle important pour l'animation de la jeunesse car des plaines de vacances s'y déroulent chaque année.

Le bâtiment offre l'intérêt d'être sur le tracé de la future liaison lente entre la gare et l'abbaye de Villers-la-Ville, ce qui en fait un lieu qui sera facilement accessible de manière sécurisée pour les habitants du village et ceux alentour.

Un parking est également situé directement à proximité du bâtiment et accessible par une venelle sécurisée.

Cadre légal

Le bâtiment se situe en zone d'habitat à caractère rural, sur la parcelle 45P



Statut de propriété	Le bâtiment et ses abords sont sur propriété communale

6. Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Population, acteurs jeunesse, jeunes et CLDR	Les occupants actuels : • l'ATL, le GAL Pays des 4 Bras, le CPAS • Les futurs occupants identifiés : Maison de Jeunes de Villers-la-Ville, service jeunesse de la Commune, AMO ...	Commune de Villers-la- • Ville

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La Maison de Jeunes de Villers-la-Ville est en voie de constitution et va rapidement avoir besoin d'espaces mieux adaptés à ses activités. Les occupants actuels travaillent dans des locaux assez peu pratiques et peu polyvalents.



État du dossier

La Commune, propriétaire du bâtiment, intervient de manière ponctuelle afin de maintenir les lieux en état de salubrité. Le bâtiment est actuellement en attente d'une rénovation complète. Le dossier n'a pas de difficulté de mise en œuvre identifiée.

Programme de mise en œuvre

→ Procédure d'élaboration du projet

- Actualisation et activation de la Fiche projet
- Demande de Convention-Faisabilité auprès du Développement Rural et recherche d'autres subsides (UREBA, Province, FWB...)
- Engagement d'un auteur de projet et établissement du projet avec les parties prenantes et la CLDR
- Demande de Convention-Réalisation auprès du Développement Rural
- Engagement des entrepreneurs et début des travaux.

→ Aménagement des abords

- Aménagement des abords à l'avant du bâtiment (mobilier public, aménagements antibruit, revêtement de sol, mise aux normes de la rampe d'accès, intégration de la biodiversité, marquage du parking voitures, parking vélos, stockage poubelles)
- Sécurisation du site et signalisation pour la lisibilité des fonctions.
- Séparation des fournitures et compteurs d'eau, de gaz, d'électricité, de télédistribution...

→ Aménagement du bâtiment

- Transformation de la structure interne du bâtiment. Réorganisation des circulations et des distributions (escaliers) et éventuellement des ouvertures afin de garantir un apport de lumière suffisant. Placement éventuel d'un ascenseur (monte-charge) pour la desserte des étages.
- Travaux d'enveloppe : rénovation et isolation de la toiture, remplacement des châssis anciens, vérification et réparation de l'étanchéité et des ponts thermiques des façades, pignons et annexes. L'acoustique devra être prise en compte, au vu des activités qui pourraient y prendre place (musique ...).
- Pose des circuits et équipements de chauffage, de distribution d'eau, d'électricité et éventuellement de gaz.
- Aménagement des sanitaires
- Cloisonnements principaux entre les niveaux et entre les fonctions. L'acoustique devra être prise en compte, en raison des activités pouvant occasionner du bruit.
- Aménagements et équipement des intérieurs pour les différentes activités, tout en assurant la polyvalence de certains locaux : notamment cloisonnements secondaires, cuisine, rangements...
- Installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.
- À la fin des travaux, réflexion sur l'occupation et la gestion de la Maison multiservices
- Planification : le projet est inscrit en Lot 1. Il pourrait être enclenché en 2025, 2026 ou 2027



Démarches administratives à réaliser

Les démarches liées aux conventions de faisabilité et réalisation en Développement Rural sont à initier dès l'activation de la fiche par son actualisation.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Le site comportera une multiplicité d'activités proches les unes des autres. Il sera nécessaire d'assurer une bonne coordination entre les différentes activités qui se dérouleront au sein de la Maison multiservices et sur les espaces extérieurs, ainsi qu'avec les activités qui se poursuivront au sein de l'école du village située à proximité directe. Une bonne coordination pourra aussi être motrice du développement des activités sur le site, ainsi que de la symbiose entre les associations et occupants.

La proximité avec les habitations voisines ne devra pas être négligée en raison des nuisances sonores que le site pourra occasionner.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût					
Article	Surface	Prix unitaire	Montant (TVAC)	Etudes et honoraires (8 %)	Montant TVAC
Rénovation complète du bâtiment	372,4 m ²	1.800,00 €/m ²	670.320,00 €		
Ascenseur		40.000,00 €	40.000,00 €		
Equipe ment Cuisine		40.000,00 €	40.000,00 €		
Equipe ment sanitaire		40.000,00 €	40.000,00 €		
Rénovation des abords	88 m ²	600 €/m ²	25.800,00 €		
Investissement énergies renouvelables		30.000,00 €	30.000,00€		
Total			846.120,00 €	67.689,06 €	913.809,06 €
Part DR (80 % jusqu'à 850.000,00 €)					680.000,00 € (plafond subvention)
Part communale					233.809,06 €



Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Maison multiservice créée	1	État d'avancement

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de services fonctionnant au sein de la Maison multiservices	4	Comptabilité des gestionnaires de salles
Taux d'occupation moyen annuel des locaux en période d'ouverture	70 %	Comptabilité des gestionnaires de salles

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Une attention particulière sera portée à l'isolation phonique du bâtiment afin de permettre les activités liées à la jeunesse de se dérouler sans nuisances pour les riverains.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle (périmètre d'intervention) : 219 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 88 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 88 m²



- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**

- Mesures envisagées :

Le projet prévoit de récolter les eaux de ruissellement de ses toitures et surfaces minéralisées. Divers systèmes de gestion pourront être mis en place (désimperméabilisation de certaines zones et citernes).

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables* : les toitures seront équipées de panneaux solaires. La nouvelle chaudière sera au gaz avec un meilleur rendement.
- *Isolation des bâtiments* : la législation PEB sera respectée. L'option d'un bâtiment passif sera étudiée.
- *Energie grise et durabilité des matériaux* : réutilisation des matériaux de construction dans le cadre d'autres projets communaux (aménagement de placettes ...). Les nouveaux matériaux de construction seront choisis sur base de critères durables.
- *Citerne d'eau de pluie* : Oui
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électriques (luminaire)* : on veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex : Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage dirigé au sol, etc.).
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques* : le choix des matériaux visera une durabilité dans le temps et un usage par un public varié. Des matériaux écologiques seront favorisés.
- *Utilisation de techniques innovantes* : le projet prévoit un usage optimal de l'énergie solaire pour éclairer et chauffer les pièces mais également pour alimenter les systèmes de production d'énergie

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- **Exemples de points d'attention :**

- Coûts/m² : 1.946,00 €/m²
- Coûts/personnes impactées : 81,50 € par habitant de la Commune
- Etudes de différentes alternatives : les différentes alternatives architecturales seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet.
- Analyse coût/bénéfice du projet : le projet permettra de répondre au besoin d'accessibilité à des services locaux pour les citoyens, avec un focus sur les jeunes et leur cohésion.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le projet prévoit une plus grande diversité écologique du terre-plein avant via de nouvelles plantations (bandes fleuries et arbustes) et lieux d'accueil pour la faune, tout en étant limité par la surface.

- **Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :**

Actuellement le site est minéralisé et le terre-plein est aménagé comme parking

- **Quels sont les mesures prises pour leur protection ? sans objet**

- **Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :**

Le projet prévoit une plus grande diversité écologique du terre-plein avant via de nouvelles plantations (bandes fleuries et arbustes).



- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier ...)

Le projet améliorera les 88 m² de surface des abords par un revêtement dalles-gazon. Il maintiendra par ailleurs les 131 m² de surface bâtie et minéralisée liée au bâtiment.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet sera accessible aux PMR avec la rénovation de la rampe d'accès extérieure. La Commune envisage le placement d'un ascenseur ou d'un monte-charge au sein du bâtiment.

L'accessibilité pour les modes de déplacement actifs (piétons et cyclistes) est excellente et un parking adapté est prévu pour ceux-ci. L'accessibilité via les transports en commun est également très bonne (ligne du bus et gare à proximité).

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

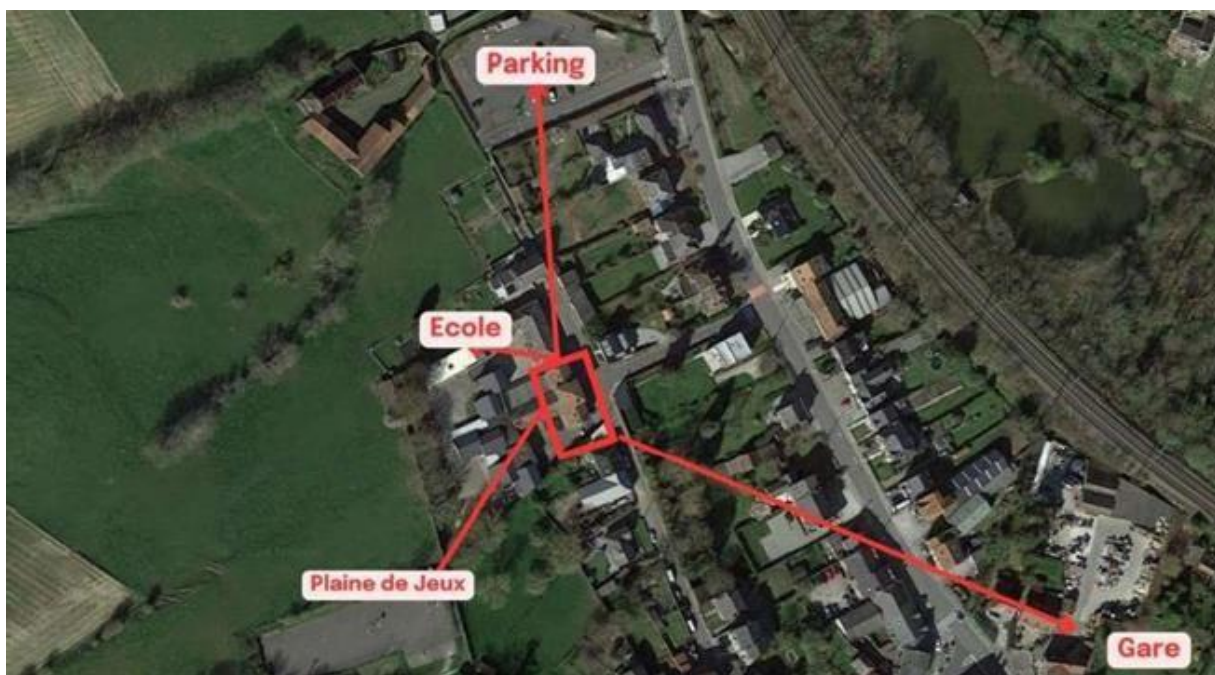
Le recours à des entrepreneurs locaux sera étudié lors de l'élaboration du cahier spécial des charges.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Il n'y a pas de changement des volumes extérieurs par rapport à la situation actuelle. L'impact du projet sur le paysage est très limité. Une attention spéciale sera portée aux techniques visant à limiter au maximum l'impact acoustique sur le voisinage : matériaux isolants, doubles portes ...

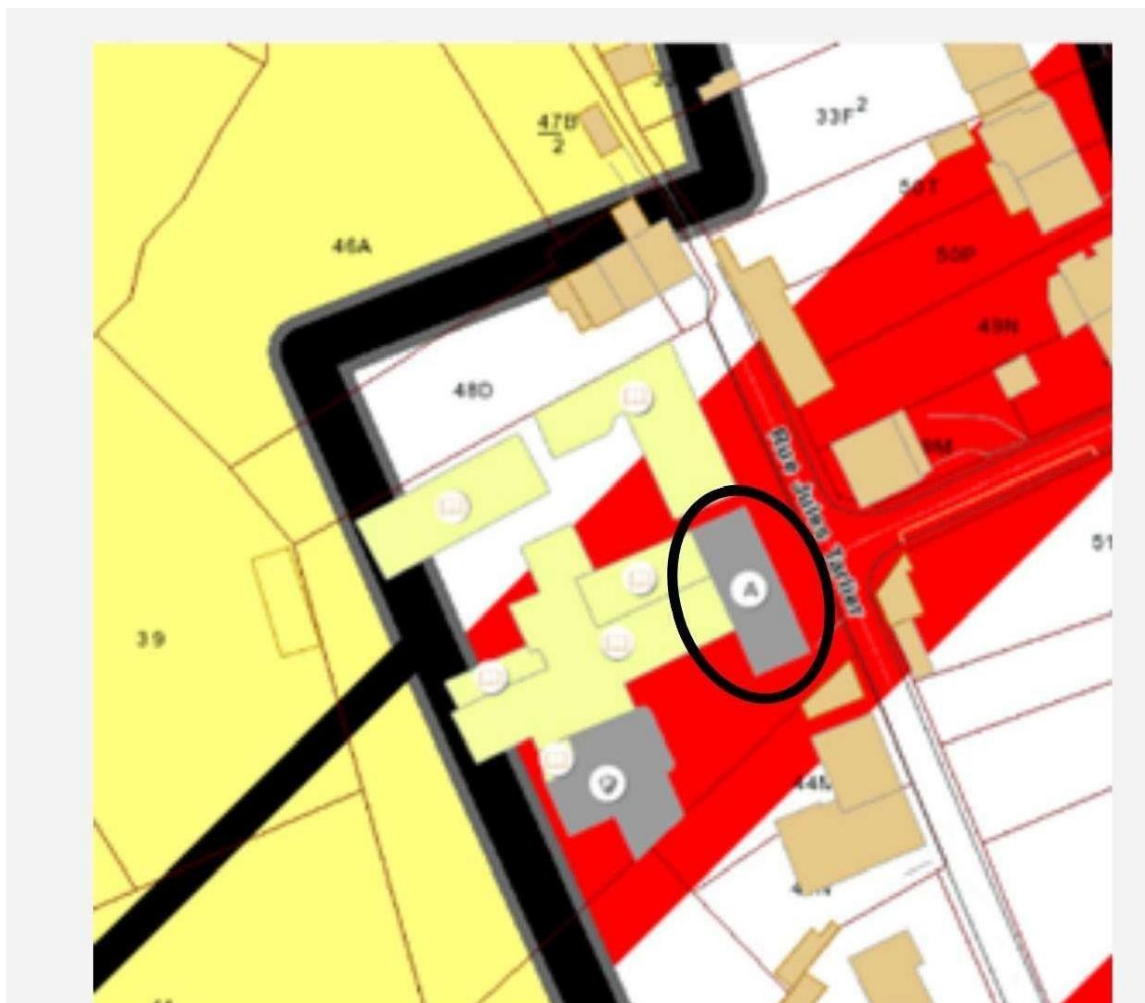
11. Annexes

Plan de la situation





Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



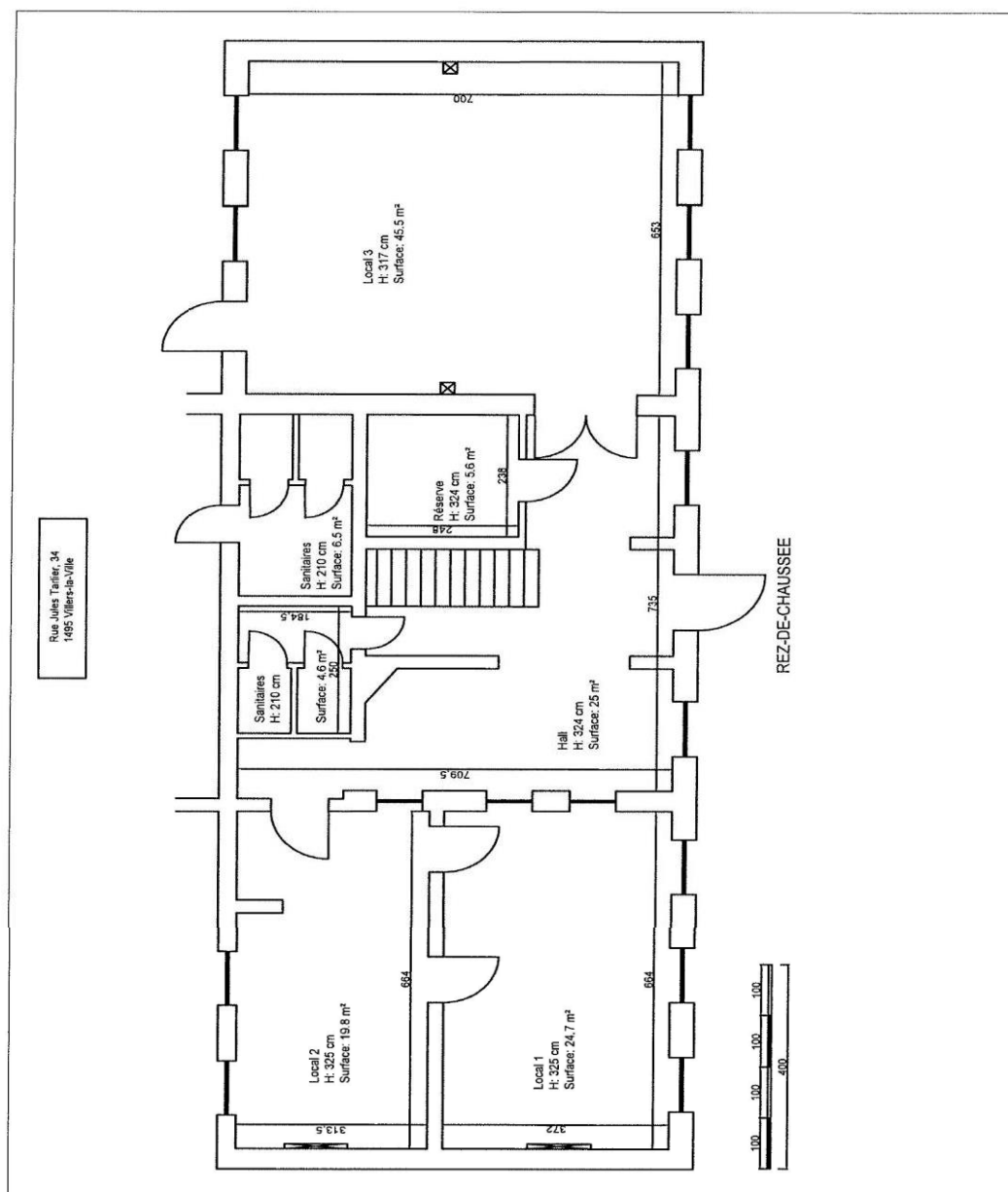
Dossier Photographique

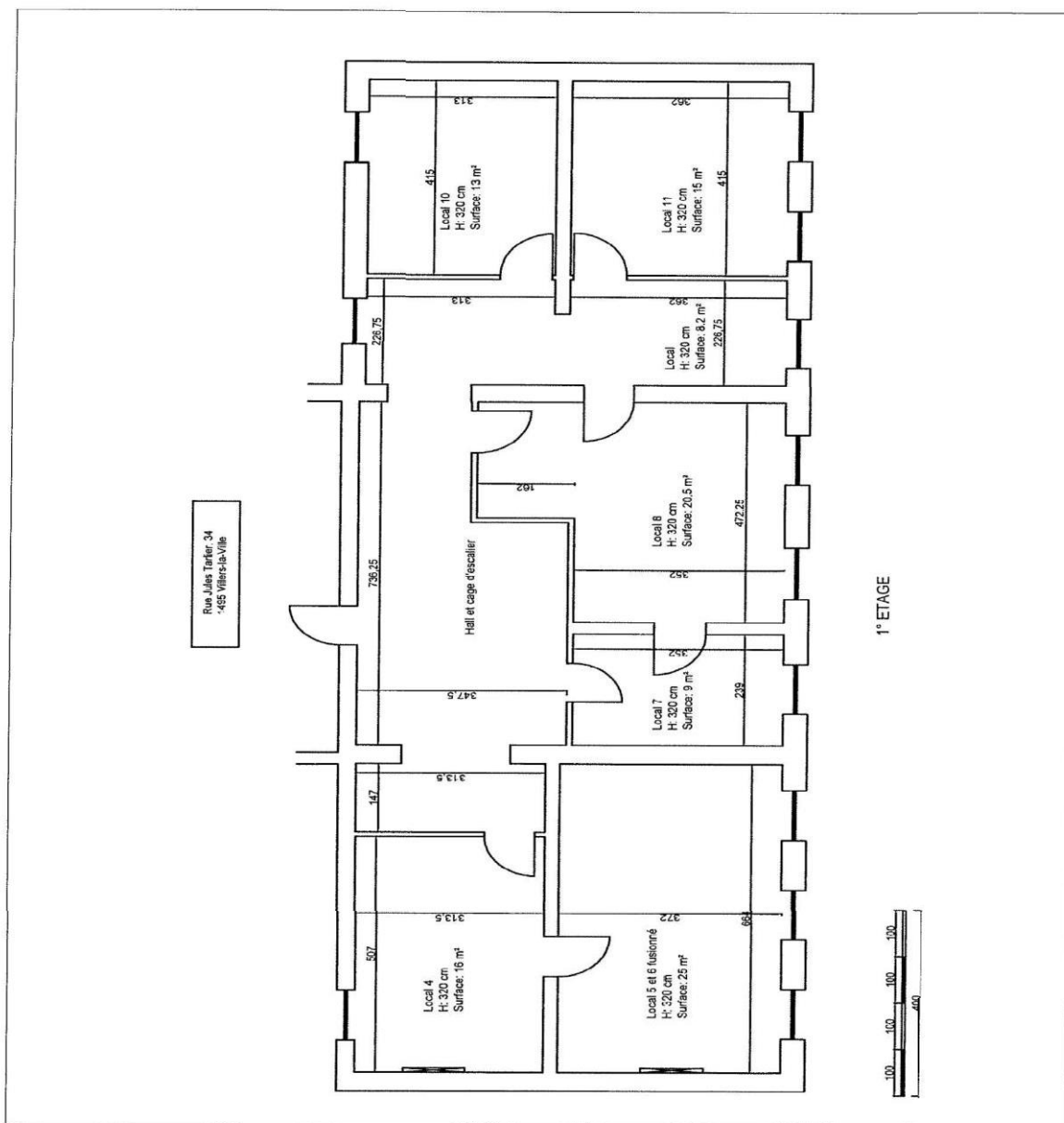


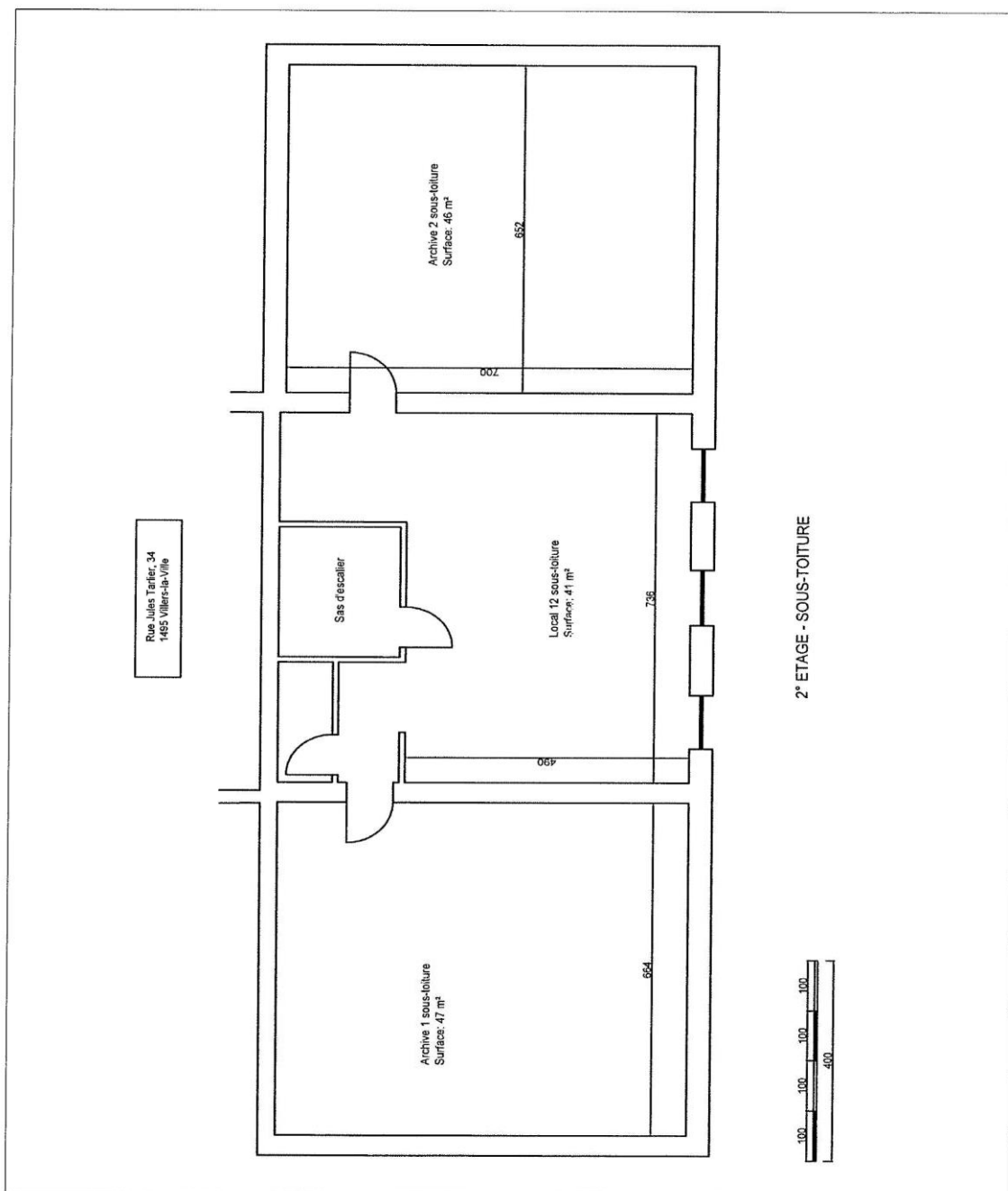




Etat des lieux - Plans actuels









Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation

Fiche n° 1.6
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Ce projet a pour but de promouvoir de manière globale la diminution de tous types de déchets sur l'entité en vue de réduire notre impact sur l'environnement.

Cet objectif sera concrétisé via la création d'une structure paracommunale. La nouvelle structure va chapeauter l'ensemble des actions mobilisatrices en vue de réduire les déchets, dont la donnerie en vue de maximiser ces actions.

La diminution des déchets ne se limite pas à trier ou recycler ses déchets : c'est une approche globale et collective qui questionne sa manière de consommer et permet d'économiser les ressources naturelles en favorisant les circuits courts, l'emploi et le lien social à l'échelon local (Figure 1).

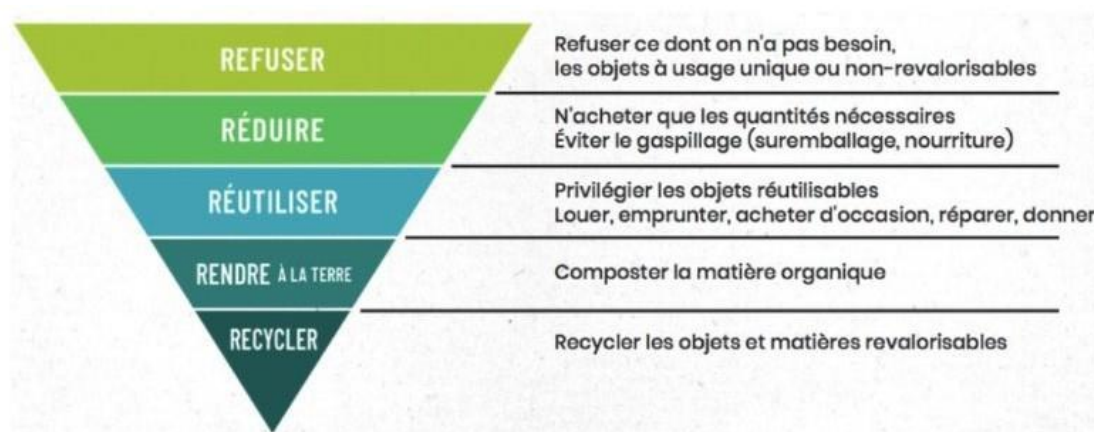


Figure 1 : Règle des 5R pour atteindre l'objectif Zéro Déchet (Zero Waste Paris).

Description du site dans son état actuel

Le site qui peut accueillir le « QG » du mouvement Zéro Déchet peut être à Sart-Dames-Avelines, au sein de l'ancienne maison et école communale (FP 1.3), mais les actions seront entreprises sur tout le territoire communal. Les activités qui sont décrites ci-dessous pourraient se concentrer sur 30 m² dans ce bâtiment. L'emplacement exact de cet espace de 30 m² devra être pensé avec les associations qui utilisent actuellement et dans un plan d'ensemble du bâtiment.

Description des aménagements proposés

REVALORISER LA DONNERIE

Une donnerie existe déjà sur le site de l'ancienne maison et école communale à Sart-Dames-Avelines. La visibilité et l'accessibilité de celle-ci va encore être améliorées, car il est prévu de la déplacer dans le bâtiment adjacent, comme décrit à la fiche-projet 1.3. Les donneries permettent de donner, échanger, prendre, emprunter, se rencontrer, discuter, s'entraider, etc. Actuellement la structure de la donnerie dépend de la Commune et fonctionne grâce à du bénévolat.



La Commune pourrait prévoir un poste rémunéré en vue de développer la donnerie, d'intégrer à cette structure des objectifs et actions supplémentaires et de créer des synergies entre elles.

LA CREATION D'UN REPAIR CAFE

Un Repair Café est un lieu favorisant la cohésion sociale, les échanges, de partage de compétences et de connaissances. Les citoyens peuvent apporter leurs objets (petits appareils électroménagers, couture, informatique et vélos) et les faire réparer par une équipe de bénévoles.

En plus des thématiques de réutilisation / réparation / recyclage, il sera opportun, au travers des activités organisées au sein du site, de renforcer l'aspect « formation » des personnes intéressées par le concept.

Il existe déjà un Repair Café sur l'entité de Villers-la-Ville (rue de Thébais, 57) mais l'activité pourrait être déplacée et centralisée au sein du bâtiment 2 (voir FP 1.2). Environ 30 m² seraient nécessaires pour accueillir l'activité mensuelle du Repair Café.

LIEU D'ACCUEIL POUR LES ASBL

En plus de la fonction de Repair Café, l'espace pourrait abriter de manière ponctuelle, des activités pour différentes asbl liées à cette thématique, comme Oxfam ou les Petits Riens. L'accueil de ces associations consiste à leur fournir un cadre propice à la mise en place de leurs activités : une salle pouvant servir de formation pour les actions de sensibilisation et des sanitaires seraient à leur disposition. Cela pourrait prendre place dans le local de 30 m² qui servirait également au Repair Café.

MESURES DE SENSIBILISATION DE LA DIMINUTION DES DECHETS

Le projet vise à structurer et coordonner l'ensemble des actions menées sur le territoire communal dans le but de poursuivre la politique de réduction des déchets. Sur base de l'état des lieux des actions existantes, de nouvelles mesures de sensibilisation à la réduction des déchets, au renforcement du recyclage et à la réutilisation pourraient être initiées par cette nouvelle structure, comme :

- l'information des citoyens à propos de la gestion des déchets dans les zones agricoles (panneaux de sensibilisation aux déchets jetés dans les champs : « champs et pâturages ») ;
- articles dans le bulletin communal ;
- charte de la ruralité ;
- cautionnement des canettes ;
- sensibilisation aux contenants réutilisables ;
- promotion du réemploi et de la seconde main ;
- animations sur le Zéro Déchet.

Pour aider les Communes, la Wallonie met à disposition un site internet avec toute une série d'outils (méthodologie, fiches-actions ...) : <https://moinsdedechets.wallonie.be/fr/zero-dechet>

RESEAUX

Plusieurs réseaux liés à la thématique du Zéro Déchet existent déjà sur la Wallonie et plus précisément sur l'entité, comme :

- le groupe Facebook lié à l'entité dénommé « Groupe Zéro Déchet » ;



- le Réseau de Collectifs en Recherche de Résilience (asblrcr.be) qui reprend sur l'ensemble de la Wallonie et par Commune l'ensemble des initiatives de collectifs citoyens, comme :
 - l'épice locale - épicerie collective à Sart-Dames-Avelines ;
 - les jardins partagés de Villers-la-Ville ;
 - le Repair Café ;
 - le collectif SEL coup d'pouce ;
 - ...

BULLES DE RECYCLAGE

De nouvelles bulles de recyclage (verre, vêtements, autres types de déchets) seraient installées à différents endroits stratégiques de l'entité, comme à la donnerie et au parc à conteneur. Leur mise en place sera coordonnée par cette nouvelle structure en vue de la réduction des déchets et se fera en collaboration avec l'inBW qui s'occupe de la gestion des déchets à Villers-la-Ville.

COMPOSTS

En continuité avec la thématique du « Zéro Déchet » initiée par la Région, et du recyclage, plusieurs composts pourraient être installés à proximité du bâtiment de la donnerie.

PLAN DE REDUCTION DES DECHETS AU NIVEAU PUBLIC

Pour être crédibles vis-à-vis des acteurs du territoire, les Communes qui se lancent dans la démarche doivent être exemplaires. Elles doivent ainsi mener elles-mêmes des actions qui vont dans le sens de la réduction des déchets. Certaines actions ont déjà été entreprises par la Commune de Villers-la-Ville :

- installation de fontaines d'eau dans les écoles et les bâtiments publics ;
- organisation de Repair Café ;
- organisation de bourses diverses : bourses aux vêtements, aux jouets, aux vélos ;
- développement d'épiceries en vrac ;
- campagne de sensibilisation aux déchets sauvages et à l'utilisation rationnelle du plastique ;
- formation compostage.¹

Des actions doivent être aussi menées au niveau du personnel communal comme :

- la sensibilisation du personnel communal au gaspillage alimentaire ;
- la sensibilisation aux produits d'entretien écologiques ;
- la réduction des emballages en plastique (autre que l'achat de gourdes déjà mis en place) ;
- la mise en place d'une eco-team au sein de la Commune pour fixer des objectifs et proposer des actions concrètes destinées à favoriser des comportements plus respectueux du développement durable.

2. Justification du projet

La production de déchets est conséquente dans notre société, ce qui représente un coût financier et environnemental non négligeable. A Villers-la-Ville, la quantité annuelle brute d'ordures ménagères collectée par habitants est restée plus ou moins constante durant les 20 dernières années. Bien que

¹ Plan d'Action Energie Durable et Climat de Villers-la-Ville



cette constance soit à souligner, Villers-la-Ville était classée en 187^e position sur les 262 Communes wallonnes. La meilleure élève étant à 61 kg/an/habitant et la moins bonne à 240 kg/an/habitant. Le potentiel de réduction pour l'entité est donc important.

Pour répondre à cela, des solutions alternatives voient le jour et une mouvance Zéro Déchet se met en place petit à petit chez le citoyen, les acteurs locaux et les acteurs institutionnels. Il y a une prise de conscience de plus en plus populaire de cet enjeu, bien que des efforts supplémentaires s'avèrent toujours nécessaires pour encourager et sensibiliser acteurs locaux et citoyens à davantage prendre part à la réduction globale des déchets produits.

C'est la raison pour laquelle la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Villers-la-Ville a décidé d'inscrire dans sa stratégie de développement rural, qui porte sur les 10 prochaines années, un objectif lié à la réduction des déchets.

Effets attendus

- réduction de la quantité de déchets ;
- augmentation de l'achat de produits frais et locaux ;
- augmentation d'une alimentation saine ;
- renforcement des circuits courts agricoles ;
- renforcement de la cohésion sociale via des échanges de bonnes pratiques.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart Dames Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal
- FP 1.9 - Mise en place de projets participatifs citoyens
- FP 3.12 - Créer un lieu de développement d'activités économiques proches des centres de village -Atelier rural et centre de services

3. Lien à la stratégie du PCDR

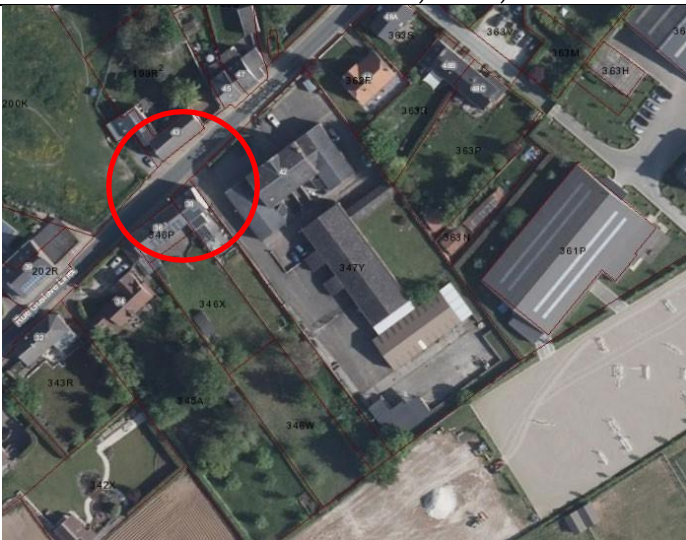
Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Réduction de la quantité de déchet			
Augmentation de l'achat de produits frais et locaux			
Augmentation d'une alimentation saine			
Renforcement des circuits courts agricoles			
Renforcement de la cohésion sociale via des échanges de bonnes pratiques			

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Au travers de toute la Commune et plus particulièrement au sein de la salle communale et de ses abords : rue Gustave Linet, 40-44, 1495 Sart-Dames-Avelines.
Périmètre d'intervention	
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle L'implantation future de la structure pour la diminution des déchets est dans le centre du village de Sart-Dames-Avelines. Intégration architecturale et paysagère Les bulles de recyclage seront implantées dans des lieux à étudier avec le service voirie de la Commune. Intégration culturelle et sociale



	Le projet concerne tous les citoyens de la Commune, les activités renforceront la cohésion sociale.
Cadre légal	Zones d'affectation au plan de secteur Zone agricole et zone d'habitat à caractère rural. Outils du cadre juridique et documents d'orientation Directives Marchés publics 2014/24/UE Cour de justice de l'UE : légitimation des critères sociaux et environnementaux
Statut de propriété	Propriété communale



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR - Collège communal - Les services Énergie et Environnement de la Commune	- L'administration communale - La CLDR - Les associations liées à la dynamique de réduction des déchets	Commune de Villers-La-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	Développement Rural // Subsidés octroyés par le Développement rural
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie	Appels à projet POLLEC (Convention des Maires) dans le cadre du PAEDC.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Nouvelle étape dans l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la Commune et image exemplaire.

État du dossier

Certaines actions ont déjà été entreprises par la Commune de Villers-la Ville (voir descriptif ci-dessus).

Programme des travaux

- état des lieux des activités et des infrastructures liées à la réduction des déchets sur l'entité ;
- aménagement du Repair Café ;



- aménagement d'un lieu d'accueil pour associations ;
- installation de nouvelles bulles de recyclage ;
- installation de composts.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Rénovation de la salle pour la Donnerie	160 m ²	Montant déjà prévu dans la FP 1.2	Développement Rural (80 %)
Création d'un Repair Café			
Lieu d'accueil pour les asbl			
Mesures de sensibilisation	FF	20.000,00 €	
Nouvelles bulles de recyclage	10	20.000,00 €	
Composts	5	2.000,00 €	

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de plans d'action établi	1 plan établi	Plan publié en ligne
Nombre d'actions pour la réduction des déchets entreprises	1 action réalisée	PV du groupe Zéro Déchet
Nombre de personnes se rendant à la donnerie	20 / jour	Statistique communale

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Quantité de déchets produits	Réduction de la quantité annuelle de déchets par habitant de 2 kg/an/habitant	Evolution annuelle publiée sur Walstat



10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

La situation de la donnerie en plein cœur de village est idéale pour centraliser les actions en vue de tendre vers le Zéro Déchet dans cette partie du territoire. Si une action similaire devait être envisagée dans une plus grande ampleur, elle pourrait aussi être placée au centre plus urbain de la Commune.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier : sans objet
 - o Superficie totale de la parcelle: /
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle: /
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
 - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
 - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponibles : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-Commune>
- Mesures envisagées : sans objet

ex : citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- o Projet intrinsèquement lié à la diminution des déchets et à la sobriété
- o Voir caractéristiques prévues pour la rénovation du bâtiment - Fiches-projet 1.3 et 1.4

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- o Projet intrinsèquement lié à la diminution des déchets et à la sobriété

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Ne pas jeter des déchets dans la nature, les réemployer et recycler permet de respecter, préserver la nature.

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? /

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ? La diminution des déchets impactera positivement l'environnement

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : sans objet
- Quelles sont les mesures prises pour leur protection ? sans objet



- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : sans objet
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) sans objet

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo ...) ? Oui le bâtiment sera accessible aux PMR. L'accès à vélo sera aisé depuis le centre du village et les alentours.

Quels sont les aménagements prévus ? Un local vélo sera placé à l'extérieur sur le parking

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet se situe en plein cœur villageois, il est aussi connecté au réseau de sentiers.

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ? /

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Le choix des entreprises lors de l'adjudication des travaux pourra se porter sur des entreprises locales et belges.
- L'analyse de cycle de vie total du bâtiment depuis sa conception à sa réalisation fera l'objet d'un critère d'attribution du marché.

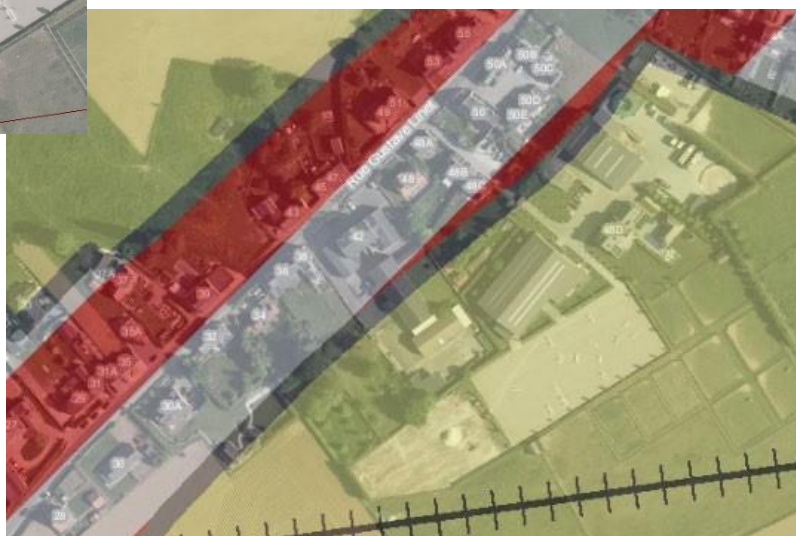
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? Aucun impact

Impact sur le voisinage ? Aucun impact

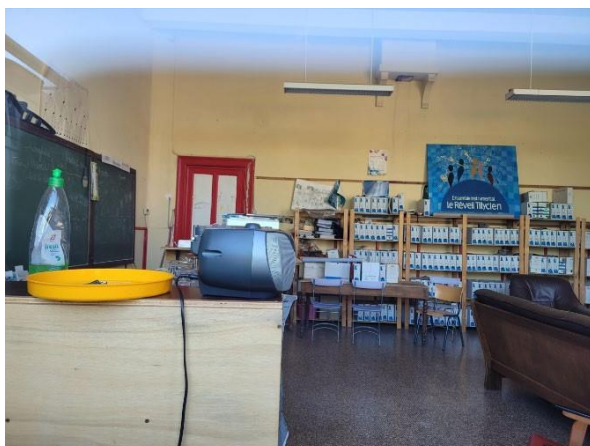
Mesures envisagées ? /

Annexe 1 : plan de situation

[illegible]



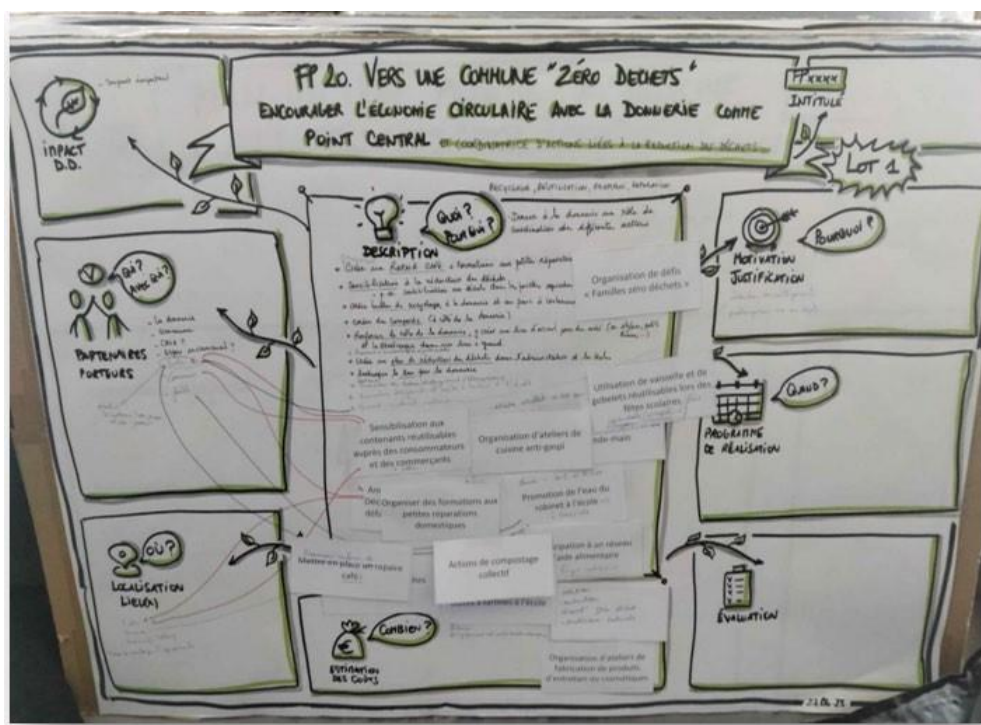
Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

Annexe 5 : rapport de la CLDR du 13 septembre 2023 :





Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés

Fiche n° 1.7
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Ce projet se conçoit comme un programme de coordination de l'ensemble des actions relatives à l'actualisation des données du réseau cyclo-piéton.

L'objectif à terme est de définir un réseau structurant à l'échelle du territoire qui permette aux habitants de Villers-la-Ville de réaliser leurs déplacements du quotidien à pied ou à vélo, de manière pratique et sécurisée. Les itinéraires ainsi inventoriés et cartographiés pourront être partagés et diffusés sous format papier et digitaux. Dans ce but, cette fiche rassemble les données existantes du réseau cyclo-piéton théorique et pratique.

Un deuxième objectif est de créer une cartographie des tronçons cyclables et piétons à réaménager/créer dans les prochaines années à l'attention de la Commune et des citoyens et permettre à la Commune de définir des priorités dans les travaux à réaliser. Il s'agira de réaliser un marché avec un prestataire de services qui se chargera de la réalisation des cartes et leur publication.

Idéalement, l'objectif est de distinguer sur les cartes les différents réseaux suivants :

- les itinéraires cyclables (liaisons utilitaires directes) ;
- les itinéraires cyclables (tourisme) ;
- les itinéraires piétons (liaisons utilitaires directes) ;
- les itinéraires piétons (liaisons de randonnée et touristiques + les boucles thématiques).

Description du site dans son état actuel

INVENTAIRE DES SOURCES DE DONNEES

Villers-la-Ville dispose d'un Plan communal de Mobilité (PCM) réalisé en 2021 par Traject. Des fiches actions liées à la création d'un réseau cyclable et d'un réseau piéton communal ont été rédigées :

- 1.1.b. Poursuivre la mise en place d'un réseau piéton structurant au sein des villages
- 1.1.c. Valoriser, éventuellement réhabiliter (et entretenir) les sentiers et venelles
- 1.2. Valoriser le réseau d'itinéraires piétons entre les villages et compléter celui-ci
- 2.1. Mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables communal
- 2.2. Compléter et sécuriser les itinéraires cyclables supra-communaux

Le PCM est très récent. Il sert de base aux réflexions de cette fiche projet, et est complété par les résultats de l'atelier réalisé avec la CLDR le 26 juin 2023.

Les cartes qui avaient servi de base de travail pour la CLDR ont repris l'ensemble des informations suivantes : les cartes IGN + réseau cyclable points nœuds + RAVeL + cartographie WalOnMap + cartes du syndicat d'initiative + cartes du GAL + réseau sentier intervillages + boucles thématiques.

L'objet de la fiche est donc de poursuivre le travail entamé par la CLDR, de réunir à nouveau ces acteurs afin de finaliser les cartes à l'aide d'un prestataire à désigner. Celui-ci devra également réaliser et publier les cartes.



CARTE DU RESEAU EXISTANT ET DES AMENAGEMENTS A CREER POUR LES CYCLISTES

Le tracé du réseau cyclable de l'entité a déjà fait l'objet d'une étude dans le PCM. Un atelier participatif réalisé en collaboration avec les représentants de l'entité, les cyclistes de la Commune et les membres du GRACQ local a servi à compléter le réseau cyclable communal projeté réalisé dans la phase 3 du PCM. La carte reprend (Figure 1) :

- des itinéraires directs - éventuellement moins confortables/sécurisés - pour les cyclistes aguerris ;
- le développement d'une liaison plus confortable/sécurisée - éventuellement moins directe - pour les cyclistes moins aguerris (ex : rue de Sart vs. rue des Quatre Chênes).

Ce réseau théorique a été conçu pour utiliser autant que possible le réseau existant de points nœuds afin de réduire les coûts d'aménagement. Il favorise également l'utilisation des voiries locales lorsque cela n'entraîne pas de détours importants par rapport aux itinéraires directs sur les grandes routes.

Certains tronçons du réseau cyclable sont déjà en place, notamment le long des routes nationales. Par exemple, la N93 dispose d'une piste cyclable séparée sur la quasi-totalité de son tracé dans l'entité et la N275 bénéficie d'une piste cyclable marquée (séparée à certains endroits) entre Marbais et la pointe sud de Villers-la-Ville. L'extrême ouest de la N93 et l'extrême sud de la N275 font l'objet de projets. De plus, des infrastructures cyclables sont également présentes sur certaines voiries communales, telles que des bandes cyclables suggérées (rue du Château d'Eau, rue de Priesmont et sur une partie de la rue de la Drève) et des pistes cyclo-piétonnes (rue de la Drève, rue Hanzée et rue de Gentissart). 10 dispositifs de stationnement vélo sont également répartis dans la Commune.

Malgré ces aménagements, le réseau cyclable demeure fragmenté et la sécurité des cyclistes reste un problème à certaines intersections et ronds-points. Les tronçons nécessitant une attention particulière ont été identifiés par la CLDR en juin 2023, en raison du manque d'infrastructures ou de leur dangerosité (Figure 1).

Plusieurs itinéraires cyclables sont en projet sur la Commune grâce au PCM :

- Un premier circuit est en cours de travaux au niveau du terrain de football de Villers-la-Ville et permettra de rejoindre le centre sportif situé à Sart-Dames-Avelines. Ce circuit permettra de relier le cimetière de Baisy-Thy et le RAVeL à la gare de Ways.
- Un second itinéraire cyclable est projeté au départ du pont de Strichon passant par le cimetière de Tilly et le haras des Avelines pour rejoindre le complexe sportif. La Commune a également installé un box de douze places pour vélos à proximité de la gare de Villers.

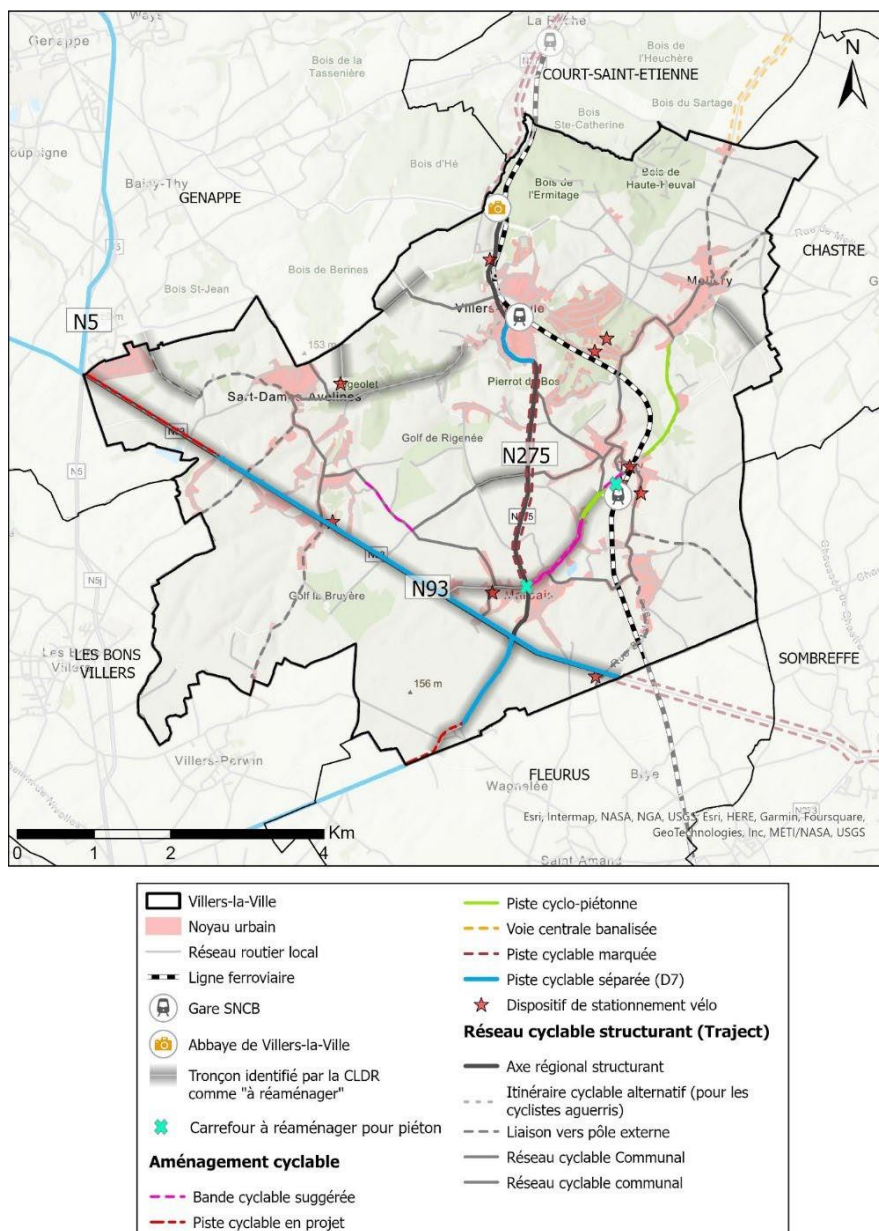


Figure 1 : Réseau et aménagements cyclables communaux actuels (Source : SPW, Villers-la-Ville, GAL Pays des 4 Bras, Traject, CLDR - Carto : DR(EA)²M).

CARTE DU RESEAU ET DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET PROJETEES POUR LES PIETONS

La Commune est traversée par le GR126 et le GRP127. Tous deux se rejoignent au niveau de l'Abbaye de Villers-la-Ville (Figure 2).

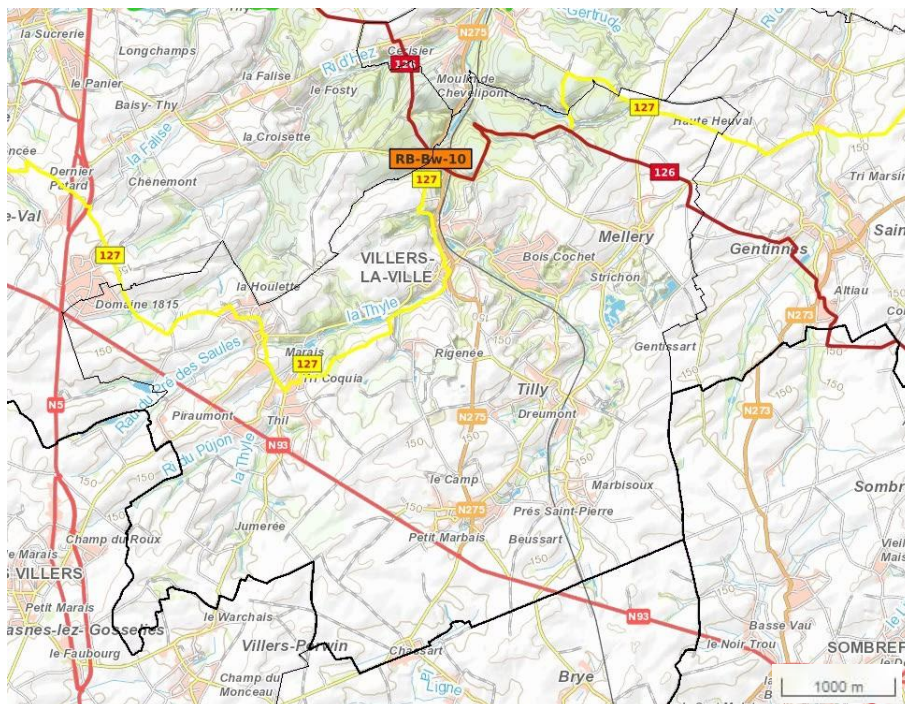


Figure 2 : Itinéraire de Grande Randonnée passant par Villers-la-Ville (Source : Les sentiers de Grande Randonnée, 2023).

La carte ci-dessous (Figure 3) présente le réseau piéton structurant intra-villages défini par Traject pour le PCM. Contrairement aux cyclistes, les piétons parcourent généralement de plus courtes distances, ce qui implique que le réseau prioritaire se concentre sur des zones plus restreintes. Ce réseau structurant a été conçu en tenant compte des cœurs de village, des pôles de déplacement tels que les commerces, les arrêts de transport en commun et les écoles, ainsi que des axes de circulation menant à ces pôles. Les « tronçons qui sont encore dépourvus d'infrastructure et/ou n'offrent pas des conditions de déplacement confortables » sont repris dans la fiche 1.1.b. du PCM.

De plus, les villages de l'entité sont traversés par de nombreux sentiers et venelles, offrant des raccourcis précieux à l'abri de l'agitation des grands axes. La fiche 1.1.c. du PCM vise à valoriser, réhabiliter et entretenir ces allées, en accordant la priorité aux sentiers et venelles situés à moins de 500 mètres d'un pôle de déplacements.¹

Le PCM comprend également un réseau piéton inter-villages réalisé par la Commune, en collaboration avec l'asbl Tous à Pied. Traject a proposé des liaisons complémentaires (représentées en vert foncé) lors du PCM pour rendre les sentiers aussi attractifs que possible pour les déplacements utilitaires entre les villages. Le réseau défini par la Commune (en vert clair) est déjà balisé (Figure 3).

¹ Pour plus de détails, voir PCM (2021), p 14 et fiche action 1.1.c. du PCM.

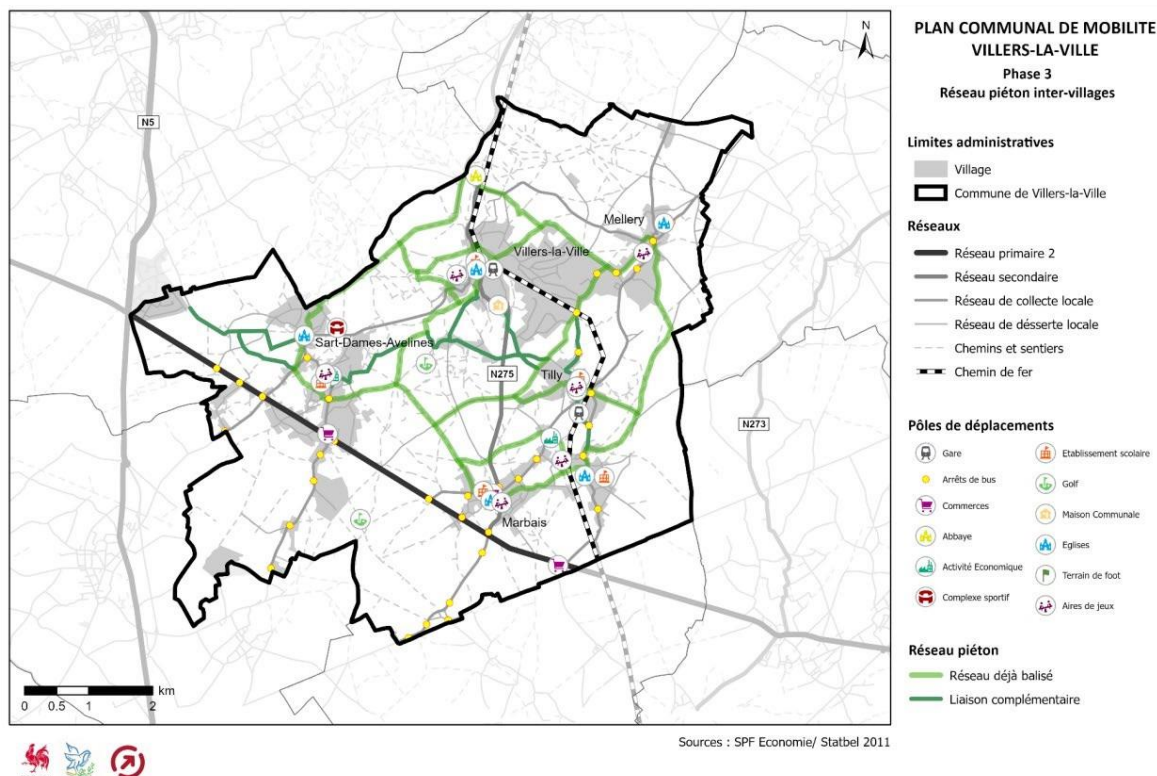


Figure 3 : Réseau piéton inter-villages de Villers-la-Ville (Source : PCM de Villers-la-Ville - Phase 3 - Traject, 2021).

La Commune a déjà réalisé des aménagements aux abords des pôles de déplacement et des voiries principales. Cependant, les trottoirs installés présentent des tailles variables d'une rue à l'autre et la qualité des revêtements de voiries peut également varier. Il est nécessaire de compléter le réseau pour garantir à chacun un itinéraire piéton confortable et sécurisé.

Par ailleurs, les abords de l'Abbaye ne sont pas aménagés pour accueillir un flux important de visiteurs. La N93 à Marbais et à Sart-Dames-Avelines manque d'infrastructures pour les piétons, malgré son importance en tant qu'axe de la Commune. La traversée de la N93 reste délicate en raison de la limite de vitesse de 70 km/h, même en présence de passages pour piétons aux abords des commerces et des écoles.

Un partenariat avec la Province du Brabant wallon a été établi pour cartographier les circuits de la Commune. Une liaison réservée aux piétons est prévue depuis l'ancienne gare jusqu'au parking de l'Abbaye (FP. 1.11).

Néanmoins, le diagnostic du PCM identifie certains maillons manquants, comme la rue de Hanzée à Tilly. De plus, des tronçons et carrefours problématiques ont été signalés par les représentants de la CLDR en 2023 et sont indiqués dans la Figure 4.

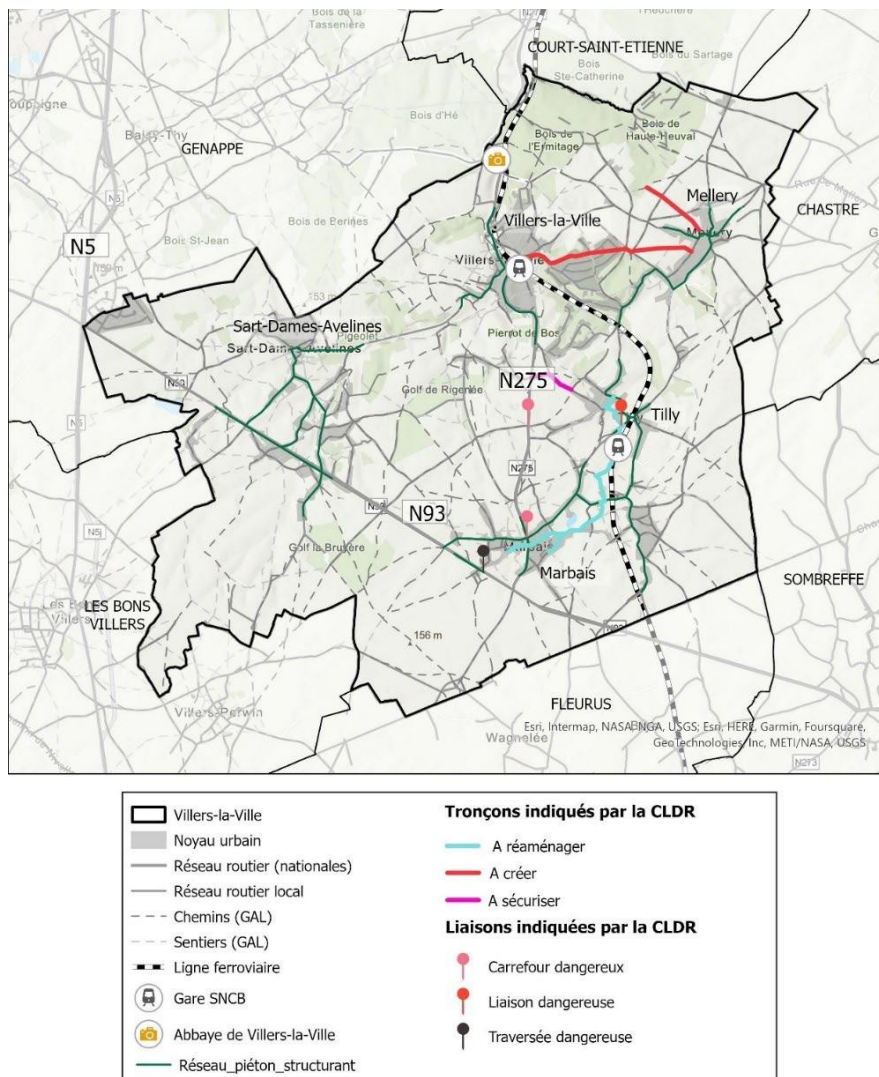


Figure 4 : Tronçons identifiés par la CLDR à la réunion du 26/06/23 (Source : GAL, SPW, CLDR - Carto : DR(EA)²M).

Description des aménagements proposés

ACTUALISATION DES DONNEES

Bien que la Commune dispose d'un PCM réalisé en 2021, certaines données cartographiques doivent être mises à jour.

Les membres de la CLDR ont enrichi et corrigé le réseau de mobilité douce lors d'ateliers participatifs, comme indiqué précédemment. Ainsi, la mise en œuvre de cette fiche-projet peut s'appuyer sur ces propositions de réseaux de mobilité douce. Il serait bénéfique d'organiser un atelier supplémentaire pour identifier d'autres tronçons détériorés depuis 2021 et recueillir des informations précieuses auprès des résidents locaux en vue d'une mise à jour encore plus précise du plan de mobilité douce de la Commune. Pour rappel, les propositions de réseaux élaborées par Traject sont accessibles dans la phase 3 du PCM (pp.11-22).

Il est important de souligner la nécessité de connecter le réseau de mobilité de la Commune à celui des Communes voisines, afin de créer à terme un maillage piéton et cyclable solide et facilement accessible dans cette région très prisée par les touristes. À cet égard, deux fiches pré-projets ont déjà été soumises par le GAL Pays des 4 Bras. La première vise à établir un « réseau interconnecté de



points-nœuds pédestres qui créera l'ossature de différents parcours de promenades thématiques »². La seconde a pour objectif de promouvoir le Pays des 4 Bras « comme un vrai paradis pour la randonnée aux portes des pôles urbains »³, en renforçant et diversifiant l'offre et les services liés à la randonnée (création de points-nœuds pédestres, zones de bivouac, randonnées équestres, etc.). Il est essentiel d'intégrer les points stratégiques touristiques, les sites de repos, le patrimoine bâti et naturel, ainsi que les établissements HORECA dans ces itinéraires. Il conviendra de prévoir une mise à jour régulière de ces cartes.

La phase de création du réseau et de mise à jour des données revêt une importance cruciale dans le processus. Les cartes ainsi obtenues serviront de fondement à la planification stratégique à long terme de la mobilité douce. Elles aideront les décideurs à déterminer les secteurs où concentrer les investissements et les améliorations, en tenant compte des besoins de la communauté et des priorités de développement. De plus, il sera nécessaire d'indiquer sur les cartes les éléments patrimoniaux importants le long des itinéraires, les lieux de repos et de pique-nique, ainsi que le patrimoine naturel et culturel de la Commune. L'intégration de QR codes pourra faciliter l'accès des citoyens à ces informations et leur permettre de se repérer plus facilement.

PROPOSITION DE TRONÇONS PRIORITAIRES A REAMENAGER

En ce qui concerne les itinéraires cyclables, il est possible de désigner des tronçons prioritaires à partir des données du réseau théorique du PCM et de la CLDR. Les travaux prioritaires consisteraient à compléter les infrastructures des axes structurants, notamment les nationales, en particulier la N275 aux abords de l'Abbaye. Cependant, cette démarche nécessite l'approbation du SPW. Par ailleurs, concernant les voiries sous la responsabilité de la Commune, deux segments requièrent une attention particulière (Figure 5) :

- Les infrastructures existantes dans les rues de Priesmont et de la Drève jusqu'à la gare de Tilly pourraient être renforcées pour améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs et étendues dans la rue du Berceau et la rue Lalou pour rejoindre la N93, conformément aux indications du PCM.
- La liaison entre Villers-la-Ville et Sart-Dames-Avelines nécessite des aménagements sécurisés, étant donné qu'elle a été identifiée comme un passage dangereux par les auteurs du PCM et par la CLDR. Il est à noter que la rue de Sart et la rue de Villers font partie du tracé touristique préconisé par la Province dans le Plan Provincial de Mobilité (PPM) (Annexe 1).

En ce qui concerne les itinéraires piétons, la priorité peut être donnée aux itinéraires intra-villages, conformément aux recommandations du PCM. Une attention particulière peut être portée aux chemins et sentiers à proximité de l'Abbaye, qui doivent être dimensionnés pour accueillir une grande affluence. De plus, le tronçon reliant Marbais à Tilly peut être revu et mieux sécurisé. Les carrefours "N275 - rue du Berceau - rue du Priesmont" et la liaison entre la rue de la Drève et la gare de Tilly inscrits sur le réseau piéton structurant, ont été identifiés comme particulièrement dangereux par la CLDR et pourraient être réaménagés pour améliorer la sécurité piétonne (Figure 5).

Il est important de souligner que les tronçons et carrefours prioritaires mentionnés dans cette fiche sont fournis à titre indicatif. Leur statut en tant que priorités peut évoluer en fonction des besoins changeants de la communauté, des ressources disponibles, des données actualisées et des décisions de planification ultérieures.

² GAL Pays des 4 Bras, 2023, *des nœuds de balade au Pays des 4 Bras*.

³ GAL Pays des 4 Bras, 2023, *Carrefour de la Randonnée*.

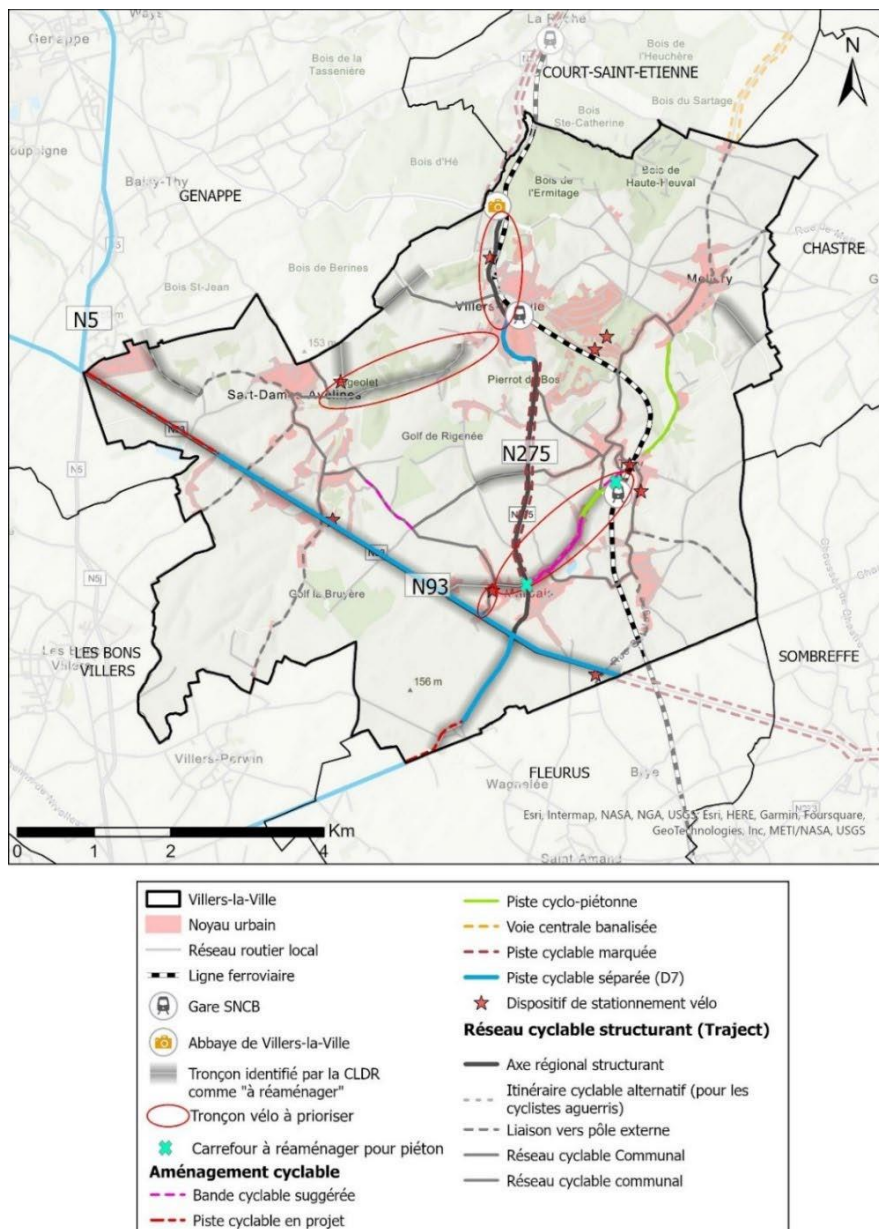


Figure 5 : Proposition de tronçons à aménager ou compléter en priorité (Source : SPW, Villers-la-Ville, GAL Pays des 4 Bras, Trajet (PCM), CLDR, DR(EA)²M).

DIFFUSION AU GRAND PUBLIC

La diffusion de la cartographie actualisée du réseau cyclo-piéton de la Commune de Villers-la-Ville auprès d'un large public est essentielle pour sensibiliser et mobiliser la communauté locale autour de la mobilité douce. Trois axes stratégiques peuvent être mis en avant pour une diffusion large et efficace.

1. Diffusion des informations sur les réseaux sociaux et via les canaux communaux

Une première stratégie serait de diffuser largement les informations liées à l'actualisation réseau cyclo-piéton. Chaque personne intéressée pourrait alors suivre le projet.

Il serait d'abord possible d'utiliser les réseaux sociaux pour partager des images ou des histoires liées au projet. Ceci encouragerait également les habitants intéressés à partager et commenter ces



informations sur leur propre réseau. La diffusion peut également se faire via les médias locaux comme les journaux ou encore la radio locale afin de toucher un plus large public.

Les données cartographiques pourraient également être mises à disposition des plus curieux et des professionnels. Un fichier facilement téléchargeable pourrait par exemple être accessible sur le site internet de la Commune, et régulièrement mis à jour. Ces informations peuvent également s'insérer dans des applications existantes.

2. Réunions et participation citoyenne

Encourager la participation citoyenne permettrait de tirer parti de l'expertise locale, d'accroître la sensibilisation, d'améliorer la qualité des données et de renforcer l'engagement communautaire en faveur de la préservation des itinéraires cyclo-piétons. Cela crée une synergie bénéfique pour la durabilité du projet.

Des réunions publiques peuvent être organisées afin de partager l'état d'avancement du projet avec le plus grand nombre. Des ateliers, des événements ou des excursions peuvent également être envisagés afin de permettre aux résidents de vivre directement les aspects du maillage de mobilité douce et de comprendre son importance. Enfin, les résidents pourraient être encouragés à participer à la collecte de données, à la surveillance du réseau et à des actions concrètes comme des chantiers de nettoyage et d'entretien.

3. Envoi d'informations : toucher les non-convaincus

Si les résidents utilisant déjà les réseaux de mobilité douce ont de grandes chances de se présenter aux réunions publiques et de partager les informations relatives au projet sur leurs réseaux sociaux, les habitants non sensibilisés ont de fortes chances de passer à côté des démarches citées plus haut. Or, pour que le projet soit pérenne, il est important de susciter l'adhésion générale. C'est pourquoi nous citons ci-dessous quelques idées pour toucher le public non convaincu.

Tout d'abord, des panneaux d'affichage public pourraient être placés dans les lieux les plus fréquentés de la Commune afin de diffuser largement les informations sur l'avancée du projet. Du matériel pédagogique pourrait également être créé afin d'expliquer de manière accessible les résultats du projet et leurs implications. Avec l'accord et la collaboration des organismes concernés, des activités de sensibilisation pourraient être mises en place dans les écoles et dans les entreprises locales. Le matériel pédagogique précédemment développé serait alors très utile.

En combinant ces mesures, la Commune donne accès à l'information aux personnes déjà affiliées au projet, aux personnes qui ne le connaissent pas encore et donnent la possibilité à chacun de pouvoir y contribuer. La Commune de Villers-la-Ville s'assure que la cartographie du réseau cyclo-piéton soit connue du plus grand nombre et suscite un engagement actif en faveur de la préservation de ses tronçons.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Lors des réunions de consultation de la population et lors des groupes de travail organisés au début de l'Opération de Développement Rural, la mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence pour sa dimension touristique et utilitaire. Elle joue également un rôle important pour l'environnement (mode de déplacement durable) et pour la convivialité.



La Commune dispose d'un important potentiel en termes de développement des modes de déplacement actifs. Ceci est essentiellement dû à son réseau de voiries internes constitué de chemins agricoles traversant les campagnes de l'entité et son réseau de chemins et sentiers (dont certains sont déjà balisés). Les habitants sont conscients de ce potentiel et estiment qu'il y a lieu de mieux l'exploiter notamment en l'utilisant :

- comme élément du développement touristique ;
- comme réseau utilisable quotidiennement par les résidents.

En effet, la réhabilitation, le réaménagement et/ou la création de liaisons douces revêtent de nombreux avantages justifiant totalement le projet. L'aménagement de liaisons pour les modes doux constitue :

- 1) un moteur pour favoriser l'intermodalité, notamment via les arrêts de bus et le vélo ;
- 2) une opportunité de rapprocher les villages et les hameaux entre eux et de les connecter plus directement aux différents centres villageois ;
- 3) un moyen sécurisé de se rendre à l'école ;
- 4) une nouvelle façon de découvrir son village et offrir une approche différente des paysages ;
- 5) autant de possibilités de promenades et d'itinéraires à parcourir pour les loisirs ;

Attention, l'objectif du projet ici n'est pas de vouloir rouvrir la totalité des sentiers et chemins de l'entité mais bien d'identifier des liaisons cohérentes permettant de répondre à des besoins utilitaires (se rendre à l'école, faire des achats, rejoindre le centre du village...) ou de loisirs (promenade, découverte, randonnée, étude du milieu, etc.). Il va sans dire que l'entretien des sentiers est souvent un frein à leur réouverture car il constitue une charge supplémentaire de travail pour les services communaux. L'objectif de cette fiche-projet est donc également de conscientiser la population à l'utilisation de la marche à pied ou du vélo via des sites propres afin d'augmenter leur utilisation et de diminuer les besoins en entretien.

Effets attendus

- reconnexion entre les villages ;
- réappropriation du territoire par les habitants ;
- augmentation de la mobilité douce ;
- sécurisation des déplacements lents ;
- augmentation de l'attractivité touristique ;
- promotion des déplacements vélo et de la marche.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.1 - Embellir le réseau de promenades par l'implantation d'aires de repos et de panneaux didactiques sur six sites définis
- FP 1.4 - Elaboration d'un Schéma de Développement Communal
- FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras
- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville
- FP 3.1 - Faciliter les travaux de modification du lien piéton entre les arches de l'Abbaye et le Chalet de la Forêt en vue de le rendre plus confortable et sécurisé
- FP 3.10 - Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons



Alternatives au projet

Aucune alternative ne remplirait les mêmes fonctions.

Réponse à l'objectif de sobriété

Seules des ressources financières et humaines seront nécessaires.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Reconnexion entre les villages	X	X	
Réappropriation du territoire par les habitants	X		
Augmentation de la mobilité douce	X	X	X
Sécurisation des déplacements lents	X	X	X
Augmentation de l'attractivité touristique	X		X



Promotion du vélo et de la marche

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Villers-la-Ville
Périmètre d'intervention	Tout le territoire
Intégration du projet dans son environnement direct	Le projet s'intégrera au tissu bâti de la Commune et à ses paysages, notamment en empruntant des sentiers et chemins existants et/ou repris à l'Atlas. Il permettra de reconnecter les villages, de promouvoir la mobilité douce, et contribuera à créer du lien social entre les utilisateurs.
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur Sans objet (diverses) Outils du cadre juridique et documents d'orientation Le projet suivra les recommandations du PCM fraîchement rédigé. Il veillera également à s'intégrer harmonieusement avec les projets du Pays des 4 Bras mentionnés plus haut.
Statut de propriété	Variable selon les tronçons (régional, communal ou privé)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- Commune de Villers-la-Ville - Office du Tourisme - Riverains - CLDR - GRACQ - Associations et organismes locaux - Prestataire (travail de réalisation et publication des cartes)	Commune de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Mobilité et Infrastructures - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	- Fonds régional pour les investissements communaux (FRIC) - Dotation variable sur une période pour investissements publics - Plan triennal (PT) - travaux de bâtiments publics et de voiries (Direction des Bâtiments et des Espaces publics, variable en fonction de la programmation sur 3 ans)



	- Plan d'investissement communal (PIC) - Plan Wallonie Cyclable : Appel à projet - Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes - Taux Max 80 %
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Direction du Développement Rural	Subsides octroyés par le Développement Rural
POLLEC	Financement possible dans le cadre des appels POLLEC
Divers	Fonds propres communaux, appels à projets ponctuels, crowdfunding via des plateformes thématiques à préciser, partenariats publics privés

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- nécessité climatique de réduction des gaz à effet de serre ;
- nécessité de « rapprocher » et « connecter » les différents pôles d'intérêts ;
- potentiel cyclable et piéton intéressant compte tenu de l'attrait touristique de l'entité et de son caractère rural ;
- certains aménagements sont peu coûteux et rapides à réaliser. À l'inverse, d'autres sentiers/chemins nécessiteront des travaux plus lourds pour leur réhabilitation ou leur création.

État du dossier

Un réseau cyclable et piéton a déjà été proposé et validé dans le cadre du PCM de 2021. Le dossier a également fait l'objet de débats au sein de la CLDR. Des liaisons à réaménager/dangereuses ont été désignées lors des Groupes de Travail dans le cadre de l'élaboration du PCDR.

Programme des travaux

Cette fiche vise l'étude du territoire et la diffusion d'information. Notons toutefois que la réalisation de l'étude du réseau de mobilité douce de l'entité pourra mener, dans un second temps, à des actions concrètes qui pourraient demander des travaux (réfection de voiries, ouverture d'anciens chemins, entretien des infrastructures vieillissantes ...).

Planification

POUR LA REALISATION DE L'ETUDE

- désignation d'un auteur de projet ;
- réalisation de l'étude :
 - inventaire des éléments déjà cartographiés ;
 - inventaire des éléments supplémentaires ;
 - élaboration des recommandations et actions nécessaires pour soutenir et renforcer le réseau de mobilité douce ;
 - vulgarisation des résultats ;



- création d'outils pédagogiques.
- appel à la participation citoyenne durant l'étude si approprié ;

POUR LA DIFFUSION DU RESEAU CYCLO-PIETON

- choix des outils à utiliser sur base de ce qui est proposé dans cette fiche ;
- mise en place de ces outils pour diffuser les informations relatives au projet (pendant la durée de l'étude) et les résultats (après l'étude).

Démarches administratives à réaliser

- recherche de subsides ;
- désignation d'un auteur de projet ;
- désignation d'une équipe dédiée à la diffusion des informations relatives au projet durant son élaboration, des résultats après élaboration et de la participation citoyenne si nécessaire.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- suivi de l'état des tronçons inventoriés ;
- suivi de la fréquentation du réseau.

8. Estimation globale du coût

Le coût total ne peut être estimé car l'amplitude des mesures pouvant être réalisées est trop grande. En outre, une partie du travail de recensement et de cartographie des tronçons a déjà été réalisée lors de la réalisation du PCM. Le cadre ci-dessous détaille néanmoins les postes principaux à financer.

Recensement des tronçons manquants, cartographie et identification des tronçons à équiper en priorité (avec participation citoyenne)

Partage des données cartographiques

a. Digitales

- i. Création d'une carte interactive sur le site de la Commune et d'un lien WM(T)S pour la cartographie
- ii. Diffusion des cartes sur les réseaux sociaux

b. Papier (prix des impressions en A0 en estimant une carte réseau cyclable et une carte réseau piéton) disponible à :

- i. La Maison communale
- ii. L'Office du tourisme

Création d'équipements éducatifs et de promotion des itinéraires (panneaux, flyers, cartes d'itinéraire ...).



9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Actions de communication sur l'état d'avancement et la réalisation de la mise à jour cartographique	Quatre actions minimums pendant le projet ou après	Site internet de la Commune, reportages photos et vidéos, dépliants, plaquette de communication ...
Mise à disposition des données cartographiques actualisées	Un outil créé	Sur le site internet de la Commune

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la Commune (écoles, associations...)	Taux de satisfaction d'au moins 80 %	Diffusion des résultats sur le site internet de la Commune

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : Sans objet
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : Sans objet
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : Sans objet
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
 - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
 - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-Commune>
 - o Mesures envisagées :
Ex : citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention...



C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Réduction de l'utilisation de la voiture via la mise en place de liens cyclo-piétons favorisant la mobilité alternative non consommatrice d'énergie.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Le projet de recensement des pistes actuelles, de priorisation des tronçons et de diffusion des cartes, ne nécessite que des ressources financières et humaines.

Les travaux de création de tronçons cyclo-piéton qui découleront des étapes susmentionnées nécessiteront l'utilisation de matériaux qui pourraient libérer une plus grande quantité d'énergie grise. Toutefois, l'impact sur le long terme d'une réduction de l'utilisation de la voiture est non négligeable. Le projet devrait engendrer davantage d'effets bénéfiques sur l'environnement que d'effets négatifs.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Ce projet est l'occasion de valoriser le patrimoine bâti, paysager et biologique qui passe à proximité du réseau désigné, et de sensibiliser les utilisateurs à la protection de ces éléments. La création d'un réseau cyclo-piéton structurant permettra également une connexion plus grande des citoyens avec la Nature. En effet, le réseau peut passer dans des zones au paysage, à la faune ou à la flore extraordinaire. Proposer un tel réseau aux habitants est l'occasion de leur offrir l'opportunité de contempler plus longuement la Nature durant leurs déplacements.

Lors de la priorisation des tronçons et de la réalisation des travaux, certains points peuvent être considérés afin de valoriser au maximum le patrimoine naturel et paysager communal :

- Identifier les éléments d'intérêt écosystémiques sur le site et les protéger : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux. Sans objet
- Améliorer la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage. Sans objet
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement en béton, bitume, dallage avec couche de mortier...). Sans objet.
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles-gazon...). Sans objet.
 - ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le réseau final devra être accessible pour les PMR, piétons, vélos, cavaliers.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet

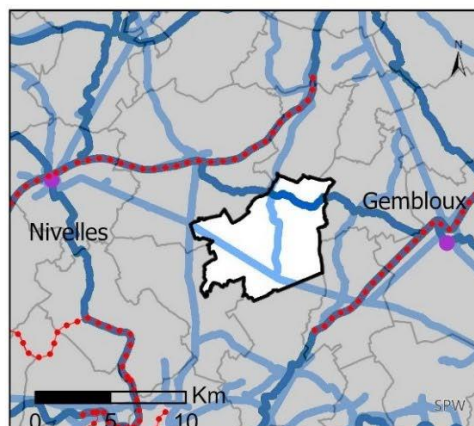
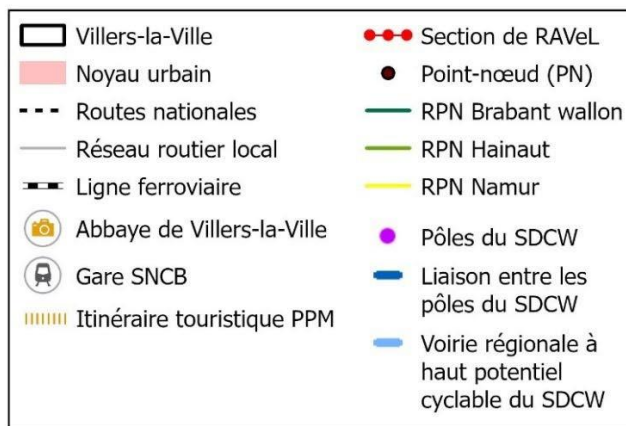
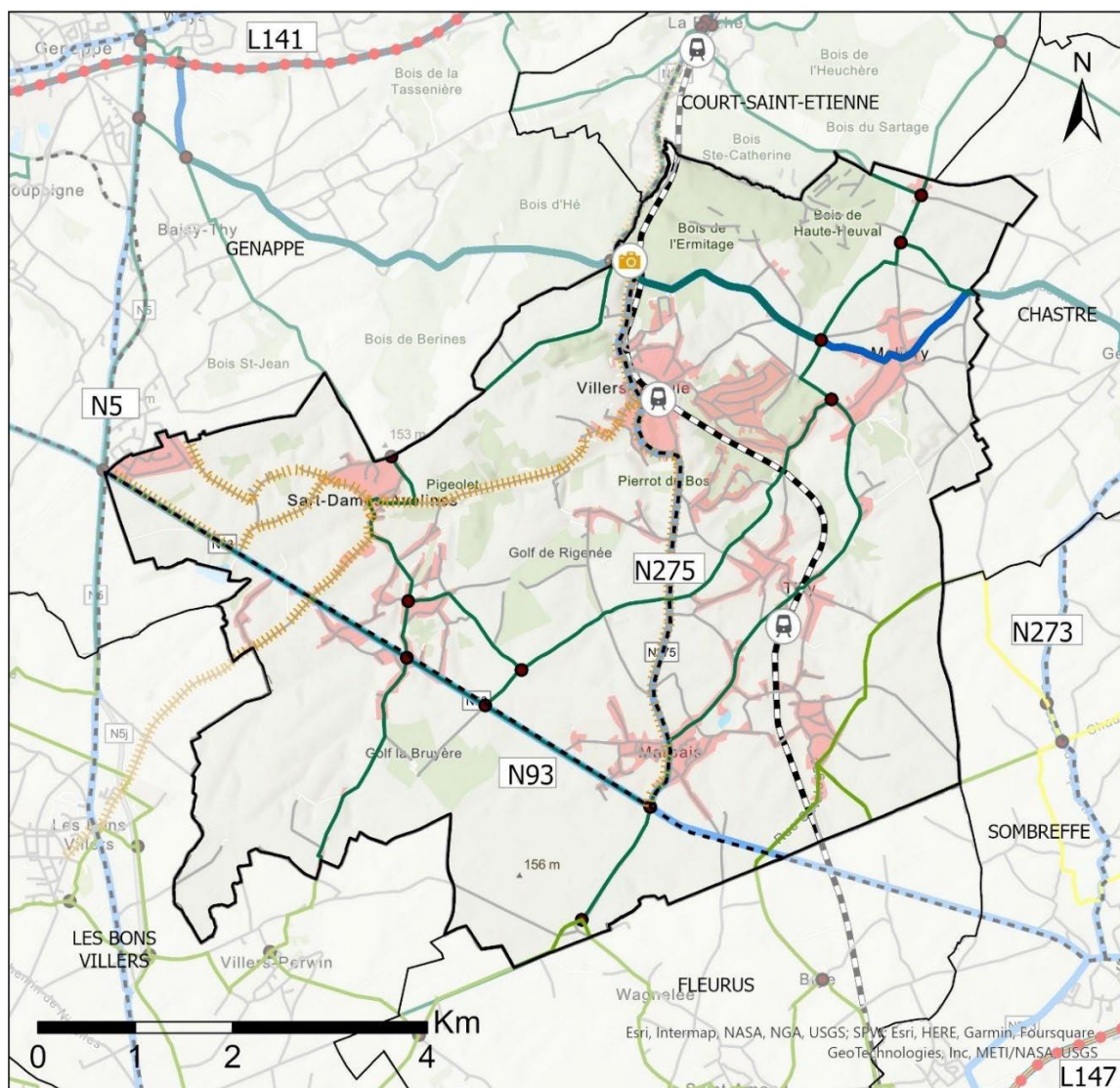
H. Intégration du projet dans l'environnement :

La réalisation du réseau devra se faire en considérant l'environnement direct du tronçon et en adaptant les aménagements à cet environnement.



11. Annexes

Annexe 1 : plan de situation





Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

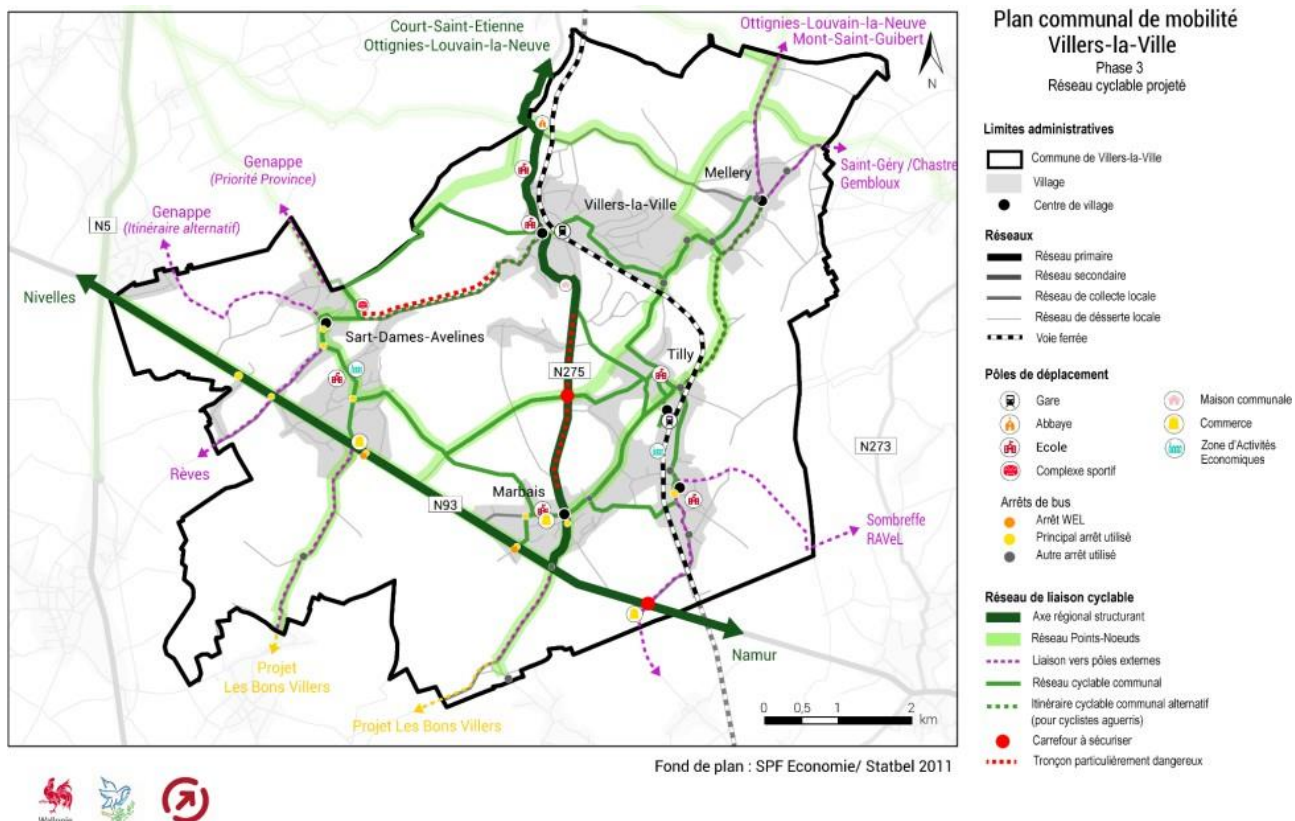


Figure 6 : Réseau cyclable projeté proposé dans le PCM de Villers-la-Ville (Source : PCM de Villers-la-Ville - Phase 3 - Traject, 2021).



Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité

Fiche n° 1.8
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Marbisoux est un hameau de Marbaix possédant une vie de village à part entière avec son école, ses commerces, sa paroisse et ses fêtes. La place de Marbisoux est située devant l'église Notre-Dame de Marbisoux, au croisement de la rue de l'Eglise et rue des Chats. Elle représente un point clé dans la vie du hameau.



Figure 1 : Vue sur la place depuis le nord de la rue de l'Eglise (Google Street View, 2023).

Cet espace public est actuellement en grande partie urbanisé et asphalté, la voirie prenant une place importante. Au nord de l'église, dans la rue des Chats, on retrouve une zone de parkings accolée à l'église, dont un parking pour personnes en situation de handicap au niveau de son entrée. À côté de ce parking, à l'arrière de l'église, deux bulles à verre sont présentes à l'entrée du sentier 72 permettant de relier la rue des Chats à la rue Catalogne (au sud de la rue de l'Eglise).



Figure 2 : Rue des Chats (DR(EA)²M).



Des trottoirs en pavés ont été aménagés dans les deux rues formant la place et permettent une circulation piétonne assez sécurisée. Il n'existe cependant qu'un seul passage pour piéton, dans la partie nord de la place.

Dans la rue de l'Eglise, au sud de la place, on retrouve les arrêts de bus « Marbisoux Eglise », qui font partie de la ligne 568 reliant Nivelles à Marbisoux (il s'agit d'une ligne scolaire dont Marbisoux est le terminus).

Toujours à cet endroit, du côté est de la voirie, l'espace public s'élargit devant la salle « Le Marbisoux ». À cet endroit, il est possible de venir se garer.



Figure 3 : Vue sur la salle « le Marbisoux » (Google Street View, 2023).

Le parvis de l'église est déjà bien mis en avant grâce à l'aménagement d'un espace vert, des plantations de part et d'autre de la porte d'entrée, et un accès en pavés.



Figure 4 : Parvis de l'église Notre-Dame (Google Street View, 2023).

Le hameau de Marbisoux possède un folklore important. La kermesse du 15 août a notamment lieu durant 5 à 6 jours et propose des activités multiples telles que des soirées dansantes, concours de cartes, spectacles, concerts, restauration... Elle prend place sur la place et dans la salle. Les nouveaux aménagements seront pensés en coopération avec les riverains et Comités afin de faire perdurer ce folklore important aux yeux des villersois.



Figure 5 : Organisation de la place (Orthophoto 2022).

Description des aménagements proposés

Le but de ce projet est de créer un espace public convivial et végétalisé en cœur du hameau. Cela nécessitera une transformation et une rénovation de l'espace public en y diminuant l'emprise de la voiture, en le végétalisant et en maximisant la biodiversité et en y ajoutant du mobilier urbain. Ce nouvel espace convivial et dégagé permettra également d'accueillir les festivités du hameau.

Les aménagements seront imaginés en concertation avec le comité des fêtes de Marbisoux et le comité des fêtes du 15 août afin de ne pas entraver l'organisation des fêtes de village. Il conviendra de diminuer l'empreinte du projet de manière à permettre la mise en place du chapiteau ou d'autres activités de la Maison de Jeunes.

Il conviendra de réunir ces acteurs afin de créer un projet adapté aux besoins et attentes des citoyens et associations actives.

MISE EN VALEUR GÉNÉRALE DE L'ESPACE

Afin de créer une véritable place de village, l'ensemble de la zone sera unifié par l'homogénéisation des matériaux et l'aménagement de l'ensemble de la zone sera pensé en zone résidentielle et de rencontre, selon le concept de l'espace partagé.

Le caractère rural sera donné par l'utilisation de matériaux et d'une végétalisation appropriée (pavés, béton désactivé, cépées, graminées...). Ainsi, le projet veillera à créer de nouveaux espaces de plantations dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.



MOBILITE DOUCE / SECURISATION

Comme signalé ci-dessus l'ensemble de la zone sera aménagé en zone résidentielle et de rencontre. Les principes généraux réglementant ce type de zone sont repris ci-dessous (article 22 bis du Code de la Route) :

- 1° Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique ; les jeux y sont également autorisés ;
 - 2° Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ; au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité ;
 - 3° La vitesse est limitée à 20 km/h ;
- a) Le stationnement est interdit sauf :
- aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lequel est reproduite la lettre « P » ;
 - aux endroits où un signal routier l'autorise ;
- b) Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement peuvent être rangés à droite comme à gauche par rapport au sens de la marche. Les entrées et sorties des zones résidentielles et de rencontre sont délimitées par les panneaux F12a et F12b.



CREATION D'UN PETIT ESPACE CONVIVIAL

Le projet prévoit la création d'un petit espace polyvalent convivial en prolongation du parvis de l'église, afin de proposer un véritable cœur de village aux habitants.

L'ensemble du site sera agrémenté par le placement de mobilier urbain (bancs intégrés) dans de nouveaux îlots de verdure et de plantations. Un espace restera dégagé devant l'église afin d'accueillir le chapiteau lors des festivités.

VEGETALISATION ET BIODIVERSITE

Afin d'apporter un caractère champêtre à la place, diverses plantations et îlots de verdure seront réalisés notamment au cœur de la place. Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité et faire participer la zone au maillage écologique.

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrites ci-dessus :



Figure 6 : Esquisse indicative des aménagements proposés (DR(EA)²M).



2. Justification du projet

Besoins de la population

- rendre les espaces publics plus « verts » ;
- augmenter l'attractivité des espaces publics auprès de toutes les tranches d'âge ;
- contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique ;
- besoin de lieux de convivialité et de liens sociaux.

Effets attendus

- amélioration de la convivialité dans les cœurs de village ;
- embellissement des cœurs de village ;
- amélioration de l'attractivité des cœurs de village ;
- accroissement de la cohésion sociale entre habitants ;
- dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges ;
- sécurisation des déplacements lents ;
- amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants ;
- amélioration de la sécurité dans les cœurs de village.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 2.4 - Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants

3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages			



Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	X	X	X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Place De Marbisoux rue de l'Eglise - rue des Chats 1495 Villers-la-Ville Province du Brabant wallon - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site englobe l'espace public des rues des Chats et de l'Eglise autour de l'église de Marbisoux
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village de Marbisoux, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci. Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la Commune. Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.
Cadre légal	Affectation au plan de secteur Zone d'habitat à caractère rural Outils du cadre juridique et documents d'orientation Carte archéologique Contraintes naturelles /
Statut de propriété	Propriété publique



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR - Collège communal	- Population - Le comité des fêtes - La maison des jeunes - Les Jardins Partagés de Villers - Natagora	Commune de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Mobilité et Infrastructures - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement- Direction du Développement Rural	Subsides octroyés par le Développement Rural
Wallonie Tourisme - Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Subvention BiodiverCité (SPW)	Toute Commune wallonne peut introduire une demande annuelle de subside (une seule demande par an et par Commune). Le montant maximum de la subvention est limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la <i>Semaine de l'arbre</i>). Une majoration maximum de 500 € pour la valorisation de la charte « Végétal d'ici » dans le cadre de l'achat et de la distribution de plants lors de la « Semaine de l'Arbre ». Ce bonus est inclus dans le montant de 10.000 € pour les fiches-actions.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- manque d'infrastructures et d'espaces adaptés à la cohésion sociale ;
- manque de convivialité ;
- manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti ;
- manque de verdurisation ;



- maîtrise foncière par la Commune ;
- amélioration de l'accessibilité pour tous ;
- amélioration de la sécurité des différents usagers ;
- réduction de l'emprise de la voiture ;
- favorisation de la fonction « place ».

État du dossier

Il n'y a actuellement aucun projet en cours pour le réaménagement de cette place.

Liens avec le PAEDC/PCM/AGENDA21L

Il existe également des actions prévues dans le cadre du PAEDC (Plan d'Action Energie Durable et Climat).

Secteur du transport

- Développement de la mobilité douce :
 - Prise en compte de la mobilité douce dans les aménagements de voirie et de trottoirs
 - Développement des racks à vélos (gare, école, arrêt de bus ...)

Thématique biodiversité

- Cimetière nature
- Plan maya
- Plantation d'arbres et d'arbustes
- Projets « petits jardiniers » dans les écoles

Programme des travaux

Le projet vise :

- le réaménagement global de la place dans une optique durable ;
- la création d'un espace polyvalent et verdurisé.

Planification

- Phase 1 : désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site ;
- Phase 2 : désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : suivi et entretien des aménagements.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet ;
- Démarche n°2 : recherche de subsides ;
- Démarche n°3 : désignation d'un auteur de projet ;
- Démarche n°4 : obtention des autorisations et avis nécessaires ;
- Démarche n°5 : instruction de la demande de permis.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;



- concertation avec les riverains et habitants du village.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Réaménagement de la place de Marbisoux			SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement DGO3 - Développement Rural : - Catégorie de projet 2 : Espace publics dédiés à la convivialité, espaces partagés (80 %)
Réaménagement de la Place	1	327.416,00 €	
Total projet	327.416,00 € TVAC		

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

Estimation détaillée

Fiche-projet 1.8					
N°	Description	Unité	Quantité	PU	Prix (€)
	Démolitions	m ²	800	15	12.000
	Zones de stationnement (dalles gazon)	m ²	130	160	20.800
	Soutènement muret partielle zones vertes	mc	20	300	6.000
	Mobilier urbain	p	1	7.000	7.000
	Zones de plantation	p	1	8.000	10.000
	Zones de déambulation partagée (pavé béton)	m	370	140	51.800
	Installations de conteneurs enterrées	p	2	10.000	20.000
	Eléments ralentisseurs	p	3	40.000	120.000
	TOTAL				241.600
	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	28.992
TOTAL HTVA					270.592
TOTAL GLOBAL TVAC					327.416

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de places de Marbisoux réaménagée	Une place réaménagée	PV de réception provisoire)



Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la place	Minimum 100 personnes par activité	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la Commune (écoles, association, commerçants...)	80 % de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la Commune

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : 2.000 m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 2.000 m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 2.000 m²
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
Les eaux de ruissèlement seront automatiquement absorbées par les accotements végétalisés existants totalement perméables.
 - o Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-Commune>
 - o Mesures envisagées :
Ex : citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Réduction de l'utilisation de la voiture via la mise en place de liens cyclo-piétons favorisant la mobilité alternative non-consommatrice d'énergie. Le revêtement utilisé est la dolomie stabilisée. Matériau plus naturel que les enrobés bitumeux et les bétons.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Les matériaux qui seront utilisés vont potentiellement libérer de l'énergie grise lors de la construction des abords. Cependant, l'impact sur le long terme d'une réduction des surfaces imperméables est non négligeable. Le projet devrait engendrer davantage d'effets bénéfiques sur l'environnement que d'effets négatifs.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :



Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? La végétalisation de la place fait partie intégrante du projet.

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :
Il n'y a actuellement que peu d'arbres ou de végétation qui sont présents sur le site. Le projet améliorera la situation.
- Quelles sont les mesures prises pour leur protection ? sans objet
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage : sans objet
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier ...) : le projet prévoit 1.770 m² de surface imperméable pour la voirie, les trottoirs et la zone de convivialité (y compris pavés).
 - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazon ...) : le projet prévoit 130 m² de surface semi-perméable (pavés gazon) pour le stationnement et 230 m² de surface végétalisée.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo ...) ? OUI

Quels sont les aménagements prévus ? Le projet a été dessiné de manière à permettre son accessibilité à tous. Pour cela les niveaux du site seront revus de manière à correspondre aux normes PMR. Le projet prévoit également une amélioration de la sécurité et favorisera la mobilité douce en créant un espace partagé et une zone centrale et conviviale.

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ? les aménagements permettent à un large public de circuler, renforce l'accessibilité à tous les usagers qui possèdent moins de moyens financiers, de circuler.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale en priorité.
 - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : emploi de matériaux wallons en priorité.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

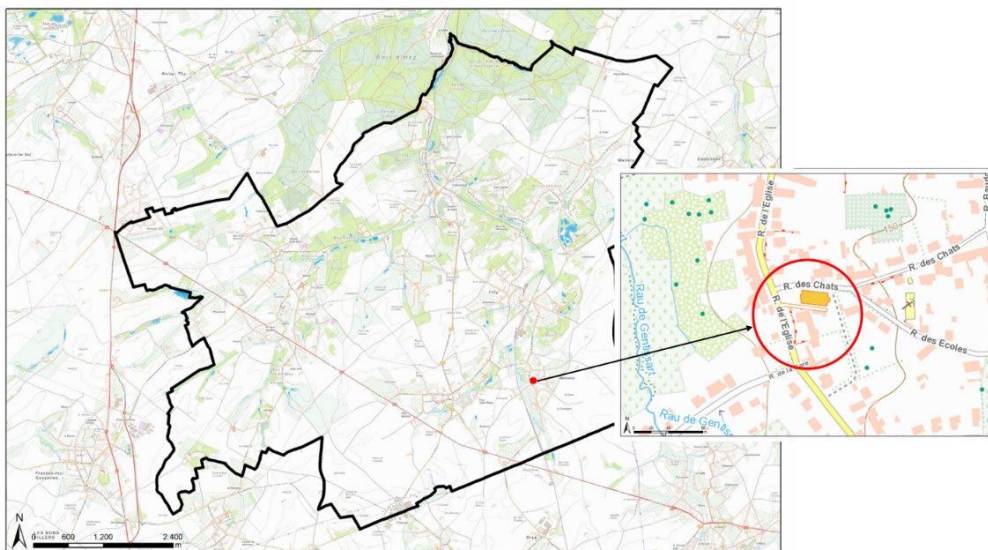
Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées :

Le projet vise le réaménagement du centre de village en un espace plus vert, convivial et multifonctionnel. L'objectif principal est de redonner à cet espace sa vocation de cœur de village dans lequel s'inscrit une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel et végétal. Celui-ci a été réfléchi de manière à s'inscrire complètement dans une démarche paysagère en lien avec son contexte environnant (types de plantations adéquates, visibilité...).

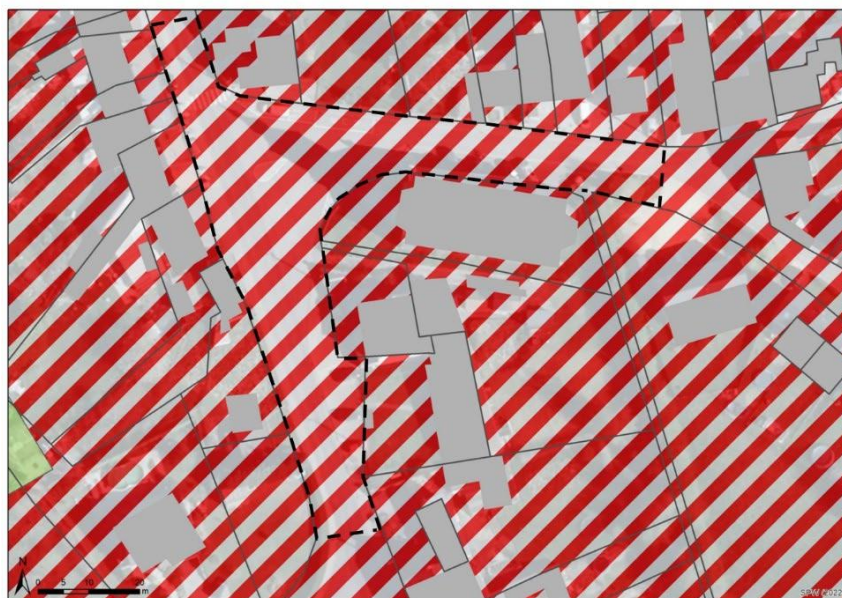


11. Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique

Un reportage photographique est présent au point 1 « Description du projet »

Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »



Mise en place de projets participatifs citoyens

Fiche n° 1.9
Priorité : lot 1

1. Description du projet

La Commune de Villers-la-Ville et la CLDR sont déterminées à renforcer la gouvernance et les projets portés par les citoyens, notamment via la mise en place récurrente d'un budget participatif.

La création d'un budget participatif vise à renforcer la démocratie locale et à favoriser la participation citoyenne active dans le développement de la Commune. Concrètement cela permettra aux Villersois d'attribuer une partie définie du budget communal pour soutenir et développer des projets participatifs novateurs, originaux, portés par des habitants ou des associations. Ces projets devront améliorer le cadre de vie des habitants dans une notion d'intérêt général. Ces actions seront complémentaires aux fiches-projets du PCDR.

Lors de la mise en place du budget participatif, la Commune communiquera sur la diversité des thématiques et des projets possibles afin de stimuler la créativité citoyenne.

Le projet adoptera les dispositions relatives à l'octroi d'un budget participatif dans le cadre d'une Opération de Développement Rural : tous les deux ans, sur proposition de la CLDR, la Commune pourra solliciter une subvention de maximum 10.000,00 € auprès du Ministre du Développement Rural. Comme prévu par la procédure, la Commune de Villers-la-Ville planifiera également au minimum l'équivalent du subside demandé pour compléter ce dernier. Elle mettra en œuvre ce budget participatif sous forme d'appel à projets et sur base des trois documents de référence (1) le règlement, 2) le formulaire de candidature et 3) la grille d'évaluation) prévus dans la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 du Développement Rural et disponibles sur le portail de l'Agriculture : <https://agriculture.wallonie.be/principe>

Les projets proposés devront être directement en lien avec un ou plusieurs objectifs du PCDR.

Concrètement, les groupes de citoyens ou les associations déposeront leurs projets qui, s'ils sont recevables (suivant les critères de recevabilité repris dans le règlement), seront soumis aux votes des citoyens et d'un jury (la CLDR). Les projets les plus plébiscités bénéficieront d'une partie du budget participatif.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- mettre en œuvre des petits projets fédérateurs, complémentaires au PCDR ;
- réaliser des projets du PCDR à petits budgets qui seraient portés par des citoyens ;
- promouvoir la Participation et l'implication citoyenne ;
- stimuler le Développement Local ;
- renforcer le Lien Communautaire.

2. Justification du projet

À travers l'ensemble du cycle de consultation villageoise et du diagnostic partagé, les citoyens et la CLDR ont marqué leur volonté d'inclure une dimension participative dans certains aspects de la gestion communale.

Le soutien à des projets citoyens participatifs à Villers-la-Ville, via le budget participatif, permet de répondre à cette demande.



Effets attendus

- amélioration de la démocratie participative ;
- amélioration de l'implication des citoyens les projets et dans les processus de décision ;
- bonne identification des besoins locaux ;
- amélioration de la transparence et de la confiance envers la Commune ;
- stimulation de l'innovation et de la créativité ;
- renforcement du tissu social ;
- renforcement des objectifs du PCDR.

En somme, la mise en place de projets participatifs citoyens, soutenus par un budget participatif à Villers-la-Ville, constitue un moyen efficace de renforcer la participation citoyenne, d'optimiser l'utilisation des ressources publiques, et de promouvoir un développement local inclusif et durable.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Les projets citoyens déposés pour un budget participatif réalisé dans le cadre d'une Opération de Développement Rural devront répondre à un ou plusieurs objectifs du PCDR. Le lien entre la stratégie du PCDR et la mise en œuvre d'un budget participatif dépendra des projets spécifiques financés par celui-ci et de la manière dont ils seront mis en action.

Néanmoins, à titre d'exemples, le budget participatif à Villers-la-Ville peut être étroitement lié à la stratégie de développement du territoire de plusieurs manières :

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité : <i>Un budget participatif peut financer des projets locaux qui œuvrent à la préservation de l'eau, des forêts et de la qualité des sols, en accord avec les objectifs de développement durable. Il peut également soutenir des initiatives visant à restaurer les écosystèmes, à créer des habitats pour la faune locale et à protéger la biodiversité. De plus, il peut financer des actions visant à réduire les déchets et les pollutions, comme des projets de recyclage ou des initiatives de sensibilisation environnementale.</i>
Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité : <i>Un budget participatif peut financer des projets de sentiers pédestres et d'autres infrastructures pour la mobilité active peuvent être proposés par les citoyens</i>
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel : <i>Un budget participatif peut financer des projets de restauration de bâtiments historiques, la protection du patrimoine culturel et la diversification de l'offre culturelle locale</i>
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville : <i>Un budget participatif peut financer des initiatives visant à promouvoir le tourisme local et à améliorer l'accès aux événements culturels. Les projets proposés par les citoyens peuvent enrichir l'offre de loisirs, culturelle et touristique pour toutes les générations, conformément à cet objectif.</i>
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux :



	<i>Les projets liés à l'agriculture locale, à la diversification des cultures, et à la promotion de la ceinture alimentaire peuvent être soutenus par un budget participatif.</i>
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique : <i>Les projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre peuvent être financés via un budget participatif pour soutenir cet objectif.</i>
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire : <i>Un budget participatif peut financer des initiatives visant à développer l'activité économique locale, à promouvoir l'entrepreneuriat durable et à soutenir des projets économiques en accord avec les caractéristiques de la Commune. Le financement de projets agricoles, y compris ceux visant à favoriser l'autosuffisance alimentaire, peut être intégré dans ce budget participatif.</i>

En définitive, la mise en œuvre d'un budget participatif à Villers-la-Ville offre une occasion unique de mettre en action les objectifs du PCDR en encourageant la participation citoyenne et en permettant aux résidents de contribuer activement à la réalisation des objectifs de développement durable de la Commune. Les citoyens deviennent ainsi des acteurs clés de la mise en œuvre de cette stratégie de développement.

4. Impacts du projet sur le développement durable

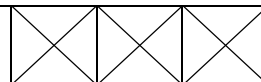
Il est important de noter que l'impact sur les objectifs du Développement Durable dépendra des projets spécifiques financés par le budget participatif et de la manière dont ils seront mis en œuvre.

Cependant le principe même de projet citoyen participatif via un budget participatif a un impact très positif sur la gouvernance communale et la démocratie locale.

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la démocratie participative	X		
Amélioration d'implication des citoyens dans les processus de décision et les projets	X		
Identification des besoins locaux	X	X	X
Amélioration de la transparence et de la confiance envers la Commune	X		
Stimulation de l'innovation et de la créativité	X	X	X
Renforcement du tissu social	X		



Renforcement des objectifs du PCDR



5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Villers-la-Ville, rue de Marbais 37, 1495 Villers-la-Ville
Périmètre d'intervention	Les projets réalisés via le budget participatif porteront sur le territoire de l'entité de Villers-la-Ville, sur le domaine public propre de la Commune (droit réel). La réalisation des projets se situera donc exclusivement dans le périmètre géographique de la Commune.
Intégration du projet dans son environnement direct	Voir point ci-dessus
Cadre légal	Décret, arrêté et circulaire ministérielle du développement rural de la Région wallonne Règlement du budget participatif dans le cadre d'une Opération de Développement Rural
Statut de propriété	Droit réel de la Commune sur les lieux proposés par les projets proposés dans le cadre du budget participatif Baux et conventions à passer avec la Commune si nécessaire

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- CLDR - Citoyens - Groupements associatifs	- Commune de Villers-la-Ville - Groupements associatifs et/ou citoyens

Tout citoyen résidant dans la Commune de Villers-la-Ville pourra répondre à l'appel à projets. Cependant, il conviendra d'être organisé sous l'une des deux formes suivantes :

- le projet est porté par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative ...) ;
- le projet est porté par une association de fait ou un comité existant n'ayant pas la personnalité juridique. Dans ce cas, un porteur de projet est désigné représentant des personnes physiques de l'association de fait ou du comité. Sous cette forme, le formulaire de candidature à compléter doit être signé par un minimum de cinq citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes sur la Commune de Villers-la-Ville.

Le comité de sélection sera composé des membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR, organe représentatif de la population mis en place dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de la Commune) complété, au besoin, par des membres de l'Administration communale, en concertation avec la CLDR.

7. Programme de réalisation

Démarches administratives à réaliser

Pour l'obtention du subside en Développement Rural, ces démarches doivent être réalisées par la Commune :



- la Commune organise l'appel à projets en prenant en compte les conditions listées dans les documents de référence ;
- la Commune complète les documents de référence ;
- le Conseil communal approuve les documents de référence complétés, le budget et le principe de mener un projet de budget participatif ;
- afin de solliciter le subsidy, la Commune envoie à l'Administration :
 - le PV de CLDR approuvant la demande de budget participatif et le rôle de comité de sélection qui lui sera attribué ;
 - la délibération du Conseil communal approuvant la demande de budget participatif ;
 - les trois documents de référence dûment complétés.
- l'Administration régionale examine la recevabilité du dossier et notifie à la Commune un arrêté ministériel d'octroi de la subvention endéans les deux mois de la demande. Celui-ci mentionne entre autres les modalités de liquidation du subsidy ;
- au plus tard deux ans après la date de notification de l'arrêté ministériel d'octroi de la subvention, la Commune introduit les pièces justificatives nécessaires à la liquidation de la seconde tranche, soit le solde du subsidy :
 - i. un rapport final comprenant :
 - la liste des projets candidats à l'appel à projet ;
 - le rapport de sélection des projets ;
 - la liste des projets sélectionnés ;
 - la liste des projets réalisés avec pour chacun, la description, le coût total, le montant du subsidy octroyé et la date de fin des travaux ou de l'activité.
 - ii. une déclaration de créance accompagnée de pièces justificatives approuvées par la Commune.

Plan d'action

Pour l'organisation du lancement de l'appel à projets :

I. LANCEMENT DU PROJET DE BUDGET PARTICIPATIF

Le premier cycle du budget participatif sera lancé dès que le PCDR sera approuvé par la Région wallonne et mis en œuvre en plusieurs phases sur une période de 10 ans (un budget participatif tous les deux ans).

Le Collège communal arrête le calendrier du budget participatif.

II. COMMUNICATION : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS



Un plan de communication sera élaboré pour informer les porteurs de projet citoyen et les citoyens sur le budget participatif. Des réunions publiques, des ateliers de formation et des campagnes d'information seront organisés pour mobiliser la population.

III. DEPOT DES DOSSIERS ET COMITE DE SELECTION

Une fois les dossiers déposés, le comité de sélection (composé des membres de la Commission Locale de Développement Rural, complété, au besoin, par des membres de l'Administration communale) examinera, sur base d'une grille d'analyse, la recevabilité des différents dossiers de candidatures.



IV. SÉLECTION ET VOTE

Les projets considérés comme recevables par le comité de sélection seront ensuite soumis au vote des citoyens, organisé par la Commune sur la plateforme de participation citoyenne mise à disposition par la Fondation Rurale de Wallonie. Des formulaires de « dépôt de dossier » et de « vote papier » seront disponibles pour les citoyens n'ayant pas la possibilité d'exprimer leur choix en ligne.

V. INFORMATION ET PUBLICITE DES RESULTATS

Le Collège communal informe les différents candidats du résultat, qu'ils soient retenus ou pas, et en fait la publicité sur le site internet communal et dans son bulletin communal.

VI. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SELECTIONNES

La procédure de mise en œuvre diffère en fonction du réalisateur de projet.

PROJET REALISE PAR LA COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE

Possibilité pour :

- les projets portés par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative...) ;
- les projets portés par une association de fait ou un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique.

La prise en charge de la gestion et de l'exécution du projet (appel d'offres, bons de commande, réalisation des travaux...) se fera par l'Administration communale en concertation avec le porteur de projet.

PROJET REALISE PAR LE PORTEUR DU PROJET

Possibilité pour les projets portés par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative...).

Le porteur de projet ayant manifesté son désir de réaliser lui-même son projet dans le dossier de candidature devra introduire auprès de la Commune une déclaration de créance comportant les pièces justificatives suivantes :

- PV de réception provisoire prouvant la réalisation des travaux, notamment par des photos ;
- la liste des dépenses justifiées par des factures et la preuve d'une mise en concurrence de trois demandes de prix.

L'aide financière est destinée à couvrir les dépenses d'investissement, à l'exclusion des frais de gestion et des frais de personnel (les porteurs de projets ne peuvent pas se rémunérer).

VII. ÉVALUATION ET SUIVI

Le succès du budget participatif sera évalué en fonction d'indicateurs tels que le nombre de projets proposés, le nombre de participants, la qualité des projets sélectionnés et leur impact sur le développement rural de Villers-la-Ville. Les rapports annuels de l'ODR seront établis pour suivre la progression du projet.

8. Estimation globale du coût

Le Conseil communal, au travers du vote annuel du budget, arrête les montants des crédits (ordinaire ou extraordinaire) consacrés au projet de budget participatif. La Commune sollicitera une subvention



de maximum 10.000,00 € avec un taux de subventionnement de 50 % auprès de la Région wallonne via le Développement Rural. L'objectif sera d'établir un budget participatif tous les deux ans durant la période de mise en œuvre du PCDR (10 ans).

Estimation globale du coût annuel			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Budget communal pour le budget participatif - 1 fois tous les deux ans durant la mise en œuvre du PCDR	5 x	50.000,00 €	Fonds propres de la Commune
Budget régional pour le budget participatif - 1 fois tous les deux ans durant la mise en œuvre du PCDR	5 x	50.000,00 €	Subvention en Développement Rural par la Wallonie

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de budgets participatifs lancés par la Commune durant la mise en œuvre du PCDR	5	Rapport annuel de l'ODR

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de projets déposés	25	Rapport annuel de l'ODR
Nombre de citoyens porteurs de projets	100	Rapport annuel de l'ODR
Nombre de projets mis en œuvre grâce aux différents budgets participatifs	10	Rapport annuel de l'ODR



10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux : Sans objet

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : Sans objet
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : Sans objet
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : Sans objet
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées : Sans objet
 - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
 - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-Commune>
 - o Mesures envisagées :
Ex : citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
 - o Utilisation des énergies renouvelables
 - o Isolation des bâtiments
 - o Energie grise et durabilité des matériaux
 - o Citerne d'eau de pluie
 - o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
 - o Mise en œuvre de matériaux écologiques
 - o Utilisation de techniques innovantes
 - o ...

Une attention particulière sera apportée à ces points lors de la sélection des projets.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - o Coûts/m²
 - o Coûts/personnes impactées
 - o Etudes de différentes alternatives
 - o Analyse coût/bénéfice du projet
 - o ...

Une attention particulière sera apportée à ces points lors de la sélection des projets

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux ...



- Quelles sont les mesures prises pour leur protection ?
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage ...
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier ...)
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazon...)
 - Verdissement vertical sur les façades
 - Toiture végétalisée
 - ...

Une attention particulière sera apportée à ces points lors de la sélection des projets

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo...) ?

Quels sont les aménagements prévus ?

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

Une attention particulière sera apportée à ces points lors de la sélection des projets

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
 - Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
 - ...

Une attention particulière sera apportée à ces points lors de la sélection des projets

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact sur le voisinage ?

Mesures envisagées ?

Une attention particulière sera apportée à ces points lors de la sélection des projets.



Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras

Fiche n° 1.10
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Le tronçon à aménager est situé à l'ouest de l'entité de Villers-la-Ville, le long de la chaussée de Namur (N93). Ce tronçon, d'une longueur de +/- 1.900 m, se situe entre le carrefour des 4 bras et la rue Piraumont, à Sart-Dames-Avelines. L'assiette publique de la chaussée de Namur présente une largeur de +/- 16 m et est composée d'une voirie à double sens de +/- 7 m et deux accotements végétalisés, souvent agrémentés de plantations d'arbres et parfois d'un talus. Aucune piste cyclable n'y est présente. Une piste cyclable a toutefois récemment été aménagée le long de cet axe, mais à partir de la rue du Piraumont et vers l'est de l'entité (Figure 1).

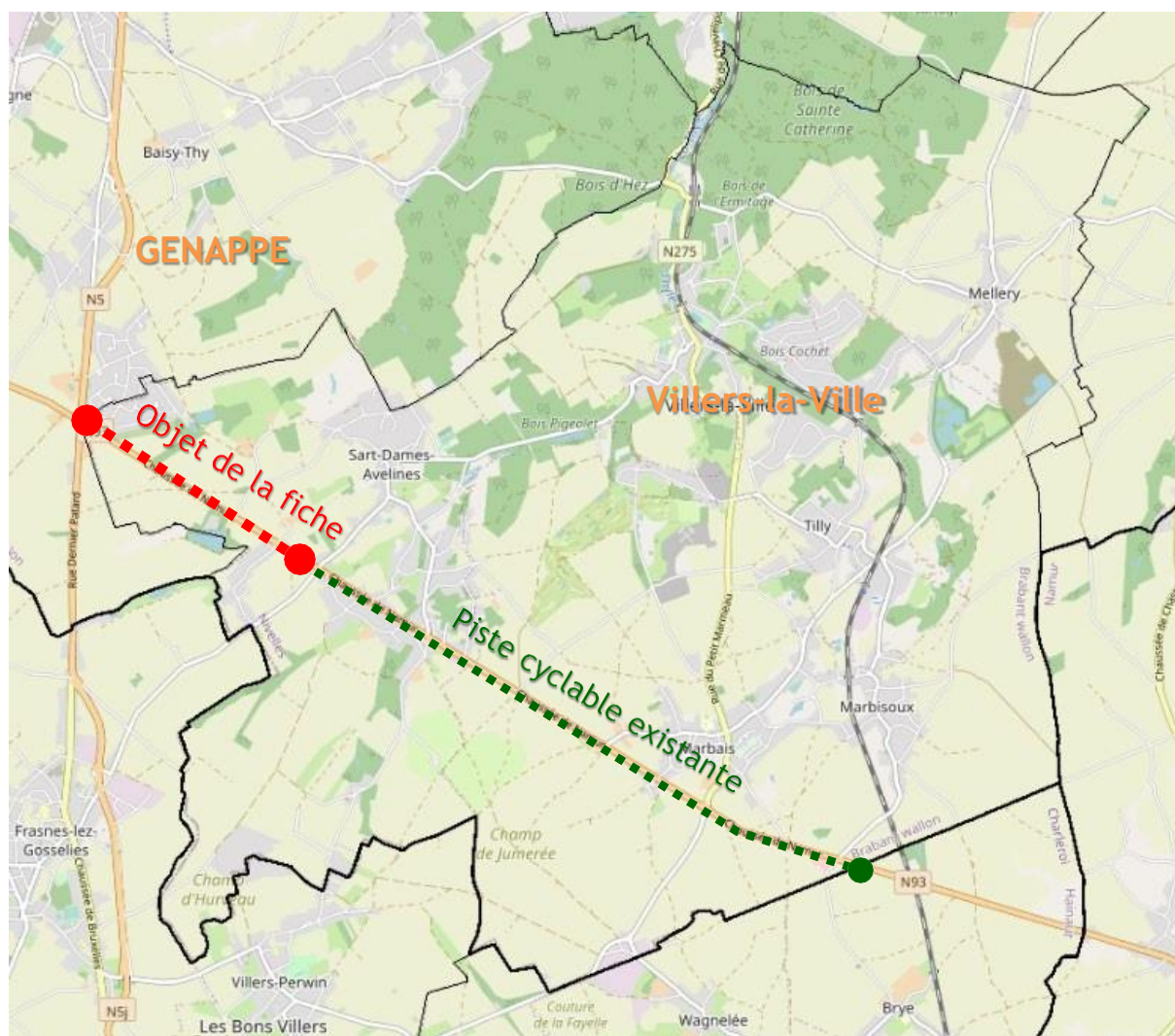


Figure 1 : Localisation du tronçon à aménager à l'échelle communale (Carto : DR(EA)²M).

⇒ Le présent tronçon à aménager fera le lien entre la Commune de Genappe et la piste cyclable existante le long de la chaussée de Namur.



- ⇒ La Commune n'est pas porteuse du projet via le financement DR car ce dernier est déjà financé par le SPW.
- ⇒ Le projet est malgré tout inséré dans cette opération de développement rural (sans subside DR) afin d'appuyer la volonté communale de créer un réseau cyclable maillé et sécurisé.



Figure 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur (Source : SPW - Carto : DR(EA)²M).

Description des aménagements proposés :

Le projet initial, pensé par la SPW-DGO1, prévoyait d'abattre certains arbres et de réaliser la piste cyclable le long de la voirie sans expropriation.

Le SPW-DNF s'est opposé à ce projet préconisant un contournement des arbres avec une expropriation des terres agricoles. Les agriculteurs ont ensuite intenté un recours contre cette décision auprès du SPW.

La Commune souhaite voir aboutir ce beau projet offrant une jonction sécurisée vers les Communes voisines et intervenir comme médiatrice. Elle proposait de replanter plus d'arbres que ceux qui devraient être coupés dans le projet initial de l'autre côté de la chaussée, mais à ce stade, le projet reste incertain

Un seul type d'aménagement est proposé sur l'ensemble du tronçon, à savoir une piste cyclo-piétonne bidirectionnelle séparée en site propre d'une largeur de 3 m. L'aménagement proposé est de type utilitaire et doit être accessible aux cyclistes, aux PMR et aux piétons. Le matériau utilisé sera le revêtement hydrocarboné dont l'entretien sera régulier (Figure 3).



Figure 3 : Exemples d'aménagements en hydrocarboné (source : Securotheque.wallonie (gauche) et DRIEAT Ile-de-France (droite)).

Il s'agira également de compléter le balisage qui permet de repérer le tronçon dans le réseau existant. La vitesse pourra également être réduite/revue le long de la voirie régionale.

Afin d'éviter l'expropriation et l'imperméabilisation de terres agricoles, le tracé de la piste cyclo-piétonne nécessitera la suppression d'une trentaine d'arbres. Ces suppressions d'arbres seront compensées par la plantation de +/- 60 nouvelles hautes tiges.

L'abattage d'arbres sera également compensé par la mise en place d'une haie entre la piste cyclable et la chaussée.

La figure ci-dessous reprend une coupe schématique de la voirie, de l'assiette de l'espace public et de la piste cyclo-piétonne.

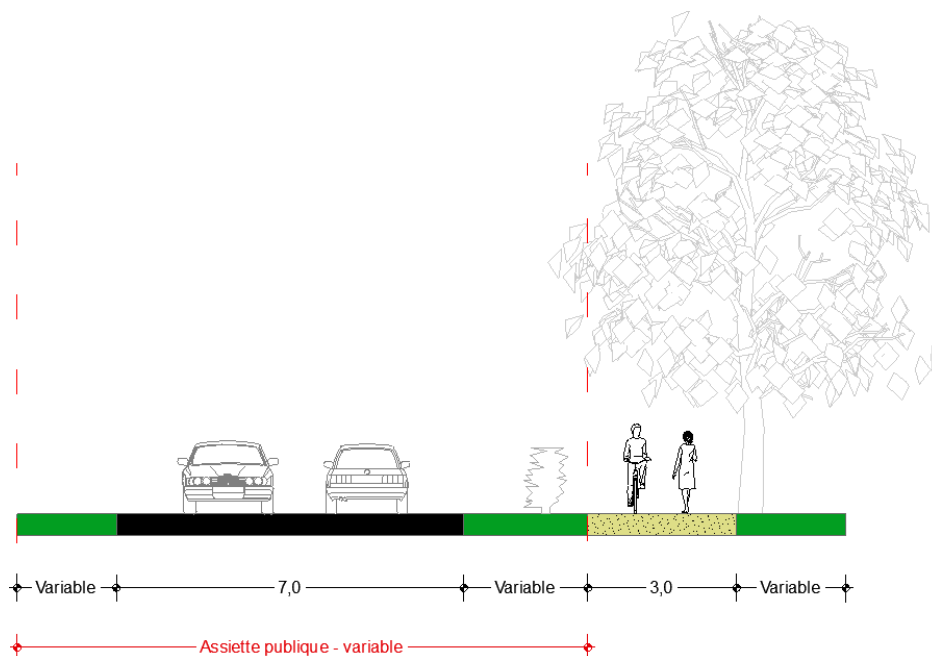


Figure 4 : Coupe schématique (DR(EA)²M).



2. Justification du projet

Besoins de la population

Renforcer et compléter le réseau de modes doux fait partie des actions prévues dans le Plan Communal de Mobilité (PCM). La Commune a déjà amélioré la circulation des cyclistes sur son territoire mais certains tronçons ont été identifiés comme peu sécurisés, voire pas encore aménagés.

De plus, lors des réunions de consultation de la population et lors des groupes de travail organisés lors du démarrage de l'Opération de Développement Rural, la mobilité active est un thème qui a souvent été mis en évidence pour sa dimension touristique et utilitaire et qui joue également un rôle important pour l'environnement et la convivialité dans les villages.

Cette liaison a été identifiée par la CLDR comme peu sécurisée.

Bien que dépourvue de piste cyclable, la N93 entre Villers-La-Ville et les 4 Bras est actuellement reprise dans les liaisons « Point nœuds », ce qui oriente les cyclistes sur un tronçon actuellement dangereux pour eux (Figure 5).



Figure 5 : Réseau cyclable point-nœuds au niveau de la zone de projet (Source : CGT- Carto : DR(EA)²M).

Effets attendus

De manière globale, la réhabilitation, le réaménagement et/ou la création de liaisons actives revêtent de nombreux avantages justifiant totalement le projet. L'aménagement de liaisons pour les modes actifs constitue :

- un catalyseur pour la découverte du patrimoine existant sur l'entité de Villers-la-Ville dont l'Abbaye notamment. L'aménagement du tronçon permettra de « drainer » un public potentiel provenant de la Commune de Genappe ou de Nivelles vers le centre de Villers-la-Ville via Marbais ;
- un moteur pour favoriser l'intermodalité notamment via les arrêts de bus et le vélo ;
- une opportunité de rapprocher les villages et les hameaux entre eux et de les connecter plus directement aux différents centres villageois ;
- un moyen sécurisé de se rendre à l'école ;
- une nouvelle façon de découvrir les villages et offrir une approche différente de ces paysages ruraux qualitatifs ;
- un moyen de relier les points nœuds de manière sécurisée.



Lien avec d'autres fiches-projets :

- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville
- FP 3.10 - Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons

3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux.
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la mobilité cyclable et piétonne		X	
Sécurisation des déplacements actifs		X	
Promotion de l'usage du vélo	X	X	
Sécurisation et réduction des vitesses aux entrées de village		X	
Réduction des émissions de CO ₂		X	



Reconnexion entre les villages	X		
Réappropriation du territoire par les habitants	X		
« Rapprochement » des habitants des différents villages par la mise en place de connexions	X		
Augmentation de l'attractivité touristique des villages	X	X	X
Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive	X		
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Adresse	Le tronçon à aménager est situé le long de la chaussée de Namur, entre la rue Dernier Patard et l'arrêt de bus situé à proximité de la rue Piraumont.
Périmètre d'intervention	Voir annexe II
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Lien utilitaire et sécurisé essentiel entre l'extérieur de la Commune et le village de Marbais. Intégration architecturale et paysagère L'impact paysager sera négligeable au vu du type d'intervention. L'intégration paysagère sera aussi maximisée à l'aide de la plantation d'environ 60 nouvelles hautes tiges le long de l'axe de mobilité douce. Intégration culturelle/économique/sociale Amélioration des interactions entre les villages.
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur Repris dans l'axe du réseau routier « route de liaison » R01, voir annexe II Outils du cadre juridique et documents d'orientation /
Statut de propriété	La totalité de l'aménagement se trouve dans l'assiette publique du SPW



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Consultations citoyennes - Commission mobilité et groupe « sentiers »	- L'administration communale de Villers-la-Ville - Propriétés privées concernées par le projet - SPW Mobilité et Infrastructures - Pro Vélo - Gracq	SPW - Direction des routes

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Mobilité et Infrastructures	- FRIC : Fonds régional pour les investissements communaux - Dotation variable sur une période pour investissements publics - Droit de tirage : enveloppe de 210 Mo pour la période 2022-2024 pour des aménagements cyclables, piétons ou de mobipôles. - Plan Piéton Wallon 2021 : Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce - Taux à préciser - Plan d'Investissement Wallonie Cyclable : Appel à projet - Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes - Taux Max 80 %

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le tronçon faisant l'objet de la fiche figure au sein du schéma directeur des déplacements à l'échelle communale et supra-communale et est repris au sein d'une « liaison cyclable et piétonne structurante à renforcer » (réseau d'itinéraires structurants cyclables et piétons communal - organisation des déplacements communaux) (Figure 6).

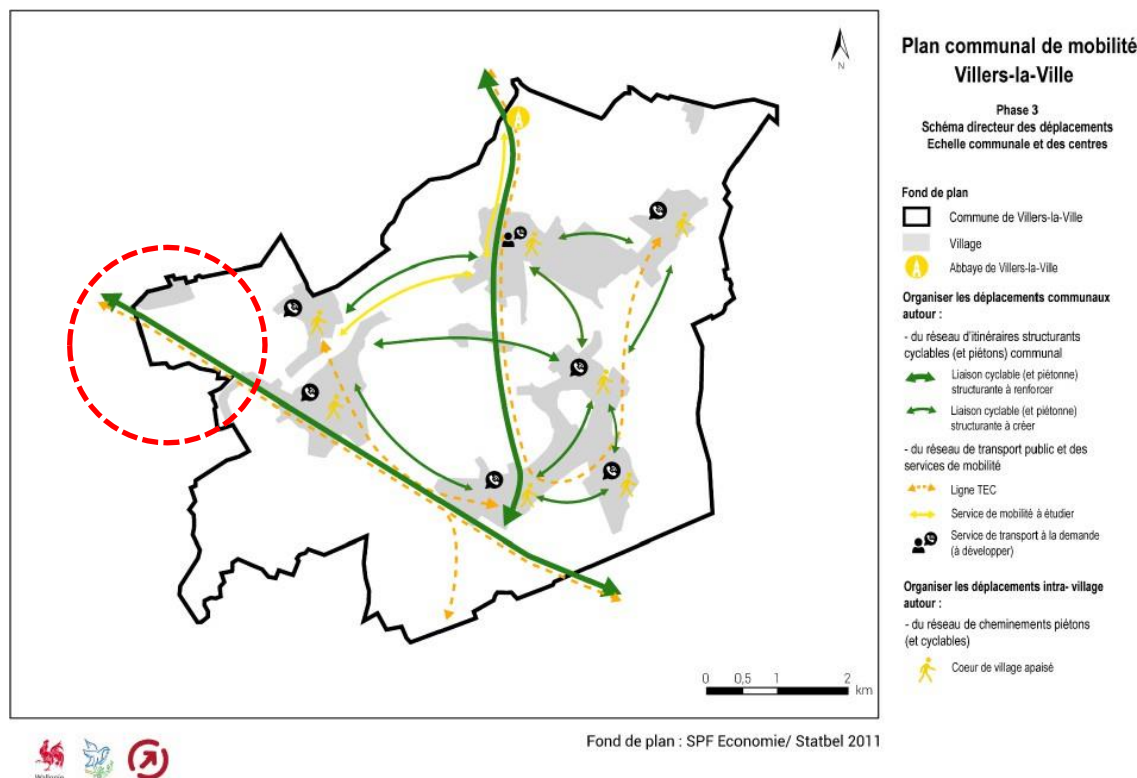


Figure 6 : Extrait du schéma directeur des déplacements (Traject).

État du dossier

Une esquisse a déjà été élaborée sur ce tronçon par la direction des routes du SPW en 2023. Le tracé et la largeur du tronçon sont issus de cette esquisse.

Ce projet ne semble pas être mis en œuvre de manière prioritaire malgré le danger qui est présent pour les cyclistes sur ce tronçon. L'objet de ce projet est de mettre ce projet en priorité, de le pousser, le faciliter en vue de sa réalisation. Il complètera également le réseau points-nœuds.

Programme des travaux

- installation du chantier ;
- préparation du terrain ;
- aménagement de la piste cyclo-piétonne.

Planification

- Phase 1 : tenter de relancer la discussion autour du projet entre le SPW Mobilité et la Commune afin de débloquer la situation ;
- Phase 2 : finalisation du projet d'aménagement avec un auteur de projet ;
- Phase 3 : nouvelles options définies par rapport aux alignements d'arbres problématiques ;
- Phase 4 : demande de permis ;
- Phase 5 : adjudication des travaux ;
- Phase 6 : désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser ;
- Phase 7 : réalisation des travaux
- Phase 8 : communication et information autour du projet ;



- Phase 9 : suivi et surveillance.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : étude de faisabilité.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Aménagement	1.900	+/- 493.000,00 €	SPW : +/- 493.000 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

Estimation détaillée

Fiche-projet 1.10					
N°	Description	Unité	Quantité	PU	Prix (€)
	Achat partie de parcelles privées	m ²	1000	20	20.000
	Aménagement hydrocarboné	m	1900	150	285.000
	Marquage au sol voiries perpendiculaires	m	50	30	1.500
	Abattage arbres	p	30	150	4.500
	Plantation arbres	p	60	800	48.000
	Déplacement abris-bus	p	1	5000	5.000
	TOTAL				364.000
	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	43.680
TOTAL HTVA					407.680
TOTAL GLOBAL TVAC					493.293



9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Nombre de tronçons aménagés	1 tronçon aménagé	PV de réception provisoire des travaux

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Nombre de cyclistes 5 ans après réalisation	20 cyclistes par jour	Comptage à réaliser, communication sur le site web de la Commune
Taux de satisfaction 5 ans après réalisation	80 % de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Nombre de piétons 5 ans après réalisation	200 piétons par jour	Comptage à réaliser, communication sur le site web de la Commune

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Surface totale de la parcelle : Sans objet
 - o Surface initiale non bâtie sur la parcelle : non déterminable
 - o Surface finale non bâtie sur la parcelle : non déterminable
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées : le cheminement cyclo-piéton ne sera pas accompagné de système de gestion des eaux mais les eaux de ruissèlement seront automatiquement absorbées par les accotements végétalisés existants totalement perméables.
 - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
 - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-Commune>
 - o Mesures envisagées :
Plantations le long de la nouvelle piste



C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Réduction de l'utilisation de la voiture via la mise en place de liens cyclo-piétons favorisant la mobilité alternative non-consommatrice d'énergie.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Les matériaux qui seront utilisés vont potentiellement libérer de l'énergie grise lors de la construction de la piste cyclo-piétonne. Cependant, l'impact sur le long terme d'une réduction de l'utilisation de la voiture est non négligeable. Le projet devrait engendrer davantage d'effets bénéfiques sur l'environnement que d'effets négatifs.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Nouvelles plantations d'alignements réfléchies pour l'amélioration du réseau écologique.

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Des arbres devront être abattus afin de faire passer la piste mais pour un arbre abattu, deux unités seront replantées.

Toutefois, le tracé de la piste sera prévu afin d'éviter au maximum de supprimer des arbres existants. Le tracé se rapproche ou s'écarte donc de la voirie en fonction de la situation.

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Alignements d'arbres, petites zones forestières ou d'espace vert longent la nationale et donc la piste cyclo-piétonne.
- Quelles sont les mesures prises pour leur protection ? il est prévu d'abattre des arbres et de compenser leur abattage par la plantation de 60 arbres. Les négociations entre la Commune et le SPW doivent encore avoir lieu à ce propos en vue de réduire les expropriations en terrains agricoles tout en minimisant la suppression d'arbres.

Il serait bon, à cet effet, de vérifier l'état des arbres et de vérifier si leur âge ne nécessiterait pas, de toute manière, un abattage dans les prochaines années, ce qui justifierait de ne pas exproprier des terres agricoles.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : des plantations le long de la nouvelle piste devraient être réalisées par la Commune et le SPW en partenariat, dès que le tracé aura été fixé.

Une petite haie serait idéale entre la voirie et la nouvelle piste.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier ...) : 0 m²
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazon ...) : 5.700 m²

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo ...) ? OUI

Quels sont les aménagements prévus ? Piste en revêtement lisse

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ? NON



G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : Voir cahier des charges du SPW
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : /
 - Analyse économique du cycle de vie des bâtiments : /
 - ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? la piste cyclable s'intègre parfaitement au paysage de par ses matériaux et son faible impact visuel.

Impact sur le voisinage ? le projet implique de sacrifier une petite bande de terre agricole afin de renforcer la mobilité active sur le territoire

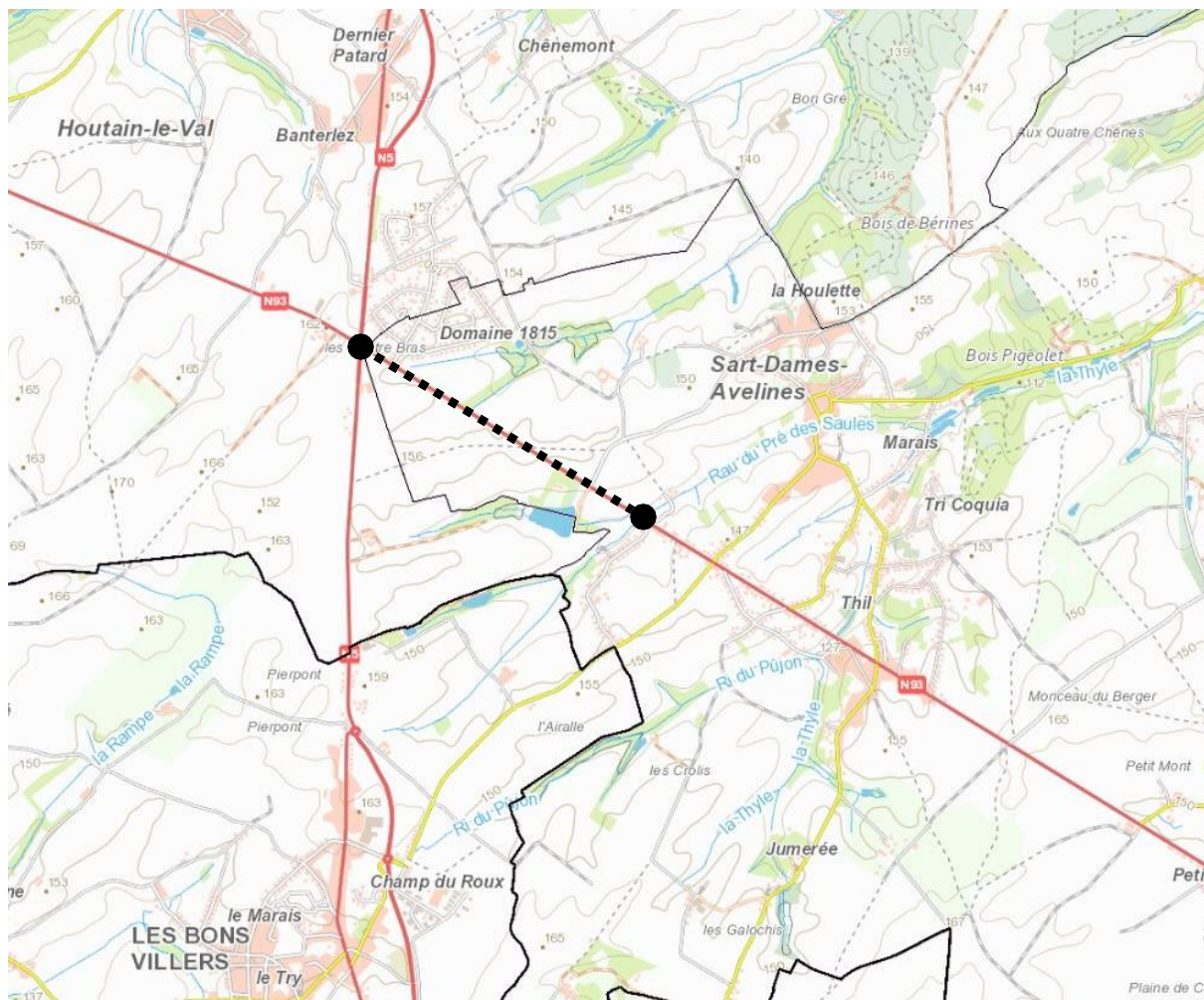
Mesures envisagées ?

La Commune serait favorable à une concertation avec le SPW pour voir aboutir ce projet dans l'intérêt des Villersois.



11. Annexes

Annexe 1 : plan de situation





Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique

Partie Nord

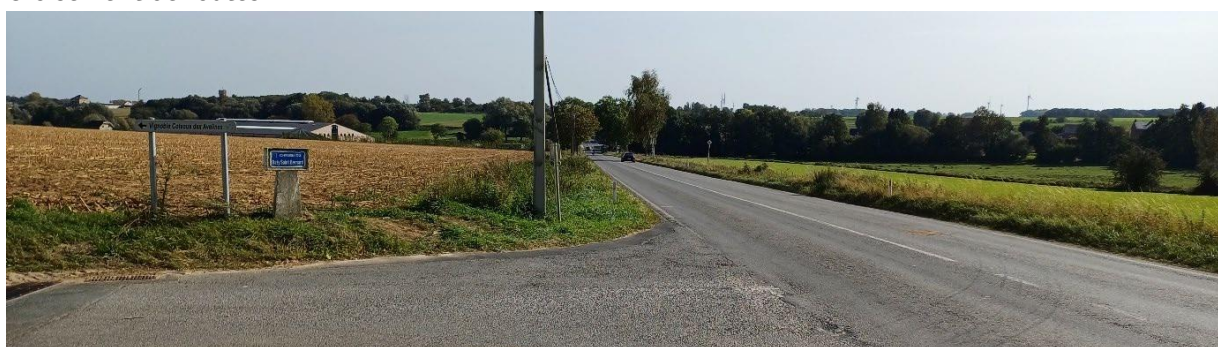


Passage en lieu et place des arbres à supprimer

Commune de Villers-la-Ville - PCDR - AG21L (FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras) - Avril 2024



Croisement de routes



Partie Sud

Commune de Villers-la-Ville - PCDR - AG21L (FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras) - Avril 2024

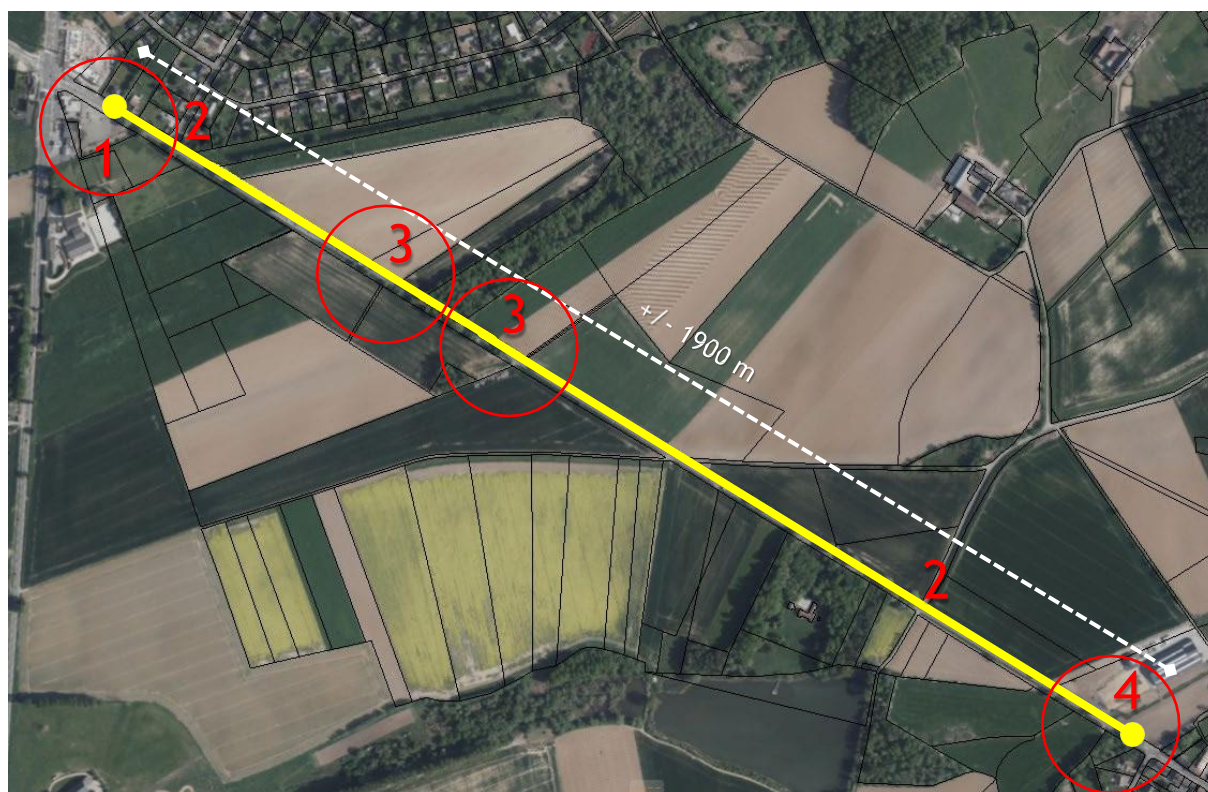


Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

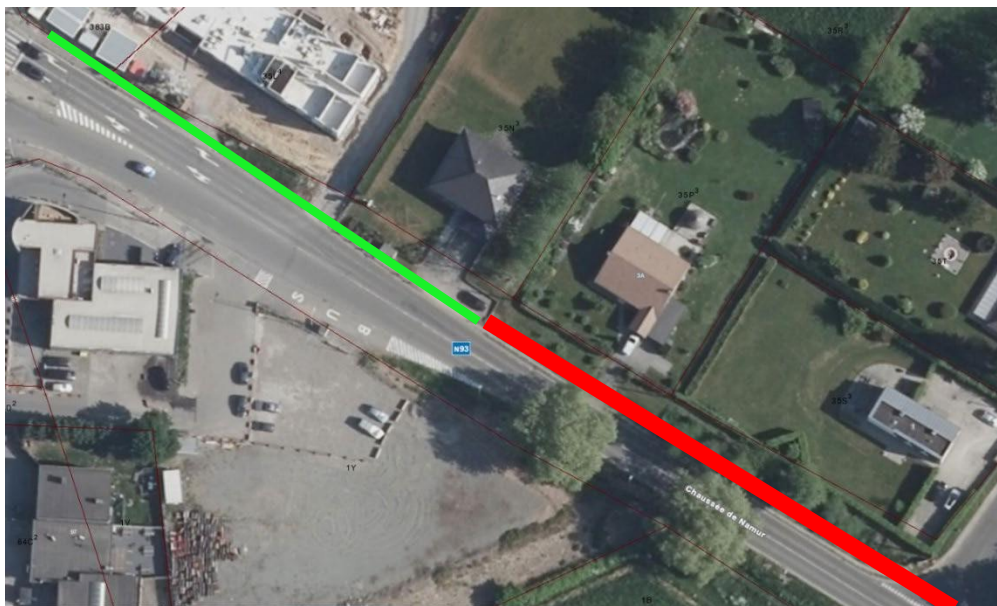
Annexe 5 : Esquisse des aménagements

La figure ci-dessous prend l'ensemble du tracé et pointe certaines interventions particulières.



Implantation schématique

1. L'extrémité Nord se raccorde à la zone d'accotement existante. La nouvelle piste cyclo-piétonne est reprise en rouge et l'accotement existant, plus étroit est repris en vert.



Raccordement Nord

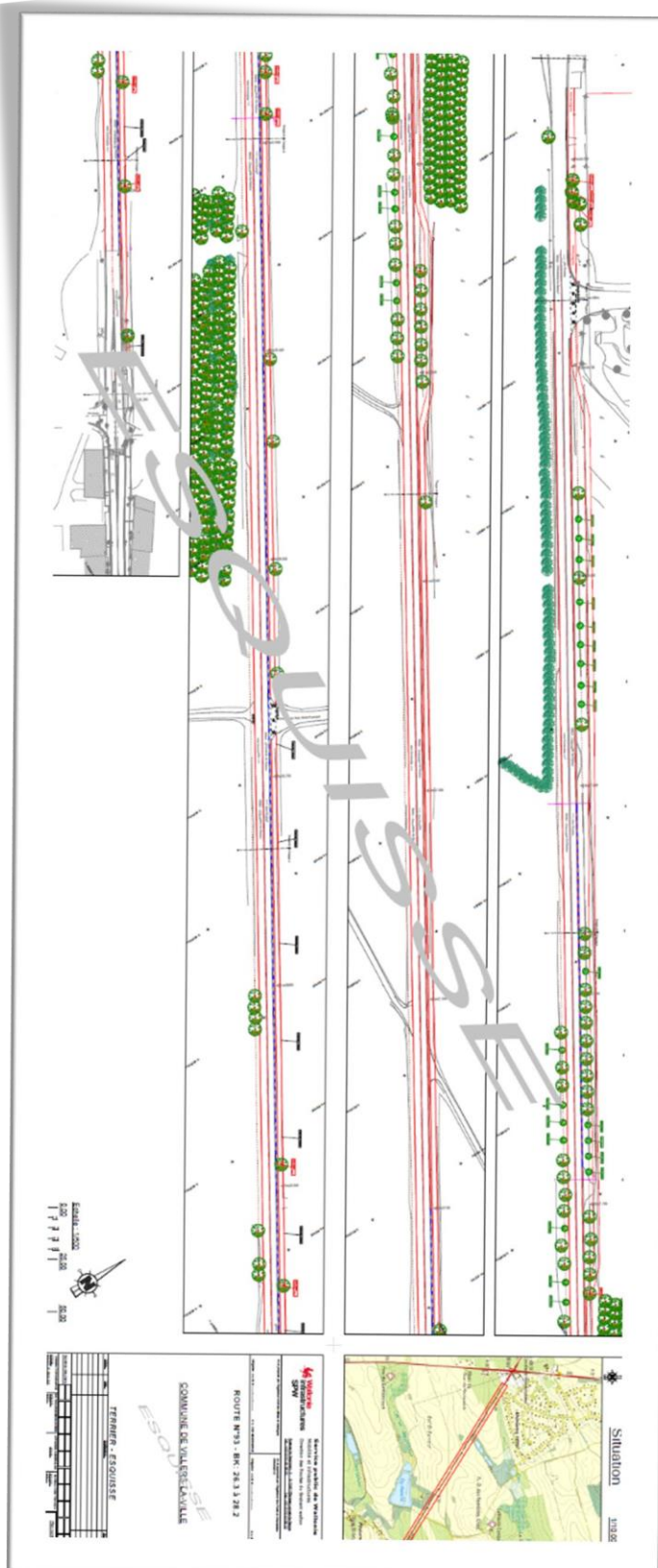
2. Les 2 traversées de voiries perpendiculaires au nouvel axe de mobilité douce seront matérialisées via un marquage au sol.
3. Suppression d'arbres (+/- 20 unités alignées) pour le passage de la piste. Il y aura aussi suppression d'arbres ponctuellement le long de l'axe.
4. L'extrémité Sud se raccorde à la piste cyclo-piétonne récemment aménagée. L'abribus sera légèrement déplacé afin de faire passer la nouvelle piste cyclo-piétonne à l'avant de celui-ci. Le schéma ci-dessous reprend en vert la piste cyclo-piétonne existante et en rouge la projetée. L'abri est repris en noir.



Raccordement Sud

Annexe 6 : Esquisse du SPW

Commune de Villers-la-Ville - PCDR - AG21L (FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras) - Avril 2024





Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville

Fiche n° 1.11

Priorité : lot 1

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Le tronçon de mobilité douce faisant l'objet de la fiche-projet a pour but de créer une liaison sécurisée cyclo-piétonne entre deux pôles importants, à savoir : le site de l'Abbaye de Villers-la-Ville (site classé comme bien exceptionnel au patrimoine) et le centre-ville (ses services, ses commerces et sa gare)(Figure 1).

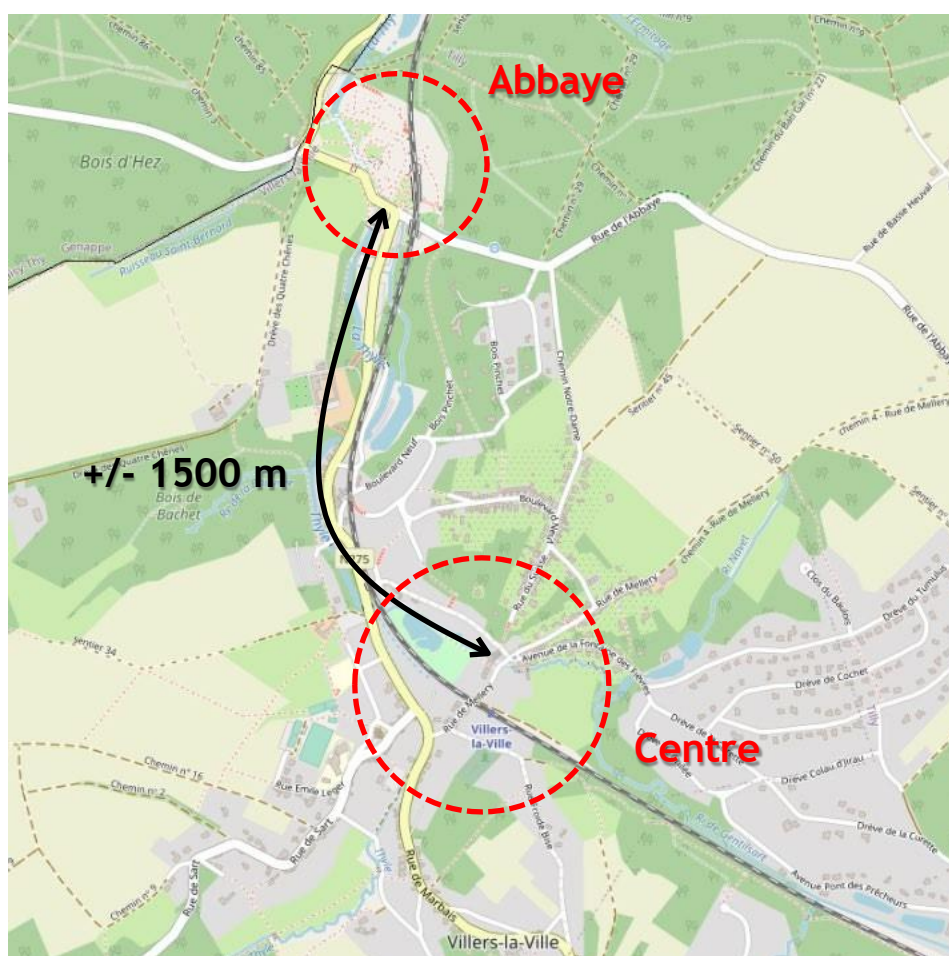


Figure 1 : Localisation du tronçon à aménager à l'échelle communale (Carto : DR(EA)²M).

Le cheminement ayant pour but de relier les deux pôles présente une longueur totale approximative de 1.500 m et se subdivise en plusieurs parties. Pour chaque partie un aménagement sera proposé.

L'état actuel du tronçon est détaillé ci-dessous et à la Figure 2 :

1. Partie composée d'un sentier en graviers d'une largeur moyenne de 1,50 m, d'une longueur de 400 m et d'une pente de +/-10 %. Le cheminement présente un caractère typique très intéressant (monument, murets, zone boisée, moulin à eau, ancienne ferme ...).



- 1b. Il existe un escalier qui relie le sentier 1 au parking.
2. Partie composée de 2 voiries en pavés dans un état assez correct. Ces voiries d'une largeur d'environ 3 m et d'une longueur totale de 140 m entourent la ferme de l'Abbaye.
3. Partie où le cheminement cyclo-piéton est actuellement non matérialisé et non existant. Plusieurs parcelles privées devront être traversées. Le milieu est composé d'une zone de potagers, partiellement engazonnée et d'une zone boisée très abrupte (différence de niveau de 20 m). Cette zone est aussi traversée par un mur d'enceinte de la Ferme de l'Abbaye. La longueur de cette partie est d'environ 175 m.

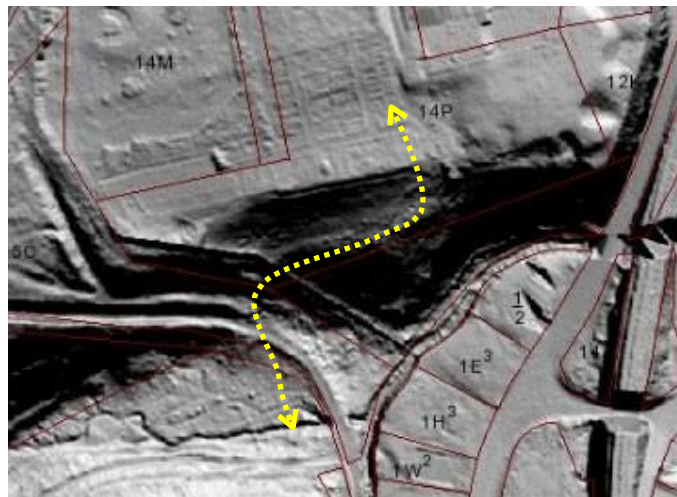


Figure 2 : Hillshade du Modèle Numérique de Terrain au segment 3 du tronçon (Source : SPW - Carto : DR(EA)²M).

4. Partie située en arrière d'habitations privées. Le sentier existant, relativement étroit (max 1 m) est en terre battue et en milieu boisé. Cet axe correspond au sentier du Bachet, sentier n°5 à l'Atlas Vicinal et longe un ruisseau. La longueur de cette partie est d'environ 240 m.
5. Partie composée de trottoirs longeant des voiries en milieu urbain (la rue de la Batterie, l'avenue Arsène Tournay (N275) et la rue des Bourgeois. Le tronçon passe aussi sous l'axe de chemin de fer. Les trottoirs y sont suffisamment larges. La traversée de la N275 n'est nullement sécurisée et il n'existe aucun passage piéton. La longueur de cette partie est d'environ 250 m. Elle est actuellement difficilement praticable à vélo.
6. Partie composée d'un chemin d'accès à plusieurs habitations en bi-bande en gravier. La largeur de cette partie est d'environ 3 m pour le passage de voiture et d'une longueur de 115 m.
7. Partie composée d'un petit sentier enherbé en terre battue et très étroit d'une longueur de 250 m. Il correspond au sentier de Nautrive (sentier vicinal n°32). Une passerelle en bon état existe entre la partie 6 et 7 afin de traverser le ruisseau.

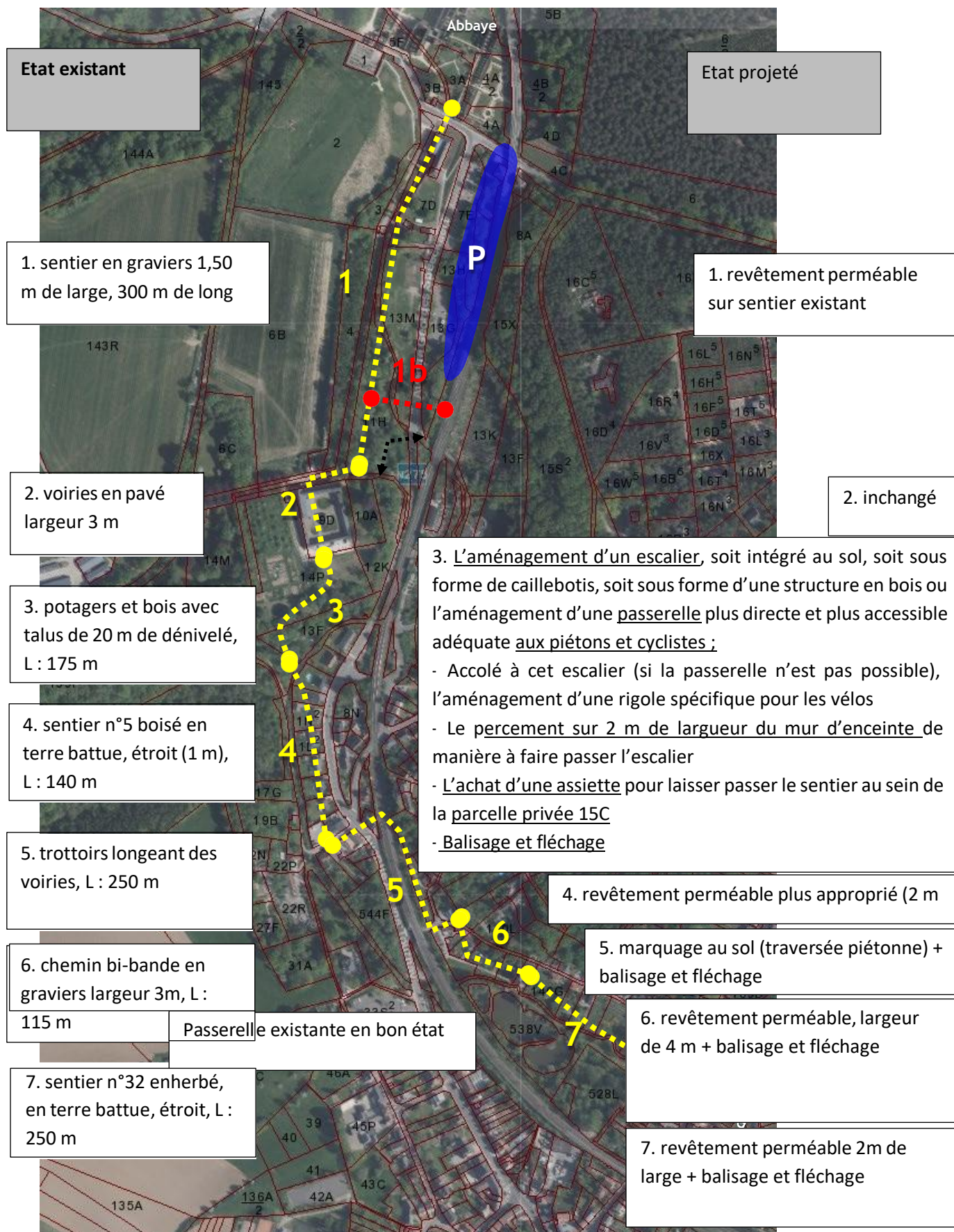


Figure 3 : Etat détaillé du tronçon à réaménager (DR(EA)²M).



Description des aménagements proposés

AMENAGEMENTS TYPES

L'aménagement des parties du tronçon doit être défini sur chaque tronçon sur base du milieu et des besoins des futurs utilisateurs en concertation avec le GT mobilité.

TYPE D'UTILISATION

Il s'agit ici d'un lien le plus direct possible, sécurisé, balisé.

TYPE DE SUPPORT

- les sentiers en terre et graviers seront aménagés avec un revêtement perméable accessible aux piétons et cyclistes, le plus approprié ;
- les voiries en pavés seront conservées vu leur caractère historique, même si elles sont moins confortables pour les cyclistes ;
- dans la partie boisée, une passerelle sera préférentiellement implantée permettant le passage des piétons et cyclistes ;
- les trottoirs existants le long des voiries seront balisés, et renouvelés si besoin afin d'offrir un cheminement piéton sécurisé, une partie piste cyclable sera aménagée sur la voirie existante ;
- les aménagements ne seront pas accessibles aux PMR étant donné qu'il s'agit d'un itinéraire de randonnée qui est, de plus, situé dans une partie encaissée et avec dénivelé. Il s'agit en grande partie d'un milieu boisé où les contraintes de relief et les difficultés et obstacles sont importants.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS PAR PARTIE

De manière générale, le tronçon proposé tentera de relier les deux pôles précités. Ses caractéristiques principales seront :

- une largeur suffisante pour le passage de cyclistes et de piétons ;
- une fonction de loisirs principalement ;
- une sécurisation totale des piétons et cyclistes ;
- un revêtement perméable, stable, plane, facilement praticable par tous temps.

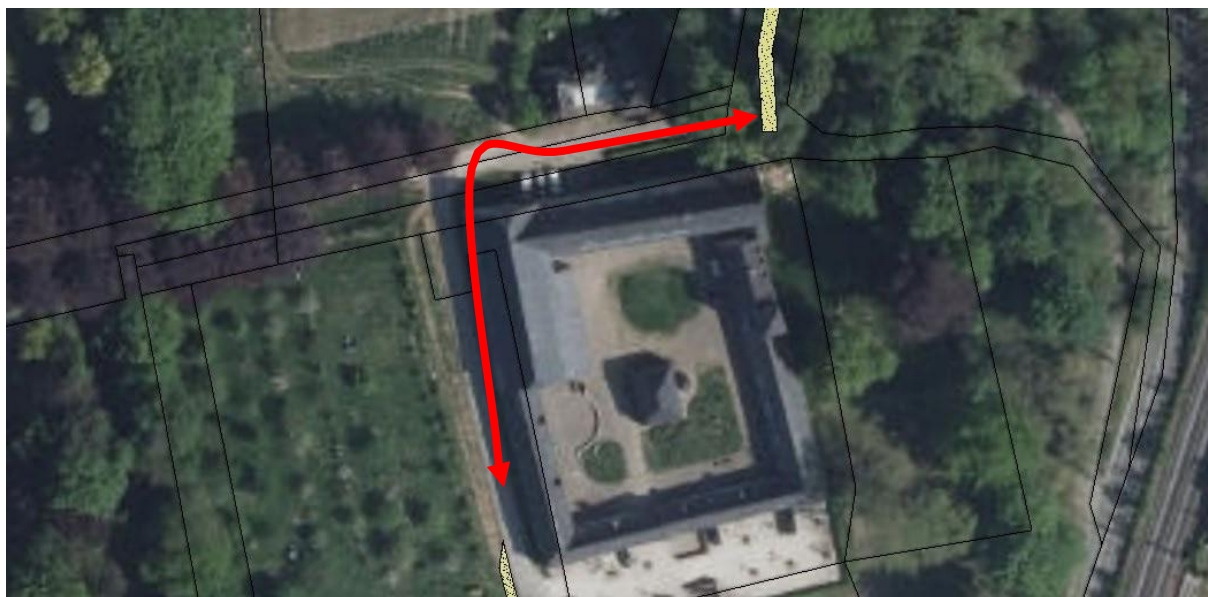
Les propositions d'aménagements pour chaque partie sont reprises ci-dessous :

1. L'aménagement de la drève par un revêtement perméable sur une largeur de 3 m.
L'aménagement se calquera sur le sentier existant en gravier.



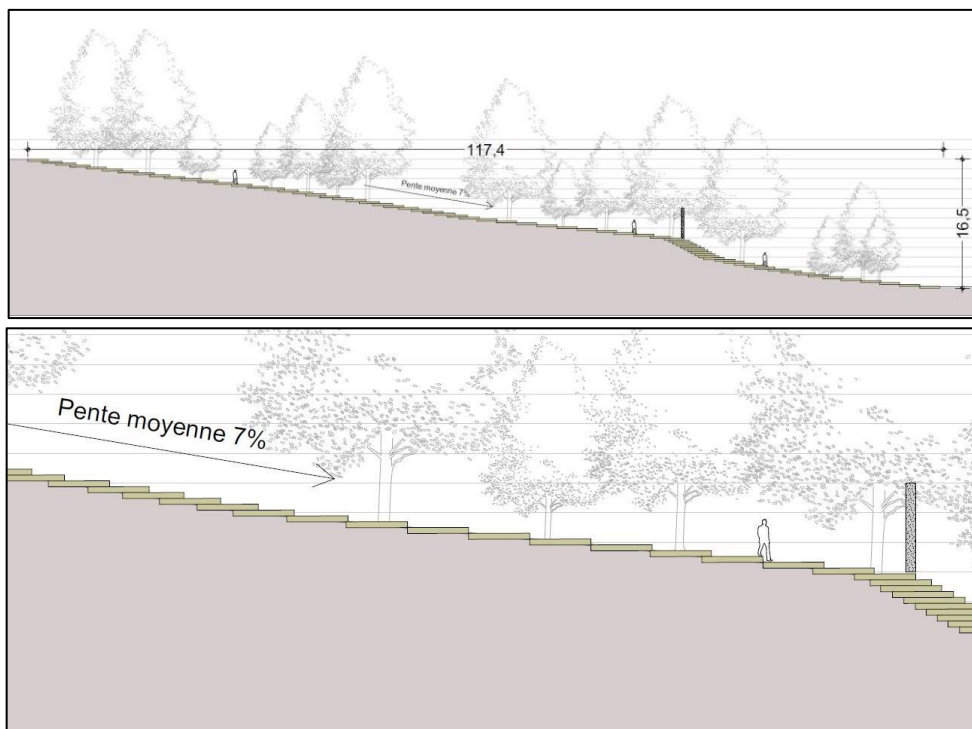


2. Vu la qualité, l'état relativement correct et le caractère patrimonial des deux voiries en pavés entourant la ferme, aucune intervention n'est prévue dans cette zone.

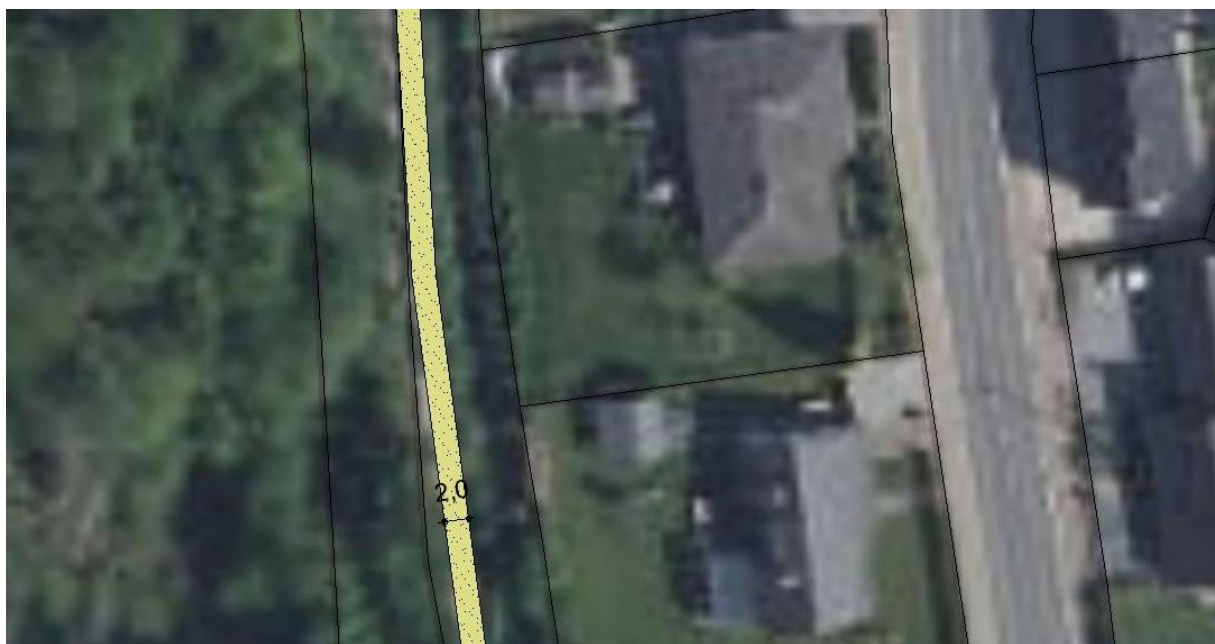


3. Plusieurs interventions sont prévues pour cette partie et notamment pour s'adapter à la très forte déclivité de la zone :
- l'aménagement préférentiel d'une passerelle si cela est envisageable avec les propriétaires privés, ou (si la passerelle n'est pas réalisable) d'un escalier soit intégré au sol, soit sous forme de caillebotis, soit sous forme d'une structure en bois. Accolé à cet escalier, l'aménagement d'une rigole spécifique pour les vélos. Un accord devra être trouvé avec les propriétaires privés et une Convention signée ;
 - le perçement sur 2 m de largeur du mur d'enceinte de manière à faire passer l'escalier ou la passerelle ;
 - l'achat d'une assiette pour laisser passer le sentier au sein de la parcelle privée 15C.





4. L'aménagement du sentier existant par un revêtement perméable sur une largeur de 2 m (assiette publique relativement étroite en outre à cause du ruisseau)



5. Les trottoirs existant déjà sur l'ensemble des voiries, ils seront bien entretenus et rénovés au besoin afin de conserver un revêtement plat. Une nouvelle traversée de la nationale devra être aménagée (balisage cyclo-piéton). La localisation de cette traversée sous forme d'un marquage au sol se situera au point le plus visible dans les deux sens pour les automobilistes. Au sud de cette partie, la traversée sous l'axe de chemin de fer sera également sécurisée via l'application d'un marquage au sol global.



6. L'aménagement prévu sera un revêtement perméable sur une largeur des 4 m, nécessaire au vu du passage de véhicules pour accéder aux différentes habitations.



7. L'aménagement du sentier existant par un revêtement perméable sur une largeur de 2 m.





BALISAGE TOURISTIQUE

Au vu de la qualité patrimoniale des sites existants sur l'entité, notamment l'Abbaye de Villers-la-Ville, l'enjeu sera de « drainer » les potentiels touristes aux endroits clés, et ce, à partir du centre-ville et de la gare. Dès lors, plusieurs types de panneaux (indicatifs, de signalisation) devront être disséminés aux endroits clés de l'axe de mobilité douce en question. Ces derniers seront au nombre de 10.



2. Justification du projet

Lors des réunions de consultation de la population et lors des groupes de travail organisés au début de l'Opération de Développement Rural, la mobilité active est un thème qui a souvent été mis en évidence pour sa dimension touristique et utilitaire. Elle joue un rôle important pour l'environnement et pour la convivialité dans les villages. De plus, le manque d'infrastructures et d'équipements adaptés et sécurisés est souvent avancé comme l'obstacle majeur au développement des déplacements autres que motorisés. La liaison participera à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité.

La réhabilitation, le réaménagement et/ou la création de liaisons actives revêtent de nombreux avantages justifiant totalement le projet. L'aménagement de liaisons pour les modes actifs constitue :

- un catalyseur pour la découverte du patrimoine existant sur l'entité de Villers-la-Ville, dont l'Abbaye. L'aménagement du tronçon permettra de « drainer » un public potentiel provenant de l'extérieur de la Commune vers l'attractivité touristique grâce à la gare ;
- un moteur pour favoriser l'intermodalité notamment via les arrêts de bus et le vélo ;
- une opportunité de rapprocher les villages et les hameaux entre eux et de les connecter plus directement aux différents centres villageois ;
- un moyen sécurisé de se rendre à l'école ;
- une nouvelle façon de découvrir son village et offrir une approche différente des paysages ;
- autant de possibilités de promenades et d'itinéraires à parcourir pour les loisirs.

Effets attendus

- promotion de l'usage du vélo ;
- sécurisation et réduction de la vitesse aux entrées de village ;
- réduction des émissions de CO₂ ;
- reconnexion entre les villages ;
- réappropriation du territoire par les habitants ;
- rapprochement des habitants des différents villages par la mise en place de connexions ;
- augmentation de l'attractivité touristique des villages ;
- augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive ;
- augmentation des rencontres intergénérationnelles.



Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras

3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

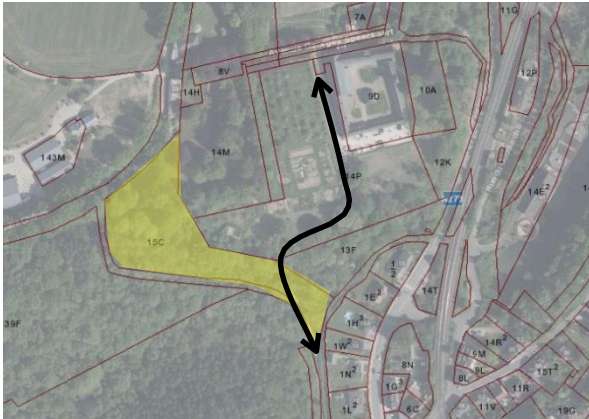
4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la mobilité cyclable et piétonne		X	
Sécurisation des déplacements actifs		X	
Promotion de l'usage du vélo	X		
Sécurisation et réduction des vitesses aux entrées de village		X	
Réduction des émissions de CO ₂		X	
Reconnexion entre les villages	X		



Réappropriation du territoire par les habitants	X		
« Rapprochement » des habitants des différents villages par la mise en place de connexions	X		
Augmentation de l'attractivité touristique des villages	X	X	
Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive	X		
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Sentier entre l'abbaye et la ferme de l'abbaye, sentier du Bachet, rue de la Batterie, avenue Arsène Tournay, rue des Bourgeois, sentier de Nautrive
Périmètre d'intervention	Voir Annexe II
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Lien utilitaire et sécurisé entre l'Abbaye et le centre-ville Intégration architecturale et paysagère L'impact paysager sera négligeable au vu du type d'intervention (sentiers et ruisseaux très isolés visuellement) Intégration culturelle/économique/sociale Amélioration des interactions entre les villages
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur Zone d'espace vert, zone agricole, zone d'habitat à caractère rural, zone de parc /// périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur (voir annexe 2). Outils du cadre juridique et documents d'orientation Patrimoine - le site de l'Abbaye et ses alentours sont classés comme bien exceptionnel et en biens classés et zones de protection (Voir annexe 2).
Statut de propriété	Le tronçon passe par des propriétés publiques et/ou appartenant à la Commune ou à la Région excepté à un endroit, au sud de la Ferme de l'Abbaye (parcelle 15C). 



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
• Population • CLDR • Commission mobilité et groupe « sentiers »	• L'administration communale de Villers-la-Ville • Propriétés privées concernées par le projet • SPW Mobilité et Infrastructures • Pro Vélo • Gracq	• Commune de Villers-la-Ville

Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subsidie
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	Subsidies octroyés par la direction du Développement Rural - <u>80% du montant des travaux avec un plafond de 500.000€</u>
SPW Mobilité et Infrastructures	• FRIC : Fond régional pour les investissements communaux - <u>Dotation variable sur une période pour investissements publics</u> • Droit de tirage : enveloppe de 210 Mo pour la période 2022-2024 pour des aménagements cyclables, piétons ou de mobipôles. • Plan Piéton Wallon 2021 : Des subsidies vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce - <u>Taux à préciser</u> Plan Wallonie Cyclable : Appel à projet - Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes - <u>Taux Max 80 %</u>
Divers	Partenariats publics privés, Fonds propres communaux, Appels à projets PIWACY

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche



- Présence d'un Plan Communal de Mobilité validé en 2021 qui pointe certains sentiers et certains axes au sein d'un futur réseau cyclable. La N275 est notamment reprise dans ce futur réseau. Il faudra vérifier la compatibilité des aménagements avec les aménagements cyclables prévus sur cette route à court ou moyen terme.
- Une identification claire des parties d'aménagements pouvant faire l'objet du financement DR devra avoir lieu.
- Tenir compte des accords à réaliser avec les riverains, l'Abbaye et le patrimoine.



Liens avec le PAEDC/PCM/AGENDA21L

Il existe également des actions prévues dans le cadre du PAEDC (Plan d'Action Energie Durable et Climat).

Secteur du transport

- Développement de la mobilité douce :
 - Participation à la semaine de la mobilité et à diverses thématiques en lien avec la mobilité
 - Prise en compte de la mobilité douce dans les aménagements de voirie et de trottoirs
 - Découverte de nos chemins de campagne
 - Développement des racks à vélos (gare, école, arrêt de bus ...)
 - Animation vélo dans les écoles
 - Action « école au bout des pieds » et « pédibus »

Programme des travaux

- installation du chantier ;
- préparation du terrain ;
- aménagement des pistes cyclo-piétonnes.

Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet ;
- Phase 2 : dialogue avec les propriétaires privés et démarches administratives en vue d'une servitude de passage au profit de la Commune ;
- Phase 3 : dialogue avec l'abbaye et le patrimoine
- Phase 4 : demande de permis ;
- Phase 5 : adjudication des travaux ;
- Phase 6 : désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser ;
- Phase 7 : réalisation des travaux ;
- Phase 8 : communication et information autour du projet ;
- Phase 9 : suivi et surveillance.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : étude de faisabilité ;
- Démarche n°2 : demande d'autorisations et de convention avec le SPW (N275) ;
- Démarche n°3 : convention de servitude de passage sur certaines parties des propriétés privées traversées par le futur tronçon de mobilité douce ;
- Démarches n°4 : des Conventions devront être passées avec les riverains et l'Abbaye
- Démarches n°5 : il faudra éventuellement l'accord du patrimoine.
- Démarche n°6 : élaboration d'une convention accordant à la Commune un droit réel sur le périmètre d'intervention ;
- Démarche n°7 : désignation d'un auteur de projet et demandes urbanistiques ;
- Démarche n°8 : obtention des autorisations et avis nécessaires.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;



- enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains ;
- surveillance du site ;
- choix de matériaux durables dans le temps ;
- accord des riverains sur la localisation des poteaux/panneaux de signalisation ;
- entretien régulier après travaux.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Lien physique	1.500 m	365.000,00 €	DR - 292.000,00 €
Balisage	10	10.000,00 €	

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

Estimation détaillée

Fiche-projet 1.11					
N°	Description	Unité	Quantité	PU	Prix (€)
	Partie 1	m	400	120	48.000
	Partie 1b	P	1	75000	75.000
	Partie 2	m	0	0	0
	Partie 3	m			71.000
	Acquisition terrain	m ²	400	40	16.000
	Revêtement au sol	M	50	100	5.000
	Escalier	p	1	50000	50.000
	Partie 4	m	240	100	24.000
	Partie 5	p	2	3.000	6.000
	Partie 6	m	115	180	20.700
	Partie 7	m	250	100	25.000
	TOTAL				269.700
	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation	U		12%	32.364
TOTAL HTVA					302.064
TOTAL GLOBAL TVAC					365.497

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de tronçons aménagés	1 tronçon aménagé	PV de réception provisoire

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)



Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de cyclistes	50 cyclistes par jour	Communication sur le site web de la Commune
Taux de satisfaction	80 % de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Nombre de piétons	80 piétons par jour	Communication sur le site web de la Commune

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Les biens classés au patrimoine seront conservés.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : non déterminable
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : non déterminable
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : non déterminable
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le cheminement cyclo-piéton sera dans la mesure du possible limité en largeur (largeur minimale pour le passage d'un flux piéton / cycliste) afin de diminuer l'imperméabilisation.

- o Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-Commune>

Le projet n'aura pas d'impact sur l'écoulement des eaux, il sera au maximum perméable.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Réduction de l'utilisation de la voiture via la mise en place de liens cyclo-piétons favorisant la mobilité active.

Le projet minimisera son impact sur l'environnement en prévoyant des aménagements simples, de teintes naturelles, s'inscrivant dans le paysage, des revêtements de sol perméables et des matériaux locaux (Wallons) de manière préférentielle.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Les matériaux qui seront utilisés vont potentiellement libérer de l'énergie grise lors de la construction de la piste cyclo-piétonne. Cependant, l'impact sur le long terme d'une réduction de l'utilisation de la voiture est non négligeable. Le projet devrait engendrer davantage d'effets bénéfiques sur l'environnement que d'effets négatifs.



E. Mesures en faveur de la biodiversité :

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :
Le tronçon est traversé ou longe le ruisseau de la Thyle sur plusieurs centaines de mètres, traverse un site classé au patrimoine et longe plusieurs étangs d'une zone de parc
- Mesures en faveur de la protection de la biodiversité :
La protection de la biodiversité sera un des critères du cahier des charges des travaux (avoir le moins d'impact sur l'environnement autant pendant les travaux que dans les aménagements prévus et leur usage).
Le projet crée un lien avec la nature en proposant un cheminement pour les piétons et cyclistes en milieu naturel, bien balisé et correctement délimité afin que les usagers ne piétinent pas les parties naturelles entourant le cheminement.
La biodiversité des abords sera maintenue.
Le patrimoine naturel sera donc protégé de part et d'autre du cheminement. Les tronçons prévus seront délimités (bordures, barrière le long de la passerelle ...) afin de préserver les abords.
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :
Le projet ne prévoit pas de plantations. Le cheminement passe en milieu naturel à préserver.
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :
 - o Surfaces semi-perméables à l'air et à l'eau (éviter les revêtements béton, bitume, dallage avec couche de mortier...) : 460 m²
 - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons ...) : 2.300 m²

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo ...) ? Accessible aux piétons principalement mais non aux PMR au vu de certaines parties très abruptes et l'impossibilité d'installer de grandes rampes PMR.

Quels sont les aménagements prévus ? Aménagements cyclo-piétons plats accessibles aux vélos
Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Les aménagements prévoient d'être accessibles aux piétons et cyclistes.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

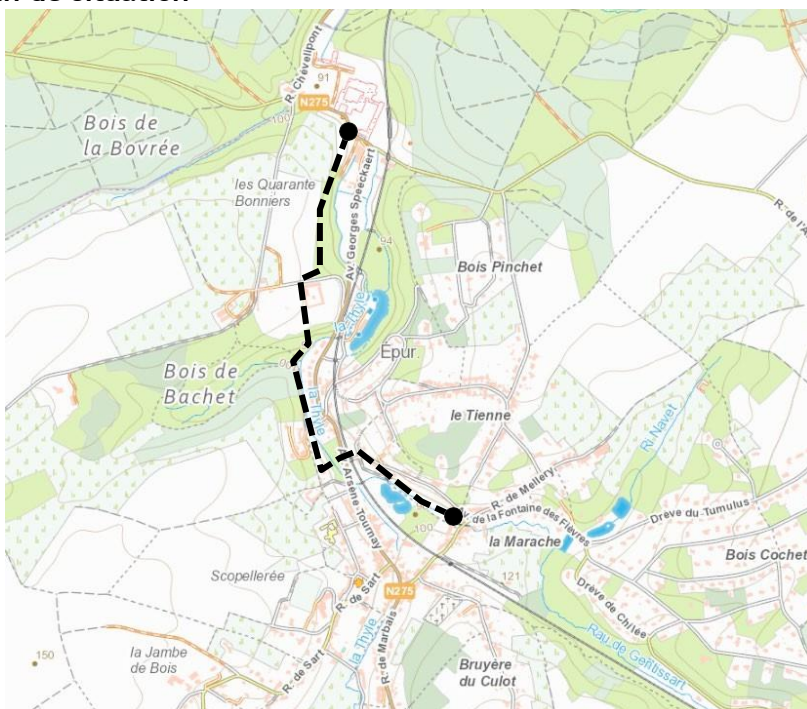
Le cahier des charges des travaux prévoira de manière préférentielle des corps de métiers locaux.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

L'impact paysager sera négligeable au vu du type d'intervention (le long d'une voie de chemin de fer et très isolé visuellement)

11. Annexes

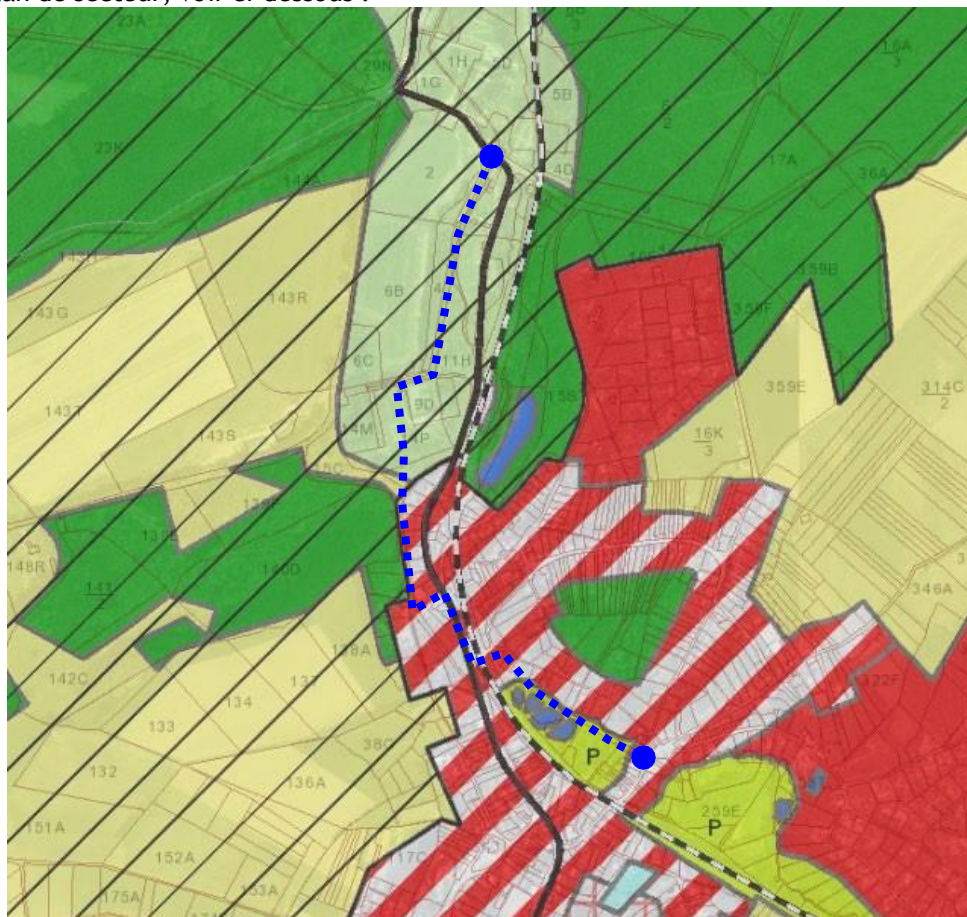
Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Pour le fond cadastral, voir partie 1.

Pour le plan de secteur, voir ci-dessous :





Annexe 3 : Dossier photographique

Partie 1



Partie 1b : escalier et parking existants



Partie 2



Partie 3



Partie 4





Partie 5



Partie 6



Partie 7



Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »



Promouvoir les pratiques de gestion naturelle et écologique des jardins publics et privés

Fiche n° 2.1
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Contexte

Les initiatives en marche pour l'environnement sont nombreuses à Villers-la-Ville : la régionale Natagora Brabant-Wallon, le CRIE de Villers, le GAL Pays Des 4 bras, les Jardins Partagés de Villers asbl, Les Jardins de l'Abbaye, sans compter le service Environnement de l'Administration communale.



Description des actions proposées

L'objectif final du projet est de développer le réseau de jardins et potagers sur le territoire communal, géré en faveur de la biodiversité et dès lors renforcer le maillage écologique.

À travers cette fiche-projet, la CLDR souhaite lancer des **actions de promotion d'une gestion plus écologique et naturelle des espaces tant publics que privés**. Ces actions seraient initiées principalement par et pour les services communaux.

Pour les jardins privés, il s'agira de développer les synergies avec le réseau d'acteurs (associations), il n'est pas prévu de financer des actions sur les domaines privés, mais bien de lancer des actions pour que les propriétaires privés développent davantage la biodiversité.

I. RENFORCER LES COMPETENCES COMMUNALES

Comme prérequis à la sensibilisation du grand public, il semble essentiel de désigner une personne référente à la Commune (au sein du service Environnement par exemple) qui pourra renseigner et informer les citoyens demandeurs mais aussi les renvoyer vers des personnes-ressources extérieures.¹

Cette personne devra avoir des bases sur les pratiques de gestion durable et écologique de jardins/potagers et espaces verts publics², se tenir au courant des initiatives locales et régionales dans le domaine, et entretenir des contacts avec les organismes extérieurs référents en la matière.

¹ Exemple de personnes-ressources : Mélanie Wolter, responsable du Réseau Nature (jardins naturels, plantes vivaces,) chez Natagora (melanie.wolter@natagora.be); Fanny Lebrun, fondatrice de la coopérative Cycle en Terre (producteur wallon de semences potagères bio reproductibles) ; Marie-Yvonne Michez, de l'ASBL La Framboise Masquée qui gère une pépinière de fleurs indigènes et des ateliers grainothèques...

² Des visioconférences sont régulièrement organisées par le Réseau Nature de Natagora.



Il conviendra également de maintenir la formation continue des ouvriers communaux sur la Gestion Différenciée³ en coordination entre cette personne référente et le responsable du service travaux/espaces publics, en faisant appel si besoin à un formateur extérieur.⁴

II. MONTRER L'EXEMPLE PAR LA BONNE GESTION DES ESPACES PUBLICS

Pour sensibiliser efficacement, il est essentiel de montrer l'exemple et d'expliquer les actions entreprises. C'est dans cette optique que cette fiche propose de mettre en œuvre ces bonnes pratiques de gestion dans les espaces verts communaux ainsi que sur certaines parcelles publiques spécifiques, telles que l'aménagement d'un potager au parc Pré Saint-Pierre (démarches à effectuer en coordination avec la société de logement de service public Notre Maison). Des panneaux didactiques pourront être placés à l'entrée de ces parcelles afin d'informer la population sur les démarches de Gestion Différenciée et faciliter l'acceptation du grand public sur les divers aménagements ou alternatives mis en œuvre. L'ASBL Adalia 2.0 met à disposition des outils de communication à cette fin (www.adalia.be/communication).

III. PARTAGE DES OUTILS/GUIDES DE BONNES PRATIQUES AUX CITOYENS (SITE COMMUNAL)

Le site internet de Villers-la-Ville dispose déjà d'une page sur la « Gestion différenciée des espaces verts ». Il serait opportun de compléter cet onglet par un répertoire d'outils, contacts et bonnes adresses permettant de donner accès aux citoyens aux bases de gestion d'un « Jardin naturel ». Des capsules vidéo pourront également y être ajoutées car elles constituent généralement un outil idéal pour (in)former de façon didactique et toucher un large public. Elles peuvent être ajoutées sous forme de lien à des capsules existantes (Natagora, Adalia...).

Cette page pourrait ainsi informer sur les initiatives concrètes de terrain, qui existent déjà sur le territoire et contenir des références/exemples de ce qui se fait ailleurs.

Un guide pratique pourra être créé sur base des nombreux outils déjà existants reprenant différentes thématiques telles que : les aménagements favorables à la biodiversité⁵, les plantes invasives, les plantes vivaces et indigènes⁶, les semences^{7...8}.

IV. ORGANISATION DE JOURNEES DE SENSIBILISATION

La quatrième action proposée consisterait en l'organisation de journées « Jardins ouverts », sur le même modèle que les parcours d'artistes organisés dans d'autres Communes, durant laquelle les Villersois pourraient découvrir la mise en pratique d'une gestion écologique et durable de jardins « chez leurs voisins », le temps d'un ou deux week-ends.

Ces journées de découverte et balade pourraient intégrer des moments de visites guidées, conférences, démonstrations, ateliers pratiques et partages de savoir-faire permettant à tout un chacun de se mettre à l'action et d'en apprendre un peu plus sur l'écojardinierie et ensuite inspirer d'autres à gérer leur propre jardin de façon plus durable et écologique.

³ <https://www.adalia.be/la-gestion-differenciee>

⁴ <https://www.ecowal.be/>

⁵ <https://www.natagora.be/jardin-naturel>

⁶ <https://laframboisemasquee.be/bardane/>

⁷ <https://cycle-en-terre.be/la-cooperative/>

⁸ <https://www.adalia.be/boite-a-outils/ressources>



Les Jardins Partagés de Villers trouvent bien entendu leur place au sein de ce réseau, ainsi que les jardins déjà référencés au « Réseau Nature » de Natagora⁹.

V. ORGANISATION DU CONCOURS DE JARDIN NATUREL

À la façon du concours « façades fleuries » organisé à plusieurs reprises par la Commune, l'idée est ici d'orienter le thème du concours sur les jardins riches en biodiversité. Les règles de base pourront rester les mêmes : ouverture du concours à tous les habitants de la Commune, mise en place d'un jury, récompense des lauréats, publication en ligne et dans le journal communal et remise de prix afin de favoriser la rencontre.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Certaines associations actives et citoyens impliqués sont en demande d'actions supplémentaires et de mise en lien.

Effets attendus

- une biodiversité augmentée et un maillage écologique renforcé ;
- un plus grand nombre d'habitants sensibilisés aux bonnes pratiques pour renforcer la biodiversité dans leur(s) jardin(s) ;
- une plus grande communication autour des initiatives, outils et actions existants ;
- un plus grand nombre de jardins gérés de façon durable et écologique ;
- une mise en réseau des différents acteurs ;
- un dynamisme citoyen et une invitation à la rencontre.

Liens avec les fiches-projets

- FP 1.9 - Mise en place de projets participatifs citoyens

D'autre part, le projet « petits jardiniers dans les écoles » est présent dans le projet PAEDC comme une des actions en cours au niveau communal.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux

⁹ <https://reseaunature.natagora.be/le-reseau-nature#c4116>


Thématique 8 : Économie
Objectif 8.1

Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Un plus grand nombre d'habitants sensibilisés aux bonnes pratiques pour renforcer la biodiversité dans leur(s) jardin(s)		X	
Un plus grand nombre de jardins gérés de façon durable et écologique		X	
Une biodiversité augmentée et un maillage écologique renforcé		X	
Une mise en réseau des différents acteurs	X		
Un dynamisme citoyen et une invitation à la rencontre	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Promotion des jardins naturels à Villers (non localisé)
Périmètre d'intervention	/
Intégration du projet dans son environnement direct	Le projet prévoit la promotion des jardins naturels existants sur le territoire communal, le développement de ce réseau et la mise en relation des différents acteurs. Des jardins/potagers gérés en faveur de la biodiversité devraient se développer à différents endroits du territoire communal. Cela aura pour effet d'améliorer le cadre de vie des citoyens, sans compter les multiples bénéfices écosystémiques liés à une biodiversité augmentée.
Cadre légal	/
Statut de propriété	Terrains privés et/ou communaux



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- Administration communale - Nombreuses organisations actives sur le territoire : Natagora, GAL, CRIE, Jardins Partagés, Jardins de l'Abbaye.... - Citoyens - Le Vignoble de l'Abbaye/des Avelines - Les golfs	Service Environnement de la Commune

Partenaires potentiels

Ecowal, Natagora, Natagriwall, Conseil'Haies (Faune & Biotopes et PlantC),

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellé des subsides
Direction de la Nature et des Espaces verts	BiodiverCité (subside max : 12.000,00 €/an) pour les espaces publics (pour les organismes publics)
Yes We Plant	Subvention à la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignements d'arbres et entretiens des arbres têtards (taux maximum : 80 %)
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	DR // Subsidies octroyés par le Développement Rural (pour les organismes publics, pas pour les privés)
Natagora	La régionale de Natagora fonctionne sur base du bénévolat mais peut contribuer à certaines actions ponctuelles.
Province du Brabant Wallon	Cellule Technique de l'Environnement : accompagnement dans l'aménagement d'espaces publics (service offert) - accompagnement des Communes dans le cadre de demandes de subventions auprès du SPW-DGO3, accompagnement des Communes dans l'aménagement d'espaces publics, expositions / publications / documentation (services offerts).
Divers	Partenariats public-privé Fonds propres communaux Appels à projets ponctuels Fondations

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- agenda et force de travail du service Environnement de la Commune ;
- coordination avec la société de logement de service public Notre Maison pour l'aménagement du parc Pré Saint-Pierre (non-maîtrise foncière) ;
- aucun auteur de projet à désigner ;
- initiatives en cours sur le territoire communal.



État du dossier

Villers-la-Ville est déjà engagée dans de nombreux projets en matière de biodiversité à travers différents programmes :

- Commune Maya
- gestion différenciée - zéro phyto
- campagne « ensemble pour la biodiversité »
- semaine de l'arbre - distribution de plants
- villes et villages fleuris
- concours de façades fleuries
- ...

Villers-la-Ville compte déjà de nombreux partenaires - acteurs pour la biodiversité et la préservation de l'environnement - sur son territoire (la régionale Natagora Brabant-Wallon, le CRIE de Villers, le GAL Culturalité, les Jardins Partagés de Villers asbl, Les Jardins de l'Abbaye...).

Programme des travaux

Concernant la gestion permanente des espaces verts publics :

- achat du matériel, des plants et des semences (semences de vivaces indigènes cf. Cycle-en-Terre ou La Framboise Masquée) ;
- plantations / semis / entretiens généraux de terrains ;
- inauguration.

Planification

- Phase 1 : réflexions sur l'agenda et les forces de travail de la Cellule Environnement de l'Administration communale (réattribution de missions ? embauche ?) ;
- Phase 2 : encourager ou maintenir la formation du personnel communal et création de partenariats avec des opérateurs extérieurs ;
- Phase 3 : mise à jour du site de la Commune et diffusion des outils/partage d'informations utiles sur les bonnes pratiques de gestion ;
- Phase 4 : concrétisation des actions proposées telles que la Journée des « Jardins ouverts » ou le concours des Jardins naturels + Gestion différenciée des espaces verts publics.

Démarches administratives à réaliser

- agenda et organisation interne du service Environnement / désignation d'une personne référente à la Commune ;
- éventuelles demandes de subsides complémentaires à celles régulièrement introduites.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Renforcer l'entretien régulier des espaces verts publics ;
- Maintenir la formation continue du personnel communal ;
- diffusion et communication régulières de l'information auprès de la population ;
- recensement régulier des jardins privés s'intégrant au Réseau Nature ;
- évaluation des projets.



8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de personnes référentes « Jardins naturels et gestion différenciée des espaces verts » à la Commune	½ ETP	Personnel communal
Nombre de pages internet d'outils et contacts sur le site de la Commune	1 page internet créée	Site internet
Mise en gestion différenciée et/ou plantation d'un potager sur de nouvelles parcelles publiques	1 ou plusieurs parcelles (surface min. de 10 ares)	Convention entre la Commune et un éventuel collectif de citoyens pouvant en assurer la gestion + panneaux didactiques informatifs sur terrain
Nombre de journées portes ouvertes des jardins nature organisées	1 édition tous les deux ans	Articles / reportages / publications à propos de l'évènement
Nombre de concours de biodiversité au jardin	1 édition tous les deux ans	Articles / reportages / publications à propos de l'évènement

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de visiteurs à la journée portes ouvertes	50 visiteurs	Comptage réalisé par des volontaires lors de l'évènement et reportage photo
Nombre de jardins inscrits au concours	10 jardins	Nombre de formulaires d'inscription reçus à la Commune
Augmentation du nombre de jardins privés inscrits dans le Réseau Nature / réseau des jardins	+ 10 jardins	Registre des inscrits au Réseau Nature de Natagora



Promotion de l'HORECA dans les villages avec valorisation des produits locaux, soutien à ceux déjà installés ainsi qu'à l'installation de nouveaux

Fiche n° 2.2
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Il existe beaucoup de producteurs et artisans locaux, sur le territoire de la commune.

Du côté de l'HORECA, il existe 10 lieux d'hébergement répartis sur le territoire en 2019 (ils étaient 25 jusqu'en 2015) : deux établissements de chambres d'hôtes et sept gîtes. Pour la restauration et l'alimentation, on recense deux cafés, quatre friteries/snack, 11 restaurants, trois fermes avec point de vente, quatre traiteurs, 10 cafés et deux vignobles. Un recensement complet réactualisé devra être fait par la Commune.

Villers-la-Ville fait partie du GAL Pays des 4 Bras, créé avec les Communes voisines de Genappe et Les Bons Villers. Il regroupe des partenaires publics et privés pour mener des projets de développement rural tels que la promotion des circuits courts et l'alimentation durable ainsi que le rapprochement des producteurs, acteurs et consommateurs locaux. Dans ce cadre, le festival « Nourrir les 4 Bras » sera organisé prochainement. Un lien avec les projets du GAL est à réaliser dans le cadre de ce projet.

Description du projet et nature des aménagements

L'objectif du projet est de promouvoir la valorisation des produits locaux à travers le secteur de l'HORECA. Il se compose des synergies et actions suivantes :

- faire l'inventaire des produits locaux et dresser une liste (publique) ;
- consulter les maraîchers actuels (SEL, fermes des Bérines, de Gentissart, des Avelines, Marbais...) en vue de répertorier leurs spécificités ;
- effectuer et publier un recensement précis et complet de l'HORECA sur le territoire communal ;
- créer une carte ou un outil à destination des citoyens en vue de situer ces lieux ;
- soutenir les initiatives existantes en leur donnant une place prioritaire dans les événements organisés par la Commune et ceux qui ont lieu sur le territoire communal (écoles entre autres) ;
- proposer à l'Abbaye d'intégrer les produits locaux dans leurs cahiers des charges ;
- faire la promotion de l'HORECA local (y compris traiteurs, hébergements touristiques...) dans les publications de la Commune, sur le site internet et lors des événements ;
- faire la promotion de l'HORECA local sur les panneaux didactiques le long des promenades ;
- continuer la promotion de l'HORECA sur les panneaux gratuits dans les espaces publics ;
- créer un meilleur réseau entre les acteurs du secteur HORECA local existant et les producteurs locaux. Créer des synergies/mutualisations avec le développement des hébergements touristiques, camping, gîtes, hébergements de groupe...
- soutenir la mise en place de nouveaux restaurants/café/artisans via l'accessibilité à des locaux à prix modérés et en améliorant leur visibilité, favoriser l'installation de cafés à concepts ;
- continuer les événements types « Ferme en fête » et le salon de l'agriculture ou en créer de nouveaux en collaboration avec le Gal du Pays des 4 Bras.

Les actions suivantes pourraient également être entreprises dans le cadre du projet :

- mettre en place une vignette de type : « j'utilise les produits alimentaires locaux » à disposition des restaurants qui utilisent au moins 50 % de produits locaux (à l'échelle du GAL) ;



- soutenir le GAL dans son action de renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire (le projet vise à renforcer ou amorcer la filière circuits-courts dans les collectivités) ;
- mettre en place et réitérer des événements (annuels ou pluriannuels) afin de proposer une activité attractive pour les citoyens qui mettront l'HORECA et les produits locaux en valeur. Ces événements pourront également se greffer à un des événements déjà organisés par le GAL (organisation de multiples manifestations pour rapprocher citoyens et agriculteurs (les fermes en fêtes, salon de l'agriculture...)) ;
- soutenir la création d'un café citoyen a été pointé par la CLDR comme un projet qui pourrait être envisagé selon les moyens disponibles ;
- créer un réseau avec un nom et une identité propre et forte qui représente et rassemble tous les producteurs de la Commune.

2. Justification du projet

« De manière générale, la Wallonie cultive des terres pour produire des aliments qui sont généralement soit exportés, soit utilisés pour nourrir des animaux [...] alors qu'elle doit importer une part importante de son alimentation

[...]

Du côté de la consommation locale, un nombre croissant de consommateurs se tourne vers les circuits courts, mais cela reste marginal. » extrait de la fiche projet « autonomie alimentaire » du GAL.

Les conclusions du diagnostic partagé et des réunions de consultation avec la population ont clairement exprimé le désir des Villersois de favoriser et d'encourager un secteur HORECA local de qualité. Cette initiative vise à renforcer le soutien aux agriculteurs locaux tout en préservant l'identité rurale de la Commune. De plus, cette démarche contribue également à stimuler le développement du tourisme dans l'entité.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 2.9 - Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Soutenir et valoriser les agriculteurs Villersois

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 8 : Économie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Valoriser les produits locaux et le patrimoine (savoir-faire)	X	X	X
Renforcer le tourisme par la création d'événements autour des savoir-faire et circuits courts de la région	X		X
Réduire les déchets en mettant en valeur et en faisant la promotion des produits locaux sans suremballage ou en vrac		X	
Renforcer l'agriculture locale par la promotion d'achats de produits locaux par l'HORECA (mise en place d'une vignette ou label à destination de l'HORECA)		X	X
Mise en réseau des partenaires du secteur local alimentaire		X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Tout le territoire communal
Périmètre d'intervention	Tout le territoire communal
Intégration du projet dans son environnement direct	Tout le territoire communal
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- GAL « autonomie alimentaire » - Citoyens - Services communaux - HORECA - Maraîchers - Agriculteurs - Epicoeur.be - Biowallonie	Commune de Villers-la-Ville



Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellé du subside
PAEDC	Actions pour promouvoir l'économie locale

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Sans objet.

État du dossier

Aucune démarche entreprise.

Programme des travaux

Sans objet.

Planification

- inventaire des producteurs locaux et maraîchers à réaliser ;
- inventaire des restaurants et acteurs HORECA ;
- prise de contact avec les acteurs et mise en réseau ;
- mise en place d'une vignette ou d'un label d'utilisation de produits locaux ;
- planification des événements et des éléments de communication ;
- communication et publication des actions et événements en lien avec ce projet sur différents canaux (sites, brochures, affiches...).

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- s'assurer de la pertinence des canaux de communication et de leur impact ;
- communiquer de manière efficace sur les événements mis en place, assurer leur diffusion large.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de mises à jour de l'inventaire des acteurs	1 fois par an minimum	En synergie avec le GAL



Nombre de communications/publications sur les acteurs locaux	1 communication minimum par an	Service communication de l'administration communale
Participation aux événements de promotion	Taux de participation aux événements suffisant (propre à chaque type d'événement)	Organisateurs des événements

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Présence des acteurs locaux dans les événements du territoire	20% minimum d'acteurs locaux dans les événements publics sur le territoire communal	Enquête de satisfaction auprès des parties prenantes



Renforcer la gestion des eaux de ruissellement

Fiche n° 2.3
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Au regard des changements climatiques actuels et des phénomènes extrêmes qui en découlent, cette fiche vise à consolider et continuer la stratégie communale de protection contre les inondations liées aux eaux de ruissellement.

La Commune a déjà réalisé de nombreux aménagements depuis 2008 et également en réaction aux dernières inondations de 2021.

Description du site dans son état actuel

Le territoire communal est constitué de plateaux et de vallons. La plupart des villages de l'entité se sont implantés à proximité d'un cours d'eau. Dès lors, les zones urbanisées sont fréquemment exposées à des aléas d'inondation allant généralement de faible à moyen et sont traversées par des axes de ruissellement parfois importants (Erreur ! Source du renvoi introuvable. et Figure 2).

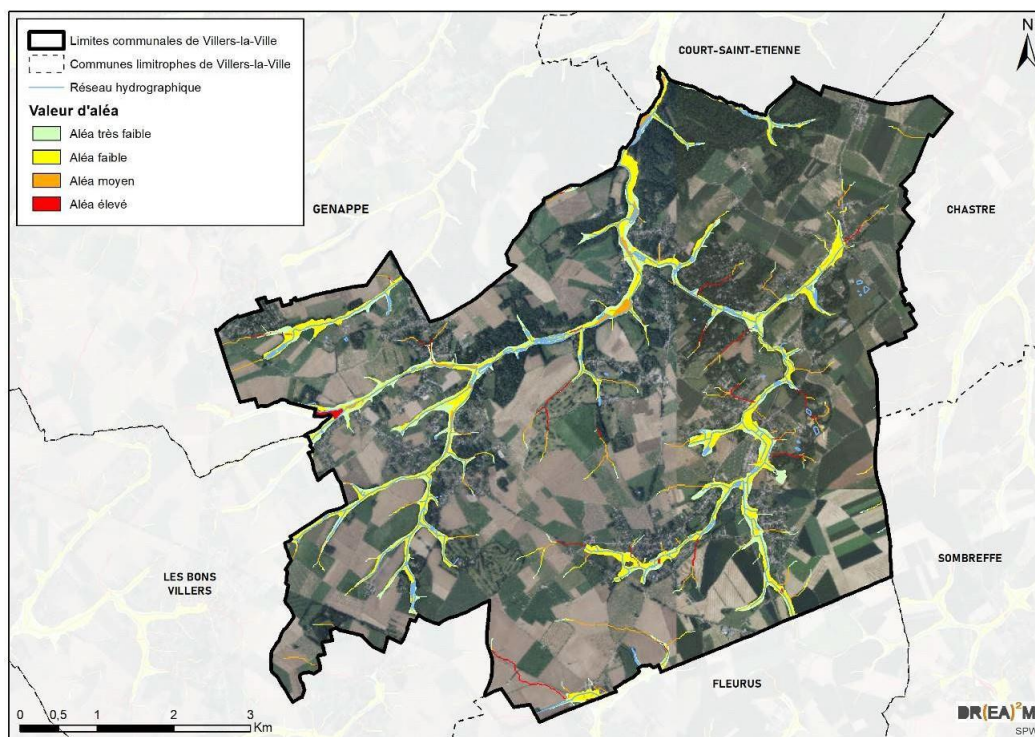


Figure 1 : Aléa d'inondation à Villers-la-Ville (Source : SPWI, ortho 2019 - Carto : DR(EA)²M).

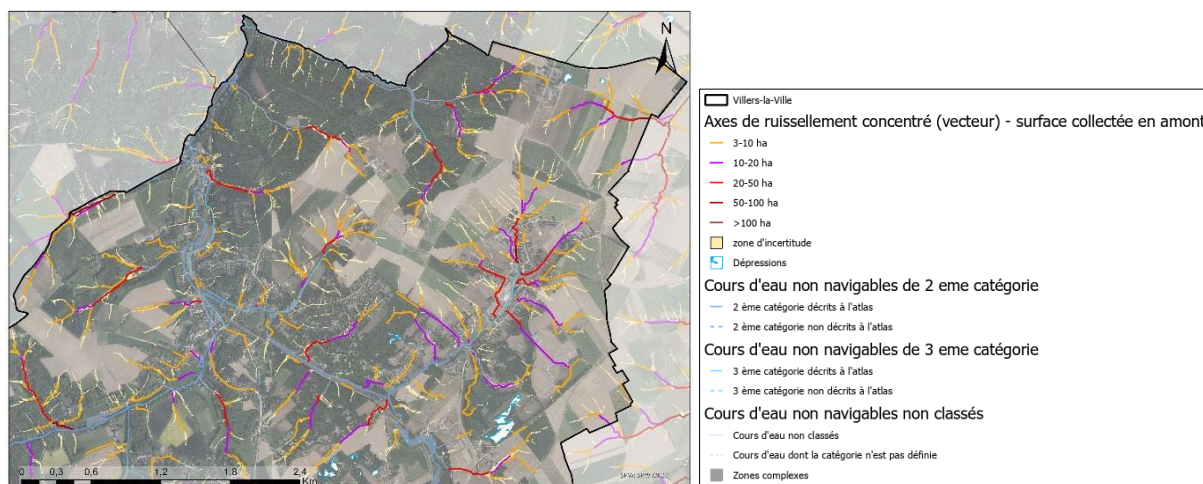


Figure 2 : Extrait de la carte des axes de concentration de ruissellement (LIDAXES) localisé au Nord de la Commune de Villers-la-Ville (Source : SPW - Carto : DR(EA)²M).

Notons que la Commune a récemment (2023) répondu à un appel à projets provincial. Ce dernier vise à mettre en place des infrastructures naturelles destinées à retenir et limiter les coulées de boue (fascines en bordure de champ, haies, Zones d'Immersion Temporaire (ZIT))¹. Ce projet est dénommé *Zone d'Expansion de Crue du Moulin d'Hollers* et est porté par l'inBW.

Dès 2025, sous l'égide de la Province du Brabant wallon, une ZIT sera réalisée en contrebas de la rue Moulin d'Hollers à Villers-la-Ville, de manière à limiter les inondations dans le centre du village.

Les zones vulnérables du territoire devraient être inventoriées (dans le cadre d'une étude spécifique sur l'ensemble des vulnérabilités de ce territoire ou dans le cadre plus large de la mise sur pied d'un Schéma de Développement Communal (SDC)).

Description des aménagements proposés

Il s'agira de :

- compléter l'inventaire des mesures prises/réalisées et en projet pour prévenir les risques d'inondations, en incluant l'identification des axes de ruissellement et des zones de rétention modifiables, renforçables et protégeables ;
- compléter l'étude hydrographique du territoire, en y identifiant les points faibles lors d'événements pluvieux, les enjeux et les réponses appropriées ;
- réaliser une étude des zones vulnérables du territoire ;
- renforcer le plan de gestion des inondations existant pour définir les zones les plus vulnérables, leur priorité et les options de gestion ;
- développer une vision stratégique globale du territoire reprenant les contraintes naturelles existantes et à risque en lien avec toutes les autres thématiques du territoire (mobilité, environnement, économique et socioculturelle ...). Cela pourra se faire par la mise en place du SDC (FP 1.3) ;
- élaborer un Guide Communal d'Urbanisme (GCU) ou un autre guide spécifique encadrant la délivrance des permis d'urbanisme (FP 1.3) ;
- mener des actions contre le ruissellement et l'érosion des sols, en collaboration avec les agriculteurs et la cellule GISER ;
- définir une stratégie d'adaptation face à la probable augmentation des épisodes extrêmes liés au ruissellement ;

¹ Carlier, B., 23 janvier 2023 à 16h56, *Des investissements pour éviter les inondations dans 9 Communes du Brabant Wallon*, RTBF.be



- préserver les zones non urbanisées, renforcer la biodiversité des zones inondables, cadrer les implantations et types de constructions ;
- adapter les zones urbanisées aux changements climatiques en luttant contre les inondations et les coulées de boue, en renforçant la biodiversité et en réalisant des aménagements d'infrastructures spécifiques ;
- sensibiliser et conseiller les particuliers sur les aménagements pour se prémunir contre les inondations au niveau privé, faciliter les aménagements anti-érosion et contre les coulées de boue avec les agriculteurs.

Le projet visera essentiellement à mettre en œuvre des actions ponctuelles locales identifiées dans le cadre de cette vision stratégique.

BASE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES EVOLUTIVE

Le but de cette cartographie est le développement d'une vision stratégique contraignante des eaux de pluie, l'identification des problèmes, de leurs sources et la résolution de ces derniers. Les zones vulnérables de l'entité seront de cette manière mises en exergue et mieux identifiées. Cette base de données cartographiques englobera de nombreuses informations dont les principales catégories sont :

- localisation des axes de ruissellement et des zones d'érosion des sols ;
- localisation des zones d'aléas d'inondation théoriques issues des données officielles de la Région wallonne ;
- localisation des contraintes naturelles
- implémentation des données issues des cartes du contrat de rivière ;
- localisation des actions prévues par le privé (agriculteurs) ;
- localisation des actions GISER ;
- implémentation sur la carte de toutes les actions communales visant à diminuer les problèmes ;
- la localisation des mesures de prévention ;
- cartographie des zones urbanisables, non urbanisables, à risques, à urbaniser en maîtrisant l'impact sur l'environnement, au regard des contraintes naturelles.

La compilation, la recherche et l'étude pour établir cette base de données évolutive pourrait être réalisée par un étudiant dans le cadre de son mémoire ou d'un stage.

La mise à jour régulière de cette base de données cartographiques est primordiale et doit être constante.

L'étude contribuera à terme à la prévention des inondations et à la mise en place de mesures d'urgence destinées à réduire, limiter ou éviter les dommages matériels et à protéger la population.

OUTILS STRATEGIQUES ET CADRE URBANISTIQUE

Cette cartographie ira de pair avec L'élaboration du SDC (prévu dans la FP 1.3) Les cartes, actions et mesures seront étroitement liées au futur SDC.

Cet outil spécifique en matière d'aménagement du territoire permettra de créer une cartographie des zones vulnérables, leur degré de vulnérabilité, les mesures de gestion et de programmation ainsi qu'une priorisation des projets à réaliser. Une cartographie et description des zones du territoire sera mise sur pied dans le cadre du SDC.

Un guide spécifique tel qu'un GCU pourra également être créé en vue d'avoir un cadre pour la délivrance des permis pour tous les types de constructions (implantations, typologies, matériaux, revêtements de sol et de toitures, végétalisations, dispositifs de rétention...).



PLANIFICATION

Après compilation et recoupement des données, des zones qui ne seraient plus constructibles pourraient être pointées et répertoriées. Ce travail doit notamment être fait via l'élaboration du SDC.

DEVELOPPER LES ACTIONS CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS

Des actions de prévention et d'adaptation aux risques naturels devront être mises en place en concertation avec les agriculteurs et la cellule GISER. Il s'agira de végétalisations, d'ouvrages de rétention et d'intégrer ces actions stratégiques dans les futurs outils d'aménagement du territoire et les guides.

ACTIONS ET INTERVENTIONS RECURRENTES DE BASE

Afin d'optimiser l'écoulement et/ou l'infiltration des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire, de nombreuses actions et interventions sont à prévoir et/ou pérenniser de manière récurrente par le public ou le privé :

- le nettoyage et le curage régulier des avaloirs de la Commune ;
- l'entretien et le curage du réseau de fossés ;
- l'obligation, via les permis de bâtir, que les places de parking soient perméables, les toitures végétalisées, des arbres et haie plantés pour diminuer l'érosion, de citernes d'eau de pluie de temporisation construites ;
- actions de prévention en amont des zones humides ;
- le curage des rivières en partenariat avec la Province ;

Cette liste n'est pas exhaustive et une grande partie de ces points prendront place au sein des interventions prévues par le SDC.

De nombreuses actions ou interventions sont aussi développées dans les guides accompagnant la Circulaire relative à la constructibilité en zone inondable (2021). Ceux-ci proposent des mesures pour limiter les dégâts dans les constructions existantes et anticiper les risques dans les nouveaux projets :

- le premier, « *INONDATIONS - Réduire la vulnérabilité des constructions existantes* », s'adresse aux propriétaires ou occupants de biens vulnérables, aux architectes et aux autorités délivrant les permis de rénovation ou de transformation ;
- le deuxième, « *RÉFÉRENTIEL - Constructions et aménagements en zone inondable* », est destiné aux professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (demandeurs de permis, auteurs de projets, autorités publiques, promoteurs).

La cellule GISER dispose également de ressources intéressantes.

À titre informatif, le site "Guide du bâtiment durable" offre une gamme complète de ressources sur la gestion des eaux pluviales, y compris une présentation des dispositifs disponibles tels que les noues, les revêtements perméables et les jardins de pluie, ainsi qu'une synthèse des critères pour un choix durable. En outre, il mentionne la possibilité de construire des bassins d'orage pour temporiser les fortes précipitations. Ces dispositifs, de différentes tailles et coûts, sont conçus pour retenir, infiltrer ou évaporer les eaux pluviales selon les besoins du site.



2. Justification du projet

Besoins de la population

L'entité est traversée par de nombreux cours d'eau, dont deux cours d'eau non navigables qui se rejoignent dans le centre de Villers-la-Ville. La topographie du territoire induit de nombreuses zones d'aléas d'inondation.

Les Villersois ont été victimes de plusieurs épisodes d'inondations depuis 2008.

La Commune en collaboration avec la Province a développé un plan de gestion mais au vu des changements climatiques, il est indispensable de continuer les travaux d'aménagements pour se prémunir des catastrophes naturelles afin de garantir la sécurité des habitants et de leurs biens.

De plus, une gestion adéquate des inondations permet de protéger les écosystèmes aquatiques et les zones humides qui peuvent être endommagées par la montée des eaux.

Effets attendus

- tenir à jour l'identification des zones stratégiques aptes à temporiser l'eau des événements intenses ;
- identification et protection des zones humides ;
- continuer à développer le plan stratégique de protection contre les inondations ;
- renforcer les d'infrastructures de gestion des inondations ;
- à terme, augmenter la protection des villages contre les inondations ;
- renforcement du bien-être des résidents par le biais d'une prévention et d'une gestion efficaces des aléas d'inondation connus.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.3 - Elaboration d'un Schéma de Développement Communal
- FP 2.9 - Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Soutenir et valoriser les agriculteurs Villersois
- FP 3.9 - Revitaliser les écosystèmes humides de vallées

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Identification des zones stratégiques aptes à temporiser l'eau des événements intenses		X	
Identification et protection des zones humides		X	
Consolidation du plan stratégique de protection contre les inondations	X	X	
Facilitation de la mise en place d'infrastructures de gestion des inondations	X	X	
Renforcement du bien-être des résidents par le biais d'une prévention et d'une gestion efficaces des aléas d'inondation connus	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Villers-la-Ville
Périmètre d'intervention	Tout le territoire sensible aux zones d'aléas d'inondations
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti des villages, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci. Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la Commune. Intégration culturelle/économique/sociale Projet fédérateur pouvant continuer à améliorer le cadre de vie des habitants
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur Sans objet Outils du cadre juridique et documents d'orientation À titre d'orientation, le projet peut se baser sur la notice explicative de la carte hydrogéologique de Chastre-Gembloux (40/5-6), sur les cartes d'aléas d'inondation et de ruissellement disponibles sur WalOnMap, ainsi que sur l'expérience du Contrat-Rivière Dyle-Gette.



	CoDT (janvier 2024) En application depuis le 1^{er} avril 2022, la circulaire ministérielle du 23 décembre 2021 relative à la constructibilité en zone inondable vise à améliorer l'instruction tant des outils de planification que des autorisations urbanistiques dans les zones inondables. Les sites classés sur l'entité sont également inventoriés. Deux référentiels viennent compléter cette circulaire : le premier porte sur les constructions et aménagements en zone inondable. Le second aborde la gestion durable des eaux de pluie et vise à encadrer et compléter cette circulaire en proposant une démarche volontaire basée sur un schéma d'aide à la décision.
Statut de propriété	Variable

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR - Commune de Villers-la-Ville	- Commune de Villers-la-Ville - CLDR - Contrat-Rivière Dyle-Gette - Associations locales de protection des zones humides - Riverains si participation citoyenne durant l'étude - La Province	Commune de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés des subsides
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	Subsides octroyés par la direction du Développement Rural
SPW Mobilité et Infrastructures	FRIC : Fonds régional pour les investissements communaux
Divers	- Partenariats publics privés - Fonds propres communaux - Appels à projets ponctuels - Crowdfunding via des plateformes thématiques à préciser



7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- les études qui auraient été menées par la Province en matière de gestion des inondations ;
- l'actualisation du CoDT sur ce sujet ;
- la topographie et l'hydrographie du territoire en font un lieu particulièrement vulnérable aux inondations ;
- la Commune a déjà été touchée par de fortes inondations, ce qui a causé des dégâts matériels et a ébranlé la population ;
- des dispositifs de gestion des inondations sont déjà installés, mais doivent être complétés pour une protection totale des villages.

État du dossier

Des dispositifs sont déjà présents dans la Commune et sont recensés. Chaque année, la Commune réalise les actions/projets de la stratégie, de manière récurrente. De nombreux travaux liés aux ruissellements ont déjà été réalisés comme :

- l'aménagement d'une ZIT à Gentissart en 2019 par la Province ;
- le curage des fossés tous les 2 ans le long d'une dizaine de rues ;
- des travaux de curage sur le Tobais entre la rue de l'Abbaye et la rue du Strichon ;
- la création d'un bassin et d'un nouveau réseau d'égout au quartier du Culot en 2011 ainsi que la pose de tuyaux et de grilles + réfection de la rue en 2022 ;
- la création du bassin d'orage du Bois Cochet.

Programme des travaux

Travaux d'implantation de systèmes de gestion des inondations suivant les budgets disponibles et des appels à projet.

Planification

- désignation d'un auteur de projet ;
- réalisation de l'étude :
 - inventaire des éléments déjà cartographiés ;
 - inventaire des éléments supplémentaires et des zones à enjeux ;
 - élaboration des recommandations et actions nécessaires pour lutter contre les aléas d'inondation ;
 - appel à la participation citoyenne durant l'étude si nécessaire.

Démarches administratives à réaliser

- recherche de subsides ;
- désignation d'un auteur d'étude ;
- suivi de l'étude et des recommandations.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement

- effectuer un suivi de la réalisation de l'étude et de ses résultats ;
- utilisation de l'étude dans la gestion des inondations.



8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'étude hydrographique réalisée	Une étude réalisée	Suivi de l'état d'avancement de l'étude hydrographique préalable
Nombre de cartographie de gestion des inondations	Une cartographie réalisée	Utilisation de l'étude pour implanter des systèmes de gestion des inondations adéquats sur les sites stratégiques

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution de l'ampleur et/ou de la fréquence des inondations dans la Commune lors d'un événement pluvieux exceptionnel, par rapport au précédent	Diminution	Recensement avant et après installation des systèmes de gestion des inondations
Enquête statistique sur le nombre d'événements de tailles diverses des habitants et des acteurs de la Commune	Nombre de participants à l'enquête : minimum 100	Enquête en ligne



Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale

Fiche n°2.4
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Le village de Tilly est situé dans l'est de la Commune. Sa place se situe au croisement des rues du Bosquet, de l'Epine et Hanzée, à proximité du chemin de fer. Elle est actuellement principalement dévolue à la fonction de parking et est arborée. Le parking est fortement utilisé (notamment dû à l'accès au chemin de fer) et le stationnement en voirie est récurrent. La place est entourée de maisons villageoises de tailles variables, en briques ou enduites. Leur gabarit R+1+T confère à la place une dimension humaine (Figure 1 et Figure 2).



Figure 1 : Place de Tilly (Google Street View).



Figure 2 : Situation existante de la place de Tilly et ses abords (Source : Orthophoto 2022 - Carto : DR(EA)²M, 2023)



Description des aménagements proposés

L'objectif est de transformer un espace public trop minéralisé situé au cœur du village en vue d'y ajouter de la convivialité. Il s'agit de réaliser une transformation et une rénovation de l'espace public en le végétalisant, en maximalisant la biodiversité et en y ajoutant du mobilier urbain tel que des bancs.

Faute d'alternatives pour le parking existant actuellement à proximité, les places de parking existantes sur la place seront conservées et leur emprise ne diminuera pas.

CREATION D'UN PETIT ESPACE POLYVALENT

Le but de ce projet est de créer un espace public convivial et végétalisé en cœur du hameau afin de proposer un véritable cœur de village aux habitants tout en conservant le parking sur la place.

Des bancs publics fixes seront installés à cet effet.

L'ensemble du site sera agrémenté par le placement de mobilier urbain en cohérence avec la réalisation de nouveaux îlots de verdure et de plantations.

VEGETALISATION

Le projet veillera à créer de nouveaux espaces de plantations dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement. Il y a lieu de végétaliser la place par la plantation d'arbres à hautes tiges mais pas trop du côté sud afin de laisser le soleil illuminer la place. Afin de lui apporter un caractère champêtre, diverses plantations basses (massifs fleuris) en îlots de verdure seront réalisées tout en conservant le parking. Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Les citoyens de la CLDR trouvent que la place communale manque de biodiversité et de convivialité.

Les besoins suivants ressortent également du diagnostic partagé :

- rendre les espaces publics plus « verts » ;
- augmenter l'attractivité des espaces publics auprès de toutes les tranches d'âge ;
- contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique ;
- besoin de lieux de convivialité et de liens sociaux.

Effets attendus

- amélioration de la convivialité dans les cœurs de village ;
- embellissement des cœurs de village ;
- amélioration de l'attractivité des cœurs de village ;
- accroissement de la cohésion sociale entre habitants ;
- dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges ;
- sécurisation des déplacements lents ;
- amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des services existants ;



- amélioration de la sécurité dans les cœurs de village.

Liens avec les fiches-projets

- FP 1.8 - Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants

3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des services existants	X	X	X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

5. Localisation et statut



Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Place communale de Tilly, rue Hanzée 1495 Villers-la-Ville
Périmètre d'intervention	Voir ci-dessus
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci. Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la Commune. Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.
Cadre légal	Affectation au plan de secteur Zone d'habitat à caractère rural Outils du cadre juridique et documents d'orientation Contraintes naturelles : /
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR - Collège communal	- Les riverains - Les Jardins Partagés de Villers - Natagora	Commune de Villers-la-Ville

SOURCES DE FINANCEMENT

Pouvoir subsidiant	Libellés des subsides
SPW Mobilité et Infrastructures - département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'Investissement Communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	DR // Subsides octroyés par le Développement Rural



Province du Brabant Wallon	Cellule Technique de l'Environnement : accompagnement dans l'aménagement d'espaces publics (service offert) : accompagnement des Communes dans le cadre de demandes de subventions auprès du SPW-DGO3, accompagnement des Communes dans l'aménagement d'espaces publics, expositions/publications/documentation (services offerts).
Wallonie Tourisme - Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Yes We Plant	Subvention à la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignements d'arbres et entretiens des arbres têtards (taux maximum : 80 %)
Direction de la Nature et des Espaces verts	BiodiverCité (subside max : 12.000,00 €/an) pour les espaces publics

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale ;
- manque de convivialité ;
- manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti ;
- manque de verdurisation ;
- maîtrise foncière par la Commune ;
- amélioration de l'accessibilité pour tous ;
- amélioration de la sécurité des différents usagers ;
- amélioration de la fonction « place ».

État du dossier

Il n'y a actuellement aucun projet en cours pour le réaménagement de cette place.

Programme des travaux

Le projet vise :

- le réaménagement global de la place dans une optique durable ;
- la création d'un espace polyvalent et verdurisé.

Planification

- Phase 1 : désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site ;
- Phase 2 : désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : suivi et entretien des aménagements.



Démarches administratives à réaliser

- Démarche n° 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR, les riverains, la CCATM et un auteur de projet ;
- Démarche n° 2 : recherche de subsides ;
- Démarche n° 3 : désignation d'un auteur de projet ;
- Démarche n° 4 : obtention des autorisations et avis nécessaires ;
- Démarche n° 5 : instruction de la demande de permis.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
- concertation avec les riverains et habitants du village.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Contrôle des services techniques de la Commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Place réaménagée	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

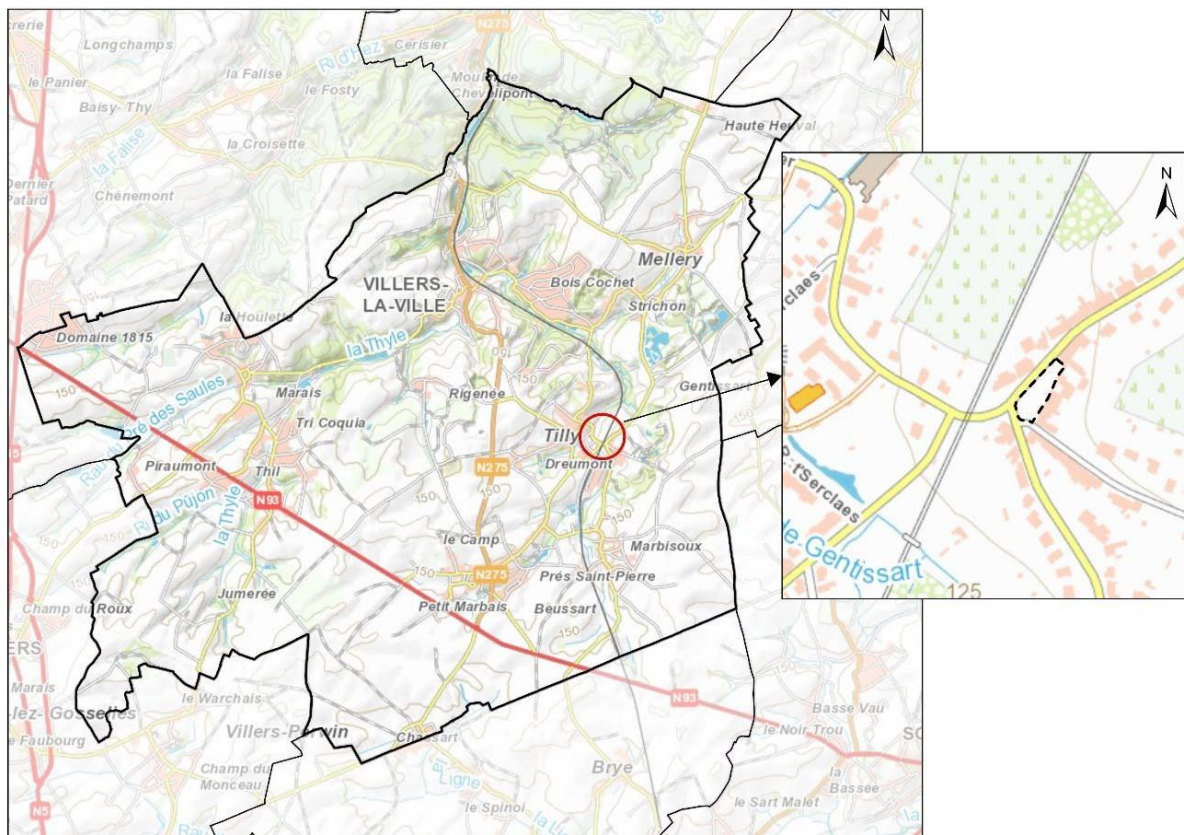
Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Même nombre de places de parking qu'actuellement	Conserver le même nombre de places de parking qu'actuellement	Vérification sur place
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	10 m ² minimum de plantations en pleine terre	Recueil des observations, les communiquer sur le site de la Commune et du suivi de chantier



9. Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur





Annexe 3 : Dossier photographique



Figure 3 : Vue de la place depuis la rue Hanzée.



Figure 4 : Vue de la place vers le passage à niveau.



Figure 5 : Vue du parking de la place vers la rue de l'Epine.

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet ».



Aménager un parc public à la cure de Sart-Dames-Avelines

Fiche n° 2.5
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel



Le terrain situé devant et derrière la cure de l'église de Sart-Dames-Avelines est implanté en plein centre du village. Ce village comporte bon nombre de services (sportifs, animations, petites entreprises...) et quelques rares commerces.

À l'avant de la cure désaffectée et désacralisée, il y a actuellement un vaste jardin avec un arbre à haute tige. Le terrain est accessible par l'entrée avant (entrée de la cure actuelle). La venelle qui fait le tour par la gauche de l'église (porte d'entrée, voir photo n°7) mène au jardin de la cure (futurs logements, voir FP 1.4).

Le terrain fait une surface de 2.070 m² soit 20 ares environ. Il est entouré de murs en maçonnerie anciens. Les murs sont en relativement bon état : leur stabilité n'est pas menacée.



Description des aménagements proposés

L'étendue du futur parc par rapport au terrain de la cure est visible ci-dessous (Figure 1).



Figure 1 : Schéma d'implantation du projet de création d'un parc public sur le terrain de l'ancienne cure
(Source: DR(EA)²M 2023).

AMENAGEMENTS

La Commune réaménagera ce vaste jardin en cœur de village en parc public de manière à valoriser son milieu naturel et à le rendre accessible au public.

L'objectif est d'en faire un espace public de rencontre et de loisirs pour la population, c'est-à-dire un lieu où les habitants peuvent se retrouver, discuter confortablement. La circulation automobile et cycliste n'y est pas présente. Seuls les piétons y sont admis. La réalisation d'un sentier de promenade assurera le maillage avec le réseau de sentiers existants.

Les pelouses et parterres seront agrémentés par du mobilier urbain tels que des bancs, des poubelles et des tables. Ces espaces pourront être utilisés pour des pique-niques, et des activités de loisir, ainsi que des barbecues.

La végétation sera bien présente dans ce parc en vue d'y garantir la fraîcheur (éviter les îlots de chaleur dans les centres), on y plantera des arbustes et arbres à haute tige (fruitiers). En vue de garantir la biodiversité et favoriser particulièrement les insectes, on y plantera également des plantes mellifères.

Les différentes techniques de végétalisation ont chacune leurs caractéristiques propres et seront plus ou moins adaptées au contexte local de chaque espace rencontré. Lorsque cela est possible, il est encouragé de végétaliser à l'aide de plusieurs techniques afin de pouvoir associer trois strates, arborée, arbustive et herbacée. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres solutions peuvent être



envisagées telles que l'aménagement d'un plan d'eau, d'espaces de cultures partagés, la végétalisation des façades et toitures ou encore la pose de mobilier spécifique à l'accueil de la faune (hôtel à insectes, tas de bois/briques pour l'accueil des hérissons¹).

Il est recommandé de sélectionner des essences indigènes et d'éviter au maximum la dispersion d'espèces invasives.

La gestion des espaces publics végétalisés continuera d'être envisagée de manière naturelle, sans pesticides et sauvages pour moins d'entretien et accueillir une faune plus diversifiée.

Les pelouses (gazons simples) seront constituées majoritairement de prés fleuris (mélanges de plantes annuelles/bisannuelles, vivaces et graminées).

La pose de revêtements intégrera la végétation ne nécessitant que peu de désherbage et permettant l'augmentation de la perméabilité du sol (ex : parkings végétalisés en dalles gazon).

La végétation spontanée sera couplée avec une gestion efficace des espèces exotiques envahissantes qui présentent des impacts négatifs du point de vue sanitaire, économique, et écologique.

On appliquera une communication qui sensibilise le citoyen sur le bien-fondé d'une gestion raisonnée des espaces verts en termes de biodiversité et de santé humaine.

MOBILIER URBAIN

Les fêtes de voisins pourront être encouragées à cet endroit. Un barbecue partagé pourra y être installé, de même qu'une piste de pétanque. L'éclairage pourra aussi y être amélioré.

Des panneaux didactiques pourront y être placés (explications sur le lieu et la démarche).

Quelques bancs et une table de pique-nique seront placés dans le jardin afin d'accueillir les promeneurs en quête de repos dans cet endroit ressourçant et convivial.

2. Justification du projet

Véritable poumon vert du village, le jardin de la cure présente de nombreuses potentialités que ce soit en termes de mobilité active, d'environnement, de développement touristique ou encore de renforcement des liens sociaux. Il constitue dès lors un atout majeur et incontournable pour le développement durable et harmonieux de l'entité. Le jardin actuel a été identifié comme peu convivial.

Ce projet d'aménagement d'un parc public s'inscrit dans la mise en valeur de la ruralité, et se veut avoir une dimension de convivialité. Il participera à l'attractivité du territoire rural.

Le projet de parc a tout son sens à cet emplacement, au cœur du village pittoresque et rural. L'espace public à créer se greffera sur le réseau de sentiers existants afin d'embellir ce réseau, et de participer à la dimension de convivialité, à la fois des promenades et du cœur du village.

D'autre part, un autre projet de création de logements est prévu dans le bâtiment de la cure de Sart-Dames-Avelines. Le jardin entoure ce bâtiment et est donc en lien à la fois avec le réseau de sentiers, le cœur du village et les logements publics qui y seront créés.

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Fiche technique et méthodologique n°7, la végétation dans les espaces publics. Disponible à l'adresse suivante : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cout_global_07_fiches_techniques_vegetation.pdf



Besoins de la population

- rendre les espaces publics plus « verts » ;
- augmenter l'attractivité des espaces publics auprès de toutes les tranches d'âge ;
- contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique.

Effets attendus

- renforcement de l'attractivité du territoire ;
- aménagement et réaménagement des espaces de vie et de rencontre conviviaux en tenant compte des différentes générations, de l'histoire des lieux, en collaborant avec les groupements locaux ;
- cohésion sociale et vivre ensemble : augmentation des échanges, de la convivialité et du bien-être, diversifier les lieux de rencontre ;
- renforcement de l'accessibilité des espaces publics aux personnes isolées âgées porteuses en situation d'handicap ;
- renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité ;
- valorisation et protection du patrimoine bâti ;
- amélioration du cadre de vie en plein centre de village d'un lieu patrimonial ;
- amélioration de la santé et du bien-être via l'utilisation d'un espace en plein air ;
- valorisation du réseau de sentiers.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.4 - Transformer l'ancienne cure de Sart-Dames-Avelines en logements intergénérationnels
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants



3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 5 : Accès au logement	
Objectif 5.1	Assurer l'accès au logement pour tous en innovant et en renforçant l'habitat autour des lieux centraux
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement de l'attractivité du territoire en valorisant le potentiel des villages afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire			X
Augmentation des échanges, de la convivialité et du bien-être et diversifier les lieux de rencontre	X		X
Aménager et réaménager des espaces de vie et de rencontre conviviaux et intergénérationnels, en collaborant avec les groupements locaux	X	X	
Renforcer l'accessibilité des espaces publics aux personnes isolées, âgées, en situation de handicap	X		
Renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité		X	
Valorisation et protection du patrimoine bâti	X	X	
Amélioration du cadre de vie	X	X	



Améliorer la santé et le bien-être via l'utilisation d'un espace en plein air	☒	☐	☐
Cohésion sociale et vivre ensemble	☒	☐	☐
Valoriser le réseau de sentiers	☒	☐	☒

L'impact sur l'environnement bâti et non bâti sera minime, car la philosophie du projet est de s'intégrer au cadre existant et de garder au maximum l'aspect naturel du site et même d'aller vers une amélioration de sa qualité paysagère et biologique.

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Rue Ernest Deltenre 30. 1495 Sart-Dames-Avelines
Périmètre d'intervention	
Intégration du projet dans son environnement direct	Connexion au maillage des sentiers existants via l'accès piéton arrière, le projet s'inscrit dans le tissu villageois Le projet est cohérent avec le caractère « naturel » du site et ne porte pas atteinte aux patrimoines locaux. Accès automobile via l'avant (entrée par la rue Ernest Deltenre)
Cadre légal	Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur



Statut de propriété	Propriété communale
----------------------------	----------------------------

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- Natagora - Citoyens - Services communaux	Commune de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
Direction de la Nature et des Espaces Verts	BiodiverCité (taux maximum : 10.000,00 €/an)
Yes We Plant	Subvention à la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres et entretien des arbres têtards (taux maximum : 80 %)
DGARNE	Subside du Développement Rural 80% en vue de créer un espace de convivialité et de biodiversité

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- situation centrale du site sur la Commune et au cœur du village ;
- état de dégradation du jardin existant (manque d'entretien) ;
- lieu possible de squat ou de dégradation.

Programme des travaux

- dépôt de permis d'urbanisme ;
- dossier d'adjudication et remise des offres de prix pour la réalisation de travaux ;
- exécution des travaux d'aménagement et des plantations ;
- contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin.

Planification

- enquête de satisfaction auprès des habitants ;
- surveillance du site.

Démarches administratives à réaliser

- dépôt de permis d'urbanisme ;



- dossier d'adjudication et remise des offres de prix pour la partie architecture (demande de permis, cahier des charges techniques ...).

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

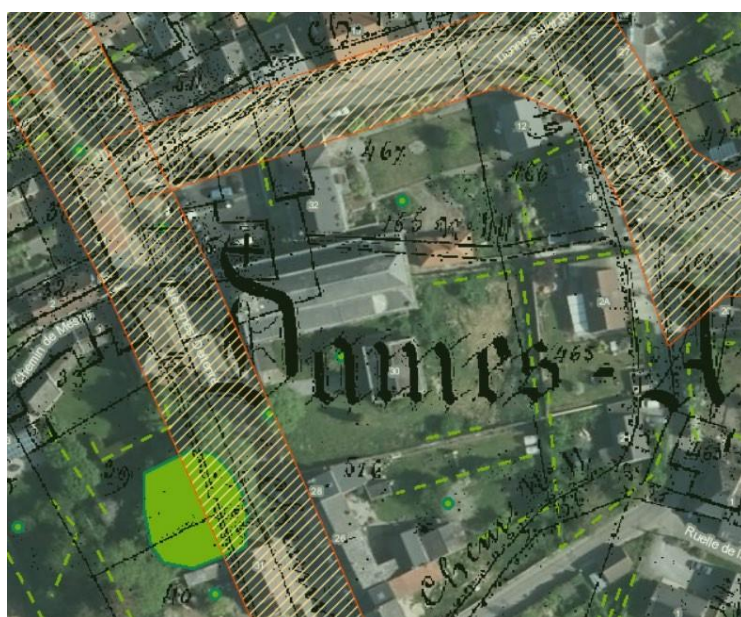
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Végétalisation du parc communal	Aménagements réalisés	Réception provisoire des travaux (rapport)

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Comptages faune/flore	Augmentation des espèces et de leur nombre (indicateurs et cibles)	Rapport de comptages faune/flore
Nombre d'actions en faveur de l'environnement	Min 4 par an	Communication sur le site internet de Commune

9. Annexes

Annexe 1 : carte des voiries vicinales :



Atlas des voiries vicinales de 1841 - Série (consolidée sur la Wallonie)

Modifications de l'Atlas de 1841
 Emprise des modifications
 Etat d'avancement du projet
 Modifications encodées
 Modifications non encodées
 Plans Primitifs de l'Atlas de 1841
 High : 0
 Low : 0

Arbres et haies remarquables (AHREM) - Série

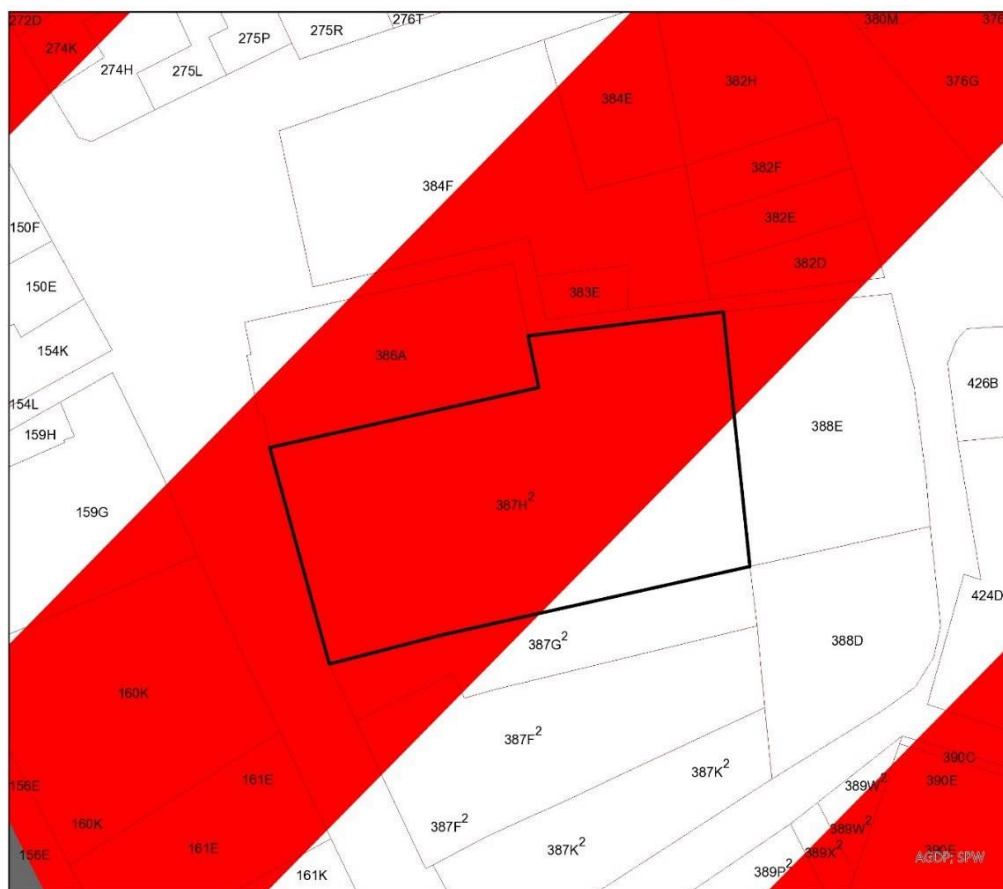
Arbres et groupes d'arbres
 Arbre non localisé
 Arbre
 Groupe d'arbres
 Haies et alignements d'arbres
 Haie
 Alignement d'arbres
 Zones de haies remarquables
 Zone de haie

Éléments structurants du Paysage - ligneux - Série

Campagne 2021
 ESP ligneux (2021) - ponctuels
 Arbre
 ESP ligneux (2021) - linéaires
 Alignement d'arbres
 Haie

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Le bien est situé dans une zone d'habitat à caractère rural.



Plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural



Annexe 3 : Dossier photographique



Photo 1 (Source : DR(EA)²M)



Photo 2 (Source : DR(EA)²M)



Photo 3 : partie avant (Source: DR(EA)²M)



Photo 4 : accès avant (Source : DR(EA)²M)



Photo 5 : accès latéral (Source : DR(EA)²M)



Photo 6 : accès arrière (Source : DR(EA)²M)



Photo 7 et 8 : accès arrière et jardin existant (Source : DR(EA)²M)



Photo 9 et photo 10 : jardin existant (Source : DR(EA)²M)



Photo 11 : accès arrière (Source : DR(EA)²M)



Photo 12 : vue depuis la rue arrière (Source : DR(EA)²M)

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »



Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants

Fiche n° 2.6
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

L'espace public de Villers-la-Ville est constitué principalement de voiries, de places publiques et de plaines de sports. Ce sont les villages de Marbais et de Villers-la-Ville qui en comptent le plus. En règle générale, tous les villages disposent d'au moins un espace public sous forme de plaine de sport ou de jeux ainsi que d'une place souvent utilisée comme parking à proximité de l'église. Ces espaces possèdent un caractère multifonctionnel, permettent aux citoyens de s'y retrouver et dans certains cas, permettent l'émancipation de la biodiversité à travers une couverture végétalisée diversifiée.

Le diagnostic socio-économique du PCDR de Villers-la-Ville a répertorié les espaces publics principaux et leur qualité a été jugée en fonction des réaménagements réalisés (soit récents, anciens ou inexistants). L'analyse de ces espaces prend en compte le type de revêtement, la végétalisation, la biodiversité présente du lieu et les équipements présents (Figure 1).

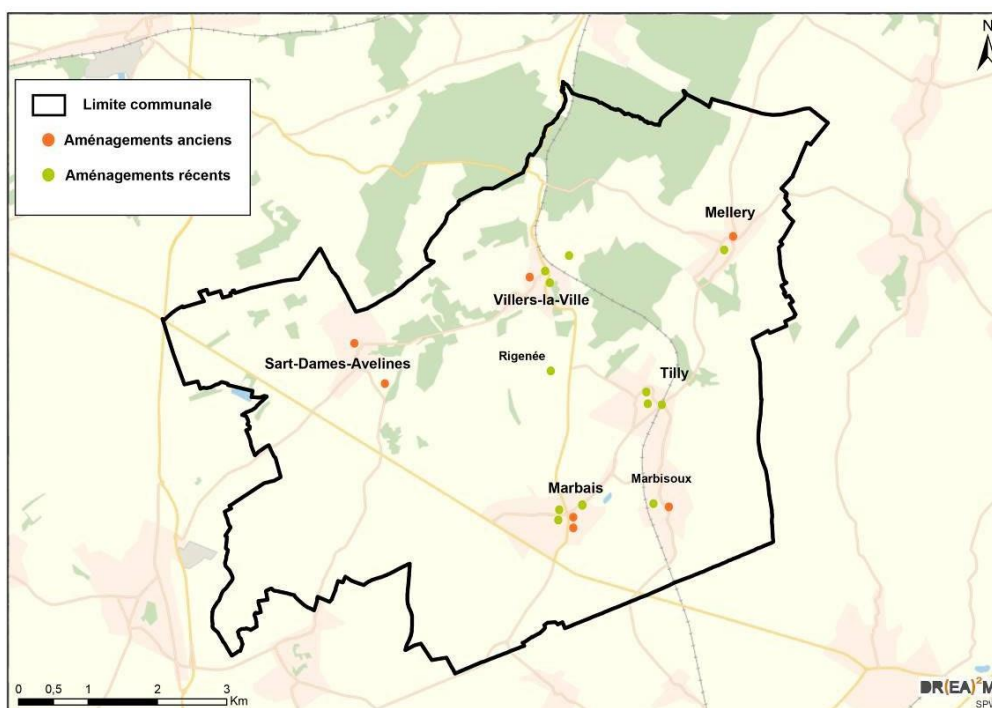


Figure 1 : Qualité des espaces publics de Villers-la-Ville (Carto : DR(EA)²M)

Certains espaces publics recensés présentent une surface fortement artificialisée et mériteraient d'être végétalisés alors que d'autres, qualifiés de véritables espaces verts permettent, via leurs aménagements existants (prés fleuris, haies, arbustes, arbres et arbres fruitiers, etc.) de fournir à la population plusieurs services écosystémiques tels que :

- l'amélioration de la qualité de l'air ;
- la limitation des nuisances visuelles et sonores ;
- la création de zones d'ombre et de fraîcheur ;



- l'atténuation des phénomènes extrêmes tels que les inondations et l'érosion ;
- le maintien des processus écologiques utiles (pollinisation, dispersion des graines et stockage du carbone dans l'air.¹

Description des aménagements proposés

Le projet tend à rendre les espaces publics plus attrayants pour les citoyens et la biodiversité. Les trottoirs pourraient être fleuris et les espaces artificialisés de plus grandes superficies pourraient accueillir des ligneux et une strate herbacée plus importante. Les citoyens de la commune ont émis un besoin de se rendre dans des espaces de rencontre de qualité. La végétalisation de ces derniers permettrait d'étendre le maillage vert et, par conséquent, faciliterait l'accueil et la circulation de la faune dans la commune. Les aménagements réalisés seront dépendants et adaptés à chaque site.

Premièrement, il est proposé de végétaliser les espaces publics qui présentent une artificialisation importante. Le diagnostic socio-économique et territorial du PCDR de Villers-la-Ville² fournit des informations sur le revêtement et les aménagements dont ils disposent. Ceci permet de déterminer un degré de végétalisation et de définir des priorités d'actions. Le travail de l'« Hackathon³ » mentionne également des localisations d'espaces publics à créer ou à transformer.

Ceux-ci sont potentiellement :

- plaine de sports de Sart-Dames-Avelines ;
- plaine de sports de Marbais ;
- rue Minique à Marbais ;
- plaine de sports de Mellery ;
- plaine de sports communale de Villers-la-Ville (Sport et loisirs asbl) ;
- Zone à l'arrière de la friterie à la rue de la jouerie ;
- Maison des jeunes de Marbisoux ;
- Abords de la Maison de Jeunes de Mellery ;
- Abords de la maison communale de Marbais.

Il est recommandé de sélectionner des essences indigènes et d'éviter au maximum la dispersion d'espèces invasives. Le portail environnement de Wallonie et biodiversité Wallonie fournissent des informations pertinentes et utiles à ce sujet.

PROPOSITIONS D'IMPLANTATION SUR L'ENTITE

Le tableau ci-dessous reprend une proposition de type d'aménagement pour chaque espace public potentiel mentionné par l'Hackathon.

Nom et localisation	Proposition
Plaine de sports de Sart-Dames-Avelines. Rue du Marais	Vu la présence d'une vaste zone engazonnée ponctuée de quelques plantations hautes tiges et d'une zone boisée longeant le site, l'opportunité sera ici d'implanter :

¹Services écosystémiques Wallonie : <https://services-ecosystemiques.wallonie.be>

²PCDR de Villers-la-Ville - Partie 1 : Diagnostic socio-économique et territorial - pages 74-93.

³Pour rappel, un hackathon a été organisé le 25/06/22. Ce hackathon, ou « brainstorming », a permis de faire émerger 30 fiches-projets en un temps limité de 3h.



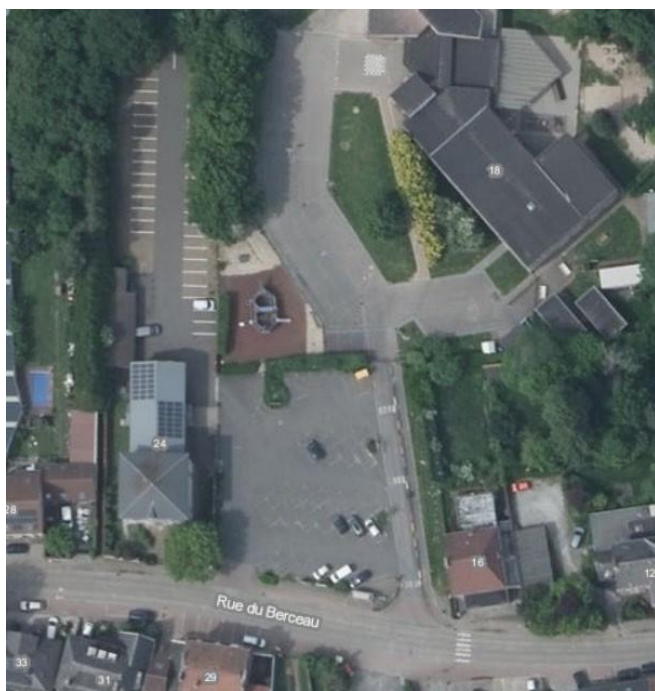
	- des carrés de biodiversité sous forme de pré fleuri ; - quelques arbustes dans les zones engazonnées résiduelles.
Plaine de sports de Marbais, rue de la Jouerie et zone à l'arrière de la friterie 	Vu le caractère très minéral de la zone et l'existence de zones résiduelles, l'opportunité sera ici d'implanter : - un alignement de plantation hautes-tiges le long de la rue de la Jouerie ; - des arbustes ponctuellement autour de la vaste zone en hydrocarbonée centrale ; - quelques bacs de plantation hors sol à proximité de la friterie.
Rue Minique à Marbais 	Vu le type de zones (résiduelle engazonnée sans identité propre, l'opportunité sera ici d'implanter : - un alignement hautes tiges le long de la rue Minique ; - quelques arbustes pouvant former de petites sous-zones plus intimistes et permettant de casser l'effet de « bande de gazon » le long d'une route. Ces sous-zones pourraient comporter quelques bancs.
Plaine de sport de Mellery et Maison de Jeunes de Melley, rue Thébais	La plaine de sports, transformée en skatepark, est bordée d'arbres hautes tiges et l'espace de jeux est ponctué de végétations de tous types mais l'arrière de la Maison de Jeunes de Mellery ne présente qu'un espace engazonné. L'opportunité sera ici d'implanter :



	- 2 ou 3 arbres hautes tiges pour créer un ombrage en été et donc une petite zone de convivialité ; - une végétation de pieds d'arbre ponctuée de quelques bancs.
Plaine de sports communale de Villers-la-Ville	Les différents terrains de sport sont entourés de végétation relativement basse et de petites zones engazonnées mais afin de créer davantage de zones ombragées, l'opportunité sera ici d'implanter une quinzaine d'arbres hautes tiges dans les espaces interstitiels, entre les différents terrains de sports.
Maison de Jeunes de Marbisoux - rue Ruffin	Au vu de l'étroitesse de la zone et de nécessité de conserver la zone hydrocarbonée pour le sport, l'opportunité sera ici d'implanter : - un alignement d'arbres hautes tiges le long de la limite de propriété ouest du terrain communal ; - plusieurs bacs à plantation le long du terrain de jeux, et de la Maison de Jeunes.



Maison communale de Marbais



Le vaste parking pourrait être plus végétalisé et arboré. Les talus sont engazonnés, ce qui nécessite un entretien fréquent alors que des parterres permettraient plus de biodiversité et moins d'entretien. Le parking pourrait être planté d'arbres à hautes tiges apportant de l'ombre dans cette vaste zone asphaltée (îlot de chaleur potentiel à éviter).

Il conviendra d'implanter :

- un alignement d'arbres sur la surface du parking (environ 20 arbres à hautes tiges) ;
- des parterres fleuris et de buissons dans les talus.



Deuxièmement, il est important que la gestion des espaces verts et des espaces publics continue d'être réalisée avec une approche plus écologique. En effet, des espaces verts plus naturels et sauvages demandent un entretien et une gestion moins coûteux et accueilleront une faune plus diversifiée que des espaces très planifiés et aménagés. Villers-la-Ville a sauté le pas pour une gestion différenciée des espaces verts depuis qu'elle est devenue commune Maya. Cette gestion implique de ne pas gérer tous les espaces verts de la même manière, mais bien d'appliquer la bonne gestion au bon endroit⁴. Celle-ci implique notamment :

- l'utilisation de méthodes préventives au désherbage en couvrant le sol (paillage organique/minéral, bâches, plantes rampantes) afin de diminuer la charge d'entretien ;
- maintenir les méthodes alternatives de désherbage thermique, mécanique ou manuel. Le désherbage aux pesticides est interdit dans les espaces publics wallons depuis le 1^{er} juin 2019 ;
- la mise en place de l'écopâturage, à savoir l'entretien des espaces naturels par des animaux herbivores (chèvres, moutons, etc.) principalement pour les zones peu utilisées par les citoyens et où l'accès et l'entretien classique y sont difficiles ou bien des vergers ;
- la pose de revêtements intégrant la végétation sur les espaces publics ne nécessitant plus de désherbage et augmentation de la perméabilité du sol (ex : parkings végétalisés en dalle gazon) ;
- l'acceptation de la végétation spontanée et la biodiversité locale qui pousse naturellement là où elle se développe facilement ;
- Sensibiliser la population à une gestion efficace des espèces exotiques envahissantes qui présentent des impacts négatifs au niveau sanitaire, économique, et écologique ;
- appliquer une communication qui sensibilise le citoyen sur le bien-fondé d'une gestion raisonnée des espaces verts en termes de biodiversité et de santé humaine.

En somme, chaque espace doit se voir attribuer une gestion unique, propre.

Enfin, les citoyens ont émis le besoin de s'impliquer dans les projets de la commune. Une collaboration entre la commune et les citoyens doit être réfléchi dans le cadre de la végétalisation des espaces publics et de leur gestion. Ceci permettrait de soulager les services communaux et que chaque citoyen puisse s'investir dans la commune à travers des projets qui lui sont chers.

2. Justification du projet

Besoins de la population

- rendre les espaces publics plus « verts » ;



- augmenter l'attractivité des espaces publics auprès de toutes les tranches d'âge ;
- contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique ;
- besoin de lieux de convivialité et de liens sociaux.

Effets attendus

- renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité ;
- augmentation de zones d'accueil de la faune et la flore locales ;
- valorisation et protection de la nature et du paysage local ;
- amélioration du cadre de vie ;
- augmentation des échanges, de la convivialité et du bien-être ;
- amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village.

Lien avec d'autres fiches-projets

- FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart Dames Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal
- FP 1.8 - Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité
- FP 2.4 - Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- FP 2.5 - Aménager un parc public à la cure de Sart-Dames-Avelines

3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité		X	
Augmentation de zones d'accueil de la faune et la flore locale		X	
Valorisation et protection de la nature et du paysage local	X	X	
Amélioration du cadre de vie	X		
Augmentation des échanges, de la convivialité et du bien-être	X		



Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village



5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Espaces publics répertoriés
Périmètre d'intervention	Territoire communal
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Les aménagements concernent des sites qui sont tous en lien avec d'autres fonctions (places, écoles, cimetières, sentiers, RAVeL ...) de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement des villages et quartiers. Intégration architecturale et paysagère Les aménagements prévus sont principalement de la végétalisation dans le but de renforcer l'agrément paysager via des arbres, arbustes, prés fleuris et l'instauration d'une gestion différenciée. Du mobilier accueillant de la végétation peut éventuellement être proposé. Leur choix sera fait en fonction de leur intégration visuelle avec le quartier. Intégration culturelle/économique/sociale Les sites sélectionnés l'ont été pour toucher tous les villages et à des endroits favorisant la rencontre entre riverains.
Cadre légal	Sans objet
Contraintes	Les surfaces artificielles nécessitent des travaux de démolition afin de pouvoir végétaliser les sols sous-jacents. Ensuite une aération et un amendement seront sans doute nécessaires avant la plantation.
Statut de propriété	Propriétés publiques

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- GAL « Projet agricole » - Natagora - Citoyens - DNF - Contrat Rivière Dyle-Gette - Services communaux	Commune de Villers-la-Ville



Partenaires potentiels

Ecowal, Natagriwall, Conseil'Haies (Faune & Biotopes et PlantC), Adelia 2.0, CRIE de Villers-la-Ville, les jardins partagés de Villers, Diversifruits asbl.

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés des subsides
Direction de la Nature et des Espaces Verts	BiodiverCité (taux maximum : 10.000,00 €/an + 2.000,00 € pour la semaine de l'arbre)
Yes We Plant	Subvention à la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres et entretien des arbres têtards (taux maximum : 80 %)
La province du Brabant wallon	Plantation de haies (jusque 9,00 € par mètre de haie)
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	Subside du Développement Rural 80% en vue de renforcer la biodiversité

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- maîtrise foncière communale sur tous les sites identifiés ;
- aucun réaménagement lourd à entreprendre, mais potentielle démolition des surfaces artificialisées ;
- conception paysagère et plan d'implantation à faire réaliser par un bureau d'étude.

État du dossier

Un inventaire des espaces publics de la commune a été réalisé lors du diagnostic de la commune. La gestion des espaces verts est déjà assurée par les services communaux. De plus, la commune est déjà engagée dans des projets en matière de biodiversité à travers différents programmes :

- le contrat rivière Dyle-Gette pour la gestion des cours d'eau et des abords ;
- subvention BiodiverCité pour la promotion de la biodiversité sur le territoire ;
- commune engagée pour une gestion différenciée des espaces verts via la mise en place du fauchage tardif, la végétalisation des cimetières, le zéro phyto, etc. ;
- commune engagée à suivre le mouvement « sauvons la biodiversité » ;
- la semaine de l'arbre via la distribution gratuite d'essences indigènes aux citoyens ;
- participation au concours villes et villages fleuris en végétalisant les espaces publics ;
- la commune organise le concours façades fleuries récompensant les plus belles devantures végétalisées de la commune ;
- actions de nettoyage de bord des routes lors des journées différentes avec l'aide de chevaux de trait ;
- fauchage tardif des bords de route.

Programme des travaux

- achat du matériel, des plants et des semences ;



- pose des installations si nécessaire ;
- plantations et semis ;
- inaugurations.

Planification

- Phase 1 : réaliser un état des lieux de l'ensemble des actions à prévoir ;
- Phase 2 : maintenir la demande annuelle de subside dans le cadre du Plan BiodiverCité ;
- Phase 3 : réalisation des aménagements par le service travaux de la commune ou entrepreneur externe (procédure marchés publics) avec potentiellement de la participation citoyenne (CCATM/CLDR/Comités de quartier).

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : demande de devis auprès des bureaux d'étude pour la conception paysagère si la commune ne se présente pas comme auteur de projet ;
- Démarche n°2 : demande de devis auprès d'un entrepreneur externe si le service travaux ne prend pas en charge les nouveaux aménagements ;
- Démarche n°3 : demande de devis auprès de fournisseurs de modules et mobilier et du matériel lié à la gestion différenciée (désherbage mécanique, pavements perméables, couvre-sol ...) ;
- Démarche n°4 : sélection de l'auteur de projet et de l'entrepreneur ;
- Démarche n°5 : sélection des modules, mobilier et du matériel ;
- Démarche n°6 : choix des essences et des types de plantations.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- choix de matériaux durables dans le temps ;
- choix d'essences indigènes ;
- augmenter la gestion différenciée des espaces végétalisés ;
- diffusion et communication régulières de l'information auprès des habitants ;
- contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- évaluation des projets (ex. comptage faune et flore à l'échelle de la commune).

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'aménagements réalisés	Travaux e végétalisation réalisés (des places publiques listées ci-dessus)	Réception provisoire des travaux

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'arbres plantés	5 arbres par site identifié ci-dessus	comptages flore

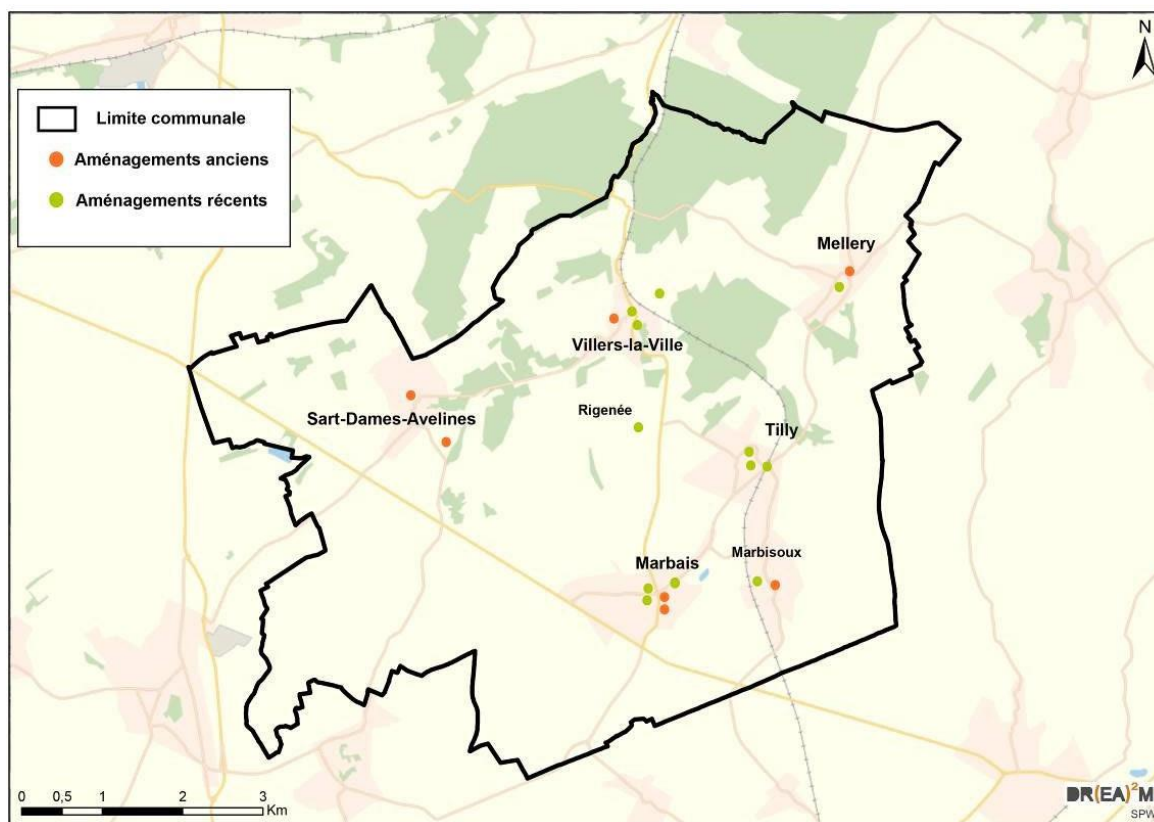


Nombres d'espèces de plantations (arbustes, plantes...)	5 espèces de plantes différentes par site	comptages flore
---	---	-----------------



9. Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

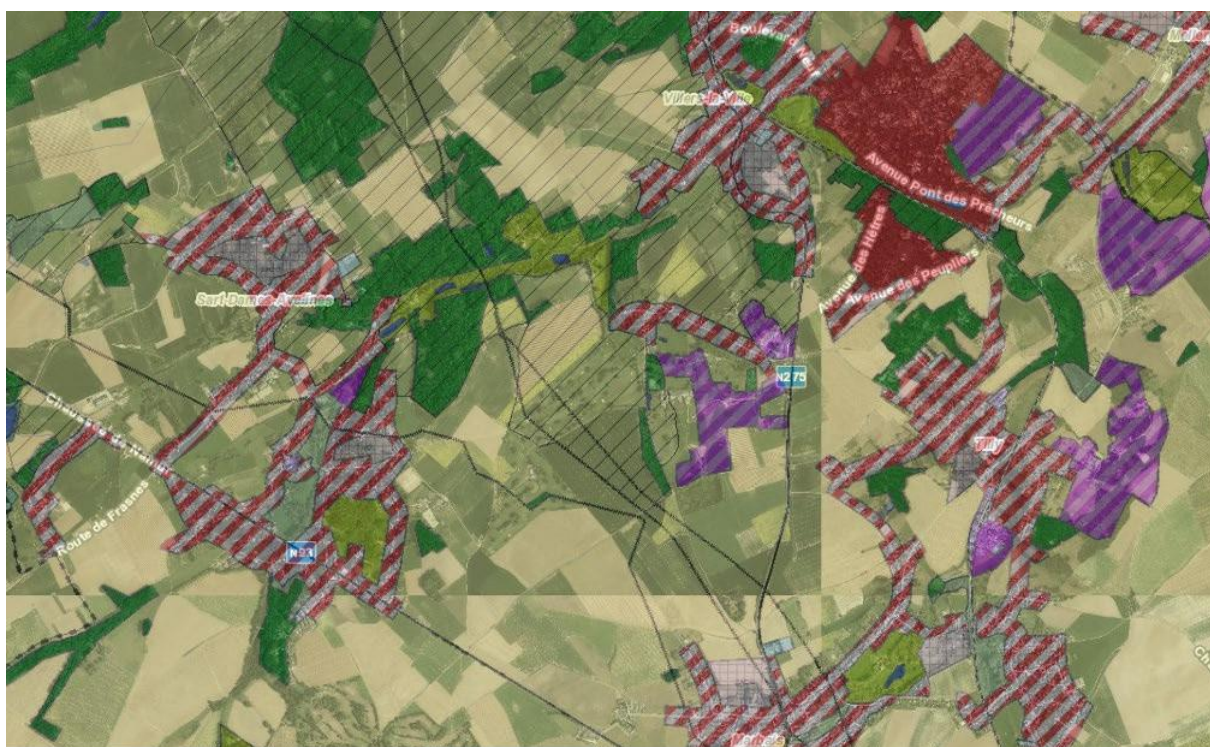


Figure 2: extrait de WalOnMap avec le plan de secteur en vigueur



Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet.

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : l'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »



Créer une aire de bivouac

Fiche n° 2.7

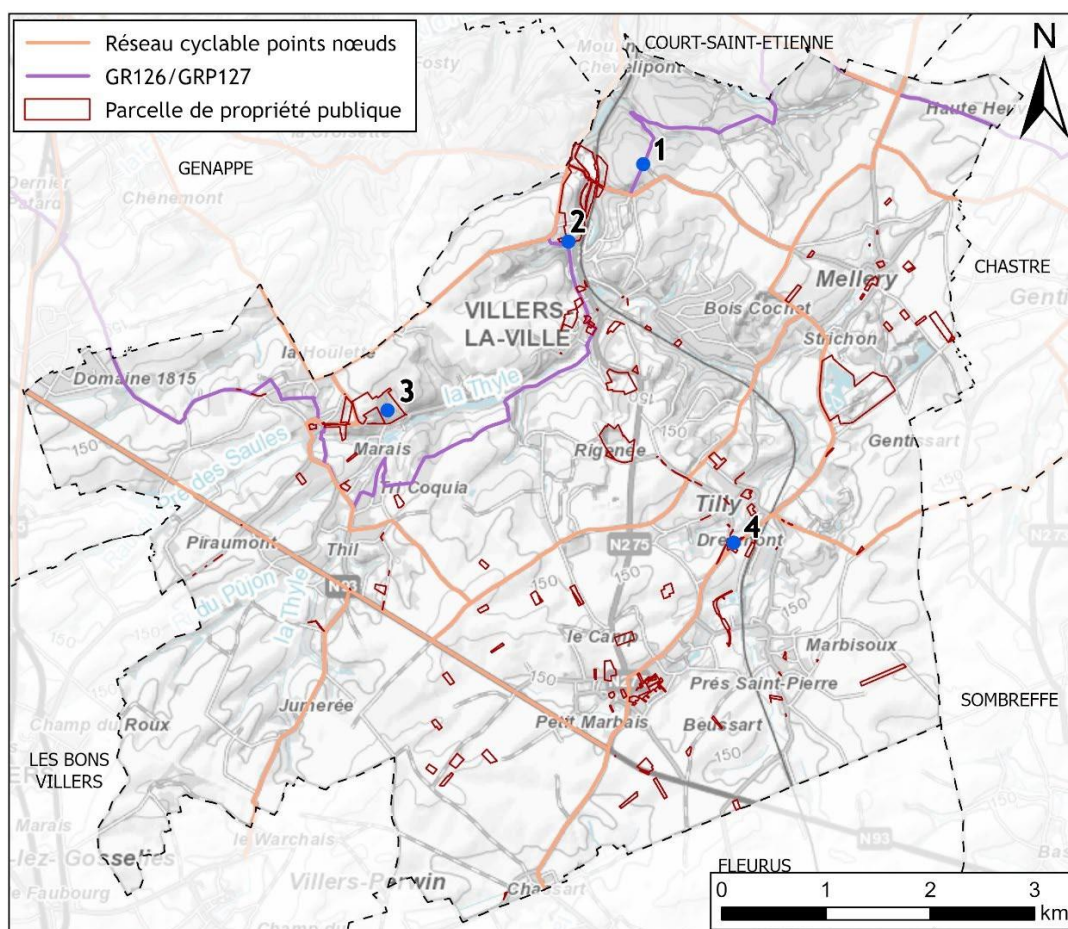
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Cette fiche-projet vise à créer une aire de bivouac dans la Commune de Villers-la-Ville le long des itinéraires de promenades.

Description du site dans son état actuel

Des lieux de repos et de détente sur le territoire communal ont été identifiés par les riverains lors des groupes de travail. En analysant ces lieux et d'autres sites sur le territoire communal, les points ci-dessous ont été repris.



1. Bois de l'Étoile 2. Ferme de l'Abbaye 3. Complexe sportif 4. Rue de la Drève/ rue du Culot

Figure 1 : Aires de bivouac potentielles identifiées (Fond de plan : Cartoweb (IGN)).

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des sites identifiés.



Tableau 1 : Caractéristiques des lieux identifiés pour la création de l'aire de bivouac.

Site	Réseau PN	GR	PIP ADESA	PIP PdS	N2000	Propriété publique
1	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
2	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
3	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
4	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui

Les images aériennes de ces sites sont visibles à la Figure 2.

1. Bois de l'Étoile : ce lieu est situé le long d'un GR et est à environ 300 m du réseau cyclable PN. Le Bois fait partie du site Natura 2000 *Vallée de la Thyle*. Il n'y a pas de parcelle de propriété publique pouvant être aménagée à proximité, un accord avec le propriétaire des parcelles devra donc être conclu si ce site est choisi pour l'aire de bivouac.
2. Ferme de l'Abbaye : ce site est le long du GRP127 et à une centaine de mètres du réseau cyclable PN, à côté de la ferme de l'Abbaye et donc sur des parcelles (70 ares boisées) appartenant à la Région wallonne. Le lien piéton qui serait aménagé si la fiche-projet 1.11 est mise en œuvre longe également ce site et est idéalement situé pour y implanter un bivouac le long d'un cheminement piéton. À cet effet, il faudra prendre contact avec l'Abbaye pour voir si il y aurait des pistes d'emplacement le long de cette nouvelle liaison.
3. Complexe sportif : il est situé à proximité du réseau cyclable PN mais plutôt éloigné du GRP127 (environ 600 m). Il est situé sur des parcelles appartenant à la Commune et regroupant 530 ares au total. Une partie des parcelles est sur le site Natura 2000 *Vallée de la Thyle*. *L'endroit n'est peut-être pas le plus adéquat au vu des projets au Complexe sportif et des activités extérieures qui y sont organisées notamment le weekend.*
4. Rue de la Drève/rue du Culot : ce groupe de parcelles (60 ares au total) appartenant à la Commune est situé le long du réseau cyclable PN. À 200 m de la gare de Tilly, le site présente un cadre moins « naturel » que les trois autres lieux proposés (proche d'habitations, de la route et du chemin de fer, superficie du site assez réduite et moitié non boisée, ...).

Le lieu exact pour l'aménagement de l'aire de bivouac sera choisi entre ces quatre sites au choix et devra être déterminé lors de la mise en œuvre de cette fiche-projet.

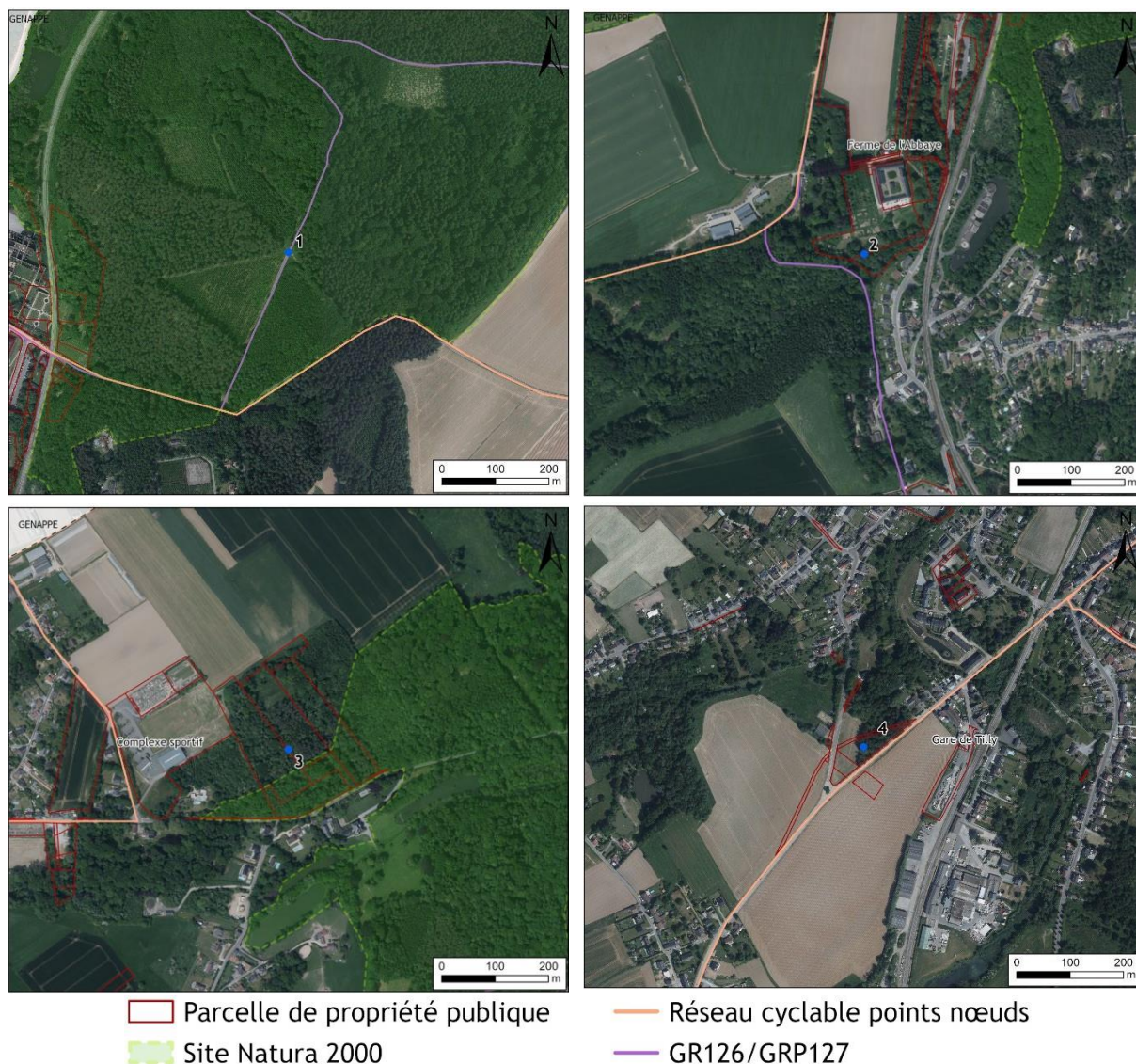


Figure 2 : Vue rapprochée des lieux potentiels pour le bivouac et de leur environnement (Fond de plan : Orthophoto 2023).

Description des aménagements proposés

L'objectif est de créer une aire de bivouac en vue d'inviter les promeneurs et cyclistes à se reposer/faire une halte, dans un lieu à la fois naturel, calme, mais également le long des circuits de balades fréquentés par les promeneurs.

Cette aire permettra d'accueillir les promeneurs de tous les jours, les randonneurs de passage et les touristes présents dans la Commune en recherche d'hébergements simples et naturels.

Il ne s'agit pas ici d'offrir un « réel » hébergement, mais de permettre aux promeneurs de camper sur place.

L'aire comportera des poubelles, des toilettes, une aire de pique-nique couverte avec bancs et table, et éventuellement une structure en bois ouverte et couverte permettant d'apporter un abri aux campeurs. Une petite aire de barbecue fixe (un espace feu) permettant de cuire des aliments sera également placée.



Des panneaux d'information explicatifs seront intégrés au lieu (consignes de sécurité, charte de bonne conduite, carte des itinéraires et explications sur le lieu) (Figure 3). Des gestionnaires d'autres aires de bivouac en Wallonie pourront être utilisés comme référents afin d'assurer une mise en place adéquate du projet.

ⓘ IMPORTANT ⓘ

Je te demande ceci si tu utilises ces aires (liste non exhaustive) :

- Ne te rends pas aux aires de bivouac avec un véhicule.
- Respecte les emplacements, le calme et la discrétion en pleine nature.
- Ne reste pas plus d'une nuit sur la même aire.
- Ne monte pas ta tente en journée : uniquement de 16h00 à 10h00.
- Ne fais pas de feu hors des zones prévues **ou pire, en période de sécheresse**.
- Ne brûle pas de déchets et ne brûle que le bois nécessaire (et mort).
- Ne coupe pas de branche sur un arbre, respecte la végétation et ne construis rien.
- Ne laisse aucune trace de ton passage (emmène tes déchets, étend les braises, nettoie la zone).
- Reste courtois et poli avec les autres usagers.
- Respecte le code forestier et les dates de chasse en vigueur.

Seulement si tu as bien compris tout ça, tu peux continuer de lire ce qui va suivre ! 😊

Figure 3 : Exemple de charte (trekkingetvoyage.com).



Figure 4 : Exemples d'aménagements pour l'aire de bivouac (Corentin LEVACQ).

2. Justification du projet

Outre ses zones boisées intéressantes pour ce projet, l'entité dispose d'un réseau cyclable à points nœuds et est traversée par les GR126 et GRP127, ce qui permet d'attirer des



promeneurs/randonneurs/cyclistes. En leur offrant un endroit où se reposer tout en gardant le cadre naturel de leur voyage, cela pourrait renforcer le tourisme de moyen séjour dans la Commune.

Le diagnostic partagé a mis en lumière la nécessité et la volonté de développer le tourisme vert à Villers-la-Ville, ce qui peut passer par la création d'une aire de bivouac, disponible actuellement qu'en version payante. En effet, dans quelques Communes wallonnes touristiques, les autorités ont installé ce type d'infrastructures qui attirent de nombreux touristes ayant un comportement respectueux de la nature et des lieux.

En Belgique, le camping de plusieurs jours ou le bivouac sauvage (une seule nuit en pleine nature, hors camping ou terrain privé) est strictement interdit pour respecter la biodiversité, la faune et la flore et garder un côté sauvage aux zones non urbanisées. Il existe cependant dans plusieurs Communes wallonnes des aires de bivouac publiques installées en pleine nature dans le cadre de projets touristiques. Elles permettent aux randonneurs, cavaliers et cyclistes de s'installer le temps d'une nuit dans leur itinérance.

En outre, la Wallonie compte aujourd'hui 27 bivouacs : trois en hautes-Fagnes, trois dans La Grande Forêt de Saint-Hubert sur l'itinéraire « Entre Lesse et Lomme », sept abris artistiques sur les Sentiers d'Art en Condroz-Famenne, neuf dans la région de Chimay et cinq en Ardenne Belge. Ces aires de bivouac sont surfréquentées au vu de leur nombre limité. La création d'une aire de bivouac à Villers-la-Ville aurait donc un impact au niveau régional.

Liens avec d'autres fiches-projets :

- FP 1.1 - Embellir le réseau de promenades par l'implantation d'aires de repos et de panneaux didactiques sur six sites définis
- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés

3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 8 : Économie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Valorisation du patrimoine naturel et paysager		X	
Tourisme durable (faible impact sur l'environnement)	X	X	
Sensibilisation à la nature		X	X
Hébergement touristique peu coûteux	X		X
Tourisme durable à faible impact sur environnement		X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	À définir.
Périmètre d'intervention	
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Les aménagements concernent un site en lien avec d'autres fonctions (GR, points nœuds, sentiers, PIP, etc.) de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement du tourisme vert dans la Commune. Intégration architecturale et paysagère Le bivouac sera intégré dans son environnement, dans un milieu boisé, avec des constructions en bois, afin de maintenir le cadre naturel du lieu. Intégration culturelle et sociale Le bivouac accueillerait des personnes de tous âges et de milieux sociaux différents pour leur permettre d'apprécier le patrimoine naturel de la Commune.
Cadre légal	Dépend du site choisi.
Statut de propriété	



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- Commune de Villers-la-Ville - CLDR - GAL - Abbaye de Villers-la-Ville - Privés (!des Conventions à signer si l'endroit se situe sur terrain privé)	- Commune de Villers-La Ville - Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	DR /// Subsidies octroyés par le Développement rural
Fonds propres communaux	
GAL Pays des 4 Bras	(Pas de financement de la part du GAL mais moyens humains peuvent être mis à disposition dans le cadre du projet « Carrefour de la randonnée »)
Direction des Equipements touristiques (SPW)	Les subventions au balisage, cartes et descriptifs de promenade. Le taux d'intervention est fixé à 60 % de la conception, de la fourniture, de la pose des balises et de la certification du balisage, ainsi que de la fourniture de balises de réserve correspondant au maximum à 40 % des balises à placer. Ce taux peut toutefois être porté à 80 % si le demandeur intègre son itinéraire à d'autres activités ayant un rapport avec le tourisme, en respectant notamment certaines conditions.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- peu d'aires de bivouac en Wallonie ;
- manque d'offre de logements de court séjour dans la Commune ;
- les travaux requis pour mettre en place les infrastructures impliqueront des aménagements peu conséquents.

État du dossier

Le lieu reste à définir.

Programme des travaux



- définir le lieu ;
- adjudication des travaux à réaliser ;
- désignation d'une entreprise ;
- installation du chantier ;
- préparation du terrain ;
- construction et installation des infrastructures (toilettes, structure couverte, tables de pique-nique, électricité ...) ;
- installation de signalétique (sécurité, faune et flore, ...).

Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet ;
- Phase 2 : demande de permis ;
- Phase 3 : conventions à signer si l'endroit trouvé se trouvait sur terrain privé
- Phase 4 : création de l'aire de bivouac ;
- Phase 5 : réalisation des travaux ;
- Phase 6 : suivi et surveillance.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : contacter le Département de la Nature et des Forêts à propos de la création d'une aire de bivouac en zone Natura 2000 ;
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet ;
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires ;
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

La Commune sera chargée de gérer le lieu pendant son exploitation. Le service travaux assurera la maintenance du site, les poubelles seront ramassées comme sur le reste du territoire communal.

Une évaluation du bon usage des lieux et de sa fréquentation se fera une fois par an. La propreté des lieux et le respect de la quiétude seront évalués.

Des contrôles réguliers seront prévus sur l'aire de bivouac par les agents forestiers et communaux.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Nombre d'aire de bivouac réalisée	1	PV de réception provisoire



Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs	80% de taux de satisfaction	Sondage avec code QR sur place
Nombre d'inauguration	1	Invitations et reportages photos et vidéos publiés sur le site web de la Commune
Nombre d'utilisateurs du bivouac par an	30	Emplacements du bivouac réservés en ligne



Préserver la faune nocturne, favoriser la biodiversité notamment pour les chauves-souris

Fiche n° 2.8
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Par faune nocturne nous entendons les espèces nocturnes qui, par opposition aux espèces diurnes, sont actives pendant l'obscurité car elles sont physiologiquement adaptées à évoluer dans ces conditions. La faune nocturne comprend 28 % des vertébrés et 65 % des invertébrés. Celle-ci est représentée par une multitude de classes (Figure 1) : l'avifaune, les amphibiens, les mollusques, les myriapodes, les insectes, les arachnides, les reptiles, les poissons, les mammifères... leur rythme propre doit être respecté et nous en devons donc y contribuer activement.

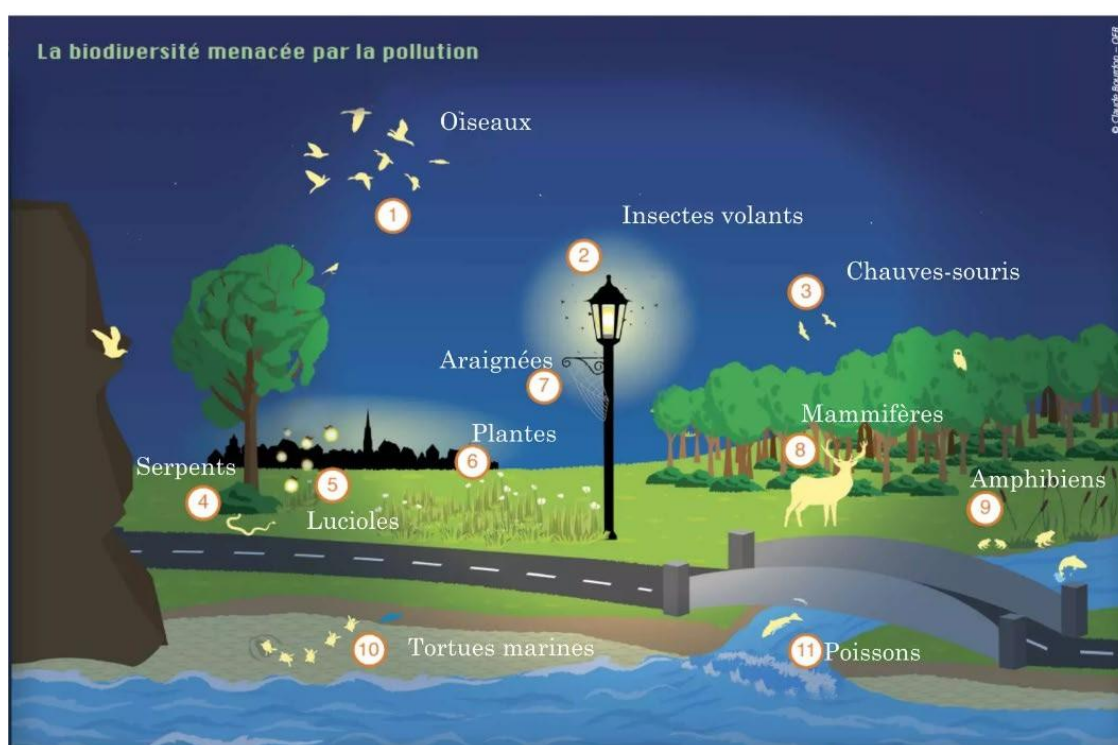


Figure 1 : La biodiversité affectée par la pollution lumineuse (Claude Bourdon - OFB, 2021).

DETERMINER LES CIBLES D' ACTIONS PRIORITAIRES

La Commune a pris la décision de ne plus allumer l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin, excepté les vendredi et samedi soir). Malgré cela, elle souhaite continuer à mettre en place un plan d'actions afin de diminuer l'impact de l'éclairage artificiel sur la faune nocturne.

Avant de mettre en place des actions concrètes, il faut cibler les lieux les plus problématiques. Le SPW a élaboré une cartographie des points lumineux de l'éclairage public communal identifiés en 2020 comme potentiellement superflus et/ou gênants pour la biodiversité. Trois priorités d'actions sont distinguées en fonction de l'impact environnemental modélisé pour chaque point lumineux. Ces points pourraient faire l'objet d'une suppression en fonction de leur priorité et du contexte local (Figure 2).

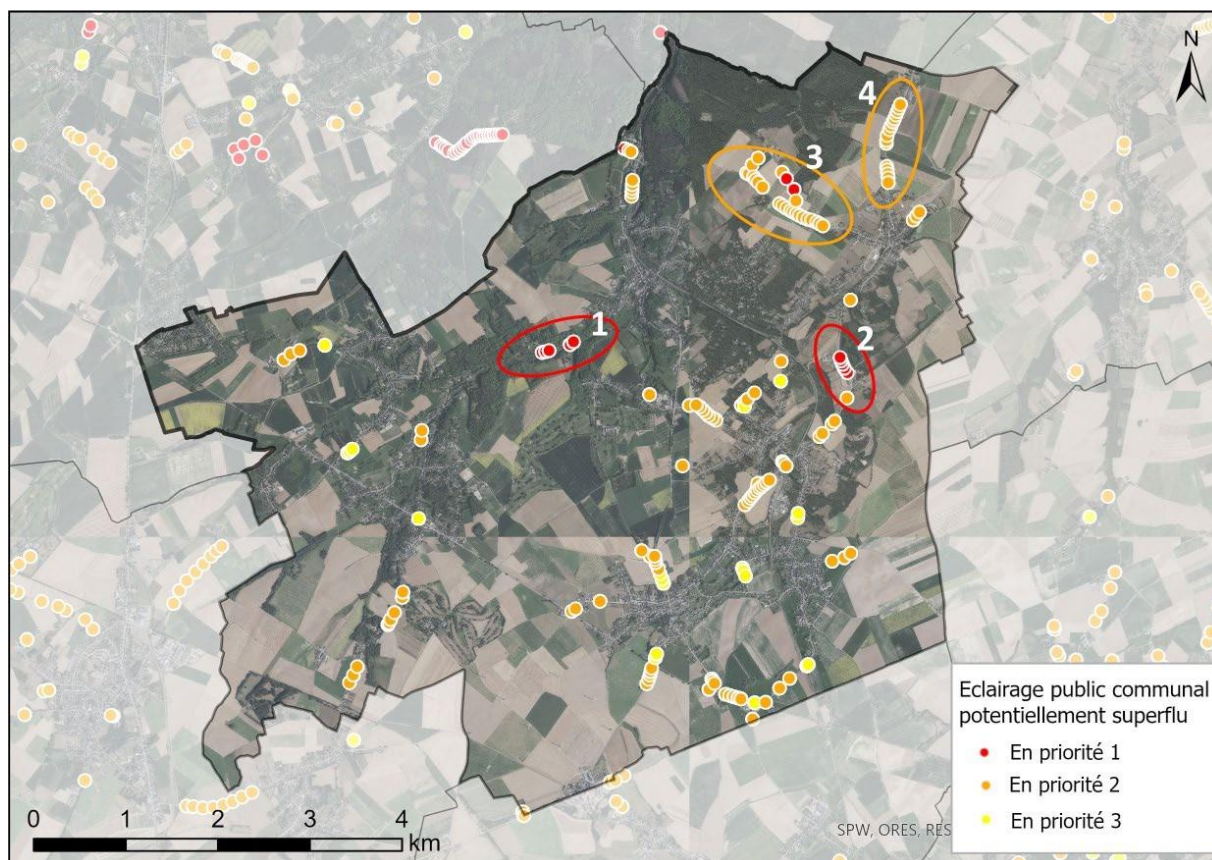


Figure 2 : Éclairage public communal potentiellement gênant pour la biodiversité
(Source : SPW - Carto : DR(EA)²M)

De cette cartographie peuvent être identifiés des lieux prioritaires à la mise en place d'actions en faveur d'une diminution d'impact sur la faune nocturne :

- les zones 1 (Bois Pigeolet) et 2 (Réserve naturelle domaniale Gentissart) sont reprises en priorité 1 car elles sont situées à proximité directe de deux sites Natura 2000 de la Vallée de la Thyle ;
- les zones 3 et 4 sont deux alignements de points lumineux qui sont majoritairement repris en priorité 2 car ils sont situés à proximité d'un massif boisé implanté dans le Nord de la Commune et également repris en zone Natura 2000 de la Vallée de la Thyle.

De manière générale, la plupart des points lumineux problématiques se trouvent en dehors des centres urbains, dans les zones boisées ou en rase campagne. Une réflexion doit également être menée sur la pertinence de leur localisation.

ACTIONS VISANT À DIMINUER L'IMPACT DES POINTS LUMINEUX SUR LA BIODIVERSITÉ

Déploiement d'une trame noire. La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et emprunté par les espèces nocturnes. La CLDR souhaite développer une trame noire sur le territoire en parallèle des trames vertes et bleues déjà existantes sur le territoire de Villers-la-Ville - grâce à la présence de nombreuses zones boisées, plusieurs sites protégés (Natura 2000, réserves naturelles domaniales), zones humides et cours d'eau - afin d'en faire des habitats de jour comme de nuit pour la faune.

Assurer la modernisation des lampadaires. Il est proposé que l'éclairage des lampadaires soit orienté vers le bas et non plus dans toutes les directions. L'énergie lumineuse envoyée vers le ciel est gaspillée et néfaste pour la faune nocturne. Il faut privilégier des lumières plus orangées, voir blanc



chaud à des températures plus faibles (<2.300 K). L'intensité de la luminosité doit-être adaptée pour un éclairage sobre et uniforme (Figure 3).



Figure 3 : Quatre principes pour un éclairage plus respectueux de l'environnement (Réserve internationale de ciel étoilé de Mont Mégantic).

L'installation de matériel réfléchissant sous forme d'un éclairage passif qui réfléchit la lumière des phares de véhicules et balise la route. Ceci peut être installé aux endroits plus sensibles tels que les ronds-points, carrefours, etc. Cet éclairage passif assure un minimum de visibilité et donc de sécurité sans produire de lumière artificielle.

L'intégration de détecteurs de mouvements aux lampadaires existants ou, le cas échéant, remplacer ceux-ci par ces systèmes. Le principe est le suivant : lorsqu'un véhicule se déplace sur une voirie, les lampadaires s'activent et s'éteignent au fur et à mesure de son passage. Ceci permet une optimisation de l'éclairage et garantit une sécurité. Ceci n'est pas recommandé pour les piétons dans les centres urbains (diminuerait le sentiment de sécurité) mais bien dans les zones de faible passage.

2. Justification du projet

Depuis plusieurs années, des études ont pu démontrer que les espèces nocturnes sont affectées par les activités humaines et, en particulier, par la pollution lumineuse que ces activités engendrent. L'urbanisation croissante, le trafic automobile, les panneaux publicitaires, les enseignes commerciales et l'éclairage des rues et édifices publics sont autant de facteurs d'augmentation de l'éclairage la nuit et donc de la pollution lumineuse. Cette pollution a des impacts négatifs sur l'environnement, dont la faune nocturne. Citons notamment :

- l'effet de répulsion des sources de lumière artificielle sur les espèces. Certaines espèces (dites lucifuges) telles que les chauves-souris et mammifères terrestres évitent la lumière, ce qui engendre la disparition et la fragmentation d'une partie de leur habitat ;
- l'effet d'attraction de certaines espèces vers les sources lumineuses. Les oiseaux et insectes vont être attirés par les sources lumineuses et vont être désorientés. Ceci est particulièrement le cas pour les espèces migratrices. Les LEDs blanches seraient les plus en cause ;
- l'effet de barrière écologique des sources lumineuses du fait du caractère infranchissable des couloirs de lumière par une partie de la faune nocturne ;
- l'effet d'éblouissement des sources de lumière sur les espèces nocturnes, en particulier par les phares de véhicules, causant des collisions mortelles ;



- l'effet sur le comportement et les mécanismes physiologiques des espèces : perturbation de la reproduction, de l'alimentation, de la migration et fatigue accrue¹.

En conclusion, l'augmentation de l'éclairage artificiel cause des impacts sur la faune nocturne via une fragmentation des habitats, une désorientation des espèces, une vulnérabilité accrue aux accidents mortels, et des perturbations physiologiques. Des actions à chaque échelle doivent être mises en place pour rétablir l'obscurité dans les lieux les plus éclairés et mettre en place une trame noire.

Besoins de la population

- sensibiliser sur les bienfaits de la préservation de la faune nocturne ;
- assurer un éclairage intelligent de la Commune en supprimant les zones éclairées inutilement ;
- maintenir un éclairage aux points sensibles de circulation ;
- maintenir un sentiment de sécurité la nuit pour les piétons ;
- contribuer au maintien de la biodiversité.

Effets attendus

- diminution de la mortalité de la faune nocturne ;
- création d'une véritable trame noire à l'échelle de la Commune ;
- diminution de la facture énergétique de la Commune ;
- maintien du sentiment de sécurité la nuit dans les centres urbains ;
- maintien de la sécurité routière la nuit.

Lien avec d'autres fiches-projets : /

Alternatives au projet

Sans objet.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet s'inscrit dans un objectif de sobriété malgré les dépenses financières liées à l'achat de nouveau mobilier moderne (lampadaires adaptés, équipement réfléchissant...). En effet, les dépenses énergétiques de la Commune devraient diminuer de par la suppression des points d'éclairages non pertinents, la diminution de la durée et de l'intensité d'éclairage et la meilleure performance énergétique des nouveaux équipements.

¹ France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes : La nature la nuit, guide théorique et pratique pour découvrir le monde nocturne, 2015. Disponible ici : https://www.fne-aura.org/uploads/2019/04/livret_la_nature_la_nuit_frapna.pdf



3. Lien à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culture	Environnement	Économie
Diminution de la mortalité de la faune nocturne		☒	
Création d'une véritable trame noire à l'échelle de la Commune		☒	
Diminution de la facture énergétique de la Commune			☒
Maintien du sentiment de sécurité la nuit dans les centres	☒		
Maintien de sécurité routière la nuit	☒		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Espaces publics répertoriés
Périmètre d'intervention	Territoire communal
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration architecturale et paysagère Les aménagements prévus sont principalement le remplacement de lampadaires obsolètes par du matériel moderne. Leur choix sera fait en fonction de leur intégration visuelle avec le quartier. Intégration culturelle/économique/sociale Les adaptations en termes de politique lumineuse permettront une diminution de la facture énergétique de la Commune à long terme.
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Propriétés publiques



6. Parties prenantes, porteur de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
- Population - CLDR	- ORES - Riverains - Associations villageoises - Groupes nature - DNF	Commune de Villers-la-Ville

Partenaires potentiels

Natagora, Natagriwal...

Sources de financement

Pouvoir subsidant	Libellés des subsides
Direction de la Nature et des Espaces Verts	BiodiverCité (taux maximum : 10.000,00 €/an-+ 2.000,00 € pour la semaine de l'arbre)
SPW Mobilité et Infrastructures	PIC - Plan d'Investissement Communal du Département des infrastructures locales (enveloppe variable par Commune)
	Plan Triennal (PT) : Travaux de bâtiments publics et de voiries - Direction des Bâtiments et des Espaces publics - Variable en fonction de la programmation sur 3 ans

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- maîtrise foncière communale sur tous les sites identifiés ;
- aucun réaménagement lourd à entreprendre ;
- bureau d'étude spécialisé à missionner pour réaliser le plan lumière.

État du dossier

La Commune est engagée dans la préservation de la biodiversité à travers plusieurs programmes (BiodiverCité, Yes We plant...). Villers-la-Ville a participé à l'action d'extinction de l'éclairage public du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023 au même titre que 163 autres Communes wallonne.

Programme des travaux

- Phase 1 : achat du matériel performant (lampadaires, ampoules, réfléchisseurs...) ;
- Phase 2 : pose des installations sur les sites prioritaires ;
- Phase 3 : test des nouvelles installations ;
- Phase 4 : inaugurations.

Démarches administratives

- Démarche n°1 : demande de subsides auprès des organismes publics ;
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet (plan lumière) ;
- Démarche n°3 : demande de devis auprès de fournisseurs de lampadaires et modules réfléchissants ;



- Démarche n°4 : sélection du matériel adéquat ;
- Démarche n°5 : collaboration avec Natagora pour l'emplacement des lampadaires, leur intensité et la suppression des plus problématiques ;

Planification

- Phase 1 : réalisation d'un état des lieux de toutes les actions à prévoir ;
- Phase 2 : appel d'offre pour la création du plan lumière communal et l'achat de mobilier lumineux performant ;
- Phase 3 : pose du matériel.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- s'assurer de la mise en place et du respect du plan lumière communal ;
- s'assurer de la durabilité des installations lumineuses.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum	Reportage photographique présenté à la CLDR ou visite sur place
Diminution de l'éclairage public en durée, intensité et spatialité	Assurer un éclairage intelligent, ciblé et respectueux de la biodiversité	Images satellitaires la nuit. Photographies avant/après.

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Comptages faune nocturne par des experts (Natagora par ex.)	Refréquentation des lieux autrefois constituants des barrières écologiques. Augmentation du nombre d'espèces présentes.	Rapport de comptages avant et après les changements
Coût énergétique moins élevé	Diminution de la facture énergétique de la Commune	Facture du fournisseur d'électricité
Sentiment de sécurité routière et des usagers actifs	Maintien d'un sentiment de sécurité pour les usagers actifs ainsi que pour les automobilistes	Enquêtes auprès de la population



Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Soutenir et valoriser les agriculteurs Villersois

Fiche n° 2.9
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Sur le territoire communal, il existe déjà des actions en cours en vue de renforcer le dialogue avec les agriculteurs, notamment des réunions d'information en soirée, organisées par la Commune à propos de l'adaptation des pratiques agricoles, et également des visites d'exploitations par les citoyens.

Dans le cadre du présent PCDR, un groupe de travail a été constitué et une soirée de rencontre et d'échanges a été organisée en 2023, permettant d'amorcer ce dialogue. L'objet du projet est de continuer et de développer ce dialogue et d'enclencher les actions qui seront pointées comme nécessaires pour améliorer la cohabitation des activités citoyennes et celles des agriculteurs.

Description des aménagements proposés

CONTINUER LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail permettent aux agriculteurs d'entendre les attentes de la population tout en expliquant les atouts de leur exploitation. Ils ont été mis en place dans le cadre du PCDR et doivent continuer en présence :

- des agriculteurs concernés ;
- des instances communales ;
- de la CLDR (Commission Locale pour le Développement Rural) ;
- de l'office du tourisme et le Syndicat d'Initiative ;
- de la Fondation Rurale de Wallonie ;
-

Ces groupes de travail permettront d'une part d'établir des liens entre agriculteurs afin d'être les plus complémentaires possibles dans la diversification agricole et d'autre part de créer un canevas des actions à entreprendre par l'ensemble des participants. À terme, ce groupe de travail pourrait éventuellement déboucher sur la création d'une Commission agricole permanente ou, à l'instar de la Commune de Ramillies, un conseil consultatif agri-rural. Ce conseil est une instance du paysage communal qui réunit des agriculteurs ou professionnels du monde agricole et de simples citoyens.

Une fois par mois, le Conseil consultatif se réunit pour discuter de thématiques variées (aménagement de voiries, prévention des inondations, ouverture de sentiers, fauchage tardif).

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE

La promotion de l'agriculture doit être envisagée sous différents aspects. Cette fiche-projet propose quelques pistes d'actions :

1. Des actions de sensibilisation dans les écoles par l'intermédiaire de bandes dessinées ou de films participatifs, par exemple, permettraient une prise de conscience collective de l'importance de favoriser les produits du terroir par rapport à la grande distribution. Un partenariat entre les



institutions scolaires, communales et le monde agricole permettrait de faire découvrir aux enfants, dès leur plus jeune âge, la richesse patrimoniale agricole de leur Commune ;

2. Toujours en lien avec l'école, faciliter l'organisation de visites de fermes locales avec des animations et maquettes pédagogiques destinées à chaque enfant. Ces visites à la ferme pourraient aussi se faire via les mouvements de jeunesse ;
3. Des brochures, vidéos ou sites internet mettant en valeur tous les agriculteurs de la Commune en présentant leur diversité et leurs différentes activités pourraient être créés ;
4. Il pourrait aussi être intéressant d'organiser des cours de permaculture qui seraient donnés par des producteurs locaux pour les particuliers avec un système de parrainage pour faciliter le contact ;
5. Pour favoriser cette prise de conscience collective, il faut soutenir les initiatives telles que la réalisation de marchés du terroir, de foires agricoles, de circuits gourmands, durant lesquels une identité communale doit ressortir. Ce type d'initiative permet de mettre le patrimoine agricole à l'honneur et de rapprocher la population de celui-ci tout en l'incitant à se rendre, à nouveau, à la ferme pour se procurer les matières premières telles que le lait, les œufs, le blé, les pommes de terre, etc. ;
6. Continuer à organiser un salon de l'agriculture destiné à toute la population mais reprenant une section dédiée aux enfants sous la forme d'un parcours instructif et participatif retraçant l'histoire de l'agriculture, son évolution, les contraintes du métier, etc. ;
7. Dans ce même ordre d'idées, il est essentiel de soutenir et de promouvoir le petit commerce « l'Epice Locale », les fermes d'Avelines, de Bérines et de Gentissart, Épicoeur,... ;
8. L'élaboration d'un encart consacré à l'agriculture dans le bulletin communal qui présenterait l'activité agricole dans son ensemble. Cette brochure permettra de faire connaître les réalités du métier d'agriculteur aux habitants actuels et futurs de la Commune. Cette brochure devrait, idéalement, être accompagnée d'un calendrier reprenant les périodes de pulvérisation, d'épandage du fumier, de récoltes betteravières et céréalières et toutes autres activités et travaux des agriculteurs locaux. Cet encart devra évoluer dans le temps pour sensibiliser, de manière continue, la population (au caractère agricole) de la Commune et contribuer à la prise de conscience collective du patrimoine communal. Elle sera également l'occasion d'informer sur les produits de la ferme et sur les événements ponctuels ;
9. L'élaboration d'un code de bonne conduite ou d'une charte de convivialité qui permettrait de remédier à plusieurs conflits habitants/agriculteurs. Ce type de document permettrait de recadrer d'une part le caractère rural de la Commune et d'autre part le besoin de civisme de la société. La distribution de cette charte doit se faire dans l'ensemble de la Commune sous forme de document illustratif reprenant les principaux points indispensables à la sérénité et à la prospérité de la Commune ;
10. Continuer l'implantation de différents types de panneaux informatifs, didactiques ou d'interdiction comme :
 - la gestion des déchets le long des routes et jetés dans les champs et pâturages ;
 - le danger que pourraient représenter ces déchets pour les animaux ;
 - le passage sur des chemins privés appartenant aux agriculteurs ;
 - le stationnement devant les barrières des prairies ou des fermes ;
 - le passage sur les chemins exclusivement réservés aux modes doux ou au charroi agricole ;



- le type de culture implanté et une explication sur celle-ci.
11. Si la charte ne suffit pas et n'est pas assez dissuasive, un décret pour harmoniser les relations entre agriculteurs et riverains et visant à protéger le patrimoine immatériel rural et les activités agricoles, a été proposé par plusieurs députés wallons. Ce décret entend :
 - revaloriser les émissions sonores et olfactives propres à la campagne et à la vie rurale ;
 - prévenir et veiller à ce que la cohabitation en zone rurale se déroule avec bon sens et respect en luttant contre les contentieux de voisinage portés par des personnes qui s'installent ou vivent à la campagne sans en accepter les caractéristiques intrinsèques ;
 - obliger toutes les Communes qui entament l'élaboration d'un PCDR à adopter et à faire respecter une charte ou une convention de la ruralité et de la convivialité.

Afin de renforcer cette proposition de décret, une dimension plus contraignante y sera ajoutée, avec des sanctions à la clé, afin de décourager les incivilités ciblées à l'égard du travail et de l'environnement agricoles. Les amendes seront infligées par le fonctionnaire sanctionnateur provincial, communal ou régional.
 12. Continuer à créer plus de tourisme à la ferme, ce qui permettrait à la population de se rapprocher du caractère agricole de la Commune. Pour ce faire, les agriculteurs pourraient organiser des événements (découverte des paysages, balades en VTT, tables de dégustations ...) tout en instaurant une optique de valorisation de l'agriculture et des produits locaux. Ce tourisme devra être géré de manière durable. Des journées thématiques pourront être proposées comme la visite des microproducteurs, la visite d'éleveurs, la visite d'agriculteurs de grandes cultures, etc. Les visiteurs pourraient aussi participer concrètement à des travaux aux champs ou à la ferme ;
 13. La création de partenariats entre la Commune et les agriculteurs. Les agriculteurs, sur base d'une convention, s'engageraient à réaliser le fauchage des bas-côtés des voiries agricoles, la taille des haies... En contrepartie, la Commune ou toute autre institution concernée pourrait s'engager à entretenir voire refaire x mètres de voirie agricole par an, à offrir des formations professionnalisées en matière d'accueil touristique à la ferme, ou de langues permettant de répondre à une demande internationale ;
 14. La mise en place d'un service d'aide et de remplacement pour les agriculteurs est une forme d'aide apportée à ces derniers en cas de crise (maladie, accident ...). Les différents services disséminés en Wallonie sont chapeautés par la Fédération des Services de Remplacement Agricole de Wallonie. Les SRA fonctionnent sur base d'une cotisation annuelle pour un assuré principal et un aidant. En cas de recours au service, un prix horaire est pratiqué selon les raisons qui justifient la demande d'un remplaçant (type 1 : maladie, accident et calamité naturelle ; type 2 : loisirs, vacances, formations et certains cas d'événements familiaux ; type 3 : surcroît de travail). Les avantages sont nombreux : l'agriculteur peut compter sur l'aide d'une personne qui connaît le métier et ce type d'initiative assure le maintien voire la création d'emploi localement. Un système d'heures sociales est mis en place et en partie subsidié par la Région wallonne.
 15. Enfin, tous ces efforts déployés dans le cadre de la promotion de l'agriculture et de l'amélioration des liens entre les habitants, les agriculteurs et le monde politique local pourraient être fédérés sous un slogan et un logo. Ceux-ci auraient l'avantage de donner une identité au projet et pourraient être utilisés sur les différents supports de communication.

LIEN AVEC LE GAL

Pérenniser et développer l'évènement « Au cœur de nos campagnes » afin de renouer le lien entre les habitants, les agriculteurs et les acteurs de la ruralité. Cet évènement qui dure 3 jours est organisé par l'équipe du GAL Pays des 4 Bras, épaulée par un groupe d'agriculteurs de la région, avec



le soutien des Communes de Villers-la-Ville, Genappe, et les Bons Villers. Cet événement est un événement itinérant sur les 3 Communes.

2. Justification du projet

La Commune de Villers-la-Ville se caractérise par une présence relativement importante de l'agriculture sur son territoire (+/- 50 %). Comme dans beaucoup de Communes, le nombre d'exploitations diminue d'année en année, tandis que les tailles de celles-ci augmentent. L'agriculture est souvent mal perçue par la population et est souvent associée à une détérioration de la nature (utilisation d'insecticides, engrais, pollution) et des infrastructures (engins agricoles sur les voiries, bruit). Cette fiche-projet a pour objectif de proposer des solutions afin de soutenir les agriculteurs tout en tenant compte du ressenti de la population et des relations entre les agriculteurs et les habitants de cette entité rurale.

Une promotion des produits du terroir par rapport à la grande distribution s'avère indispensable au sein de l'entité pour faire prendre connaissance à la population de la richesse patrimoniale de la Commune et de la nécessité de la soutenir.

Les efforts effectués par les agriculteurs en termes de gestion des paysages et de l'environnement pourraient être davantage communiqués aux citoyens. Un certain manque de méconnaissance de la population par rapport aux MAE (Mesures agro-environnementales) appliquées aux agriculteurs illustre bien que les liens pourraient être renforcés.

Plusieurs consultations villageoises ont aussi mis en évidence le sentiment de nombreux riverains comme :

- la dangerosité des transports agricoles ;
- le manque de haies pour séparer les champs ;
- pas assez d'agriculture biologique et raisonnée sur le territoire communal ;
- l'utilisation de pesticides ;
- le manque de zones « nature » dans les zones agricoles ;
- la volonté de stimuler l'agriculture familiale ;
- le manque de mise en valeur des agriculteurs locaux ;
- la volonté d'organiser un salon de l'agriculture locale ;
- le trop-plein de grandes cultures intensives ;
- le manque de diversité dans les cultures ;
- le manque de développement de l'apiculture locale ;
- le manque de production de produits locaux.

La promotion de l'agriculture auprès des jeunes s'avère indispensable pour le monde agricole de demain. En effet, la Commune, à l'image de la Wallonie, est caractérisée par des exploitants agricoles de plus en plus âgés et dont la succession n'est pas toujours assurée. Selon le recensement agricole, très peu d'agriculteurs de 50 ans et plus évoquent avec certitude la présence d'un successeur à l'exploitation. Susciter des vocations fait donc partie des défis.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 2.2 - Promotion de l'HORECA dans les villages avec valorisation des produits locaux, soutien à ceux déjà installés ainsi qu'à l'installation de nouveaux
- FP 2.3 - Renforcer la gestion des eaux de ruissellement



3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 8 : Économie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Redynamisation de l'agriculture sur le territoire communal			
Valorisation des produits du terroir			
Entretien des espaces verts sur la Commune			
Amélioration des relations entre les agriculteurs et les habitants			
Pérennisation de l'emploi agricole			

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Sur la totalité de l'entité
Périmètre d'intervention	Sur la totalité de l'entité
Intégration du projet dans son environnement direct	Sans objet
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Sans objet



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
CLDR	- Les agriculteurs - Les habitants - Les élus locaux - La CLDR - L'Office du Tourisme - Le SPW - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture (DGO3) - La FRW - Le GAL Pays des 4 bras.	- Porteur de projet - Écoles - Services communaux : action locale, agriculture et environnement, communication de la Ville - Agriculteurs

Sources de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	DR /// Subsidies octroyés par le Développement Rural
Fonds propres communaux	

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Évolution des relations entre agriculteurs et non-agriculteurs au sein de la Commune.

État du dossier

Réflexions au niveau de la CLDR déjà établies. Il existe déjà une fête de la ruralité organisée par le GAL des 4 bras.

Programme des travaux

Sans objet

Planification

- Phase 1 : création d'un groupe de travail réunissant des membres du Collège, de la CLDR, des agriculteurs, des représentants du monde associatif, de l'office du tourisme, des habitants;
- Phase 2 : rédaction d'un plan d'actions dans le cadre de ce groupe de travail, reprenant les outils à mettre en place et les moyens financiers et humains à mobiliser ;
- Phase 3 : recherche de subsides ;
- Phase 4 : réalisation de supports de communication ;
- Phase 5 : organisation d'un évènement d'ouverture, sorte de lancement de la volonté de coordination entre le monde agricole, les habitants et la Commune ;



- Phase 6 : pérennisation du travail accompli par le groupe de travail via l'instauration d'une Commission agricole ;
- Phase 7 : évènement annuel sur le thème de l'agriculture et du monde rural ;
- Phase 8 : mise en place d'un système de suivi et d'aide au monde agricole (aide à la formation, à la diversification, au remplacement ...).

Démarches administratives à réaliser

Sans objet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Supports créés	5 supports créés	Bon de livraison reçu
Charte réalisée	1 charte	Publication
Vidéo	5 vidéos réalisées / an	Site internet
Excursion à la ferme	10 classes impactées	Rapport

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des riverains	80 % des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des riverains
Satisfaction des agriculteurs	80 % des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des agriculteurs



9. Annexes

Annexe 1 : plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »



Faciliter les travaux de modification du lien piéton entre les arches de l'Abbaye et le Chalet de la Forêt en vue de le rendre plus confortable et sécurisé

Fiche n° 3.1
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

Les aménagements auront lieu au niveau de la rue de l'Abbaye, du carrefour N275 - rue de l'Abbaye au croisement rue de l'Abbaye - avenue Georges Speeckaert.

La Commune sera partie prenante du projet envisagé par le SPW et facilitera sa mise en œuvre. La volonté de la CLDR est clairement de faire avancer ce projet dont les plans datant de 2019 n'ont pas encore fait l'objet d'une mise en œuvre mais qui correspond pourtant à un projet prioritaire au niveau sécuritaire. Le projet envisagé par le SPW mérite, à ce titre d'être pointé comme un projet à mettre en œuvre en concertation avec la Commune.

Description du projet et nature des aménagements

L'objectif est de réaménager le lien piéton entre le Chalet de la Forêt et les arches de l'Abbaye afin qu'il soit plus sécurisé et praticable.

Les aménagements à réaliser visent à la création de trottoirs et à la restructuration de ceux existants afin de les élargir. Ces aménagements sont déjà envisagés par le SPW mobilité (les plans sont présentés dans les annexes qui suivent). La Commune facilitera ce projet.

La portion de la rue entre les arches de l'Abbaye et le croisement avec la N275 nécessitera certainement la démolition partielle du mur Nord afin de permettre la construction d'un espace piéton plus large (Figure 1), tout en garantissant une fermeture du domaine de l'abbaye.

D'autres murs devront être démolis au niveau du carrefour avec la N275 pour permettre la création de trottoirs. Cet aménagement permettra par ailleurs d'assurer un lien piéton entre l'Abbaye et la drève des Quatre Chênes, lieu de promenade emblématique.

Outre ces aménagements structurels, de nouveaux panneaux de signalisation et passages pour piétons seront installés.

Des plans plus détaillés des aménagements sont disponibles en annexe (Annexe 1 et Annexe 2).

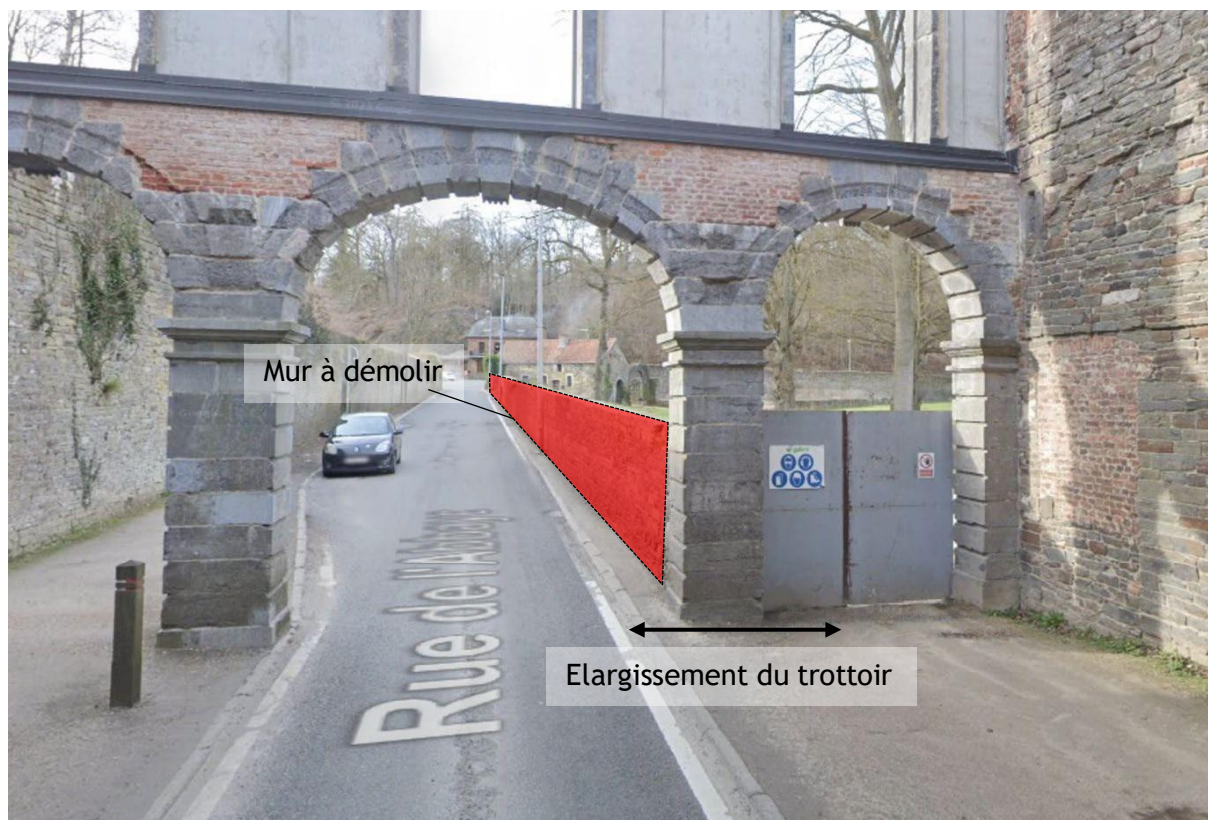


Figure 1 : Illustration d'une partie des aménagements, sur la rue de l'Abbaye (Google Street View).

2. Justification du projet

Besoins de la population

Lors des réunions de consultation de la population et des groupes de travail organisés tout au long de l'opération de Développement Rural, la mobilité active est un thème qui a souvent été mis en évidence pour sa dimension touristique et utilitaire. Elle joue un rôle important pour l'environnement et pour la convivialité dans les villages. De plus, le manque d'infrastructures et d'équipements adaptés et sécurisés est souvent avancé comme l'obstacle majeur au développement des déplacements autres que motorisés. La liaison participera à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité.

En outre, cette liaison participerait au développement du tourisme vert, qui a été abordé à plusieurs reprises, notamment pour son intérêt dans le développement de l'HORECA local et pour la valorisation du patrimoine naturel.

Dans ce cadre, le PCVDR demande explicitement que la Région mette en œuvre ce projet et avec l'appui et en concertation avec les autorités communales.

Effets attendus

- augmentation de l'attractivité touristique ;
- valorisation du patrimoine local ;
- augmentation de la mobilité douce ;
- promotion de la marche à pied ;
- réappropriation du territoire par les habitants ;
- accroissement de la cohésion sociale entre habitants ;



- augmentation des rencontres intergénérationnelles.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras
- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville

Alternatives au projet

Aucune alternative ne remplirait les mêmes fonctions.

Réponse à l'objectif de sobriété

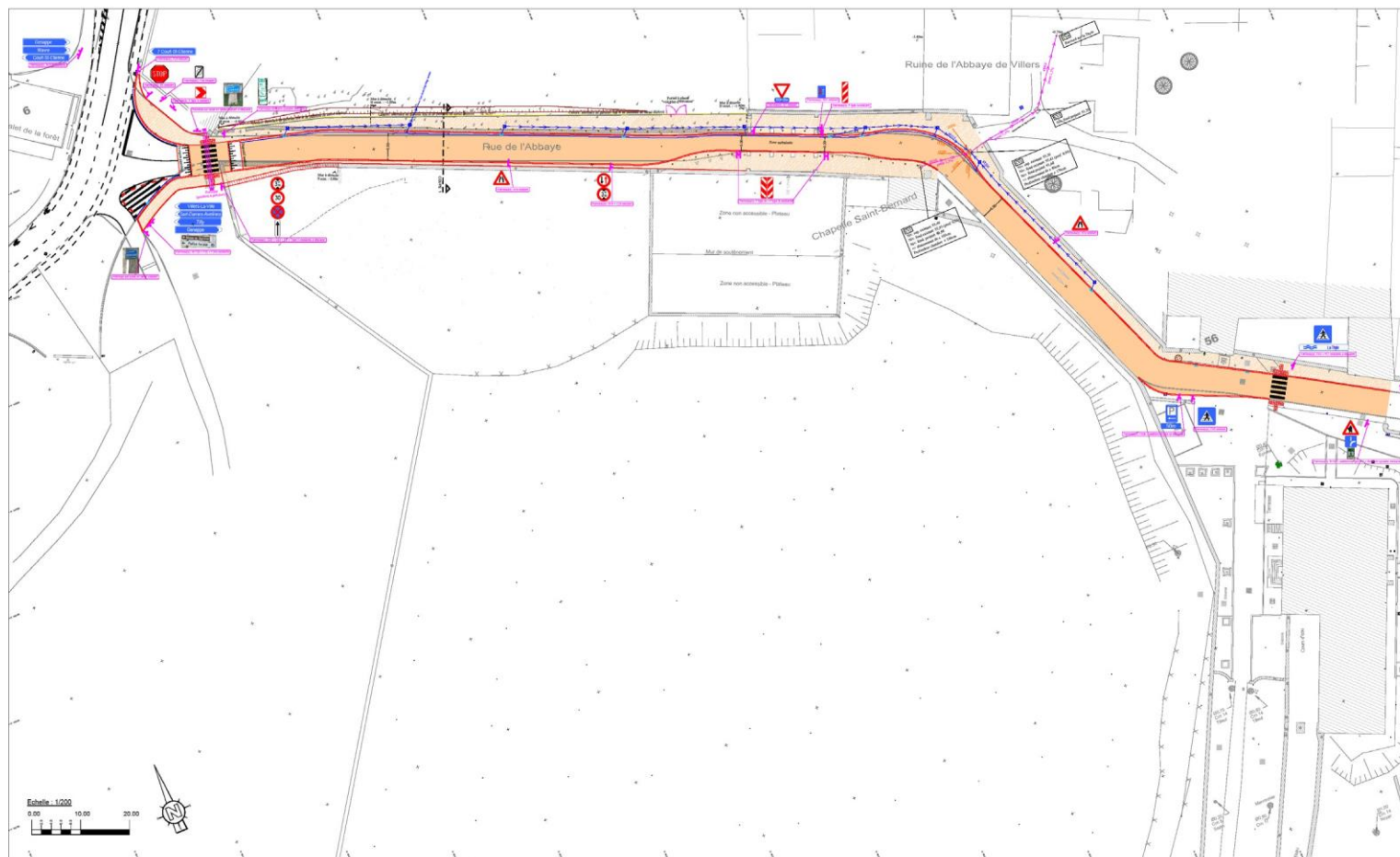
Le projet cherche à favoriser les modes de déplacements actifs, réduisant ainsi les déplacements motorisés et les émissions qui y sont liées.

3. Liens à la stratégie du PCDR

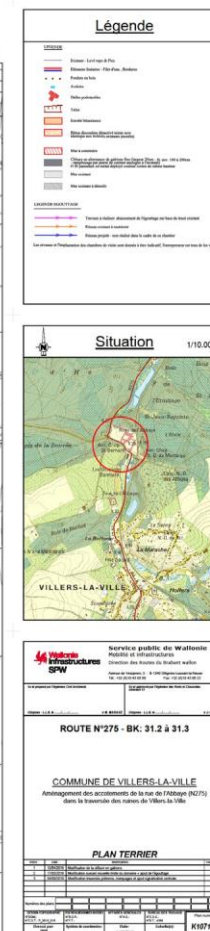
Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population



4. Annexes



Vue du tronçon entre les deux parkings



Annexe 1 : Aménagements prévus sur le tronçon (SPW Mobilité et Infrastructures).



Créer une structure de facilitation des mesures en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie et accroître l'efficacité énergétique des bâtiments communaux

Fiche n° 3.2
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

Le projet n'a pas de dimension matérielle mais il vise à faciliter des actions (exemples : sensibilisation des citoyens, conseils pratiques, optimisation des démarches, ..).

Sa portée et les actions à mener touchent l'ensemble du territoire communal, autant les bâtiments privés que publics.

Description du projet et nature des aménagements

Dans le cadre de la transition énergétique, le projet, vise à faciliter la mise en place de mesures visant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Une composante clé de cette initiative est la création d'une structure centrale, telle qu'une maison de la transition ou un guichet de l'énergie, qui joueraient un rôle clé en facilitant les opérations d'isolation des bâtiments, en fournissant des informations, des conseils techniques, des formations, des contacts et des conseils liés aux procédures administratives pour les propriétaires de bâtiments privés et publics.

La structure facilitatrice (maison de transition ou guichet d'énergie) comprendra la promotion de pratiques durables (techniques de rénovations, gestion de chantier ...) au niveau local et la sensibilisation auprès des citoyens de la Commune.

En vue de réaliser des rénovations énergétiques, la Commune et/ou la structure facilitatrice permettront d'optimiser les démarches (groupements d'achats d'énergie, conseils en matière de procédures ...), contribuant ainsi de manière significative à la réduction de la consommation d'énergie.

Pour les bâtiments privés, notons que ce projet s'intègre de manière synergique avec le projet « Soutien au chauffage biomasse et à l'isolation biosourcée » du GAL Pays des 4 Bras, qui a pour objectif, entre autres, de promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments.

Il serait intéressant aussi de faire connaître et de renforcer les missions du service Energie de l'Administration tout en développant des partenariats avec des acteurs externes pour des actions communications, demandes plus techniques... Il faudrait donc prévoir un budget permettant de développer des actions comme celles de la 1ère édition du salon de l'Urbanisme, organiser des ateliers et des rencontres ainsi qu'une sensibilisation aux chantiers participatifs

Parallèlement, le projet vise à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, sélectionnés sur base de leur PEB, intégrant des critères tels que leur ancienneté, leur consommation énergétique, et leur empreinte carbone. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments passera notamment par l'amélioration de l'isolation thermique, le remplacement d'équipements énergivores, et l'adoption de sources d'énergie plus durables.



Le rôle de la structure sera également de faciliter ces opérations, de donner des conseils ou de former les employés communaux qui gèrent ces opérations de rénovations énergétiques.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Le diagnostic a révélé des besoins locaux en matière de rénovation énergétique et d'isolation des bâtiments, en réponse aux enjeux climatiques actuels. La Commune de Villers-la-Ville s'est engagée à mettre au point un plan d'action d'énergie durable pour réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

Il existe un besoin local évident en faveur de la réduction de l'empreinte carbone par des actions concrètes au niveau communal (voir diagnostic partagé et la crainte des citoyens par rapport aux coûts liés à l'énergie).

L'accent est mis sur la nécessité de promouvoir la sobriété énergétique, avec un intérêt marqué pour des solutions concrètes visant à réduire les dépenses énergétiques. Cette quête s'inscrit dans une démarche plus vaste de repenser les habitudes de consommation, soulignant l'importance d'une approche énergétique efficiente au niveau communal.

Dans ce contexte, l'isolation des bâtiments anciens se présente comme un défi majeur, étant donné leur prédominance au sein de la Commune. La nécessité de sensibiliser aux meilleures pratiques d'isolation, adaptées aux caractéristiques architecturales des bâtiments anciens, est clairement identifiée.

Le projet, par le biais de sensibilisation et de conseils, répondra directement à ces besoins en développant des solutions concrètes (choix d'isolants, contacts de corps de métiers, ...) pour la rénovation énergétique des bâtiments, la promotion de l'isolation, et la recherche d'alternatives visant à réduire les dépenses énergétiques au sein de la Commune.

Effets attendus

- amélioration de la qualité des logements ;
- réduction de la consommation énergétique ;
- promotion de l'efficacité énergétique ;
- augmentation de la valeur immobilière ;
- contribution à la transition énergétique ;
- réduction des dépenses énergétiques pour les habitants.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart Dames Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal
- FP 1.4 - Transformer l'ancienne cure de Sart-Dames-Avelines en logements intergénérationnels
- FP 1.5 - Création d'une Maison multiservices et aménagement de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- FP 1.6 - Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation
- FP 2.8 - Préserver la faune nocturne, favoriser la biodiversité notamment pour les chauves-souris



Alternatives au projet

Bien qu'il n'y ait pas d'alternative directe remplissant exactement les mêmes fonctions, il serait judicieux de compléter ce projet en parallèle par des initiatives de sensibilisation à la réduction de la consommation énergétique. Cette approche permettrait de combiner des mesures concrètes d'amélioration avec une sensibilisation accrue pour promouvoir des habitudes énergétiques durables au sein de la communauté.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet permettra de réduire la consommation énergétique globale sur la Commune. En ciblant spécifiquement le bâti ancien, le projet s'aligne sur une approche sobre en exploitant les ressources existantes plutôt que de promouvoir une expansion énergivore. La sensibilisation à l'importance de l'isolation et des économies d'énergie renforce cette démarche. En somme, le projet s'inscrit dans une vision globale de sobriété énergétique en promouvant des solutions concrètes et efficaces pour réduire l'empreinte carbone des citoyens de la Commune.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la commune et améliorer l'efficacité énergétique



Renforcer le maillage écologique et la biodiversité par des plantations

Fiche n° 3.3
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

Les actions en faveur du renforcement de la biodiversité sont à mener sur l'ensemble du territoire. Quelques propositions de rues ont cependant été faites par la CLDR : chemin du Baty Saint Bernard, rue Gustave Linet, route de Frasnes, rue de la Drève, rue des Savoyards, rue Adjudant Kumps, rue des Vieilles Voies, rue de l'Abbaye ...

Description du projet et nature des aménagements

Le projet vise à la lutte et l'adaptation contre les changements climatiques. Dans un objectif de résilience écologique, il s'agit ici de gérer les ruissellements, les problèmes d'îlots de chaleur et les ruptures du maillage écologique notamment par le renforcement de la biodiversité sur le territoire de la Commune.

L'objectif principal est de développer un maillage écologique sans rupture sur l'ensemble du territoire communal en reconnectant les différents couloirs écologiques présents. Le projet cible à la fois les propriétés privées, y compris les jardins et les exploitations agricoles, ainsi que les espaces publics, notamment les chemins publics et les cours d'eau.

Ce projet s'articule autour de la plantation d'arbres et haies indigènes le long des routes, de l'entretien des haies vives et des bocages ... Une incitation sera également faite à la région pour encourager la plantation d'arbres à hautes tiges le long des voies régionales. La plantation des arbres et le développement du maillage écologique en général permettent par la même occasion de mieux gérer le ruissellement et les risques d'inondations qui y sont liés.

L'actualisation du plan de gestion des espaces verts est également prévue, renforçant ainsi la coordination et la cohérence des actions environnementales dans la Commune. L'objectif serait que ce projet soit porté en partie par l'asbl Natagora, spécialisée dans la préservation de la nature, et que le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement prenne part aux réflexions quant à la mise en œuvre du projet. Ce projet est par ailleurs lié au projet « Synergie en plaine agricole » du GAL Pays des 4 Bras, et contribuerait à atteindre les objectifs du projet du GAL.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Malgré la forte présence de surfaces boisées sur la Commune, celle-ci subit une pression urbaine croissante, au détriment du maillage écologique.

Les besoins identifiés au sein de la Commune mettent en lumière des enjeux liés à la gestion des eaux, soulignée par les inondations de juillet 2021, nécessitant des solutions adaptées pour minimiser les risques et améliorer la régulation des eaux pluviales. Cet enjeu peut être abordé à la fois au niveau des pratiques agricoles où le choix du type de culture peut jouer un rôle essentiel dans la gestion du ruissellement. À cet effet, le lien avec les agriculteurs sera abordé sous cet angle (conseiller, soutenir, sensibiliser et impliquer les agriculteurs aux objectifs communaux).



Cet enjeu sera aussi abordé par le biais de plantations (arbres, haies, etc.), à la fois sur terrains privés (sensibilisation, conseils, distributions d'arbres et arbustes,) et publics, réduisant le ruissellement et favorisant l'infiltration, contribuant ainsi à une meilleure gestion globale des eaux pluviales.

La préservation du patrimoine naturel contribuera aussi à améliorer la qualité de vie locale mais aussi à accroître l'attrait de la Commune pour les visiteurs, favorisant ainsi le développement du tourisme vert.

Effets attendus

- renforcement de la biodiversité ;
- amélioration du maillage écologique ;
- diminution des risques d'inondations ;
- développement du tourisme vert ;
- préservation et valorisation du patrimoine naturel ;
- amélioration du cadre de vie local.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.3 - Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC)
- FP 1.8 - Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité
- FP 2.1 - Promouvoir les pratiques de gestion naturelle et écologique des jardins publics et privés
- FP 2.3 - Renforcer la gestion des eaux de ruissellement
- FP 2.4 - Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- FP 2.5 - Aménager un parc public à la cure de Sart-Dames-Avelines
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants

Alternatives au projet

La liste des lieux proposés est non exhaustive, d'autres lieux pourraient être choisis.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet favorisera le développement du tourisme vert, une approche touristique plus responsable et moins demandeuse en ressources naturelles. De plus, la gestion du ruissellement permettra de mitiger ou d'éviter de futures inondations, et donc de réduire les dégâts liés à celles-ci.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux



Créer un lieu polyvalent pour accueillir un marché couvert des artisans

Fiche n° 3.4
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

La localisation exacte du projet n'a pas encore été déterminée, mais la Commune pourra proposer à des artisans, ou collectifs d'artisans, producteurs locaux d'utiliser un bâtiment inutilisé (par exemple la grange de la ferme de l'Abbaye ou la salle polyvalente de Sart-Dames-Avelines, si ceux-ci sont disponibles au moment de la mise en œuvre du projet) ou de concevoir un nouvel espace extérieur couvert. Ce lieu polyvalent serait mutualisé et permettra d'accueillir diverses activités, telles que des rassemblements, des brocantes, et bien entendu, le marché des artisans. La gestion du lieu pourra être assurée par la Commune en partenariat avec des artisans ou un collectif d'artisans.

Le marché pourrait avoir lieu plus fréquemment, éventuellement exclusivement à Villers-la-Ville et indépendamment des marchés à Genappe et Les Bons Villers. D'autres lieux d'accueil pourraient être choisis.

Description du projet et nature des aménagements

L'objectif est d'établir un marché saisonnier (trimestriel à mensuel) pouvant accueillir des artisans et producteurs locaux dans le but de valoriser l'économie et le patrimoine local.

Les installations prévues pourraient comprendre des kiosques ou des roulottes pour les producteurs, ainsi qu'un point de distribution centralisé. Parallèlement, le projet vise à compléter le répertoire des artisans et agriculteurs locaux réalisé par le GAL (<https://paysdes4bras.be/projets-2017-2023/producteurs-locaux/>), avec une promotion active de ces acteurs à travers des articles dans le bulletin communal.

Ce projet s'aligne sur l'initiative du GAL, "Le Marché des 4 Saisons au Pays des 4 Bras", qui envisage un marché régulier, itinérant, festif et saisonnier sur plusieurs lieux d'accueil, entre Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers au fil de l'année. Ainsi, le lieu d'accueil identifié à Villers-la-Ville ne serait pas utilisé pour chaque édition du marché des 4 saisons prévu par le GAL.

La coordination du marché pourra se faire par la Commune : le marché des 4 bras décrit par le GAL s'envisage via l'équipe de bénévoles qui « pourrait s'autonomiser en asbl après 3 ans, avec une entrée gratuite pour les exposants et le public ». Le marché des artisans de Villers-Ville s'envisage également comme abordable financièrement pour des petits artisans (dont la participation sera facilitée par la Commune). Le montage financier de ce projet devra être analysé et revu au regard des opportunités.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Le diagnostic a révélé le besoin d'infrastructures polyvalentes, capables d'accueillir une variété d'activités.

La diminution des magasins physiques constitue un enjeu du territoire, tout comme le besoin de renforcer le commerce local de proximité, enjeux auxquels le projet de marché des artisans peut répondre. En fournissant un espace dédié aux producteurs et artisans locaux, il soutient l'économie locale en préservant une offre de proximité.



Le diagnostic met également en avant la nécessité de soutenir la diversification des activités agricoles. Cela requiert un espace adapté permettant aux producteurs locaux de présenter et de vendre leurs produits, favorisant ainsi le dialogue avec la communauté résidente.

Effets attendus

- stimulation de l'économie locale ;
- renforcement du lien social ;
- dynamisation des espaces publics ;
- encouragement à la consommation locale ;
- création d'un lieu de rencontre régulier.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 2.9 - Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Soutenir et valoriser les agriculteurs Villersois

Alternatives au projet

Sans objet.

Réponse à l'objectif de sobriété

En favorisant la vente de produits locaux, le marché réduit les déplacements liés à la distribution alimentaire, contribuant ainsi à une consommation plus locale et responsable. De plus, en proposant un marché saisonnier et en utilisant des installations temporaires telles que des kiosques ou des roulottes, le projet évite une urbanisation permanente du site, préservant ainsi l'environnement naturel. Enfin, en intégrant ces activités dans des lieux existants plutôt que de construire de nouvelles infrastructures, le projet démontre une utilisation judicieuse des ressources locales.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire



Implanter des installations de production d'énergie locale et durable

Fiche n° 3.5
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

En vue d'implanter des installations techniques de production d'énergie durable, nous avons identifié des sites potentiels tels que : le complexe sportif, les crèches, et d'autres bâtiments publics énergivores du fait de leur taille et de leur fréquentation. Ces emplacements stratégiques sont idéaux pour maximiser la portée de l'énergie produite et favoriser une distribution efficace.

Description du projet et nature des aménagements

Le projet vise à établir une source d'énergie locale et durable. Cette source pourrait être basée sur la cogénération, couplée avec un réseau de chaleur. La cogénération permet la production simultanée d'électricité et de chaleur avec l'utilisation d'une seule source d'énergie. Dans le cadre du projet, cette technologie sera explorée en priorité, avec l'installation d'une unité de cogénération à l'emplacement de la future crèche et au niveau du hall sportif de Sart-Dames-Avelines.

Cette fiche-projet est étroitement liée au projet du GAL Pays des 4 Bras « Soutien au chauffage biomasse et à l'isolation biosourcée » qui promeut notamment l'utilisation de biomasse à une échelle locale pour le chauffage.

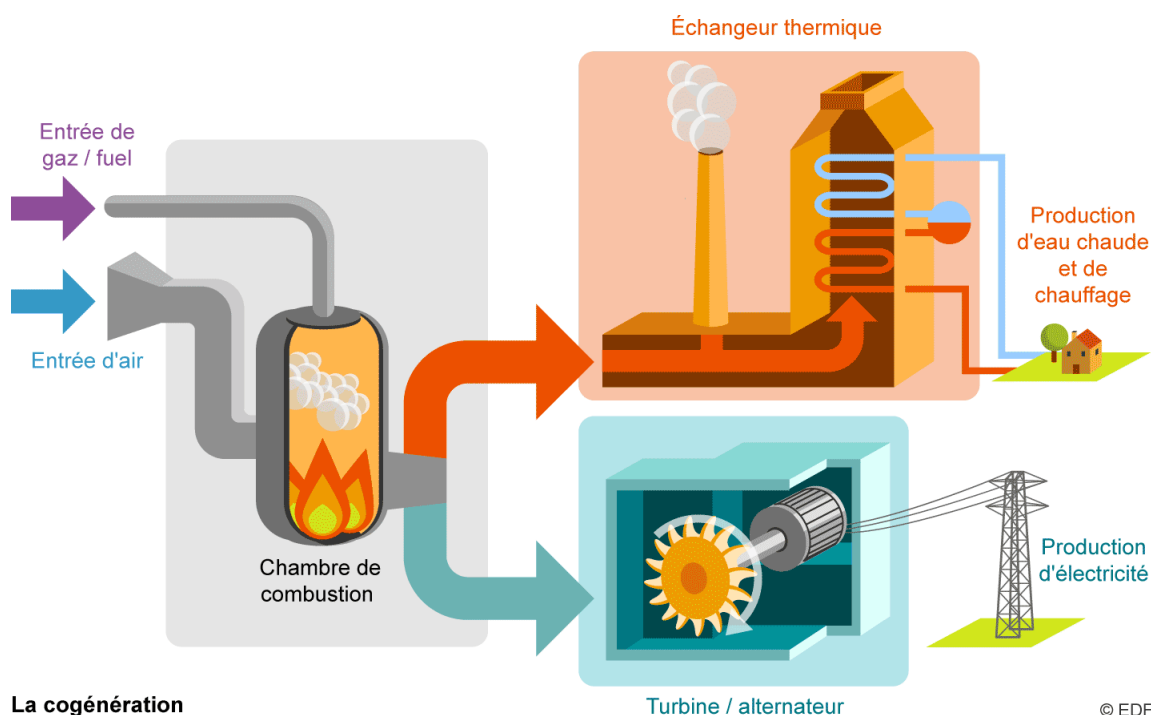


Figure 1 : Schéma explicatif d'une installation de cogénération (edf.fr).

En second lieu, le projet envisage de faciliter le développement de communautés d'énergies.



2. Justification du projet

Besoins de la population

À Villers-la-Ville, la nécessité d'initier des actions locales en faveur de la réduction de l'empreinte carbone, notamment en réponse aux enjeux climatiques contemporains, a été remarquée. La Commune, dotée d'un potentiel significatif en énergie renouvelable, notamment dans les domaines éolien et photovoltaïque, a la possibilité de faire des aménagements importants pour la production d'énergie locale et durable.

En outre, les citoyens souhaitent que la production et distribution de l'énergie renouvelable se développe sur son territoire. Ce type de projet suscite un intérêt croissant à l'échelle mondiale et gagne en crédibilité, ouvrant ainsi la voie à sa mise en œuvre potentielle à Villers-la-Ville.

Effets attendus

- réduction de l'empreinte carbone ;
- renforcement de l'indépendance énergétique ;
- promotion des énergies renouvelables ;
- soutien aux initiatives citoyennes ;
- impulsion de la transition énergétique communale.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.5 - Création d'une Maison multiservices et aménagement de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- FP 1.6 - Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation

Alternatives au projet

Divers autres types d'infrastructures d'énergie renouvelable existent, offrant la possibilité de sélectionner d'autres options pour ce projet. Des lieux supplémentaires ou différents pour ces infrastructures pourraient également être identifiés.

Réponse à l'objectif de sobriété

En privilégiant des sources d'énergie renouvelable et locale, le projet cherche à réduire la dépendance aux ressources énergétiques non renouvelables et à minimiser l'empreinte carbone associée. En encourageant également la cogénération et les réseaux de chaleur, le projet vise une utilisation plus efficace de l'énergie produite. Globalement, il contribue à une gestion plus sobre et responsable des ressources énergétiques, alignée avec les principes de durabilité.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique



Faciliter le projet de rénovation du Syndicat d'Initiative (SI) dans un plan stratégique global de l'Abbaye et créer des synergies / mutualisation entre les services de l'Abbaye et du SI

Fiche n° 3.6
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

Le bâtiment du Syndicat d'Initiative est situé rue de l'Abbaye 53 à Villers-la-Ville, à une trentaine de mètres du site de l'Abbaye.



Figure 1 : Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville (Google Street View).

Description du projet et nature des aménagements

Le projet vise à faciliter la rénovation du Syndicat d'Initiative en l'intégrant dans un plan stratégique global de l'Abbaye, tout en favorisant la création de synergies et la mutualisation des services entre l'Abbaye et le Syndicat d'Initiative. La propriété du Syndicat d'Initiative appartient actuellement à la Régie des Bâtiments mais l'objectif est que celle-ci soit transférée à la Région wallonne et fasse partie de l'ensemble de l'Abbaye.

Plusieurs éléments devront être abordés pour la rénovation :

- Architecture :
 - revisiter les aménagements internes en fonction des utilisations du bâtiment pour garantir une meilleure utilisation au fil du temps ;
 - mettre en valeur le jardin et ses annexes en renforçant les liens avec l'espace public et le parking.
 - Travailler sur l'aménagement paysager des abords pour créer un environnement attractif.
- Fonctions :



- considérer différentes options fonctionnelles pour le bâtiment rénové (logements, espaces de coworking, multiservices, etc.). Ces choix devront être alignés sur les besoins et les aspirations de la communauté locale ;
- favoriser une approche collaborative en travaillant de concert avec les différents acteurs de la Commune, tels que les confréries, le comité des fêtes, les clubs de VTT, les ateliers du Père Noël, etc. Cela permettra d'assurer une intégration harmonieuse du projet dans le tissu social et culturel de la communauté.
- Technique :
 - engager une rénovation qui combine les aspects patrimoniaux et énergétiques du bâtiment.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Le diagnostic partagé a identifié une demande de pérennisation du secteur associatif, en offrant des espaces rénovés et adaptés aux besoins des associations locales. Les locaux du Syndicat d'Initiative pourraient ainsi être mis à disposition pour les activités associatives, sociales et festives initiées par les habitants.

La CLDR a pointé l'importance de rénover et de mettre en valeur le syndicat d'initiative tout en exprimant sa volonté d'intégrer ce projet dans le présent PCDR, même si à ce stade la Commune ne dispose pas d'un droit réel sur le site. Le projet offre une opportunité de valoriser ce patrimoine en rénovant le Syndicat d'Initiative et en créant des synergies avec l'Abbaye.

En outre, il y a également une nécessité de renforcer les liens entre les habitants en proposant la création d'espaces dédiés aux rencontres autour d'activités conviviales, culturelles et sportives.

Enfin, la volonté de la Commune de réduire sa consommation énergétique et d'adopter une plus forte sobriété énergétique passera notamment par l'amélioration de la Performance Énergétique des Bâtiments anciens.

Effets attendus

- préservation du patrimoine local ;
- dynamisation de la vie communautaire ;
- création de lieux de rassemblement ;
- renforcement du lien social.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.6 - Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation

Alternatives au projet

D'autres fonctions pourraient être imaginées pour le bâtiment.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet favorise la sobriété énergétique en rénovant efficacement le bâtiment du syndicat d'initiative, réduisant ainsi sa consommation énergétique totale et soutenant les initiatives durables de la Commune. De plus, la rénovation pour élargir les services, offre une approche sobre en évitant



la construction de nouvelles infrastructures, favorisant ainsi une utilisation plus efficace des ressources et minimisant l'impact environnemental associé à de nouveaux édifices.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique



Créer un espace culturel de proximité diversifié complémentaire à celui de l'Abbaye

Fiche n° 3.7
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

L'espace culturel de proximité se caractérisera par une structure flexible et adaptable sans infrastructure physique fixe, mais privilégiant plutôt une utilisation de diverses salles à Villers-la-Ville ou sur les Communes limitrophes dans un but de promotion de la culture abordable, locale et diversifiée.

Description du projet et nature des aménagements

L'objectif principal est de créer une structure culturelle de proximité, offrant une alternative complémentaire et distinctive à l'Abbaye. Cette structure, conçue pour être financièrement accessible, se différenciera par sa taille, son offre culturelle diversifiée, sa variété et son accessibilité. La mise en œuvre et la gestion du projet pourraient être déléguées à un opérateur culturel distinct de l'Abbaye, assurant ainsi la réussite et la pérennité de cet espace culturel de proximité.

L'accent sera mis sur le développement d'une structure flexible pour accueillir diverses activités culturelles et mettre en place des partenariats pour l'utilisation d'espaces existants ou temporaires, éliminant ainsi la nécessité de construire de nouvelles infrastructures.

La recherche de collaborations fructueuses avec d'autres entités culturelles, telles qu'une maison rurale ou le centre culturel de Genappe/Le 38, sera un aspect clé. Elle sera mise en réseau avec les structures culturelles des Communes voisines et pourrait s'envisager comme une antenne d'un centre culturel voisin. Un projet de Coopération Locale, Artistique et Culturelle (CLAC) est également soutenu par le GAL Pays des 4 Bras, et vise des objectifs similaires à cette fiche-projet (mettre en place des actions culturelles dans les villages et augmenter le soutien au secteur associatif). Le GAL sera donc associé à ce projet en vue de partage des idées, du réseau culturel, d'actions communes ou mutualisées.

Le projet pourrait aussi englober la création d'une académie ou école de musique et d'arts du spectacle, répondant ainsi aux besoins variés de la communauté locale.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Une demande croissante pour le développement de nouveaux services innovants, dont fait partie intégrante un espace culturel de proximité, a été soulignée. Cette initiative vise à répondre aux besoins changeants de la population, favorisant la mise en relation des citoyens et intégrant les défis futurs, tout en dynamisant les villages de manière inclusive.

En outre, les citoyens et la CLDR ont mis en évidence une offre culturelle locale limitée, principalement orientée vers les pôles voisins. Toutefois, cette situation offre une opportunité d'exploiter le dynamisme culturel de l'Abbaye pour l'étendre à l'ensemble du territoire communal. Parallèlement, la richesse du patrimoine local, parfois éclipsée par le prestige de l'Abbaye de Villers-la-Ville, crée une impulsion pour favoriser le tourisme local et diversifier l'offre culturelle.



Le besoin de pérenniser le secteur associatif a également été identifié, avec la nécessité d'encourager les citoyens à s'engager dans la vie associative de la Commune.

Effets attendus

- diversification de l'offre culturelle ;
- renforcement du dynamisme associatif ;
- augmentation de la cohésion communautaire ;
- réduction de l'effet "village dortoir" ;
- encouragement de la participation citoyenne ;
- dynamisation des activités sociales et culturelles ;
- création de lieux de rencontre conviviaux ;
- développement d'initiatives innovantes.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.5 - Création d'une Maison multiservices et aménagement de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras
- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville

Alternatives au projet

Il n'existe pas d'alternative au projet qui remplirait les mêmes fonctions, mais d'autres entités culturelles pourraient être identifiées.

Réponse à l'objectif de sobriété

En promouvant la diversité des activités culturelles au sein de la Commune ou à proximité immédiate, le projet vise à créer une offre culturelle plus locale, minimisant les besoins de déplacement vers des centres culturels éloignés.

De plus, en explorant des collaborations avec des structures culturelles existantes plutôt que de créer une nouvelle infrastructure, le projet adopte une approche sobre en optimisant l'utilisation des ressources préexistantes, évitant ainsi une surconsommation d'espace et de matériaux.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population



Transformer la plaine des sports de Sart-Dames-Avelines en espace public convivial intégrant la biodiversité

Fiche n° 3.8
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

La plaine des sports de Sart-Dames-Avelines est située au début de la rue du Marais, en face du n°3.

La plaine comprend un terrain de basketball avec deux paniers, un goal de foot, une aire de jeux pour enfants, et des petites rampes pour skateboard/trottinette/vélo.

Le dépose minute de l'école sera maintenu.



Figure 1 : Plaine des sports de Sart-Dames-Avelines (DR(EA)²M).

Description du projet et nature des aménagements

L'objectif est de transformer la plaine des sports pour y intégrer la biodiversité et y améliorer la convivialité, pour les utilisateurs de la plaine des sports et également pour le voisinage.

Pour rendre le lieu plus accueillant, des bancs pourraient être installés afin de permettre aux habitants de se rassembler, et notamment aux parents de s'asseoir lorsque leurs enfants utilisent les infrastructures de la plaine. Les terrains de basket et de foot pourraient également être mieux délimités, par exemple à l'aide de mobiliers urbains conviviaux, afin de mieux structurer la plaine. Ces mobiliers permettraient de mieux délimiter et définir l'utilisation de l'espace et pourraient améliorer l'esthétique globale du lieu. Les aménagements se veulent antibruit, afin de ne pas incommoder les voisins.

Les terrains pourraient également se voir transformer avec des revêtements de sol antibruit tout en maintenant leur usage sportif.

En outre, la végétalisation de la plaine permettrait de rendre plus attractif le site qui est actuellement très minéralisé. Cette démarche privilégierait la plantation d'arbres, ou de haies à l'arrière de cet espace. On pourrait maintenir la partie avant de la plaine largement ouverte, permettant un contrôle social, d'autant plus que le lieu est fréquemment utilisé par des individus très jeunes.



La surface enherbée à l'avant pourrait être transformée en prairie fleurie ou comporter des jeux de massifs fleuris. Cette initiative créerait un habitat plus diversifié, favoriserait la pollinisation par des insectes, soutiendrait la conservation des espèces végétales et animales, et contribuerait à stabiliser le sol. En plus de ces avantages écologiques, la prairie fleurie offrirait également une esthétique attrayante et des espaces de détente plus agréables pour la plaine des sports.

Un terrain privé voisin pourrait potentiellement être acquis en vue d'agrandir cet espace.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Le diagnostic a identifié le besoin de rendre les espaces publics plus "verts" pour améliorer la qualité de vie et favoriser la biodiversité, mais également d'augmenter l'attractivité des espaces publics, en les rendant accueillants pour toutes les tranches d'âge. En parallèle, les citoyens ont pointé l'importance de développer des aires de détente et d'aménagements conviviaux sécurisés, notamment avec le placement de caméras.

Effets attendus

- renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité ;
- augmentation de zones d'accueil de la faune et la flore locale ;
- valorisation et protection de la nature et du paysage local ;
- amélioration du cadre de vie ;
- augmentation des échanges, de la convivialité et du bien-être ;
- amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village ;
- renforcement du lien social ;
- dynamisation des espaces publics ;
- création d'un lieu de rencontre régulier.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.8 - Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité
- FP 2.1 - Promouvoir les pratiques de gestion naturelle et écologique des jardins publics et privés
- FP 2.3 - Renforcer la gestion des eaux de ruissellement
- FP 2.4 - Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants

Alternatives au projet

D'autres types d'aménagements pourraient être proposés (type de mobilier urbain, plus ou moins de végétation ...).

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet favorisera le maillage écologique et la biodiversité de la Commune en créant de nouveaux habitats et en améliorant la connectivité entre eux.

De plus, la végétation permettra une meilleure gestion du ruissellement et contribuera à réduire les risques d'inondations et les dégâts associés.



3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population



Revitaliser les écosystèmes humides de vallées

Fiche n° 3.9
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

Les actions seront entreprises sur l'ensemble du territoire communal.

Description du projet et nature des aménagements

Le projet vise à restaurer la santé et la diversité des habitats naturels présents dans la région, tout en contribuant activement à la lutte contre les inondations, en mettant en œuvre des actions telles que la reméandration des cours d'eau, la création de prairies inondables, l'aménagement de mares interconnectées, ainsi que la plantation d'arbres (des saules par exemple).

La reméandration des cours d'eau permettra de restaurer des conditions naturelles propices à une variété d'espèces aquatiques et terrestres, tout en contribuant à la régulation des débits d'eau. La création de prairies inondables (ou Zones d'Immersion Temporaire) non seulement offre des habitats adaptés à diverses espèces végétales et animales, mais renforce également la résilience des zones riveraines face aux crues. Les mares interconnectées joueront un rôle crucial dans la gestion des eaux, en absorbant et retenant l'excès d'eau lors de périodes de fortes pluies, tout en contribuant à la biodiversité en créant des habitats variés connectés entre eux au sein d'un réseau écologique.

L'intégration d'arbres, particulièrement des saules, contribuera à stabiliser les berges, à absorber l'excès d'eau du sol et à fournir des refuges pour la faune locale. En combinant ces mesures, le projet vise à créer des écosystèmes de vallée plus résilients, tout en fournissant une solution naturelle et durable pour atténuer les risques d'inondation dans la région.

Il serait judicieux que ce projet soit accompagné par Natagora, qui offre une expertise précieuse dans ces domaines. Des experts pourraient également accompagner ou conseiller les riverains dans l'aménagement des terrains privés le long des zones humides.



Figure 1 : Exemple de reméandration d'un cours d'eau (lesoir.be).

2. Justification du projet

Besoins de la population

Suite au diagnostic, plusieurs besoins ont été identifiés au sein de la Commune. Il est essentiel de continuer à améliorer la gestion hydrologique pour faire face aux épisodes pluvieux exceptionnels, garantissant ainsi la sécurité et limitant les inondations dans les zones sensibles. La restauration et le renforcement de la biodiversité locale sont également des priorités, avec un accent sur la



préservation des espaces verts confrontés à une pression urbaine croissante. Ce projet est complémentaire avec toutes les fiches projet qui visent à développer le maillage vert sur la Commune.

En outre, en valorisant les ressources naturelles et en améliorant les sentiers existants, le potentiel touristique de la Commune sera développé, offrant ainsi des opportunités économiques tout en préservant le cadre de vie des habitants.

Effets attendus

- amélioration de la gestion hydrologique ;
- restauration et renforcement de la biodiversité locale ;
- préservation du maillage vert communal face à la pression urbaine ;
- valorisation du patrimoine naturel ;
- développement du potentiel touristique par la valorisation des ressources naturelles.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.8 - Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité
- FP 2.1 - Promouvoir les pratiques de gestion naturelle et écologique des jardins publics et privés
- FP 2.3 - Renforcer la gestion des eaux de ruissellement
- FP 2.4 - Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants
- FP 3.3 - Renforcer le maillage écologique et la biodiversité par des plantations
- FP 3.8 - Transformer la plaine des sports de Sart-Dames-Avelines en espace public convivial intégrant la biodiversité

Alternatives au projet

Il n'existe pas d'alternative au projet qui remplirait les mêmes fonctions.

Réponse à l'objectif de sobriété

En agissant sur la stabilisation hydrologique, la restauration de la biodiversité, et la préservation du maillage vert, le projet cherche à atteindre ses objectifs avec une utilisation mesurée des ressources, minimisant ainsi son impact environnemental.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux



Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons

Fiche n° 3.10
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du site

Le territoire étudié pour ce projet est l'ensemble du réseau cyclable et piéton sur la commune de Villers-la-Ville.

Description du projet et nature des aménagements

L'objectif est de réaliser des aménagements sur des tronçons destinés à la mobilité active. Le choix de ces tronçons à réaménager dépendra de ceux qui ont été traités à la suite de la mise en œuvre de la fiche-projet 1.7. Cependant, il pourra également se faire en prenant en compte de nouveaux tronçons devenant problématiques à l'avenir ou des portions du réseau de mobilité qui n'ont pas été identifiées dans la fiche-projet 1.7.

Les aménagements possibles (non exhaustif) sont :

- création d'un nouveau tronçon ;
- réfection des revêtements de sol ;
- séparations entre réseaux cyclistes et automobilistes (végétal ou autre) ;
- renouvellement/amélioration des marquages au sol ;
- renouvellement/amélioration de la signalisation ;
- ajout de zones de stationnement pour vélos à des endroits stratégiques ;
- élargissement des voies de mobilité active ;
- ajout de dispositifs ralentisseurs pour diminuer la vitesse des véhicules motorisés et augmenter la sécurité des usagers faibles.

Les aménagements seront précisés en fonction des nécessités identifiées sur le territoire et pourraient compléter des infrastructures mises en place dans le cadre de la fiche-projet 1.7.

2. Justification du projet

Besoins de la population

Les réunions de consultation de la population et les groupes de travail organisés au début de l'Opération de Développement Rural ont mis en évidence le besoin de continuer à connecter le réseau communal aux communes voisines afin d'étendre un maillage piéton et cyclable dans une région touristique. La mobilité active, souvent mise en avant dans les discussions, revêt un double intérêt : touristique et quotidien pour les résidents. La Commune dispose d'un potentiel important avec son réseau de chemins agricoles et sentiers, que les habitants aimeraient voir valorisé au profit du tourisme et des déplacements quotidiens.

Effets attendus

- reconnexion entre les villages ;
- réappropriation du territoire par les habitants ;
- augmentation de la mobilité active ;
- sécurisation des déplacements actifs ;
- augmentation de l'attractivité touristique ;



- promotion des déplacements vélo et de la marche à pied.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.1 - Embellir le réseau de promenades par l'implantation d'aires de repos et de panneaux didactiques sur six sites définis
- FP 1.3 - Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC)
- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés
- FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras
- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville
- FP 3.1 - Faciliter les travaux de modification du lien piéton entre les arches de l'Abbaye et le Chalet de la Forêt en vue de le rendre plus confortable et sécurisé

Alternatives au projet

Aucune alternative ne remplirait les mêmes fonctions.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet favorisera le développement du tourisme vert, une approche touristique plus responsable et moins demandeuse en ressources naturelles. De plus, le projet cherche à favoriser les modes de déplacements actifs, réduisant ainsi les déplacements motorisés et les émissions qui y sont liées.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	
Objectif 2.1	Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux



Création d'un Tiers Lieu Rural dans la Ferme de l'Abbaye

Fiche n° 3.11
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du projet

La Ferme de l'Abbaye, joyau patrimonial, a été rénovée par la Région wallonne en 2010-2011. Une partie des bâtiments est actuellement occupée par le CRIE de Villers-la-Ville, Les Jardins Partagés et la Cordiante. Le reste des bâtiments est toutefois inoccupé. Les bâtiments sont actuellement la propriété de la Région wallonne.

Le projet serait de revaloriser ce lieu idéal et actuellement sous-exploité en un tiers lieu rural intégrant, outre les occupants actuels, plusieurs nouveaux services ou fonctions à définir, avec par exemple :

- une fonction culturelle ;
- une fonction économique ;
- une fonction formation ;
- une fonction touristique ;

En effet, la Ferme de l'Abbaye, située sur le tracé de la future liaison lente entre l'Abbaye et le centre de Villers (FP 1.11), proche des jardins partagés et d'un lieu de bivouac potentiel (FP 2.7) est idéalement située.

Un lien privilégié avec le GAL Pays des 4 Bras sera fait au travers de son projet « Carrefour de la Randonnée »

2. Justification du projet

Besoins de la population

La préservation et la valorisation de la Ferme de l'Abbaye est un projet qui tient à cœur aux Villersois, bien souvent dans l'incompréhension qu'un tel lieu puisse être public et si peu utilisé. La population souhaite également que les atouts patrimoniaux autres que l'Abbaye puissent eux aussi être valorisés et intégrés dans les circuits touristiques.

Enfin, le maintien des services de proximité, du petit commerce et HORECA, ainsi que l'accès à la culture au niveau local, via une offre complémentaire et différenciée de l'Abbaye, enjeux importants du territoire, pourraient trouver réponse au sein d'un tiers lieu rural.

Effets attendus

- renforcement de la cohésion sociale ;
- amélioration de la convivialité du village ;
- valorisation d'un patrimoine ancien ;
- amélioration d'accès aux services de proximité ;
- amélioration de l'accès à la culture ;
- diversification touristique.



Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville
- FP 2.7 - Créer une aire de bivouac

Alternatives au projet

Aucune alternative ne remplirait les mêmes fonctions dans le cadre du PCDR.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet cherche à optimiser l'utilisation des ressources et du patrimoine villersois existant à valoriser plutôt que d'envisager la construction d'une nouvelle infrastructure pour répondre aux besoins de la population évoqués dans la fiche-projet.

Par ailleurs, le projet peut intégrer des critères écologiques dans la conception ou rénovation des locaux, promouvant des choix durables en matière de construction et d'aménagement. L'adoption de normes énergétiques élevées, l'utilisation de matériaux écologiques, et la mise en place d'infrastructures favorables à la biodiversité participent à une approche globale et responsable envers l'environnement.

Partenaires possibles

- la Commune ;
- le GAL Pays des 4 Bras ;
- la CLDR ;
- la Région wallonne ;
- l'Abbaye de Villers-la-Ville ;
- le Syndicat d'Initiative ;
- les occupants actuels de la Ferme de l'Abbaye : CRIE, Les jardins partagés et la Cordiante.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Objectif 3.2	Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire



Créer un lieu de développement d'activités économiques proches des centres de village - Atelier rural et centre de services

Fiche n° 3.12
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du projet

Le projet consiste à créer ou rénover une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des services privés et éventuellement publics pour répondre aux besoins spécifiques de la population. Il s'agirait d'un espace qui serait exploité doublement, d'abord comme un « Atelier rural » mais aussi comme une « Maison multiservices ».

L'**Atelier rural** est une infrastructure communale polyvalente qui est louée de manière avantageuse pour une durée limitée à des TPE et PME dans le but de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant un premier investissement lourd d'achat d'un bâtiment et/ou pour héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification.

La partie « **Maison multiservices** » sera quant à elle un espace qui pourra mettre à disposition différents locaux pour répondre aux différents besoins spécifiques de la population : services publics décentralisés, vente ou distribution des produits, salles polyvalentes pour accueillir des activités culturelles et/ou des lieux de rencontres, accueillir les bureaux d'une Agence Locale pour l'Emploi, accueillir une crèche ou une garderie d'enfants ...

L'image positive de la Commune et de l'Abbaye est un atout pour l'installation de certains types d'activités économiques, à haute valeur ajoutée, orientées sur l'environnement ou le patrimoine.

À ce stade, aucune localisation n'est définie, cela dépendra des opportunités qui s'offriraient à la Commune. Néanmoins, plusieurs lieux sont déjà évoqués : 1) le nouveau parc d'activité économique, 2) le bâtiment du syndicat d'initiative, 3) l'ancienne bibliothèque de Tilly ou 4) la ferme de l'Abbaye.

2. Justification du projet

Besoins de la population

L'instauration d'un atelier rural/Maison multiservices est justifiée par plusieurs enjeux socio-économiques identifiés au sein de la population via le diagnostic partagé.

Conservation de l'identité rurale : ce projet s'inscrit comme une solution pour préserver le patrimoine actuel en cas de rénovation d'un bâtiment existant, issu du patrimoine villersois.

Lutte contre l'effet "cité-dortoir" : cette nouvelle structure permettrait de contribuer à redynamiser les centres des villages en offrant des espaces de travail partagés et/ou des services publics/privés, favorisant la cohésion sociale en mettant les citoyens en relation.

Maintien des services de proximité : le clivage Nord-Sud de la Commune, avec une concentration de services dans le Sud, menace la pérennité des services de proximité. Ce projet peut contribuer à rééquilibrer cette répartition en offrant des services locaux sur l'ensemble du territoire communal.

Développement de nouveaux services innovants : en réponse à la demande de nouveaux services innovants pour dynamiser les villages, un atelier rural peut servir de hub pour des activités telles que des espaces de coworking, des plateformes de partage, des espaces culturels, etc.



Redéveloppement de l'activité économique locale : un atelier rural/Maison Multiservices va être un lieu propice à l'installation d'artisans, de petits commerces ou autres en redynamisant l'activité économique des villages en leur centre.

Soutien au commerce local : Villers-la-Ville possède de nombreux artisans et producteurs locaux et à l'inverse, plusieurs villages disposent de peu de commerces de proximité. La création d'un atelier rural/Maison multiservices viendrait stimuler la création de commerces de proximité dans les villages.

Effets attendus

- création de services de proximité publics et/ou privés ;
- soutien aux commerçants et artisans locaux ;
- renforcement de la cohésion sociale ;
- limitation des déplacements domicile et lieu de travail ;
- maintien de l'identité rural du territoire.

Liens avec d'autres fiches-projets

- FP 1.5 - Création d'une Maison multiservices et aménagement de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- FP 2.2 - Promotion de l'HORECA dans les villages avec valorisation des produits locaux, soutien à ceux déjà installés ainsi qu'à l'installation de nouveaux

Alternatives au projet

Aucune alternative ne remplirait les mêmes fonctions dans le cadre du PCDR.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet cherche à optimiser l'utilisation des ressources et de l'aménagement urbain, tout en répondant aux besoins évolutifs de la population. En créant un atelier rural/Maison multiservices, le projet vise à une utilisation plus efficace des espaces existants, évitant une expansion démesurée du territoire en se concentrant sur les centralités villageoises.

Par ailleurs, le projet peut intégrer des critères écologiques dans la conception ou rénovation des locaux, promouvant des choix durables en matière de construction et d'aménagement. L'adoption de normes énergétiques élevées, l'utilisation de matériaux écologiques, et la mise en place d'infrastructures favorables à la biodiversité participent à une approche globale et responsable envers l'environnement.

Partenaires possibles

- Commune ;
- inBW ;
- TPE/PME.



3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique
Thématique 8 : Economie	
Objectif 8.1	Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire



Création d'une Maison de village et de ses abords à Tilly

Fiche n° 3.13
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Description du projet

Le projet prévoit la création d'une maison de village dans le village de Tilly et l'aménagement de ses abords. Cette infrastructure centrale et polyvalente sera rénovée et destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives pour les habitants.

Sous réserve de la levée des obstacles judiciaires actuels, la localisation du projet serait la salle dite du Centre Récréatif, Culturel et Sportif (CRCS) située dans la rue Général Mellier à 1495 Tilly. Dans le cas où ce dernier bâtiment ne serait finalement pas disponible, un nouveau lieu devra être défini.



Il faudra veiller à la complémentarité de la salle quant à sa destination par rapport aux autres salles communales ainsi qu'à l'entretien régulier du lieu et des abords

Il s'agira également d'évaluer régulièrement les besoins liés à l'exploitation des différentes salles afin de pouvoir compléter les équipements ou les aménagements si nécessaire et ainsi garantir l'utilisation du bâtiment sur le long terme.

2. Justification du projet

Besoins de la population

La création d'une Maison de village à Tilly est justifiée par plusieurs enjeux identifiés au sein de la population via le diagnostic partagé.

La croissance démographique, l'arrivée de nouveaux habitants, la diversification des modes de vie, tout cela crée des fractures dans la société rurale, autrefois plus homogène. De plus, trouver un lieu de rencontre devient parfois problématique. La cohésion de la société villageoise est mise à mal et la pérennisation du secteur associatif pose question.

Une salle assez ancienne existe actuellement à Tilly. Depuis quelques années, la rénovation de la salle du CRCS en salle polyvalente et sa mise aux normes énergétiques et sécuritaires sont perçues comme un besoin.

La verdurisation des extérieurs de la salle permettra d'améliorer l'esthétique du bâtiment depuis la voirie mais également d'augmenter la convivialité entre les habitants et l'accueil de la biodiversité.

Ce projet permettrait aussi de conserver l'identité rurale du village. En effet, face à la menace de perte d'identité rurale due à la croissance démographique et à la dénaturation architecturale, ce projet s'inscrit comme une solution pour conserver un bâtiment patrimonial et identitaire de la Commune et du village en particulier.

Effets attendus

- dynamisation du village de Tilly et des associations locales ;
- renforcement de la cohésion sociale ;



- amélioration de la convivialité du village ;
- valorisation du patrimoine ancien ;
- maintien de la qualité paysagère ;
- maintien de l'identité rurale du territoire.

Liens avec d'autres fiches-projets : /

Alternatives au projet

Aucune alternative ne remplirait les mêmes fonctions dans le cadre du PCDR.

Réponse à l'objectif de sobriété

Le projet cherche à optimiser l'utilisation des ressources et de l'aménagement urbain, tout en répondant aux besoins évolutifs de la population. En créant une Maison de village sur base d'un bâtiment existant, le projet vise à une utilisation plus efficace de l'espace, évitant une expansion démesurée du territoire en se concentrant sur les centralités villageoises.

Par ailleurs, le projet peut intégrer des critères écologiques dans la conception ou rénovation des locaux, promouvant des choix durables en matière de construction et d'aménagement. L'adoption de normes énergétiques élevées, l'utilisation de matériaux écologiques, et la mise en place d'infrastructures favorables à la biodiversité participent à une approche globale et responsable envers l'environnement.

Partenaires possibles

- la Commune ;
- les habitants et comités de quartier ;
- la CLDR ;
- le secteur associatif villersois.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Thématique 1 : Environnement	
Objectif 1.1	Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine	
Objectif 3.1	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
Thématique 4 : Lien social	
Objectif 4.1	Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 6 : Diversité des territoires	
Objectif 6.1	Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux
Thématique 7 : Transition énergétique	
Objectif 7.1	Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique